



Chambre des représentants de Belgique

RAPPORT ANNUEL

SESSION EXTRAORDINAIRE 2007
SESSION ORDINAIRE 2007-2008
52^e Législature

La Chambre des représentants publie pour la vingtième fois consécutive le rapport de ses activités. Le présent rapport contient les informations relatives aux activités de la Chambre au cours de la session extraordinaire 2007 (du 28 juin 2007 au 8 octobre 2007) et de la session ordinaire 2007-2008 (du 9 octobre 2007 au 13 octobre 2008).

Dépôt légal : D/2008/4686/06

AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel de la Chambre des représentants porte sur la session extraordinaire 2007 et la session ordinaire 2007-2008.

Un rapport annuel fournit toujours l'occasion de dresser un état des lieux, de prendre du recul et de mettre en perspective les événements qui ont marqué la période écoulée de leur empreinte.

La période couverte par le présent rapport annuel a été émaillée de nombreux problèmes.

Les élections ont eu lieu le 10 juin 2007. Le gouvernement Verhofstadt a obtenu la confiance de la Chambre le 23 décembre 2007. Ce gouvernement de transition a été relayé par le gouvernement Leterme le 20 mars 2008.

Au cours de 2008, deux chocs économiques se sont produits, à savoir l'augmentation spectaculaire des prix pétroliers - qui, à un moment donné, ont été quinze fois plus élevés qu'en 1999 - et ensuite la crise financière mondiale, qui a aussi touché fortement nos banques. Le fait que le système bancaire de notre pays et de l'Europe occidentale ait été sauvé n'est pas un résultat négligeable. Il n'en demeure pas moins que le ralentissement économique a débouché sur une récession, sur un accroissement du chômage et, en conséquence, sur un déficit budgétaire.

Cette crise est tellement profonde qu'elle a bouleversé l'agenda politique de la Chambre.

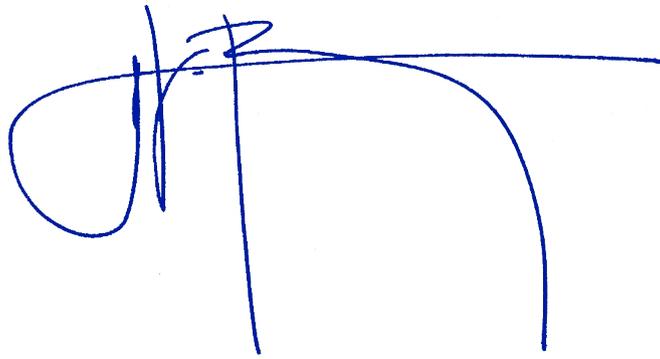
Les problèmes structurels en matière de climat et de vieillissement de la population se posent néanmoins toujours avec la même acuité.

La crise alimentaire a en effet été un autre événement important en 2008. La Chambre y a consacré beaucoup d'attention au sein d'une nouvelle commission «Climat et développement durable».

L'approfondissement de l'Union européenne doit également se concrétiser au niveau parlementaire. Le Traité de Lisbonne, approuvé par sept assemblées fédérales et nationales dans notre pays, prévoit de nouvelles procédures afin de permettre aux parlements nationaux de contrôler plus rigoureusement le processus décisionnel européen et, le cas échéant, de le corriger. La Chambre et le Sénat se préparent au demeurant à la présidence que la Belgique assumera au second semestre de 2010. Nous formons, avec l'Espagne et la Hongrie, un «trio» qui collaborera également au niveau parlementaire pendant dix-huit mois de présidence de l'Union européenne.

Enfin, il convient de moderniser sans cesse le fonctionnement des autorités - et partant également de la Chambre. C'est ainsi que l'accès à l'information doit retenir notre pleine attention.

Ces deux éléments sont indissociables. A ce propos, au sein même de la Chambre des représentants des progrès importants ont été enregistrés dans le projet AKDP concernant la banque de données des Archives. L'objectif est de réaliser une banque de données intégrée, contenant tous les types de documents et de matériaux d'archives. Un tel outil pourra se révéler extrêmement utile au travail parlementaire. Il pourra contribuer à faciliter la coopération entre le Parlement et la société civile et permettra à l'occasion d'apporter des solutions aux problèmes complexes, reflète de la technicité accrue des dossiers traités par les parlementaires.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'H' and 'R' followed by a long horizontal line that curves downwards at the end.

Herman VAN ROMPUY
Président de la
Chambre des représentants

TABLE DES MATIERES DU RAPPORT ANNUEL

SESSION EXTRAORDINAIRE 2007 ET SESSION ORDINAIRE 2007-2008

AVANT-PROPOS

1. COMPOSITION ET ACTIVITES DE LA CHAMBRE

1.1.	<i>COMPOSITION DE LA CHAMBRE</i>	
1.1.1.	Plan de l'hémicycle.....	3
1.1.2.	Composition politique	4
1.1.3.	Carte sociologique de la Chambre	5
1.1.4.	Les femmes dans l'hémicycle.....	5
1.2.	<i>ACTIVITES DE LA CHAMBRE EN CHIFFRES</i>	
1.2.1.	Séance plénière.....	6
1.2.2.	Commission parlementaire de Concertation	9
1.2.3.	Commissions	9
1.2.4.	Projets de loi et propositions	15
1.2.5.	Publications des lois adoptées	17
1.2.6.	Interpellations	18
1.2.7.	Questions orales et écrites	20
1.2.8.	Naturalisations.....	22

2. COMPETENCES DE LA CHAMBRE

2.1.	<i>COMPETENCE LEGISLATIVE</i>	
2.1.1.	Commentaire des propositions et projets de loi revêtant un intérêt général majeur adoptés par la Chambre	27
2.1.1.1.	Constitution.....	27
	Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions	27
	Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire.....	28
2.1.1.2.	Projets et propositions de loi	28
	Commissions permanentes et leurs sous-commissions.....	28
	Commission des Affaires sociales.....	28
	Commission de la Défense nationale	36
	Commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique	37
	Commission des Finances et du Budget	38
	Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques	40
	Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	41

	Commission de la Justice	45
	Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	48
2.1.2.	Travaux des commissions	49
	Commissions permanentes, leurs sous-commissions et leurs groupes de travail	49
	Commission des Affaires sociales	49
	Commission de la Défense nationale	51
	Commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique	53
	Commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	55
	Commission des Finances et du Budget	60
	Sous-commission de la commission des Finances et du Budget, chargée de l'examen des cahiers d'observations de la Cour des Comptes	62
	Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques	63
	Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	66
	Commission de la Justice	68
	Commissions réunies de la Justice et de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	71
	Sous-Commission de la Commission de la Justice chargée du 'Droit de la Famille'	71
	Commission des Relations extérieures	72
	Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions	74
	Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	75
	Commissions spéciales	77
	Commission « Achats militaires »	77
	Commission parlementaire de Concertation	78
	Commission de la Comptabilité	78
	Commission spéciale « Climat et Développement durable »	80
	Commission de Contrôle des dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques	81
	Commission Mondialisation	82
	Commission des Naturalisations	82
	Commission des Pétitions	83
	Commission des Poursuites	84
	Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire	85
	Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité P)	86
	Commissions d'enquête parlementaire	87
	Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale	87
	Comités d'avis	88
	Comité d'avis pour l'Emancipation sociale	88
	Comité d'avis chargé des Questions européennes	89
	Comité d'Avis pour les Questions scientifiques et technologiques	89
	Groupes de travail	90

	Groupe de travail « Fonds belge de survie » (« FBS »)	90
2.1.3.	Conseil d'Etat	90
2.1.4.	Cour constitutionnelle	91
2.2.	<i>CONTROLE PARLEMENTAIRE</i>	
2.2.1.	Contrôle budgétaire	91
2.2.2.	Contrôle administratif	92
2.3.	<i>MISSIONS SPECIALES DE LA CHAMBRE</i>	
2.3.1.	Nomination des membres et des greffiers de la Cour des Comptes	92
2.3.2.	Nomination de conseillers et d'assesseurs au Conseil d'État	93
2.3.3.	Commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations - Désignation d'un membre.....	95
2.3.4.	Autres institutions	95

3. ORGANISATION DE LA CHAMBRE

3.1.	<i>GESTION DE LA CHAMBRE</i>	
3.1.1.	Organes de gestion	99
3.1.1.1.	Bureau	99
3.1.1.2.	Conférence des Présidents.....	100
3.1.1.3.	Conférence des Présidents des sept assemblées législatives	101
3.1.1.4.	Collège des Questeurs	101
3.1.1.5.	Le Greffier de la Chambre	103
3.1.2.	Groupes de travail administratif.....	103
3.1.2.1.	Commission des Bâtiments parlementaires de la Chambre des représentants et du Sénat	103
3.1.2.2.	Commission de la sécurité du Palais de la Nation	105
3.2.	<i>MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE LA CHAMBRE</i>	
3.2.1.	Budget de la Chambre.....	106
3.2.2.	Personnel de la Chambre.....	107
3.2.3.	Services de la Chambre	107
3.2.3.1.	Services législatifs	107
3.2.3.1.1.	Secrétariat général	108
3.2.3.1.2.	Secrétariat législatif	108
3.2.3.1.3.	Service des Commissions	108
3.2.3.1.4.	Service de Documentation et Archives.....	108
3.2.3.1.5.	Service juridique	112
3.2.3.1.6.	Service de la traduction des documents parlementaires.....	113
3.2.3.1.7.	Service du Compte-rendu intégral.....	114
3.2.3.1.8.	Service du Compte-rendu analytique	117
3.2.3.1.9.	Service de la traduction des Comptes-rendus analytiques, des question parlementaires et de la traduction orale en commission.....	117
3.2.3.1.10.	Service des interprètes	118
3.2.3.2.	Service des Relations publiques et internationales	118
3.2.3.3.	Service de la Comptabilité	118
3.2.3.4.	Services de la Questure	119

3.2.3.4.1.	Direction générale	119
3.2.3.4.2.	Service du Personnel et des Affaires sociales	119
3.2.3.4.3.	Service des Affaires générales, Finances et Économat	119
3.2.3.4.4.	Service de l'Informatique et de la Bureautique	120
3.2.3.4.5.	Service des Bâtiments	121
3.2.3.5.	Bibliothèque du Parlement	121

4. PRESIDENCE

4.1.	<i>RELATIONS PARLEMENTAIRES BILATERALES</i>	
4.1.1.	Délégations étrangères	133
4.1.2.	Activités diverses	143
4.1.3.	Audiences des Ambassadeurs auprès du Président de la Chambre des représentants	146
4.2.	<i>RELATIONS PUBLIQUES</i>	
4.2.1.	Rencontres avec la presse	147
4.2.2.	Missions parlementaires	149

5. RELATIONS INTERNATIONALES

5.1.	<i>RELATIONS AVEC LES ASSEMBLEES PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES</i>	
5.1.1.	Intégration européenne et coopération interparlementaire	153
5.1.1.1.	Conférence des présidents des Assemblées parlementaires européennes	153
5.1.1.2.	Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires de la Francophonie, Québec, 4 juillet 2008	156
5.1.1.3.	Les Conférences des organes spécialisées en affaires communautaires (COSAC)	157
5.1.1.4.	Conférence des Parlements nationaux et des Assemblées régionales	159
5.1.1.5.	Le partenariat euroméditerranéen	159
5.1.2.	Comité d'Avis pour les Questions européennes	163
5.1.2.1.	Pré et Post briefings	163
5.1.2.2.	Suivi de propositions d'actes normatifs et d'autres documents de la Commission européenne et des Conseils de ministres européens	164
5.1.2.3.	La transposition des directives européennes en droit belge	164
5.1.2.4.	Le programme législatif et de travail de la Commission européenne pour 2008	165
5.1.2.5.	La stratégie politique annuelle de la Commission européenne pour 2009	165
5.1.2.6.	Les priorités de la Présidence portugaise de l'Union européenne - 2 ^{ème} semestre 2007 Les priorités de la Présidence slovène de l'Union européenne - 1 ^{er} semestre 2008	165
5.1.2.7.	Le médiateur européen	165
5.1.2.8.	Le budget européen	166

5.1.2.9.	L'avenir de l'Europe.....	166
5.1.2.10.	Le plan d'action climatique de l'UE	166
5.1.2.11.	Les relations entre l'Union européenne et la Russie	167
5.1.2.12.	Forums parlementaires	167
5.1.3.	Commission spéciale Mondialisation.....	172
5.1.3.1.	Réunions sur le renforcement des normes sociales et environnementales.....	173
5.1.3.2.	Séminaire parlementaire de haut niveau de l'OCDE «Innovation, Croissance et Équité», Paris, jeudi 4 octobre 2007	174
5.1.3.3.	Séminaire parlementaire sur les tendances et enjeux des marchés des capitaux, Paris, le 21 février 2008	174
5.1.3.4.	Forum 2008 de l'OCDE, Paris, les 3 et 4 juin 2008	175
5.1.3.5.	Session annuelle 2008 de la Conférence parlementaire sur l'OMC (Organisation mondiale du Commerce), Genève, 11 - 12 septembre 2008	176
5.1.4.	Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe	177
5.1.5.	Conseil interparlementaire consultatif de Benelux	179
5.1.6.	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.....	182
5.1.7.	Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale	186
5.1.8.	Assemblée parlementaire de l'OTAN (APO)	192
5.1.9.	Union interparlementaire (UIP).....	195
5.1.10.	Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP).....	199

6. RELATIONS PUBLIQUES

6.1.	Information et communication	203
6.2.	Presse	207
6.3.	Visites au Palais de la Nation	210
6.4.	Portes ouvertes	217
6.5.	Colloques, journées d'étude, pétitions et présentations de livres.....	218
6.6.	Expositions	224

7. ACTIVITES DES GROUPES POLITIQUES

7.1.	Christen-Democratisch en Vlaams - Nieuw-Vlaamse Alliantie (CD&V - N-VA)	227
7.2.	Mouvement Réformateur (MR).....	231
7.3.	Parti Socialiste (PS).....	247
7.4.	Open Vlaamse liberalen en democraten (Open Vld).....	252
7.5.	Vlaams Belang (VB)	254
7.6.	socialistische partij anders + Vlaams Progressieven (sp.a + VI.Pro)	258
7.7.	Écologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales - Groen! (Ecolo-Groen!).....	260
7.8.	centre démocrate Humaniste (cdH).....	264
7.9.	Lijst Dedecker (LDD)	269

ANNEXES

1. Résultats des élections du 10 juin 2007
2. Liste des membres de la Chambre
3. Liste des commissions et des comités d'avis
4. Liste des rapports, bilans et comptes
5. Publications générales disponibles au public

CHAPITRE 1

COMPOSITION

ET

ACTIVITÉS

DE LA

CHAMBRE

1. COMPOSITION ET ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

1.1. COMPOSITION DE LA CHAMBRE

1.1.1. PLAN DE L'HÉMICYCLE

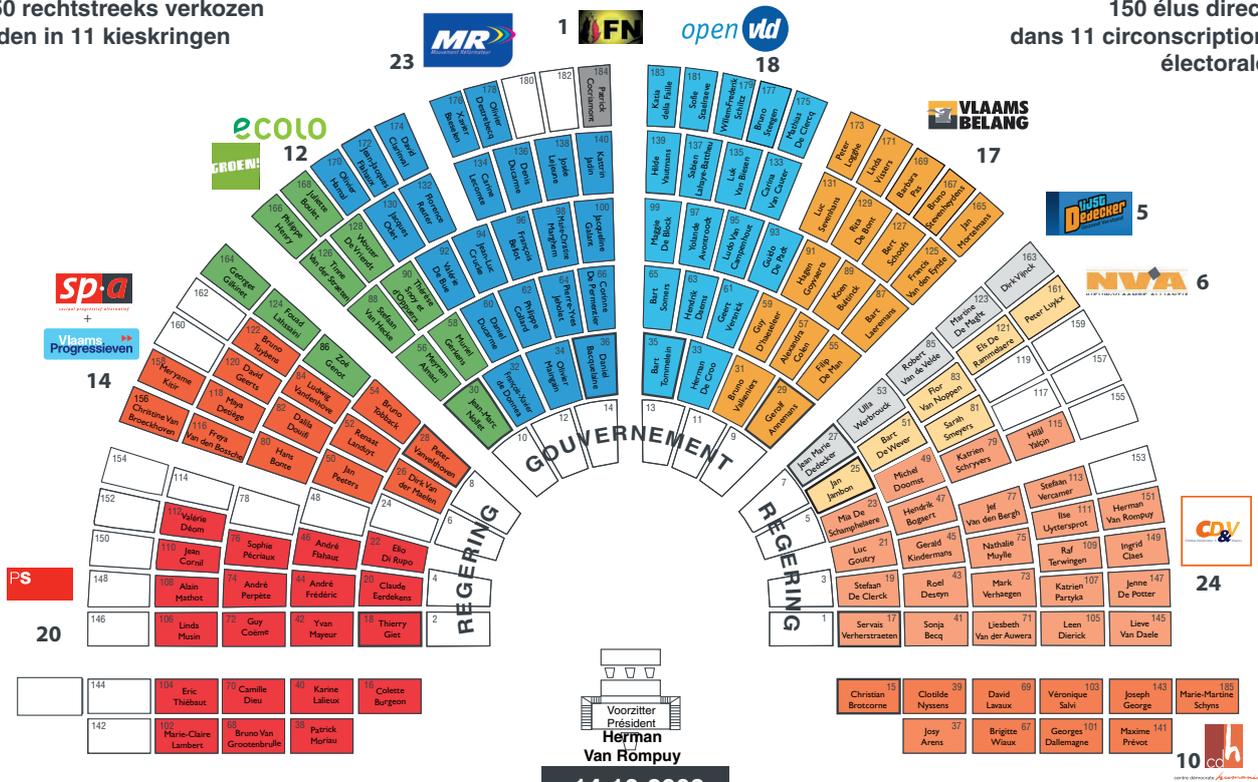
KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

HALFROND - HÉMICYCLE

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

150 rechtstreeks verkozen leden in 11 kieskringen

150 élus directs dans 11 circonscriptions électorales



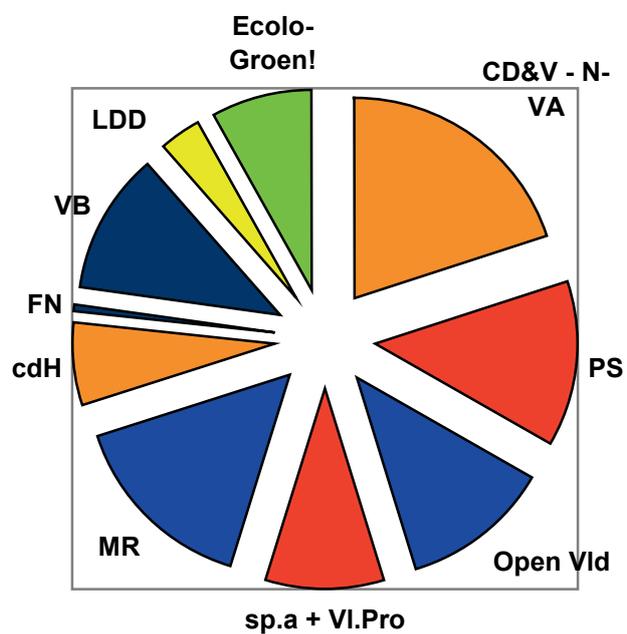
Uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers

Edité par la Chambre des représentants

1.1.2. COMPOSITION POLITIQUE

Les 150 sièges de la Chambre des représentants se répartissaient comme suit au 13.10.2008 :

1. CD&V - N-VA	30
2. MR	23
3. PS	20
4. Open Vld	18
5. VB	17
6. sp.a + VI.Pro	14
7. Ecolo - Groen!	12
8. cdH	10
9. LDD	5
10. FN	1



1.1.3. CARTE SOCIOLOGIQUE DE LA CHAMBRE*Professions et diplômes*

a) Diplômes

Enseignement universitaire	118
Enseignement supérieur non-universitaire	23
Enseignement secondaire	9
Sans diplôme	--

b) Catégories professionnelles

Bourgmestres	31
Échevins	26
Professions libérales	36
Enseignement	23
Employés	50
Fonctionnaires	16
Indépendants	11
Journalistes	3
Pensionnés	--
Ouvriers	4
Sans	7

Liste faite sur base des renseignements donnés par les membres.

Le fait qu'un membre appartienne à une catégorie professionnelle déterminée ne signifie pas que la profession est encore effectivement exercée.

1.1.4. LES FEMMES DANS L'HÉMICYLE*Nombre de membres féminins:*

1995-1996	19
1996-1997	21
1997-1998	20
1998-1999 (au 04.05.99)	20
S.E. 1999 (au 11.10.99)	35
1999-2000 (au 09.10.2000)	36
2000-2001 (au 17.07.2001)	36
2001-2002 (au 09.10.2002)	35
2002-2003 (au 09.04.2003)	36
S.E. 2003 (au 13.10.2003)	54
2003-2004 (au 11.10.2004)	52
2004-2005 (au 10.10.2005)	53
2005-2006 (au 09.10.2006)	53
2006-2007 (au 02.05.2007)	53
S.E. 2007 (au 08.10.2007)	52
2007-2008 (au 13.10.2008)	56

1.2. ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE EN CHIFFRES

1.2.1. SÉANCE PLÉNIÈRE

Pendant la session extraordinaire 2007 :

--

Pendant la session ordinaire 2007-2008 :

1 membre a démissionné :

LEYMAN, Peter (remplacé par VAN DAELE, Lieve)

ACTIVITÉS

	SÉANCES PLÉNIÈRES		DÉPOSÉS			ADOPTÉS		
	NOMBRE	DURÉE	PROJETS (2)	PROPOSI- TIONS (1)	PROPOSI- TIONS DE RÉVISION DE LA CONSTITU- TION	PROJETS (2)	PROPOSI- TIONS (1)	PROPOSI- TIONS DE RÉVISION DE LA CONSTITU- TION
S.E. 2007	3	3 h 36	1	152	1	--	--	--
2007- 2008	49	152 h 18	106	1059	25	76	39	3

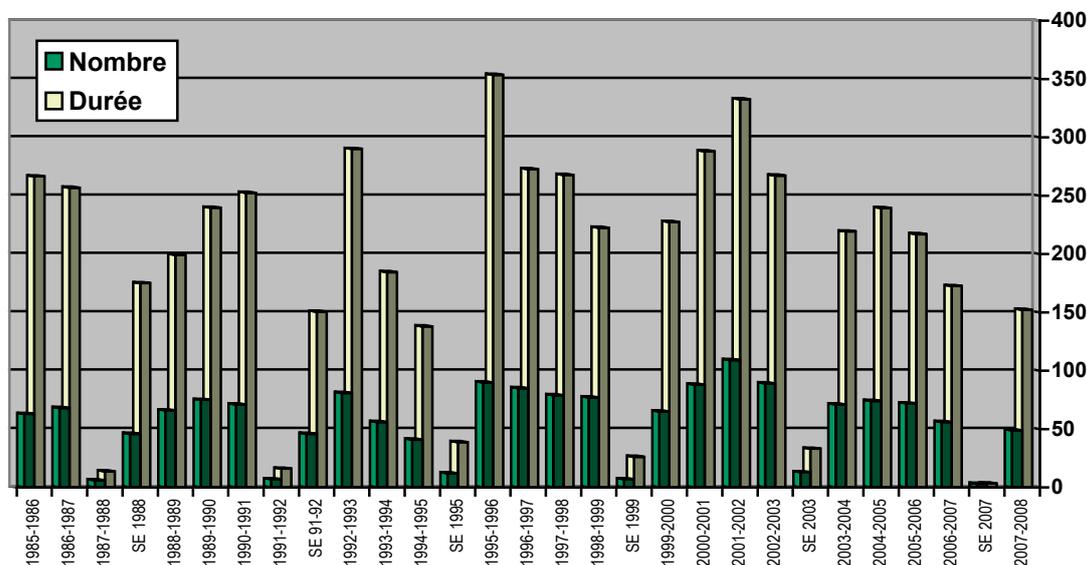
ÉVOLUTION DEPUIS 1985-1986

SESSION	NOMBRE	DURÉE
1985-1986	63	266 h 35
1986-1987	68	256 h 45
1987-1988	6	13 h 44
S.E. 1988	46	175 h 05
1988-1989	66	199 h 13
1989-1990	75	239 h 24
1990-1991	71	252 h 33
1991-1992	7	16 h 00
S.E. 1991-1992	46	150 h 35
1992-1993	81	289 h 59
1993-1994	56	184 h 35
1994-1995	41	138 h 00
S.E. 1995	12	38 h 52
1995-1996	90	353 h 32
1996-1997	85	272 h 40
1997-1998	79	267 h 50
1998-1999	77	222 h 27
S.E. 1999	7	26 h 24
1999-2000	65	227 h 40
2000-2001	88	288 h 04
2001-2002	109	332 h 52
2002-2003	89	267 h 11
S.E. 2003	13	33 h 21
2003-2004	71	219 h 28
2004-2005	74	239 h 30
2005-2006	72	217 h 01
2006-2007	56	172 h 55
S.E. 2007	3	3 h 36
2007-2008	49	152 h 18

(1) Propositions de loi et de résolution, propositions de modification du règlement, propositions visant à instituer des commissions d'enquête

(2) Projets déposés à la Chambre, transmis par le Sénat et amendés par le Sénat.

SÉANCES PLÉNIÈRES



Une *session ordinaire* est la période annuelle pendant laquelle la Chambre se réunit. Elle commence le deuxième mardi d'octobre (début de l'année parlementaire) et se termine la veille du deuxième mardi d'octobre de l'année suivante.

On parle de *session extraordinaire* lorsque la Chambre est dissoute prématurément et que des élections législatives ont eu lieu. La Chambre nouvellement élue se réunit alors en session extraordinaire pour le reste de la session en cours.

période:

1985-1986	31 octobre 1985 au 13 octobre 1986
1986-1987	14 octobre 1986 au 12 octobre 1987
1987-1988	13 octobre 1987 au 8 novembre 1987
S.E. 1988	5 janvier 1988 au 10 octobre 1988
1988-1989	11 octobre 1988 au 9 octobre 1989
1989-1990	10 octobre 1989 au 8 octobre 1990
1990-1991	9 octobre 1990 au 7 octobre 1991
1991-1992	8 octobre 1991 au 17 octobre 1991
S.E. 1991-1992	16 décembre 1991 au 12 octobre 1992
1992-1993	13 octobre 1992 au 11 octobre 1993
1993-1994	12 octobre 1993 au 10 octobre 1994
1994-1995	11 octobre 1994 au 12 avril 1995 (élections législatives le 21 mai 1995)
S.E. 1995	8 juin 1995 au 9 octobre 1995
1995-1996	10 octobre 1995 au 7 octobre 1996
1996-1997	8 octobre 1996 au 12 octobre 1997
1997-1998	14 octobre 1997 au 12 octobre 1998
1998-1999	13 octobre 1998 au 5 mai 1999
S.E. 1999	6 mai 1999 au 11 octobre 1999
1999-2000	12 octobre 1999 au 9 octobre 2000
2000- 2001	10 octobre 2000 au 8 octobre 2001
2001-2002	9 octobre 2001 au 7 octobre 2002
2002-2003	8 octobre 2002 au 10 avril 2003
S.E. 2003	5 juin 2003 au 13 octobre 2003
2003-2004	14 octobre 2003 au 11 octobre 2004
2004-2005	12 octobre 2004 au 10 octobre 2005
2005-2006	11 octobre 2005 au 9 octobre 2006
2006-2007	10 octobre 2006 au 2 mai 2007
S.E. 2007	28 juin 2007 au 8 octobre 2007
2007-2008	9 octobre 2007 au 13 octobre 2008

1.2.2. COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

La commission parlementaire de concertation (art. 82 Const.), composée paritairement de membres de la Chambre des représentants et du Sénat, a pour tâche de régler les conflits de compétence survenant entre les deux Chambres.

Elle se prononce également quant à la prolongation éventuelle des délais d'examen prévus aux articles 78 à 81 de la Constitution.

La commission parlementaire de concertation a été instituée par la loi du 6 avril 1995.

	NOMBRE DE RÉUNIONS	DURÉE TOTALE
S.E. 2007	--	--
2007-2008	7	2 h 30

1.2.3. COMMISSIONS

ACTIVITÉS

	S.E. 2007		2007-2008	
	NOMBRE	DURÉE	NOMBRE	DURÉE
Réunions à huis clos	6	1 h 35	60	61 h 12
Réunions publiques	11	19 h 55	641	1271 h 06
TOTAL	17	21 h 30	701	1332 h 18
Échanges de vues et exposés	2	--	108	--
Interpellations développées	--	--	102	--
Ordres du jour déposés en conclusion d'une interpellation	--	--	120	--
Auditions	--	--	82	--

STATISTIQUES PAR COMMISSION - SESSION EXTRAORDINAIRE 2007

COMMISSIONS	RÉUNIONS PUBLIQUES		RÉUNIONS À HUIS CLOS		INTERPELLATIONS
	NOMBRE	DURÉE	NOMBRE	DURÉE	
Commission des Affaires sociales	1	2 h 20			
Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	1	1 h 20			
Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	4	8 h 00			
Commission de la Justice	3	4 h 20			
Commission des Relations extérieures	1	2 h 15			
Réunion commune de la commission des Relations extérieures et de la commission de la Défense nationale	1	1 h 40			
Commission de vérification des pouvoirs			6	1 h 35	
TOTAL	11	19 h 55	6	1 h 35	

STATISTIQUES PAR COMMISSION - SESSION ORDINAIRE 2007-2008

COMMISSIONS	RÉUNIONS PUBLIQUES		RÉUNIONS À HUIS CLOS		INTERPELLATIONS
	NOMBRE	DURÉE	NOMBRE	DURÉE	
Commission des Affaires sociales	54	119 h 24			2
Commission de la Défense nationale	17	40 h 33			3
Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	70	142 h 13	2	1 h 15	
Commission des Finances et du Budget	58	115 h 20	1	1 h 15	18
Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques	55	121 h 49			14
Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	47	103 h 28			34
Commission de la Justice	86	184 h 22			17
Commission chargée des problèmes de Droit commercial et économique	17	17 h 53			
Commission des Relations extérieures	46	88 h 14	3	1 h 00	2
Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions	9	8 h 55			
Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	84	171 h 18			6
Commission de la Comptabilité	2	3 h 40			
Commission des Naturalisations	2	0 h 56	9	7 h 35	
Commission des Pétitions	14	13 h 40			
Commission des Poursuites			3	2 h 30	
Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du Travail parlementaire	3	3 h 35			

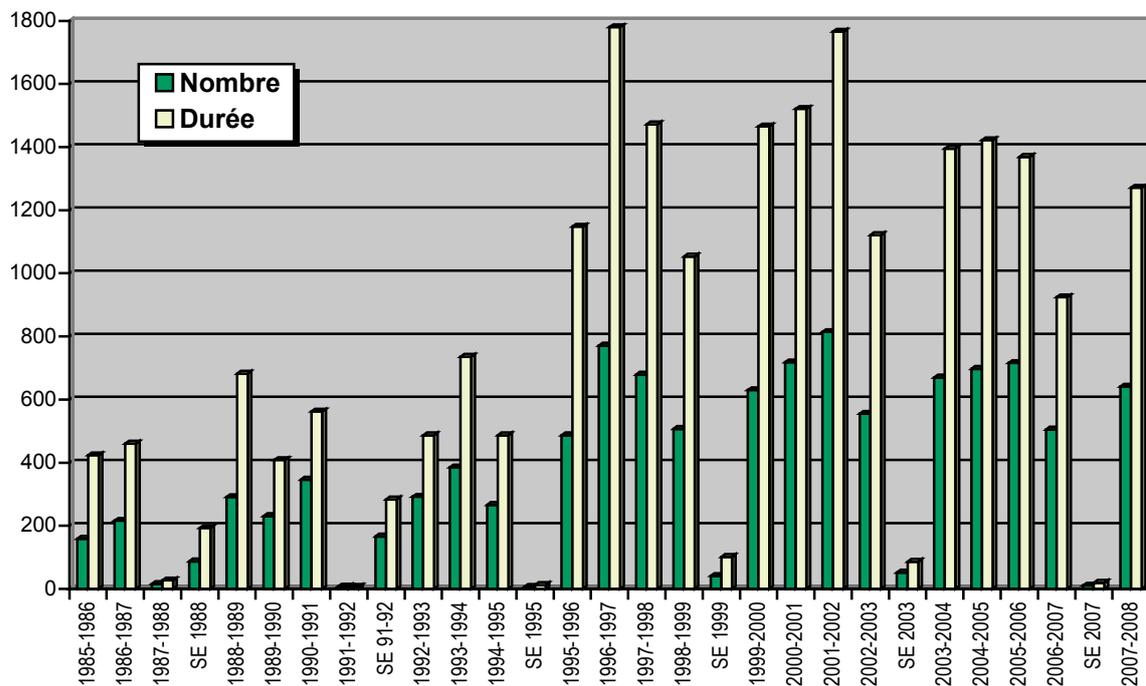
COMMISSIONS	RÉUNIONS PUBLIQUES		RÉUNIONS À HUIS CLOS		INTERPELLATIONS
	NOMBRE	DURÉE	NOMBRE	DURÉE	
Commission de contrôle des Dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques	5	5 h 30			
Commission ad hoc "Achats militaires"			2	3 h 12	
Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de Police			12	23 h 07	
Commission parlementaire de Concertation			7	2 h 30	
Mondialisation	7	11 h 30			
Climat et Développement durable	4	7 h 53			
Suivi des missions à l'étranger (Sénat) - Délégation de la Chambre			2	3 h 37	
Réunion commune de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture et de la commission des Affaires sociales	1	2 h 20			
Réunion commune de la commission des Relations extérieures et de la commission de la Défense nationale	8	21 h 03			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission des Relations extérieures	12	23 h 30			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission des Pétitions	1	1 h 20			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, de la commission des Finances et du Budget et de la commission des Relations extérieures	1	1 h 35			
Réunion commune de la commission de la Justice et de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	1	2 h 50			1
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société et de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	1	2 h 00			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	2	1 h 50			
Réunion commune de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société et de la commission des Affaires sociales	2	5 h 15			

COMMISSIONS	RÉUNIONS PUBLIQUES		RÉUNIONS À HUIS CLOS		INTER-PELLATIONS
	NOMBRE	DURÉE	NOMBRE	DURÉE	
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, de la commission des Affaires sociales et de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	1	2 h 00			
Réunion commune de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique et de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	1	3 h 20			5
Comité d'avis pour l'Émancipation sociale	5	5 h 30			
Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes	2	2 h 30			
Comité d'avis pour les Questions scientifiques et technologiques	6	5 h 45			
Sous-commission de la commission des Finances et du Budget "Cour des comptes"	5	6 h 26	2	3 h 21	
Groupe de travail de la commission des Relations extérieures concernant des propositions de résolution			7	5 h 35	
Sous-commission "Droit de la famille"	2	4 h 40	4	3 h 45	
Groupe de travail "Fonds belge de survie"	3	5 h 05			
Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale	7	13 h 54	6	2 h 30	
TOTAL	641	1271 h 06	60	61 h 12	102

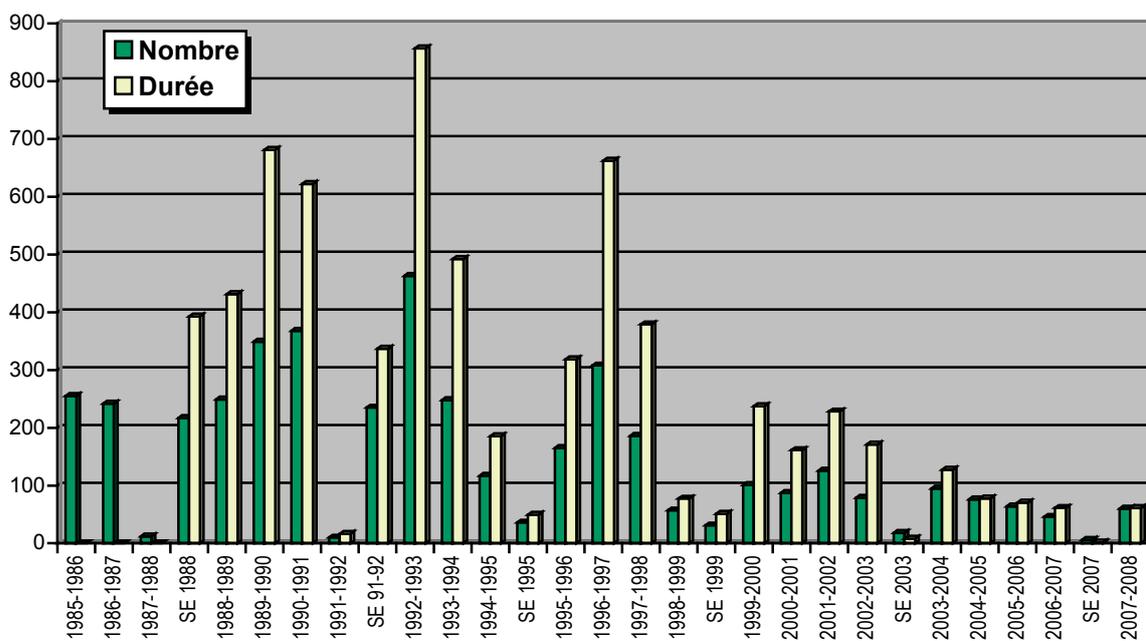
ÉVOLUTION DEPUIS 1985-1986

	RÉUNIONS DE COMMISSION PUBLIQUES		RÉUNIONS DE COMMISSION À HUIS CLOS	
	NOMBRE	DURÉE	NOMBRE	DURÉE
1985-1986	159	423 h 30	255	données non disponibles
1986-1987	216	460 h 35	242	données non disponibles
1987-1988	16	26 h 55	12	données non disponibles
S.E. 1988	87	192 h 46	217	392 h 45
1988-1989	291	682 h 11	249	431 h 20
1989-1990	231	408 h 35	349	681 h 21
1990-1991	346	562 h 01	368	622 h 08
1991-1992	8	6 h 51	10	16 h 20
S.E. 1991-1992	166	283 h 40	235	337 h 08
1992-1993	292	486 h 46	463	857 h 06
1993-1994	385	735 h 45	248	492 h 26
1994-1995	266	486 h 36	117	185 h 34
S.E. 1995	7	12 h 30	36	49 h 35
1995-1996	487	1 148 h 02	165	318 h 42
1996-1997	771	1 780 h 16	308	662 h 40
1997-1998	679	1 472 h 11	186	379 h 21
1998-1999	507	1 053 h 13	57	77 h 20
S.E. 1999	41	101 h 36	31	51 h 25
1999-2000	630	1 465 h 35	101	237 h 38
2000-2001	718	1 521 h 19	87	161 h 53
2001-2002	814	1 766 h 09	126	228 h 41
2002-2003	555	1 121 h 20	79	171 h 25
S.E. 2003	52	86 h 12	18	8 h 19
2003-2004	670	1 395 h 12	95	127 h 38
2004-2005	697	1 422 h 15	76	77 h 58
2005-2006	716	1 369 h 11	64	70 h 41
2006-2007	505	924 h 11	46	61 h 49
S.E. 2007	11	19 h 55	6	1 h 35
2007-2008	641	1 271 h 06	60	61 h 12

RÉUNIONS DE COMMISSIONS PUBLIQUES



RÉUNIONS DE COMMISSIONS À HUIS CLOS



1.2.4. PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS

	NOMBRE DÉPOSÉ DE:			
	PROJETS ⁽²⁾	PROPOSITIONS ⁽¹⁾	PROPOSITIONS DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION	RAPPORTS
S.E. 2007	1	152	--	5
2007-2008	106	1059	25	259

ÉVOLUTION DEPUIS 1985-1986

	PROJETS DE LOI (2)			PROPOSITIONS (1)		
	DÉPOSÉS	ADOPTÉS	REJETÉS CADUQUES RETIRÉS	DÉPOSÉES	ADOPTÉES	REJETÉES CADUQUES RETIRÉES
1985-1986	123	61	1	509	14	9
1986-1987	86	81	17	224	22	7
1987-1988	9	5	--	19	1	1
S.E. 1988	99	43	--	476	9	19
1988-1989	135	131	--	183	18	31
1989-1990	120	113	--	193	27	18
1990-1991	139	140	2	229	34	73
1991-1992	6	6	--	17	--	--
S.E. 91-92	92	36	--	539	10	13
1992-1993	108	98	--	294	69	30
1993-1994	96	104	1	198	43	55
1994-1995	88	100	--	126	35	65
S.E. 1995	6	--	--	69	--	--
1995-1996	119	91	1	437	21	20
1996-1997	177	139	1	296	44	32
1997-1998	203	205	2	293	59	33
1998-1999	221	257	5	202	71	84
S.E. 1999	1			105	1	1
1999-2000	150	127	1	499	52	30
2000-2001	156	138	5	331	49	56
2001-2002	223	185	3	352	55	51
2002-2003	212	221	4	196	61	135
S.E. 2003	7	4	--	241	--	5
2003-2004	206	173	2	842	38	52
2004-2005	173	158	1	404	33	48
2005-2006	228	207	1	400	40	82
2006-2007	216	247	--	161	58	135
S.E. 2007	1	--	--	152	--	--
2007-2008	106	76	--	1059	39	31

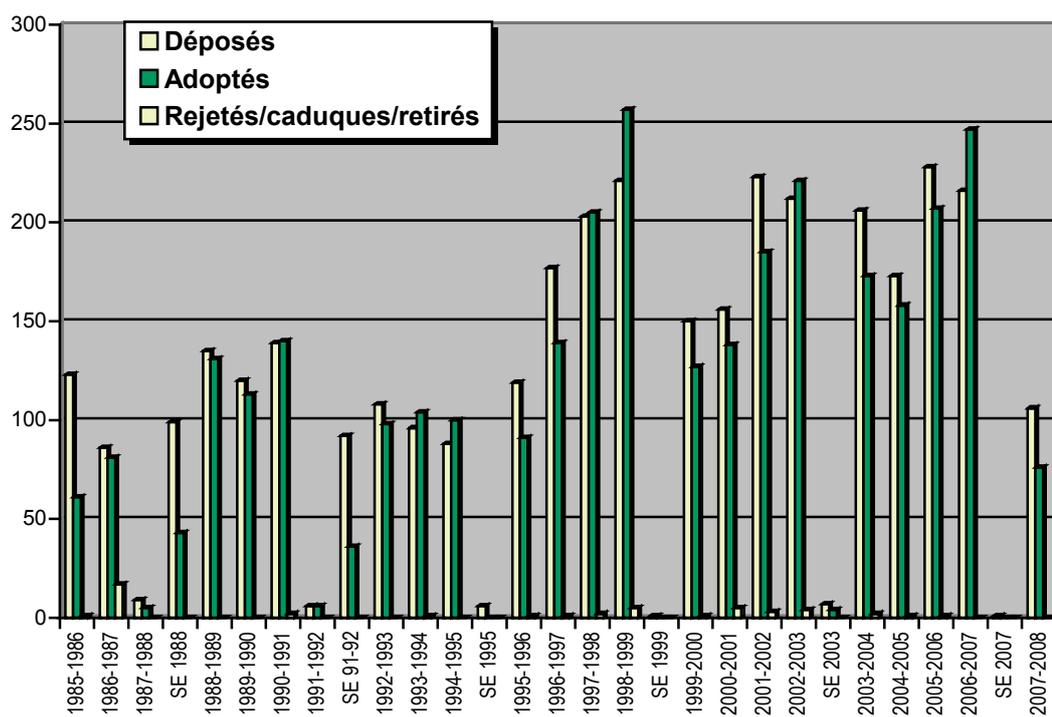
(1) Propositions de loi et de résolution, propositions de modification du règlement, propositions visant à instituer des commissions d'enquête

(2) Projets déposés à la Chambre, transmis par le Sénat et amendés par le Sénat.

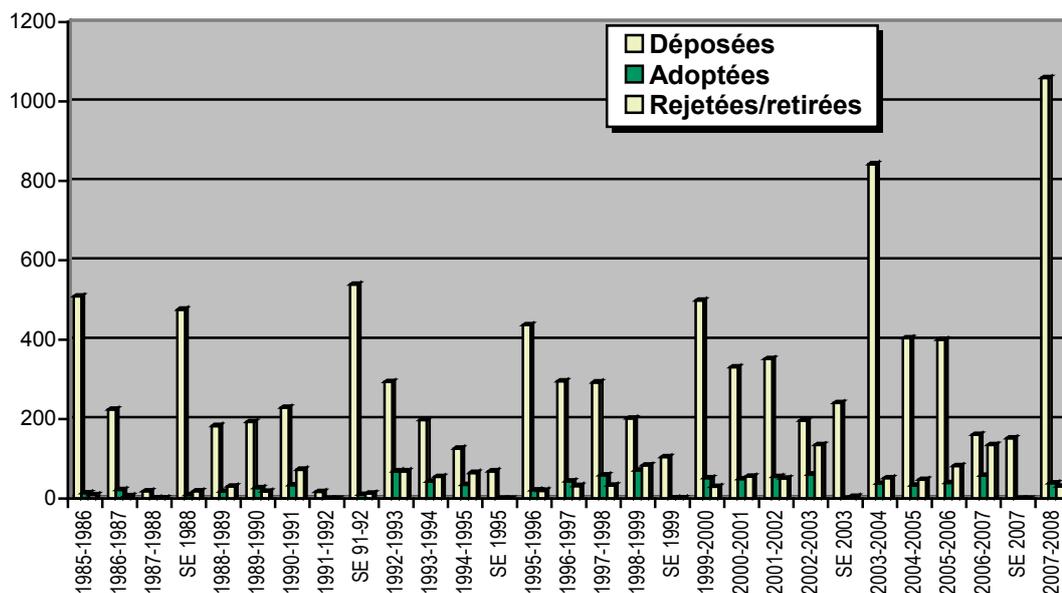
Nombre de projets et propositions de loi évoqués par le Sénat (art. 78 de la Constitution)

1995-1996	18
1996-1997	26
1997-1998	38
1998-1999	47
S.E. 1999	--
1999-2000	29
2000-2001	32
2001-2002	50
2002-2003	74
S.E. 2003	1
2003-2004	30
2004-2005	25
2005-2006	35
2006-2007	75
S.E. 2007	--
2007-2008	22

PROJETS DE LOI



PROPOSITIONS DE LOI



1.2.5. PUBLICATIONS DES LOIS ADOPTÉES

A. Projets de loi adoptés par les deux Chambres

	DÉPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT	PUBLIÉS AU MONITEUR BELGE *	DÉPOSÉS PAR DES MEMBRES DU PARLEMENT	PUBLIÉS AU MONITEUR BELGE *
S.E. 2007	--	--	--	--
2007-2008	55	24	28	27

B. Projets de révision de la Constitution adoptés par les deux Chambres

	DÉPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT	PUBLIÉS AU MONITEUR BELGE *	DÉPOSÉS PAR DES MEMBRES DU PARLEMENT	PUBLIÉS AU MONITEUR BELGE *
S.E. 2007	--	--	--	--
2007-2008	--	--	--	--

* Jusqu'au 13.10.2008

1.2.6. INTERPELLATIONS**EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

	NOMBRE D'INTERPELLATIONS DÉVELOPPÉES	ORDRES DU JOUR DÉPOSÉS EN CONCLUSION D'UNE INTERPELLATION DÉVELOPPÉE EN SÉANCE PLÉNIÈRE
S.E. 2007	--	--
2007-2008	10	10

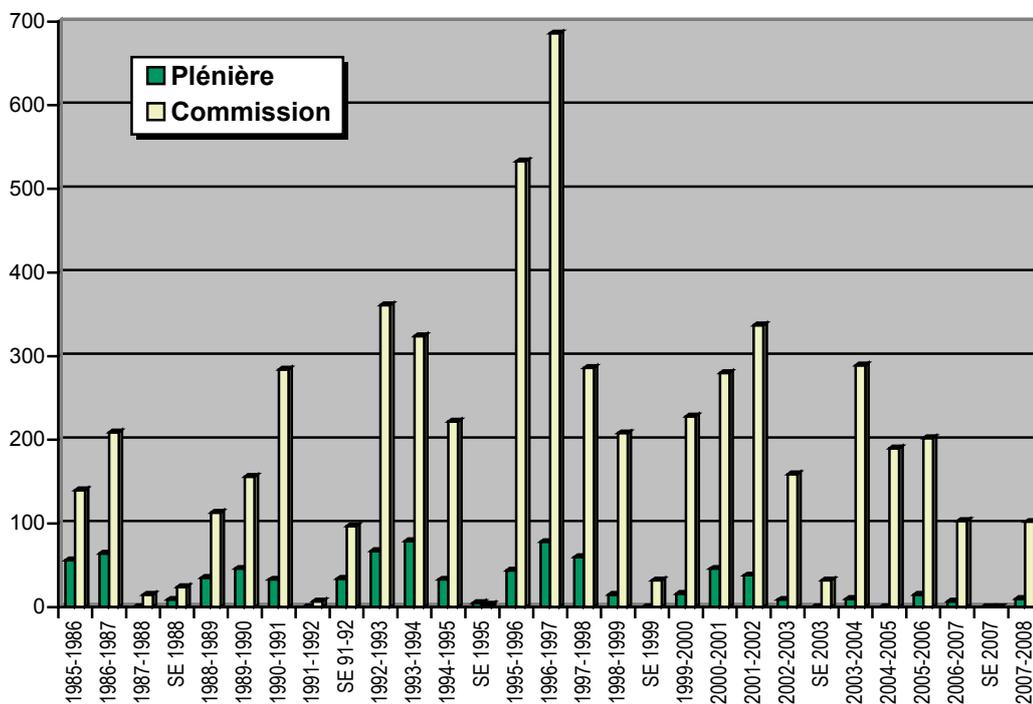
EN COMMISSIONS

	NOMBRE D'INTERPELLATIONS DÉVELOPPÉES	ORDRES DU JOUR DÉPOSÉS EN CONCLUSION D'UNE INTERPELLATION DÉVELOPPÉE EN COMMISSION
S.E. 2007	--	--
2007-2008	102	120

ÉVOLUTION DEPUIS 1985-1986

	INTERPELLATIONS DÉVELOPPÉES	
	EN SÉANCE PLÉNIÈRE	EN RÉUNION DE COMMISSION PUBLIQUE
1985-1986	56	140
1986-1987	64	209
1987-1988	--	15
S.E.. 1988	9	24
1988-1989	35	113
1989-1990	46	156
1990-1991	33	284
1991-1992	--	7
S.E. 1991-1992	34	97
1992-1993	67	361
1993-1994	79	324
1994-1995	33	222
S.E. 1995	5	3
1995-1996	44	533
1996-1997	78	686
1997-1998	60	286
1998-1999	15	208
S.E. 1999		32
1999-2000	16	228
2000-2001	46	280
2001-2002	38	337
2002-2003	9	159
S.E. 2003	--	32
2003-2004	10	289
2004-2005	--	190
2005-2006	15	202
2006-2007	7	103
S.E. 2007	--	--
2007-2008	10	102

INTERPELLATIONS DÉVELOPPÉES

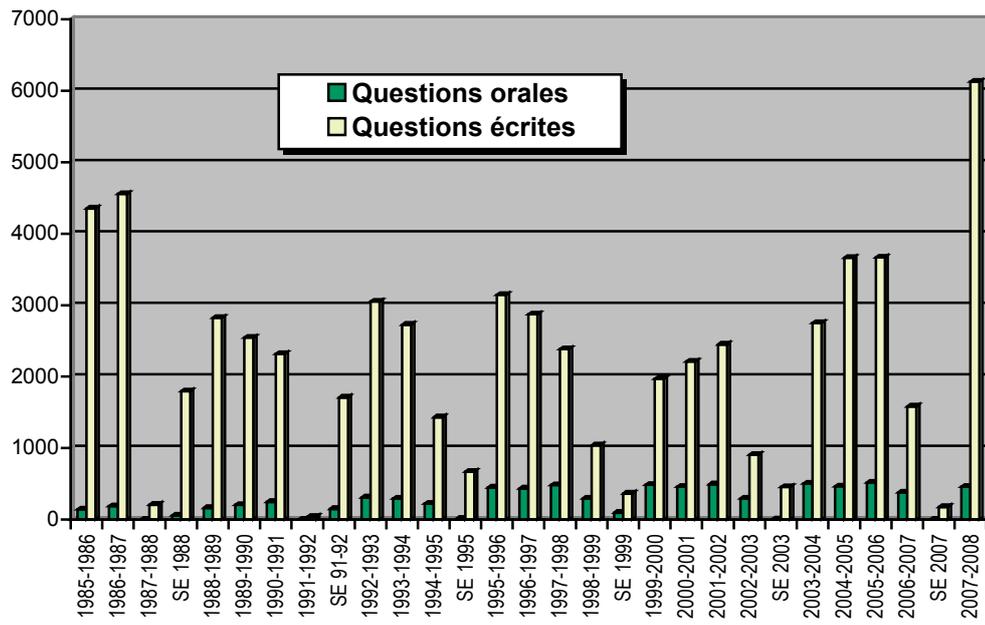


1.2.7. QUESTIONS ORALES ET ÉCRITES

	<i>NOMBRE DE QUESTIONS ORALES EN SÉANCE PLÉNIÈRE</i>	<i>NOMBRE DE QUESTIONS ORALES EN COMMISSION</i>	<i>NOMBRE DE QUESTIONS ÉCRITES</i>
S.E. 2007	--	11	176
2007-2008	461	4257	6129

ÉVOLUTION DEPUIS 1985-1986

	QUESTIONS ORALES	QUESTIONS ÉCRITES
1985-1986	144	4353
1986-1987	188	4558
1987-1988	--	207
S.E. 1988	56	1796
1988-1989	162	2822
1989-1990	206	2546
1990-1991	247	2318
1991-1992	--	40
S.E. 1991-1992	149	1709
1992-1993	310	3052
1993-1994	293	2727
1994-1995	223	1432
S.E. 1995	11	668
1995-1996	448	3144
1996-1997	435	2874
1997-1998	483	2386
1998-1999	293	1038
S.E. 1999	96	364
1999-2000	487	1969
2000-2001	458	2210
2001-2002	493	2450
2002-2003	293	905
S.E. 2003	4	454
2003-2004	504	2752
2004-2005	464	3662
2005-2006	517	3369
2006-2007	378	1583
S.E. 2007	--	176
2007-2008	461	6129

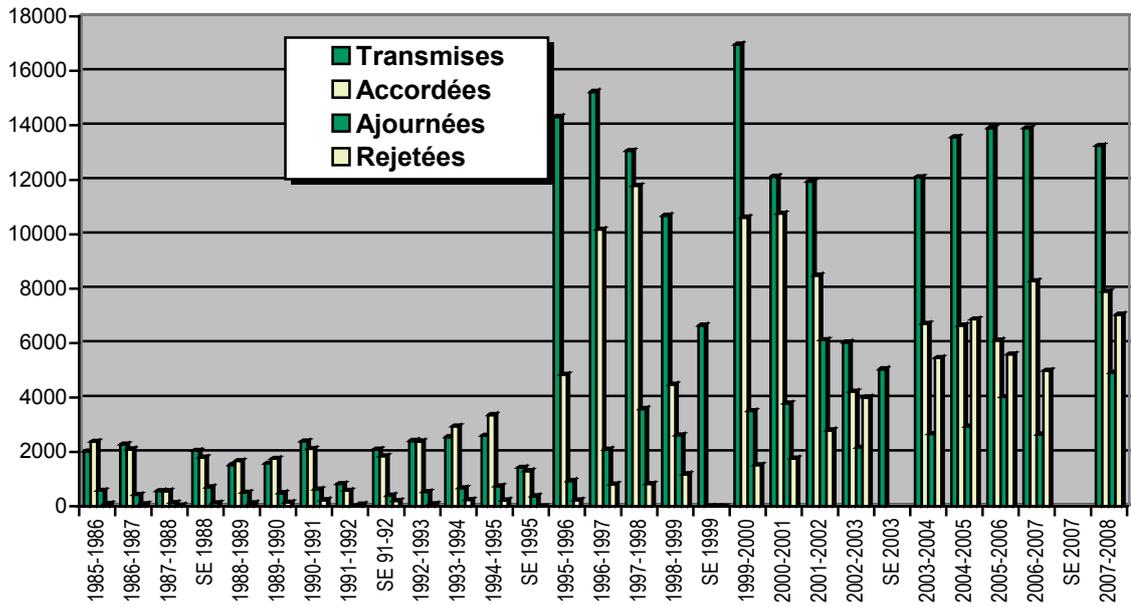


1.2.8. NATURALISATIONS ⁽⁸⁾

	DEMANDES			
	TRANSMISES	ACCORDÉES	AJOURNÉES	REJETÉES
1985-1986	2 017	2 371	573	91
1986-1987	2 282	2 099	420	83
1987-1988	562	558	127	29
S.E. 1988	2 047	1 797	697	113
1988-1989	1 523	1 669	508	110
1989-1990	1 572	1 747	486	138
1990-1991	2 389	2 114	618	227
1991-1992	823	578	/	63
S.E. 1991-1992	2 092	1 842	391	199
1992-1993	2 403	2 381	525	84
1993-1994	2 545	2 938	672	230
1994-1995	2 596	3 357	743	218
S.E. 1995	1 419	1 298	368	/
1995-1996	14 316	4 842	935	219
1996-1997	15 233	10 167	2 085	813
1997-1998	13 066	11 780	3 578	824
1998-1999	10 682	4 472	2 613	1 180
S.E. 1999	6 648			
1999-2000	16 972	10 611	3 502	1 518
2000-2001	12 117	10 755	3 782	1 758
2001-2002	11 935	8 484	6 117	2 791 (a)
2002-2003	6 026	4 222	2 165	4 001 (b)
S.E. 2003	5 039			
2003-2004	12 099	6 716	2 653	5 452 (c)
2004-2005	13 565	6 650	2 933	6 876 (d)
2005-2006	13 905	6 095	4 020	5 583 (e)
2006-2007	13 898	8 278	2 638	4 986 (f)
S.E. 2007				
2007-2008	13 251	7 885	4 907	7 047 (g)

(8) Le nombre de demandes de naturalisation examinées au cours d'une session ne correspond pas nécessairement au nombre de demandes introduites au cours de cette même session. Depuis le 1er janvier 1996, les demandes sont introduites à la Chambre. La procédure administrative est totalement prise en charge par les services de l'assemblée. La Chambre est par ailleurs seule compétente en matière d'octroi de la naturalisation (procédure monocrématique - art. 74 de la Constitution).

- (a) dont 1421 propositions de rejet.
- (b) dont 1039 propositions de rejet.
- (c) dont 3031 propositions de rejet.
- (d) dont 3849 propositions de rejet.
- (e) dont 3191 propositions de rejet.
- (f) dont 2843 propositions de rejet.
- (g) dont 5113 propositions de rejet.



CHAPITRE 2

COMPÉTENCES

DE LA

CHAMBRE

2. COMPÉTENCES DE LA CHAMBRE

2.1. COMPÉTENCE LÉGISLATIVE

2.1.1. COMMENTAIRE DES PROPOSITIONS ET PROJETS DE LOI REVÊTANT UN INTÉRÊT GÉNÉRAL MAJEUR ADOPTÉS PAR LA CHAMBRE

2.1.1.1. CONSTITUTION

Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

◆ RÉVISION DE L'ARTICLE 22BIS DE LA CONSTITUTION

Doc. 52 0175/2007-2008

Examinée en commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

Rapporteur : M. Willem-Frederik Schiltz

Adoptée par la Chambre le 05.06.2008

La présente révision a pour objectif d'intégrer dans la Constitution les principes de la Convention de New York du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant. Lors de la précédente législature, cette proposition avait fait l'objet de longs débats au Sénat ainsi que d'un avis du groupe de travail chargé à la Chambre de l'examen du titre II de la Constitution. N'ayant pas été votée avant la fin de la législature, la proposition a été redéposée. Elle prévoit que : « Chaque enfant a le droit de s'exprimer sur toute question qui le concerne ; son opinion est prise en considération, eu égard à son âge et à son discernement. Chaque enfant a le droit de bénéficier des mesures et services qui concourent à son développement. Dans toute décision qui le concerne, l'intérêt de l'enfant est pris en considération de manière primordiale. La loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent ces droits de l'enfant . »

◆ RÉVISION DE L'ARTICLE 28 DE LA CONSTITUTION RELATIVE AU DROIT DE PÉTITION EN VUE D'Y INSCRIRE LE COLLÈGE DES MÉDIATEURS FÉDÉRAUX

Doc. 52 0260/2007-2008

Examinée en commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

Rapporteur : M. Jan Jambon

Adoptée par la Chambre le 10.07.2008

La présente révision de la Constitution accorde un statut constitutionnel au Collège des médiateurs fédéraux. La Belgique rejoint ainsi les 15 autres États membres de l'Union européenne qui reprennent dans leur Constitution le Collège des médiateurs.

Etant donné qu'il existe un parallélisme entre le médiateur et les pétitions, l'ancrage du Collège dans la Constitution s'est donc logiquement réalisé à l'article relatif à la pétition (article 28 de la Constitution).

- ◆ RÉVISION DE L'ARTICLE 180 DE LA CONSTITUTION AFIN D'ÉTENDRE LE CONTRÔLE DE LA COUR DES COMPTES AU-DELÀ DE SA COMPÉTENCE STRICTEMENT LIMITÉE AUX COMPTES DE L'ÉTAT

Doc. 52 0531/2007-2008

Examinée en commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

Rapporteur : M. Willem Frederik Schiltz

Adoptée par la Chambre le 10.07.2008

La présente révision vise à étendre les compétences de la Cour des comptes au-delà du contrôle des comptes de l'État, en s'inspirant de la législation française.

La loi française du 7 août 1991 a institué un mécanisme de déclaration pour les associations ayant recours à la générosité publique pour leur financement ainsi qu'un contrôle de la Cour des Comptes sur ces mêmes organismes. Sur la base de cette loi, la Cour des Comptes française a pu remettre de nombreux rapports éclairant l'utilisation souvent obscure des fonds recueillis auprès du public (par exemple, le rapport 2007 sur les fonds récoltés en faveur des victimes du Tsunami). La présente révision tend à instaurer un mécanisme de contrôle analogue.

Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire

Pas de propositions adoptées au cours de la session extraordinaire 2007 et de la session ordinaire 2007-2008.

2.1.1.2. PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

COMMISSIONS PERMANENTES ET LEURS SOUS-COMMISSIONS

Commission des Affaires sociales

- ◆ LOI DU 8 NOVEMBRE 2007 DÉTERMINANT LE SEUIL APPLICABLE POUR L'INSTITUTION OU LE RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DES CONSEILS D'ENTREPRISE À L'OCCASION DES ÉLECTIONS SOCIALES DE L'ANNÉE 2008

Doc. 52 0167/2007-2008

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur : M. Hans Bonte

Adoptée par le Sénat le 25.10.2007

Adoptée par la Chambre le 28.10.2007

Moniteur belge : 28.11.2007

Le projet de loi, déposé par le gouvernement en affaires courantes, visait à fixer la procédure relative à l'organisation des élections sociales, prévues au cours du mois de mai 2008. Conformément à l'accord des partenaires sociaux, il fixait encore à 100 travailleurs pour les seules élections sociales de 2008, le seuil pour l'institution d'un conseil d'entreprise.

Par sa décision du 26 septembre 2007, la conférence des présidents avait estimé que la loi pouvait être considérée comme relevant des affaires courantes.

- ◆ LOI DU 4 DÉCEMBRE 2007 RELATIVE AUX ÉLECTIONS SOCIALES DE L'ANNÉE 2008
- ◆ LOI DU 4 DÉCEMBRE 2007 RÉGLANT LES RECOURS JUDICIAIRES INTRODUITS DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE RELATIVE AUX ÉLECTIONS SOCIALES DE L'ANNÉE 2008

Doc. 52 0257/2007-2008 et 52 0258/2007-2008

Examinées en commission des Affaires sociales

Rapporteur : Mme Meryame Kitir

Adoptées par la Chambre le 22.11.2007

Adoptées par le Sénat le 29.11.2007

Moniteur belge : 07.12.2007

Ces deux lois émanant du gouvernement chargé d'exécuter les affaires courantes, fixent les modalités pratiques de la procédure adoptée en vue de l'organisation des élections sociales de 2008.

Elles établissent certaines règles en matière d'installation et de fonctionnement des conseils d'entreprise et des comités pour la prévention et la protection au travail, organisent l'ensemble de la procédure électorale proprement dite, ainsi que les modalités des recours judiciaires y afférents.

- ◆ LOI DU 21 DÉCEMBRE 2007 MODIFIANT LA LOI DU 26 MARS 2007 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES EN VUE DE LA RÉALISATION DE L'INTÉGRATION DES PETITS RISQUES DANS L'ASSURANCE OBLIGATOIRE SOINS DE SANTÉ POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Doc. 52 0406/2007-2008

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur : Mme Maggie De Block

Adoptée par la Chambre le 13.12.2007

Adoptée par le Sénat le 20.12.2007

Moniteur belge : 28.12.2007

D'initiative parlementaire, la loi a été examinée conjointement par la commission des Affaires sociales et par la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

La loi adapte les cotisations sociales destinées au statut social des travailleurs indépendants, notamment les pourcentages de ces cotisations et les seuils des revenus professionnels. Elle adapte également la manière de déterminer le montant des coûts globaux de soins de santé à charge de la gestion globale du régime des travailleurs indépendants.

Ces modifications font suite à l'intégration au 1er janvier 2008 des petits risques dans l'assurance obligatoire pour travailleurs indépendants, telle qu'instaurée par la loi du 26 mars 2007 portant des dispositions diverses en vue de la réalisation de l'intégration des petits risques dans l'assurance obligatoire soins de santé pour les travailleurs indépendants.

- ◆ LOI DU 21 DÉCEMBRE 2007 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (ART. 17 À 25 ET 27 À 29)

Doc. 52 0517/2007-2008

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteurs: M. Maxime Prévot et Mme Carine Lecomte
Adoptée par la Chambre 19.12.2007
Adoptée par le Sénat le 20.12.2007
Moniteur belge : 31.12.2007

La loi émane du gouvernement chargé d'exécuter les affaires courantes.

Le volet Pensions confirme des mesures déjà décidées en faveur de certains sous-secteurs et travailleurs occupés par la SNCB comme par l'OSSOM.

Le volet Emploi a trait au bonus de démarrage et de stage accordé aux jeunes, et instauré depuis l'année scolaire 2006-2007.

Le volet Affaires sociales porte sur l'identification des sources des différents financements alternatifs prévus, en particulier, pour le congé éducation payé et pour les soins de santé, au cas où il est décidé d'investir dans les soins de santé un montant supérieur à la croissance des recettes de la sécurité sociale.

- ◆ LOI DU 21 DÉCEMBRE 2007 RELATIVE À L'EXÉCUTION DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2007-2008

Doc. 52 0594/2007-2008
Examinée en commission des Affaires sociales
Rapporteur : sans rapport
Adoptée par la Chambre 19.12.2007
Adoptée par le Sénat le 21.12.2007
Moniteur belge : 31.12.2007

La loi d'origine parlementaire, exécute l'accord interprofessionnel 2007-2008 des partenaires sociaux. Cet accord comprend trois parties, à savoir : l'introduction d'un nouveau régime pour les avantages non récurrents liés aux résultats, d'un nouveau régime de prépension pour les travailleurs ayant une carrière de 40 ans et d'un nouveau régime de prépension pour les travailleurs moins valides et pour les travailleurs ayant des problèmes physiques graves.

- ◆ LOI DU 27 DÉCEMBRE 2007 MODIFIANT L'ARTICLE 30BIS DE LA LOI DU 27 JUIN 1969 RÉVISANT L'ARRÊTÉ-LOI DU 28 DÉCEMBRE 1944 CONCERNANT LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS

Doc. 52 0596/2007-2008
Examinée en commission des Affaires sociales
Rapporteur : sans rapport
Adoptée par la Chambre 19.12.2007
Adoptée par le Sénat le 20.12.2007
Moniteur belge : 31.12.2007

La loi d'origine parlementaire rétablit jusqu'à la fin de l'année 2008 la mesure de publicité initiale des décisions d'enregistrement comme entrepreneur et de radiation par la voie du Moniteur belge, afin de tenir compte des délais nécessaires à la Banque-carrefour des entreprises pour pouvoir assurer la publicité correcte par la voie de son site internet.

- ◆ LOI DU 23 AVRIL 2008 COMPLÉTANT LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE 2002/14/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 11 MARS 2002 ÉTABLISSANT UN CADRE GÉNÉRAL RELATIF À L'INFORMATION ET LA CONSULTATION DES TRAVAILLEURS DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Doc. 52 0890/2007-2008

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur : Mme Camille Dieu

Adoptée par la Chambre 19.03.2008

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge : 16.05.2008

La loi d'origine gouvernementale (gouvernement chargé des affaires courantes), assure la transposition complète de la directive 2002/14/CE du Parlement européen et du conseil du 11 mars 2002, établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne.

En l'absence de conseil d'entreprise ou de délégation syndicale compétente pour l'ensemble des travailleurs dans les entreprises employant entre 50 et 99 travailleurs, la compétence du comité pour la prévention et la protection au travail est étendue aux matières visées par la directive 2002/14/CE du 11 mars 2002.

- ◆ LOI DU 9 MAI 2008 PORTANT DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN CE QUI CONCERNE L'INSTITUTION D'UN GROUPE SPÉCIAL DE NÉGOCIATION, D'UN ORGANE DE REPRÉSENTATION ET DE PROCÉDURES RELATIVES À L'IMPLICATION DES TRAVAILLEURS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE EUROPÉENNE (I)
- ◆ LOI DU 9 MAI 2008 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES EN CE QUI CONCERNE L'INSTITUTION D'UN GROUPE SPÉCIAL DE NÉGOCIATION, D'UN ORGANE DE REPRÉSENTATION ET DE PROCÉDURES RELATIVES À L'IMPLICATION DES TRAVAILLEURS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE EUROPÉENNE (II)

Doc. 52 0810/2007-2008 et 52 0811/2007-2008

Examinées en commission des Affaires sociales

Rapporteur : M. Stefaan Vercamer

Adoptées par la Chambre 19.03.2008

Adoptées par le Sénat le 24.04.2008

Moniteur belge : 23.07.2007

Les deux lois d'origine gouvernementale (gouvernement chargé des affaires courantes), encadrent la CCT n° 88 concernant l'implication des travailleurs dans la société coopérative européenne et finalisent la transposition de la directive 2003/72/CE du Conseil du 22 juillet 2003, complétant le statut de la société coopérative européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs.

Elles instaurent des mesures de protection de la confidentialité, de protection des représentants des travailleurs, et de contrôle judiciaire visant à garantir le bon fonctionnement des procédures d'implication des travailleurs, applicables au sein des sociétés coopératives européennes.

- ◆ LOI DU 1^{ER} JUIN 2008 - BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 - SECTION 21 - PENSIONS - SECTION 23 - EMPLOI ET CONCERTATION SOCIALE (Y COMPRIS LA PARTIE «ÉGALITÉ DES CHANCES») - SECTION 24 - SÉCURITÉ SOCIALE (PARTIM : AFFAIRES SOCIALES, PERSONNES HANDICAPÉES) - SECTION 44 - INTÉGRATION SOCIALE, LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET ÉCONOMIE SOCIALE (PARTIM : ÉCONOMIE SOCIALE)

Doc. 52 0992/2007-2008, 52 0994/2007-2008 et 0995/2007-2008

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteurs : Mmes Maggie De Block et Sonja Becq et M. Stefaan Vercamer

Adoptée par la Chambre 22.05.2008

Moniteur belge : 07.07.2008

La partie du budget consacrée à la sécurité sociale porte des dispositions en matière de :

- perception des cotisations de sécurité sociale ;
- soutien au pouvoir d'achat ;
- soutien à l'économie, à l'emploi et à la société de la connaissance par le biais des cotisations de sécurité sociale ;
- lutte contre les pièges à l'emploi, augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs et renforcement du bonus à l'emploi ;
- assurance indemnité (corrections sociales et liaison au bien-être, réinsertion socio-professionnelle, harmonisation des différents régimes d'écartement des femmes enceintes, congé spécifique pour soins programmés) ;
- maladies professionnelles (prévention, meilleure reconnaissance des maladies) ;
- politique familiale (octroi d'un supplément d'âge annuel, cadastre des allocations familiales, création du système d'information comme soutien à la gestion du régime, adaptation de la subvention des caisses d'allocations familiales, création d'un centre de connaissances).

La partie du budget consacrée aux pensions porte sur les mesures suivantes :

- intégration du bonus bien-être ;
- amélioration du pouvoir d'achat des pensionnés ;
- activité autorisée des pensionnés ;
- diminution de la cotisation de solidarité ;
- dans le secteur public, péréquation et pensions complémentaires pour les agents contractuels des services publics.

La partie du budget consacrée à l'emploi est axée sur les priorités suivantes :

- renforcer la concertation et la coordination ;
- renforcer l'accompagnement et les mesures d'activation des demandeurs d'emploi, la formation des travailleurs, simplifier les plans d'embauche, développer de nouvelles politiques des groupes-cibles, améliorer la mobilité des travailleurs ;
- augmenter la lutte contre les pièges à l'emploi, diminuer la pression fiscale sur le travail, diminuer le coût du travail principalement sur les bas salaires ;
- améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des personnes au travail, améliorer la prévention, mieux réinsérer dans le marché du travail les travailleurs écartés de leur profession, harmoniser les différents régimes d'écartement des femmes enceintes ;
- lancer une alliance pour l'emploi et l'environnement, développer l'emploi dans

- le secteur des services aux personnes, notamment au moyen des titres-services ;
- mieux lutter contre la fraude sociale par une approche plus ciblée, des collaborations thématiques renforcées et une utilisation plus efficiente des bases de données ;
 - accentuer la stratégie européenne et internationale dans le domaine de l'emploi, notamment au moyen de la flexisécurité et de la lutte contre les diverses segmentations du marché du travail.

La partie du budget consacrée à l'égalité des chances contient des mesures visant à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, à lutter contre les discriminations et à renforcer la diversité culturelle.

La partie du budget consacrée aux personnes en situation de handicap contient des mesures visant à :

- améliorer leur taux d'emploi ;
- améliorer la qualité du service qui leur est offert ;
- développer davantage leur participation aux orientations de politique générale ;
- améliorer le système des allocations qui leur sont octroyées par le mécanisme de la liaison au bien-être, ainsi que l'uniformisation de l'abattement sur les revenus du conjoint pour le calcul de l'allocation d'intégration.

◆ LOI-PROGRAMME DU 8 JUIN 2008 (ART. 14 À 21, 22, 31 À 46, 82 À 85 ET 86 À 89)

Doc. 52 1011/2007-2008

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteurs : Mmes Carine Lecomte et Florence Reuter

Adoptée par la Chambre 08.05.2008

Adoptée par le Sénat le 29.05.2008

Moniteur belge : 16.06.2008

La partie de la loi consacrée à la sécurité sociale porte des dispositions en matière de :

- allocations familiales, en vue d'améliorer le pouvoir d'achat des familles au moyen du supplément d'âge annuel ;
- augmentation du financement alternatif de la gestion globale des salariés, destinée à financer le budget des frais administratifs de l'INAMI ;
- délai de recours du travailleur contre une décision d'assujettissement ou de désassujettissement de l'ONSS, redistribution des charges sociales, adaptation du taux d'intérêt légal en sécurité sociale ;
- cotisations et contributions sur le chiffre d'affaires des spécialités pharmaceutiques, visant à optimiser la perception des cotisations payées par les sociétés pharmaceutiques, notamment par une adaptation des dates de paiement et de certains modes de calcul.

La partie de la loi consacrée à l'emploi porte des dispositions en matière de titres-services, visant principalement les entreprises agréées, afin de favoriser le développement de services et des emplois de proximité. D'autres mesures ont trait au bonus à l'emploi, dont l'augmentation sur les bas salaires vise à diminuer les cotisations personnelles du travailleur, avec pour objectif une augmentation significative de la différence entre les allocations de chômage et le salaire minimum garanti.

La partie de la loi consacrée aux pensions porte des dispositions en matière de cotisation de solidarité sur les pensions, en vue de permettre la réduction ou l'abrogation des retenues, par voie d'arrêté royal délibéré en conseil des ministres à confirmer par la loi.

La partie de la loi consacrée à l'économie sociale porte des dispositions relatives à l'activité du Fonds de l'économie sociale et durable.

- ◆ LOI DU 8 JUIN 2008 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (I) (ART. 23 ET 24, 31 À 35 ET 60 À 71)

Doc. 52 1012/2007-2008

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteurs : M. Maxime Prévot et Mme Meryame Kitir

Adoptée par la Chambre 08.05.2008

Adoptée par le Sénat le 29.05.2008

Moniteur belge : 16.06.2008

En matière de sécurité sociale, les dispositions de la loi visent les objectifs suivants :

- améliorer la perception des cotisations au sein de l'ONSS. A cet effet, en ce qui concerne les avantages non récurrents, la cotisation de solidarité sera dorénavant payée au cours du trimestre pendant lequel l'avantage a été alloué. Une meilleure perception des cotisations est aussi réalisée à travers le mécanisme dit de la 4ème voie, qui impose une obligation aux notaires et aux huissiers instrumentant d'interroger les organismes de perception de cotisations lorsqu'il effectue des ventes de biens ;
- lever une insécurité juridique qui existait quant à la personne responsable de l'affiliation à une caisse d'allocations familiales, lorsque la rémunération du travailleur était payée par un tiers. Il est mis fin à cette insécurité juridique en mettant aussi à charge du tiers payeur de la rémunération la charge de l'affiliation ;
- faciliter le long travail de concertation en cours entre les différents secteurs des accidents du travail, des maladies professionnelles et de l'assurance maladie, dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle.

En matière d'emploi, les dispositions de la loi tendent à :

- consacrer dans la loi la définition de la Cour de Cassation sur la notion de principale source de revenus, afin de lever l'insécurité juridique de la définition actuelle ;
- éviter les interprétations divergentes en ce qui concerne la date à laquelle les intérêts de retard sont appliqués de plein droit, c'est-à-dire à partir de la date de réception des pièces justificatives ;
- adapter le moment où le salaire correspondant au nombre annuel d'heures supplémentaires autorisé peut être payé et à permettre qu'une partie de ce nombre autorisé soit prestée le samedi ;
- modifier la définition des jours ouvrables et adapter les sanctions à l'égard des entreprises qui ne respectent pas les dispositions relatives au quota d'engagement de jeunes travailleurs ;
- assurer la gratuité des avantages alloués par les Fonds de sécurité d'existence pour tous les bénéficiaires, qu'ils soient syndiqués ou non ;
- permettre aux aéroports de Liège et de Charleroi de confier les tâches de sécurité à des sociétés privées, conformément à la dérogation demandée par la Région wallonne ;

- harmoniser les interprétations relatives à l'octroi des intérêts sur le salaire brut des travailleurs.
- ◆ LOI DU 24 JUILLET 2008 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (I) (ART. 83 À 92, 93 À 94, 95 À 96, 98 À 102 ET 151 À 162)

Doc. 52 1200/2007-2008

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur : Mme Carine Lecomte

Adoptée par la Chambre 03.07.2008

Adoptée par le Sénat le 14.07.2008

Moniteur belge : 07.08.2008

Les dispositions de la loi soumises à la commission en matière d'affaires sociales concernent les allocations familiales, ainsi que le Maribel social ; par ailleurs deux importantes modifications concernent les cotisations et contributions sur le chiffre d'affaires des spécialités pharmaceutiques ; la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales des mutualités est adaptée aux mesures prises en vue d'améliorer le statut social des travailleurs indépendants. La loi contient enfin des dispositions relatives à la clôture des comptes des soins de santé.

En matière d'allocations familiales, les règles classiques de perception des allocations familiales sont modifiées lorsque l'allocataire n'est pas en mesure de prouver son identité afin que les allocations familiales puissent être versées sans retard à l'attributaire et dès lors bénéficier à l'enfant.

En ce qui concerne le Maribel social, il s'agit d'adapter les textes suite à la fusion des 3 anciens fonds du secteur public en un seul fond au sein de l'ONSSAPL.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires des spécialités pharmaceutiques, les mesures de réduction de cotisations pour recherche et développement sont limitées dans le temps, pour les petites entreprises et en faveur des firmes qui réduisent leurs dépenses de marketing.

Par ailleurs l'exonération qui était allouée aux médicaments à base de dérivés sanguins stables est reportée à la suite de son rejet par la Commission européenne à cause de son caractère sélectif. Une nouvelle disposition non-sélective, c'est-à-dire touchant tous les médicaments à base de dérivés stables du sang, sans distinction entre donneurs, est en préparation.

En matière d'emploi, les dispositions soumises à la commission sont de nature technique et visent à répondre à des problèmes ponctuels.

- ◆ LOI DU 24 JUILLET 2008 PORTANT ASSENTIMENT À L'AVENANT DU 28 DÉCEMBRE 2006 À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 30 MAI 2005 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE RELATIF À L'ÉCONOMIE PLURIELLE, APPROUVÉ PAR LA LOI DU 10 MAI 2006 - TRANSMIS PAR LE SÉNAT, N° 1229/1

- ◆ LOI DU 24 JUILLET 2008 PORTANT ASSENTIMENT À L'AVENANT DU 20 SEPTEMBRE 2007 À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 30 MAI 2005 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE RELATIF À L'ÉCONOMIE PLURIELLE, APPROUVÉ PAR LA LOI DU 10 MAI 2006 - TRANSMIS PAR LE SÉNAT, N° 1230/1

Doc. 52 1229/2007-2008 et 52 1230/2007-2008
Examinées en commission des Affaires sociales
Rapporteur : Mme Carine Lecomte
Adoptées par le Sénat le 05.06.2008
Adoptées par la Chambre le 10.07.2008
Moniteur belge : 13.08.2008

Les lois ratifient l'avenant à l'accord de coopération, lequel organise le financement des années concernées. En effet, l'accord de coopération du 30 mai 2005 ne définissait que les moyens fédéraux pour l'année 2005. Etant donné l'annualité du budget fédéral et les procédures de ratification d'un accord de coopération, il est nécessaire de conclure, chaque année, un nouvel avenant. Ces avenants doivent ensuite être approuvés par chaque gouvernement et ratifiés, au sein de chaque entité fédérée, par une loi, un décret ou une ordonnance.

Commission de la Défense nationale

- ◆ LOI DU 18 DÉCEMBRE 2007 FIXANT LE CONTINGENT DE L'ARMÉE POUR L'ANNÉE 2008

Doc. 52 0278/2007-2008
Examinée en commission de la Défense nationale
Rapporteur : M. David Geerts
Adoptée par la Chambre le 29.11.2007
Moniteur belge : 16.01.2008

Cette loi fixe, conformément à l'article 183 de la Constitution, le nombre maximum de militaires qui peuvent être simultanément sous les armes un même jour de l'année à 39.361 pour l'année 2008.

- ◆ LOI DU 21 DÉCEMBRE 2007 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (I)

Doc. 52 0517/2007-2008
Examinée en commission de la Défense nationale
Rapporteur : Mme Hilde Vautmans
Adoptée par la Chambre le 19.12.2007
Adoptée par le Sénat le 20.12.2007
Moniteur belge : 31.12.2007 (erratum : 15.01.2008)

Les articles 15 et 16 du projet de loi examinés par la commission modifient la loi du 20 mai 1994 relative aux droits pécuniaires des militaires. Ils concernent la prime de restructuration. L'objectif est de maintenir l'équivalence avec la prime accordée aux fonctionnaires fédéraux dans le cadre de la réforme Copernic.

Commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique

◆ LOI DU 21 DÉCEMBRE 2007 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (I)

Doc. 52 0517/2007-2008

Examinée en commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique

Rapporteur : Mme Liesbeth Van der Auwera

Adoptée par la Chambre le 19.12.2007

Adoptée par le Sénat le 20.12.2007

Moniteur belge : 31.12.2007 (erratum : 15.01.2008)

Les articles 7 à 9 du projet de loi portant des dispositions diverses (I) examinés par la commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique portent sur la confirmation par une loi de l'arrêté royal qui a transposé en droit belge le règlement européen relatif au statut de la Société coopérative européenne. La date ultime à laquelle cet arrêté devait être confirmé était le 31 décembre 2007. L'un des articles visait à apporter une correction technique nécessaire aux règles relatives à la dématérialisation des titres au porteur. L'urgence de cette modification a été motivée par le fait qu'elle devait impérativement intervenir avant la date prévue pour la conversion des titres au porteur, à savoir le 1^{er} janvier 2008.

◆ LOI DU 8 JUIN 2008 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (I)

Doc. 52 1012/2007-2008

Examinée en commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique

Rapporteur : M. Olivier Hamal

Adoptée par la Chambre le 08.05.2008

Adoptée par le Sénat le 29.05.2008

Moniteur belge : 16.06.2008 (erratum : 16.07.2008)

La commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique a examiné les articles 44 à 57 et 76 à 81 du projet de loi portant des dispositions diverses (I). La première série des articles soumis vise à confirmer les arrêtés royaux pris en application de l'article 102 de la loi du 20 juillet 2006 portant des dispositions diverses. Ces dispositions contiennent de nouvelles règles concernant l'indépendance des réviseurs d'entreprises. Il y est prévu que les réviseurs d'entreprises sont soumis à une règle de rotation lorsqu'ils assurent le révisorat d'une société cotée en bourse, et que le prix du réviseur doit être publié dans les comptes annuels et les comptes consolidés. L'organisation de la procédure disciplinaire au sein de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises est également modifiée par suite du renforcement de la surveillance externe. Un certain nombre d'articles visent à ramener le délai de conservation des factures (de 10 ans) à 7 ans, comme c'est le cas du point de vue de la législation fiscale. À cet effet, la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises est modifiée.

La deuxième série d'articles vise à inscrire la fusion transfrontalière de sociétés dans la législation belge, conformément à la directive européenne 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux (volet relatif au droit des sociétés de la dixième directive sur les sociétés).

◆ LOI DU 18 JUILLET 2008 MODIFIANT L'ARTICLE 82, ALINÉA 2, DE LA LOI DU 8 AOÛT 1997 SUR LES FAILLITES EN CE QUI CONCERNE L'EXCUSABILITÉ DES EX-CONJOINTS

Doc. 52 1032/2007-2008

Examinée en commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique

Rapporteur : M. Olivier Hamal

Adoptée par la Chambre le 26.06.2008

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge : 28.08.2008 (erratum : 16.09.2008)

Le principe de l'excusabilité introduit dans la loi du 8 août 1997 sur les faillites permet au failli de redémarrer, sous certaines conditions, une vie professionnelle et de reprendre une activité économique, même lorsque tous les créanciers n'ont pas été payés. Cette procédure n'est pas automatique étant donné que l'octroi de l'excusabilité n'est possible que dans certains cas.

L'article 82 de la loi sur les faillites, inséré en 1997, a subi plusieurs modifications depuis lors. Il a été modifié une première fois par la loi du 4 septembre 2002, afin que le conjoint du failli qui s'est personnellement obligé à la dette de son époux puisse également être libéré de cette obligation par l'effet de l'excusabilité. Ensuite, le législateur a encore modifié l'article 82 par la loi du 5 février 2005 en précisant qu'il s'agit du «conjoint du failli qui est personnellement obligé» (au lieu du «conjoint qui s'est personnellement obligé»). Toutefois, le législateur n'a jamais soumis à un examen spécifique les conséquences d'un divorce pour le conjoint du failli (en particulier d'un divorce qui interviendrait avant l'admission de l'excusabilité de son époux). Il se recommandait par conséquent de modifier une nouvelle fois l'article 82, alinéa 2, de la loi sur les faillites et de prévoir clairement que du fait de l'excusabilité, non seulement le conjoint du failli est libéré de ses obligations, mais aussi l'ex-conjoint qui est personnellement responsable de la dette contractée par son conjoint pendant le mariage.

◆ LOI DU 24 JUILLET 2008 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (I)

Doc. 52 1200/2007-2008

Examinée en commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique

Rapporteur : M. Luk Van Biesen

Adoptée par la Chambre le 03.07.2008

Adoptée par le Sénat le 14.07.2008

Moniteur belge : 07.08.2008

Les articles de la loi examinés par la commission fixent la limite d'âge pour les réviseurs d'entreprises à 70 ans.

Commission des Finances et du Budget

◆ LOI DES FINANCES DU 12 DÉCEMBRE 2007 POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008

Doc. 52 0326/2007-2008

Examinée en commission des Finances et du Budget

Rapporteur : M. Luk Van Biesen

Adoptée par la Chambre le 29.11.2007

Moniteur belge : 21.12.2007

Le budget des voies et moyens et le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2008 n'ayant pu être adoptés avant le 31 décembre 2007, le gouvernement (en affaires courantes) s'est vu contraint de déposer un projet de loi de finances (en ce compris les douzièmes provisoires) afin de garantir la continuité des institutions. Outre l'autorisation de continuer à percevoir des impôts et l'autorisation d'emprunt, la loi contient aussi toutes les dispositions financières nécessaires au fonctionnement de la Trésorerie et à l'application de la loi de financement du 16 janvier 1989. Elle fixe en

outre les douzièmes provisoires pour le premier trimestre de l'année 2008. Ils sont calculés sur la base du dernier budget approuvé, en l'occurrence le budget ajusté de 2007. Les dépenses d'une nature nouvelle non autorisées antérieurement par le Parlement sont, en principe, exclues.

Un gouvernement n'avait plus été contraint de procéder de la sorte depuis l'année budgétaire 1992.

- ◆ LOI DU 7 AVRIL 2008 OUVRANT DES CRÉDITS PROVISOIRES POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI ET JUIN 2008

Doc. 52 0948/2007-2008

Examinée en commission des Finances et du Budget

Rapporteur : M. Luk Van Biesen

Adoptée par la Chambre le 19.03.2008

Moniteur belge : 22.04.2008 (éd. 2)

Comme les projets de budget 2008 ne pouvaient pas être adoptés avant le 31 mars 2008, la loi ouvre des crédits provisoires pour les mois d'avril, mai et juin 2008 afin d'assurer la marche des services publics. Une disposition légale générale permet la prolongation en 2008 de dispositions légales particulières contenues dans le budget général des dépenses 2007.

- ◆ LOI DU 1^{ER} JUIN 2008 CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008
- ◆ LOI DU 1^{ER} JUIN 2008 CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008

Doc. 52 0993 et 0994/2007-2008

Examinées en commission des Finances et du Budget

Rapporteur : M. Hendrik Bogaert

Adoptées par la Chambre le 22.05.2008

Moniteur belge : 10.06.2008 (éd. 1), 07.07.2008 et 17.07.2008 (éd. 1)

Conformément aux articles 108 et 110 du Règlement de la Chambre, la commission a examiné ces budgets conjointement.

Le budget général des dépenses a simultanément été renvoyé à chacune des autres commissions permanentes pour avis sur les programmes les concernant (articles 108, 110 et 111 du Règlement).

Le commentaire et les observations de la Cour des Comptes sur les projets ont également été transmis à la commission des Finances et du Budget, ainsi qu'aux autres commissions permanentes et figurent dans le rapport de M. Hendrik Bogaert (DOC 52 0993/003).

Au cours de la discussion, l'attention s'est notamment portée sur :

- le programme de stabilité de la Belgique (2008-2011);
- l'évolution des paramètres économiques;
- l'estimation pluriannuelle des dépenses primaires;
- l'application de la loi sur les intérêts notionnels;
- le caractère non structurel des dépenses du ministère de la Défense nationale;
- la vente de propriétés de l'État et la Régie des bâtiments;
- les dépenses relatives à la coopération au développement;

- les crédits de cabinets et les crédits prévus pour les experts;
- les coûts du vieillissement de la population et la réalisation d'un excédent budgétaire structurel;
- la gestion de la dette publique;
- le contrôle budgétaire;
- le pouvoir d'achat de la population et les sauts d'index;
- l'évolution de la pression fiscale;
- la poursuite de la réforme à l'impôt des personnes physiques;
- la lutte contre la fraude fiscale et sociale;
- l'écofiscalité.

Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

◆ LOI-PROGRAMME DU 8 JUIN 2008 (ART. 12-13 ET 82-84)

Doc. 52 1011/2007-2008

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur : Mme Valérie De Bue

Adoptée par la Chambre le 08.05.2008

Evoquée par le Sénat le 14.05.2008

Moniteur belge : 16.06.2008

Art. 12-13 : la réglementation introduite par la loi-programme vise à simplifier le système, en regroupant toute l'infrastructure ferroviaire au niveau d'Infrabel et en prévoyant une reprise de la dette historique par l'autorité fédérale. Pour Eurostat, l'Office européen des statistiques, cette dette est d'ailleurs déjà comptée comme faisant partie de la dette publique belge, car Eurostat ne reconnaît pas le Fonds de l'Infrastructure ferroviaire (FIF) comme une unité institutionnelle séparée de l'État pour l'application du référentiel comptable SEC 95; à la lumière de la réforme actuelle, l'État belge se désistara de l'action judiciaire dans le cadre de laquelle il conteste cette évaluation.

Art. 82-84 : entre 2004 et 2007, 54 à 57 % du Fonds de la sécurité routière ont été versés à la Flandre, 36 à 37 % à la Wallonie et 4 à 6 % à Bruxelles. En chiffres absolus, les moyens du Fonds de la sécurité routière s'élevaient à 61,7 millions d'euros en 2004, à 90,4 millions d'euros en 2005, à 98,9 millions d'euros en 2006 et à 93,8 millions d'euros en 2007. À partir de 2009 -dans l'hypothèse où les zones de police fournissent des efforts supplémentaires, non seulement au niveau répressif mais aussi en termes d'infrastructure- les suppléments de recettes iraient à la Flandre à hauteur de 63,5 %, à la Wallonie à concurrence de 24,7 % et à Bruxelles pour 12,3 %. En cas de diminution des recettes, le régime actuel sera consolidé.

◆ LOI DU 24 JUILLET 2008 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (ART. 158-171)

Doc. 52 1200/2007-2008

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur : Mme Valérie De Bue

Adoptée par la Chambre le 03.07.2008

Evoquée par le Sénat le 10.07.2008

Moniteur belge : 07.08.2008

Les nouvelles dispositions de la loi mettent en place, pour les entreprises publiques autonomes, un système d'avantages non récurrents liés aux résultats équivalent à celui mis en place par la loi du 21 décembre 2007 relative à l'exécution de l'accord interprofessionnel 2007-2008.

Le système d'avantages non récurrents liés aux résultats se base sur la réalisation de futurs objectifs collectifs. La notion de «collectif» signifie qu'il doit s'agir d'un système d'avantages devant bénéficier à toute une entreprise, à un groupe d'entreprises ou à un groupe bien défini de travailleurs, et qui sont liés à des résultats collectifs dépendants de la réalisation d'objectifs collectifs.

Cette loi prévoit une délégation au Roi afin de préciser les modalités et conditions qui s'imposent à tout plan d'avantages non récurrents liés aux résultats applicable aux entreprises publiques. Il est prévu dans le cadre de l'utilisation de cette délégation de s'inspirer de la convention collective de travail n° 90 du 20 décembre 2007.

- ◆ LOI DU 18 MAI 2008 PORTANT CONFIRMATION DE QUELQUES ARTICLES DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 30 SEPTEMBRE 2005 DÉSIGNANT LES INFRACTIONS PAR DEGRÉ AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX PRIS EN EXÉCUTION DE LA LOI RELATIVE À LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Doc. 52 0893/2007-2008

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Adoptée par la Chambre le 19.03.2008

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge : 28.05.2008

Cette loi confirme un arrêté royal devant être confirmé par une loi.

- ◆ LOI DU 27 DÉCEMBRE 2007 CONCERNANT LES BADGES D'IDENTIFICATION D'AÉROPORT

Doc. 52 0595/2007-2008

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Adoptée par la Chambre le 19.12.2007

Evoquée par le Sénat le 19.12.2007

Moniteur belge : 31.12.2007

La loi a pour but de prolonger d'une année le délai pendant lequel le Directeur général de la Direction générale du Transport aérien du SPF Mobilité et Transports, ou l'instance désignée par lui, est habilité à rendre des avis de sécurité sur les demandes de badges d'identification d'aéroport visés par les articles 6 à 8 de l'arrêté royal du 3 mai 1991 portant réglementation de la sûreté de l'aviation civile.

Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

- ◆ PROPOSITIONS DE LOI MODIFIANT LES LOIS ÉLECTORALES, EN VUE DE SCINDER LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE BRUXELLES-HAL-VILVORDE

Doc. 52 0037/INT 2007 et 52 0039/INT 2007

Examinées en commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction

publique

Rapporteurs : MM. Michel Doomst et Luk Van Biesen

Ces propositions de loi soulignent ce qui suit : l'État fédéral s'est construit au fil des ans. Les entités fédérées ont obtenu davantage de compétences, parmi lesquelles la tutelle des communes. Entre-temps, la province du Brabant flamand est aussi devenue une entité à part entière.

Or, l'actuelle circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde ne respecte pas les limites des régions linguistiques, des régions, des communautés et des provinces, ce qui est contraire aux articles 1^{er} à 5 de la Constitution.

L'arrêt n° 73/2003 de la Cour constitutionnelle n'a pas supprimé les circonscriptions électorales provinciales. C'est pourquoi une solution est de créer une circonscription électorale autonome du Brabant flamand, la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde devant dès lors être scindée. Le Conseil d'État n'a émis, dans son avis, aucune objection contre cette proposition de scission.

En outre, tout comme le Conseil d'État, la Cour constitutionnelle accepte que la création d'une circonscription électorale du Brabant flamand puisse s'accompagner de certaines mesures, de modalités spéciales qui doivent être acceptables en soi et compatibles avec les règles constitutionnelles d'égalité et de non-discrimination.

L'apparement dans la circonscription électorale de Bruxelles proposé par les propositions de loi peut être considéré comme une mesure de ce type.

Ces propositions de loi ont été adoptées en commission le 7 novembre 2007.

Lors de sa séance du 9 novembre 2007, le Parlement de la Communauté française a adopté une motion relative à un conflit d'intérêts en application de l'article 143 de la Constitution et de l'article 32, § 1^{er}bis de la loi ordinaire de réformes institutionnelles du 9 août 1980.

Le 8 mai 2008, le Comité de concertation a indiqué qu'il avait pris acte de l'avis du Sénat communiqué au Premier ministre le 1^{er} avril 2008, à savoir «que la recherche d'une solution au problème est à l'ordre du jour dans le cadre des négociations en cours, comme indiqué dans la proposition de loi spéciale portant des mesures institutionnelles».

Lors de sa réunion du 9 mai 2008, l'Assemblée de la Commission communautaire française a adopté une motion relative à un conflit d'intérêts en application des articles 138 et 143 de la Constitution et de l'article 32, § 1^{er}bis, de la loi ordinaire de réformes institutionnelles du 9 août 1980.

La commission a examiné cette motion au cours de sa réunion du 3 juin 2008 et estimé que tous les arguments invoqués figuraient dans les rapports relatifs aux propositions de loi concernées.

Lors de la réunion des délégations de la Chambre des représentants et de l'Assemblée de la Commission communautaire française du 18 juin 2008, il a été constaté que la concertation entre ces délégations n'avait pas permis de dégager une solution.

◆ ÉCHANGE DE VUES CONCERNANT LE PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ 2008-2011

Doc. 52 0812/2007-2008

Examiné en commissions réunies de la Justice et de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Rapporteurs : Mme Jacqueline Galant et M. Raf Terwingen

Conformément à l'article 4 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, les commissions de la Justice et de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique ont examiné les lignes de force du Plan national de sécurité le 13 février 2008. Les membres des mêmes commissions du Sénat étaient également invités à cette réunion.

Dans son exposé introductif, M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, rappelle les lignes de force de ce plan, à savoir:

- une fonction de police orientée vers la communauté;
- une police fédérale forte, disposant de services spécialisés et apportant un appui maximal au niveau local;
- une attention prêtée à la collaboration internationale;
- une procédure méthodique;
- la poursuite de l'investissement dans la mise sur pied d'une excellente fonction de police;
- l'intensification de la lutte contre la criminalité informatique et la criminalité avec violences, avec une attention particulière pour la violence intrafamiliale;
- l'intervention contre les bandes de malfaiteurs itinérantes;
- le terrorisme;
- l'adaptation de la loi relative aux méthodes particulières de recherche;
- la poursuite de la modernisation de l'équipement, grâce aux moyens provenant du fonds de sécurité routière;
- un afflux de nouveaux agents de police suffisant.

Dans son exposé introductif, M. Jo Vandeurzen, ministre de la Justice, considère que la réforme des services de police est une opération historique, qui a été couronnée de succès.

Il précise par ailleurs que le plan tient compte de l'avis du Collège des procureurs généraux. Ce collège sera aussi associé étroitement au suivi du plan.

Il souligne aussi que l'ambition du Plan national de sécurité va cependant au-delà des deux maillons de la chaîne de la sécurité que sont la police et la justice. Cette chaîne comprend en effet encore d'autres acteurs. C'est la raison pour laquelle les communes, les provinces et les Régions, ainsi que les gouvernements régionaux, mais aussi, entre autres, les services publics fédéraux Finances et Affaires sociales sont également invités à s'engager pour une mise en oeuvre réussie des objectifs spécifiques de ce plan.

Il indique par ailleurs que le Plan national de sécurité observe non seulement l'équilibre horizontal entre tous les acteurs, mais fixe également les accords «verticaux» avec les services décentralisés de la police fédérale, les parquets et les zones de police locale.

Enfin, le ministre considère que si le risque zéro est une utopie dans un État de droit démocratique, il est néanmoins clair que la mise en oeuvre d'un contrôle policier réduit le risque. C'est la raison pour laquelle les ministres ont intégré explicitement cette tâche dans le Plan national de sécurité. Désormais, la police participe au suivi des

conditions contrôlables par la police imposées dans le cadre (1) de la loi sur la détention préventive, (2) des mesures en matière de mise en liberté conditionnelle ou (3) des mesures en matière de probation. Cette mission s'effectue en collaboration avec les maisons de justice et est dirigée par le ministère public.

◆ ÉCHANGE DE VUES SUR LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Doc. 52 1355/2007-2008

*Examiné en commissions réunies de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique (Chambre) et de l'Intérieur et des Affaires administratives (Sénat)
Rapporteurs : M. Dirk Claes (Sénat) et Mme Corinne De Permentier (Chambre)*

Le vote électronique et le dépouillement électronique des votes en Belgique ont déjà un long parcours derrière eux, depuis qu'a eu lieu la première expérience de vote automatisé dans les cantons électoraux de Verlaine et de Waarschoot, en 1991.

Le législateur poursuivait, ce faisant, cinq objectifs :

- étendre l'application des techniques modernes au domaine des élections;
- permettre un dépouillement plus rapide et plus fiable;
- limiter le nombre d'assesseurs;
- réduire les frais: 4,21 euros par électeur et par élection. Le vote sur papier coûte quant à lui 1,6 euro, mais ce montant ne tient pas compte du coût lié à la mobilisation de milliers de personnes rendue nécessaire par ce système;
- éviter les bulletins de vote trop imposants (comme à Bruxelles).

Depuis cette première expérience, 50 millions de suffrages ont été exprimés de manière électronique en Belgique sans que cela ait donné lieu à des difficultés particulières.

Il n'en demeure pas moins que le système actuel doit être remplacé.

Aussi, un consortium d'universités a-t-il été chargé, début janvier 2007, de réaliser une étude des différents systèmes de vote électronique actuellement utilisés dans le monde, d'en analyser les avantages et les inconvénients et de présenter un système qui soit le plus adéquat conformément aux règles internationales en matière d'élections et aux principes légaux régissant les élections.

Intitulée «BeVoting - Study of electronic Voting Systems», cette étude a été présentée au Conseil des ministres, mais, le 22 février 2008, il a été décidé qu'avant de pouvoir prendre d'autres mesures, un débat devait avoir lieu au Parlement portant à la fois sur les constatations de cette étude et sur l'avenir du vote électronique.

Cette étude, composée de deux volets, a été présentée aux commissions.

Le premier volet présente l'état actuel de la question en ce qui concerne les systèmes de vote électronique et par internet, les systèmes utilisés dans un certain nombre de pays limitrophes ainsi qu'une évaluation du système de vote électronique belge actuel.

Le deuxième volet comprend les propositions relatives aux exigences techniques et spécifiques pour un nouveau système de vote électronique belge.

Ce système a été analysé en détail au cours de différentes auditions organisées avec la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG), l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB), l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), l'association Pour une éthique du vote automatisé

(PourEVA), un certain nombre d'experts et le président du collège d'experts chargé du contrôle des systèmes de vote automatisé lors des élections du 10 juin 2007.

Cette discussion a débouché sur l'adoption de la résolution relative à l'instauration d'un système de vote électronique amélioré (DOC 52 1278).

- ◆ RÉSOLUTION RELATIVE À L'INSTAURATION D'UN SYSTÈME DE VOTE ÉLECTRONIQUE AMÉLIORÉ

Doc. 52 1278/2007-2008

Examinée en commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Rapporteur : M. Joseph Arens

Adoptée par la Chambre le 10.07.2008

Cette résolution, qui est le fruit d'un échange de vues approfondi sur le vote électronique au sein des commissions réunies de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique (Chambre) et de l'Intérieur et des Affaires administratives (Sénat), demande d'abord au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que le vote électronique puisse être prorogé dans les communes qui y ont déjà recours.

Elle demande également au gouvernement d'organiser en 2009 une expérience de «système de vote électronique amélioré» tout en soulignant, d'une part, que le contrôle démocratique doit être garanti le mieux possible et, d'autre part, qu'il convient de prendre dûment en compte l'ensemble des coûts.

Enfin, cette résolution demande de prévoir -eu égard aux résultats de cette expérience- d'appliquer l'un ou l'autre système de vote amélioré après 2009.

Commission de la Justice

- ◆ LOI DU 23 NOVEMBRE 2007 VISANT À MODIFIER LA LOI DU 8 JUIN 2006 RÉGLANT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDIVIDUELLES AVEC DES ARMES AFIN DE PROLONGER LE DÉLAI DE DÉCLARATION DE DÉTENTION D'ARMES

Doc. 52 029/2007-2008

Examinée en commission de la Justice

Rapporteur : Mme Liesbeth Van der Auwera

Adoptée par la Chambre le 18.10.2007

Adoptée par le Sénat le 25.10.2007

Moniteur belge : 31.12.2007

Cette loi, telle qu'amendée, vise à reporter la période transitoire pour la déclaration de détention d'armes, prévue dans la loi sur les armes, du 30 juin 2007 au 30 octobre 2008, afin de lever toute insécurité juridique pour les détenteurs d'armes n'ayant pas encore déclaré leurs armes, le temps de permettre au législateur de modifier la loi sur les armes afin d'en améliorer l'effectivité.

- ◆ LOI DU 21 DÉCEMBRE 2007 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (II)

Doc. 52 518/2007-2008

Examinée en commission de la Justice

Rapporteurs : Mme Marie-Christine Marghem et M. Jean-Luc Crucke

Adoptée par la Chambre le 19.12.2007

Adoptée par le Sénat le 20.12.2007

Moniteur belge : 31.12.2007

Cette loi vise d'une part à postposer la date d'entrée en vigueur de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine, ainsi que de l'article 11 de la loi du 17 mai 2006 instaurant des tribunaux de l'application des peines et d'autre part à prolonger les cadres temporaires du personnel des cours d'appel d'un an, afin que les cours puissent continuer à disposer du renforcement de leur cadre.

- ◆ LOI DU 18 JUIN 2008 MODIFIANT LE CODE JUDICIAIRE EN CE QUI CONCERNE LA PROCÉDURE RELATIVE À CERTAINS LITIGES EN MATIÈRE DE LOUAGE

Doc. 52 815/2007-2008

Examinée en commission de la Justice

Rapporteur : M. Renaat Landuyt

Adoptée par la Chambre le 10.04.2008

Adoptée par le Sénat le 05.06.2008

Moniteur belge : 14.07.2008

Cette loi, telle qu'amendée, a pour objet de modifier l'article 1344septies du Code judiciaire qui, en imposant une tentative de conciliation préalable en matière de contentieux locatif, encombre inutilement les justices de paix et entraîne un allongement de la durée de la procédure.

Si la présente loi maintient l'obligation pour le juge de tenter de concilier les parties, la procédure est grandement simplifiée, celle-ci n'étant plus automatiquement soumise aux articles 731, alinéa 1^{er}, 732 et 733 du Code judiciaire, qui prévoient pour la conciliation une date d'audience distincte de celle de la procédure au fond. Désormais, en l'absence de conciliation, le juge de paix poursuit simplement la procédure sans qu'une nouvelle date d'audience ne doive être fixée. L'application des articles 731 et suivants ne se fait plus qu'à la requête d'une des parties ou de leur commun accord.

Par ailleurs, le nouvel article 1344septies vise l'ensemble des litiges locatifs et non plus uniquement les litiges concernant l'adaptation du loyer, le recouvrement des arriérés ou l'expulsion.

- ◆ LOI DU 23 AVRIL 2008 MODIFIANT L'ARTICLE 587 DU CODE CIVIL

Doc. 52 959/2007-2008

Examinée en commission de la Justice

Rapporteur : Mme Katrien Schryvers

Adoptée par le Sénat le 06.03.2008

Adoptée par la Chambre le 10.04.2008

Moniteur belge : 16.06.2008

L'article 587 du Code civil règle le problème du « quasi-usufruit », à savoir l'usufruit établi pour des biens consommables.

Conformément à l'article 578 du Code civil, l'usufruitier peut jouir des biens qui font l'objet de l'usufruit, mais a la charge d'en conserver la substance. Cette disposition pose naturellement des difficultés par rapport aux biens consommables, dont on ne peut faire usage sans les consommer. L'article 587 du Code civil règle cette situation

en imposant à l'usufruitier de rendre au nu propriétaire « de pareille quantité, qualité et valeur, ou leur estimation, à la fin de l'usufruit ».

En l'absence d'un accord établi entre les parties, l'article 587 laisse donc le choix à l'usufruitier de rendre soit les biens en nature, soit la valeur de ces biens. Il n'est toutefois pas précisé comment la valeur des biens doit être calculée. L'usufruitier a dès lors le choix entre la valeur au début de l'usufruit ou lorsque celui-ci prend fin. Cette possibilité permet ainsi une véritable spéculation au bénéfice de l'usufruitier. Afin de résoudre ce problème, la présente loi ne permet plus que de rendre soit les biens en nature, soit la valeur de ces biens au moment de leur restitution.

- ◆ LOI DU 18 JUILLET 2008 MODIFIANT LA LÉGISLATION EN CE QUI CONCERNE LA MODIFICATION DU RÉGIME MATRIMONIAL SANS INTERVENTION DU TRIBUNAL

Doc. 52 1174/2007-2008

Examinée en commission de la Justice

Rapporteur : Mme Katrien Schryvers

Adoptée par la Chambre le 26.06.2008

Adoptée par le Sénat le 10.07.2008

Moniteur belge : 14.08.2008

Jusqu'à présent, toute modification d'un contrat de mariage devait être homologuée par le tribunal. Cette situation était ressentie comme « discriminatoire » par les époux par rapport aux contrats de mariage établis avant le mariage, pour lesquels une homologation du tribunal n'est pas requise.

Afin de remédier à ce problème, la présente loi remplace ce mécanisme par une procédure devant le notaire, tout en prévoyant un certain nombre de garanties pour protéger efficacement les enfants du couple, ainsi que les tiers créanciers. C'est ainsi que le notaire a désormais l'obligation, s'il constate l'existence d'intérêts contradictoires ou en présence d'engagements disproportionnés, d'attirer l'attention des parties sur la possibilité pour chacune d'elles de désigner un autre notaire ou de se faire assister par un conseil.

- ◆ LOI DU 24 JUILLET 2008 MODIFIANT LA LOI DU 31 JANVIER 2007 SUR LA FORMATION JUDICIAIRE ET PORTANT CRÉATION DE L'INSTITUT DE FORMATION JUDICIAIRE

Doc. 52 1232/2007-2008

Examinée en commission de la Justice

Rapporteur : M. Renaat Landuyt

Adoptée par la Chambre le 10.07.2008

Adoptée par le Sénat le 18.07.2008

Moniteur belge : 04.08.2008

La loi réalise, en ce qui concerne la formation judiciaire, l'osmose et la collaboration avec les établissements d'enseignement qui relèvent des Communautés ou qui sont agréés par elles. Cet objectif est réalisé, entre autres, par la présence de représentants des départements « enseignement » au sein du Conseil d'administration de l'Institut judiciaire et par une augmentation du nombre de délégués du monde académique au sein du Comité scientifique.

Par ailleurs, L'Institut doit, pour trois quarts de ses propres programmes, faire appel à la collaboration des établissements d'enseignement visés. Sur proposition motivée du directeur, le Conseil d'administration peut déroger à cette règle, sans pouvoir toutefois descendre sous un seuil déterminé, en fonction du type de formation. Pour les interventions dans les programmes externes, il y a également lieu de faire au

maximum appel à l'offre de ces établissements d'enseignement. Un rapport similaire est prévu, de même que la possibilité d'y déroger de manière motivée.

Le Conseil d'administration et le directeur de l'Institut doivent faire rapport aux chambres législatives sur la manière dont est organisée la collaboration avec les établissements d'enseignement.

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

- ◆ LOI DU 21 DÉCEMBRE 2007 MODIFIANT LA LOI DU 15 MAI 2007 RELATIVE À L'INDEMNISATION DES DOMMAGES RÉSULTANT DE SOINS DE SANTÉ EN CE QUI CONCERNE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
- ◆ LOI DU 21 DÉCEMBRE 2007 MODIFIANT LA LOI DU 15 MAI 2007 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS DANS LE CADRE DE LA LOI DU 15 MAI 2007 RELATIVE À L'INDEMNISATION DES DOMMAGES RÉSULTANT DE SOINS DE SANTÉ EN CE QUI CONCERNE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Doc. 52 407/2007-2008 et 52 476/2007-2008

Examinées en commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

Rapporteur : Mme Valérie De Bue

Adoptées par la Chambre le 13.12.2007

Adoptées par le Sénat le 20.12.2007

Moniteur belge : 31.12.2007

Ces deux lois visent à reporter l'entrée en vigueur de la réforme de l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé au 1^{er} janvier 2009, au lieu du 1^{er} janvier 2008. Il est apparu que la réforme ne pouvait entrer en vigueur en raison de l'absence des arrêtés royaux nécessaires. Dans un but de sécurité juridique, le législateur a préféré donner le temps nécessaire au Roi pour les adopter.

- ◆ PROJET DE LOI RELATIF À L'INSTITUTION ET À L'ORGANISATION DE LA PLATE-FORME EHEALTH

Doc. 52 1257/2007-2008

Examiné en commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

Rapporteur : Mme Maya Detiège

Adopté par la Chambre le 10.07.2008

Adopté par le Sénat le 18.07.2008

Ce projet de loi vise à créer la plate-forme eHealth, destinée à gérer l'échange électronique de données de santé, en veillant à ne pas enregistrer ces données de manière centralisée. À l'instar de la Banque-carrefour de la Sécurité sociale, cette plate-forme est un répertoire de référence indiquant où une donnée de santé est disponible. Cette plate-forme est facultative et l'enregistrement d'une donnée de référence est soumis à l'accord du patient. Le projet de loi ne porte pas préjudice au droit à la vie privée, aux droits du patient et aux règles d'exercice de la médecine.

2.1.2. TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSIONS PERMANENTES, LEURS SOUS-COMMISSIONS ET LEURS GROUPES DE TRAVAIL

Commission des Affaires sociales

Cotisation de solidarité et pouvoir d'achat des pensionnés

Dans le cadre de l'examen de propositions visant la suppression progressive ou totale de la cotisation de solidarité à laquelle les pensionnés sont soumis, ainsi que des mesures destinées à augmenter le pouvoir d'achat des pensionnés, la commission a tenu les 5 et 12 décembre 2007 des séances d'audition au cours desquelles ont été entendu :

- M. Gabriel Perl, administrateur général de l'Office national des Pensions;
- M. Johan Janssens, administrateur général du Service des Pensions du secteur public;
- M. Charles Demarch, conseiller du ministre des Finances;
- M. Jos Berghman, professeur - Centre de recherches sociologiques KULeuven;
- M. Henk Becquaert, membre du Comité d'étude sur le vieillissement du Conseil supérieur des Finances ;
- M. Erik Schokkaert, professeur KULeuven - Centre d'Economie et d'Ethique;
- M. Jean-Marie Hanneke, médiateur francophone - Service de médiation pension;
- M. Pierre Devolder, professeur UCL (sciences actuarielles);
- Mme Anne-Marie De Maeyer, conseiller général à l'Institut national d'assurances sociales des travailleurs indépendants;
- M. Jos Verlinden, président de l'Association belge des institutions de pension;
- Mme Celien Vanmoerkerke, centre d'études ABVV-FGTB;
- Mme Sabine Slegers, secrétaire national ACLVB;
- M. Marcel Savoye, secrétaire national CSC;
- Mme Anne Vanderstappen, conseiller UNIZO;
- Mme Bernadette Adnet, premier conseiller social FEB/VBO;
- M. Michel Wuyts, chef de service de la Fédération des Préretraités et retraités;
- M. Christian Dhanis, président de la coordination des associations de seniors;
- M. Jul Geeroms, secrétaire du Vlaamse Ouderenraad/Vlaams Ouderverlegcomité;
- Mme Marianne Delbrouck et M. Michel Vanderelst (Febelfin);
- M. Luc Jansen, président du comité consultatif pour le secteur des pensions;
- M. Vincent Gengler, secrétaire politique de l'Union chrétienne des pensionnés.

Échange de vues avec une délégation du Parlement de la République d'Estonie

Le président de la commission des Affaires sociales, M. Jean-Marc Delizée, a reçu le 12 février 2007, une délégation de la commission des Affaires sociales du Parlement de la République d'Estonie. Le président a fait un exposé sur la Belgique fédérale et sur le fonctionnement de la sécurité sociale et de la concertation sociale en Belgique.

Rapport d'évaluation sur l'accompagnement des chômeurs

Au cours de réunions communes avec la commission des Affaires sociales du Sénat, qui ont eu lieu les 18 mars et 20 mai 2008, la commission a examiné les rapports d'évaluation publiés par l'ONEm, d'une part, et par Idea Consult, d'autre part.

Au cours de la réunion du 18 mars 2008, M. Karel Baeck, administrateur-général de l'ONEm et M. Jean-Marie Delrue, administrateur-général adjoint, ont présenté les activités déployées par l'ONEm afin d'assurer l'accompagnement des chômeurs et les principales constatations auxquelles ces activités conduisent. Mme Stéphanie Devisscher, chef de projet, a présenté le rapport d'évaluation dont le bureau d'études IDEA Consult a été chargé. En l'absence du ministre de l'Emploi à la date du 18 mars 2008, leurs exposés n'ont été suivis d'aucun échange de vues.

Au cours de la réunion du 20 mai 2008 les membres des commissions des Affaires sociales de la Chambre et du Sénat ont eu un échange de vues avec Mme Joëlle Milquet, vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances.

Mme Maggie De Block (Chambre) et Mme Anne Delvaux (Sénat) ont signé le rapport clôturant ces débats (doc. n° 1288-2007/2008).

Lutte contre la pauvreté

Les commissions réunies de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la société et des Affaires sociales de la Chambre, ainsi que la commission des Affaires sociales du Sénat, ont consacré le 4 juin 2008 une journée de travail à la lutte contre la pauvreté.

Les représentants des entités fédérées ainsi que les organisations non gouvernementales qui s'y consacrent, ont eu l'occasion d'exposer les particularités de leur action dans le domaine ainsi que les constatations qui fondent celle-ci.

Ont été entendus :

- M. Jean-Marc Delizée, secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté ;
- Mme Françoise De Boe, Mme Emmanuelle Devillé et M. Henk Van Hootegem du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ;
- M. Herwig Hermans, conseiller «pauvreté» au cabinet du ministre flamand Steven Van Ackere ;
- M. Didier Donfut, ministre wallon de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances ;
- Mme Evelyne Huytbroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale ;
- M. Ludo Horemans, du réseau belge de lutte contre la pauvreté ;
- MM. Frederic Vanhauwaert, et Toon De Rijck du Vlaams Netwerk van Verenigingen waar armen het woord nemen;
- Mme Christine Mahy, du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ;
- M. Daniel Lhost, du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté.

M. Jean-Jacques Flahaux (Ch), Mme Sophie Pécriaux (Ch) et Mme Els Schelfhout (S) ont signé le rapport de cette journée de travail (doc. n° 1386-2007/2008).

Évaluation du régime des titres-services

Au cours de sa réunion du 1^{er} juillet 2008, la commission des Affaires sociales a eu un échange de vues avec Mme Joëlle Milquet, vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, et avec une représentante du bureau d'études Idea Consult, chargé d'une évaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité 2007.

Il a été rendu compte de ce débat dans le compte rendu analytique et dans le compte rendu intégral (CRABV et CRIV 52 COM 281). Mme Sophie Pécriaux était rapporteuse.

Commission de la Défense nationale

Travail législatif

Outre ses activités dans le cadre de la procédure budgétaire et du contrôle parlementaire, la commission de la Défense nationale a adopté les projets et propositions de loi ci-après :

- projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2008, doc. n° 278/1-2007/2008;
- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (articles 15 et 16), doc. n° 517/1-2007/2008;
- proposition de résolution relative à l'engagement des militaires belges en Afghanistan au sein de la Force internationale d'Assistance à la sécurité (ISAF) de l'OTAN, suite à la décision du gouvernement du 1^{er} février 2008, doc. n° 990/1-2007/2008. Cette proposition de résolution a été adoptée en commission à la suite de la décision du gouvernement du 1^{er} septembre 2008 d'envoyer des militaires belges supplémentaires en Afghanistan et, en particulier, d'avions de chasse F-16 belges. La proposition initiale de MM. André Flahaut et Daniel Ducarme a été intégralement remplacée par un nouveau texte qui a ensuite été modifié par la voie de sous-amendements.

Autres activités

La commission de la Défense nationale a consacré plusieurs réunions à l'examen de la participation de militaires belges à des opérations menées à l'étranger. Ces réunions ont souvent été organisées conjointement avec la commission des Relations extérieures de la Chambre et la commission des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat.

C'est ainsi qu'un échange de vues a eu lieu, le 6 septembre 2007, au cours d'une réunion de ces trois commissions réunies, avec M. Guy Verhofstadt, premier ministre, et M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, au sujet de la participation à l'opération de l'Union européenne au Tchad et en République centrafricaine, et de la prolongation de la participation belge à la force de l'ONU au Liban (Unifil).

Le 5 décembre 2007, le ministre de la Défense, André Flahaut, a présenté un aperçu des opérations étrangères en 2007 et le planning pour 2008 aux commissions de la Défense nationale et des Relations extérieures de la Chambre. Cette présentation a été suivie d'un échange de vues avec les membres.

Les 7 et 13 février ainsi que le 15 septembre 2008, M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères et M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, ont expliqué en détail l'élargissement de la participation belge à l'opération en Afghanistan devant les trois commissions, de la Chambre et du Sénat.

En réponse à plusieurs questions orales, le ministre de la Défense, M. Pieter De Crem, a présenté, le 27 février 2008, un exposé détaillé sur l'opération au Tchad devant la commission de la Défense nationale.

Lors de trois réunions (les 4 et 12 mars et le 9 avril 2008), des vues ont été échangées de manière approfondie au sein des trois commissions sur le sommet de l'OTAN à Bucarest (2 - 4 avril 2008) avec les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi qu'avec M. Frans van Daele, représentant permanent de la Belgique auprès de l'OTAN. Après le sommet, M. Yves Leterme, premier ministre, est venu faire rapport, le 9 avril 2008, sur le déroulement de la réunion à Bucarest.

Le 21 mai 2008, la commission de la Défense nationale s'est penchée sur la question de la coopération militaire avec la République démocratique du Congo (RDC), qui a été commentée en détail par le ministre de la Défense.

Une audition concernant l'envoi de militaires belges en Afghanistan a été organisée devant les commissions de la Défense nationale et des Relations extérieures de la Chambre le 17 juin 2008. M. Arnold Karskens, chroniqueur de guerre du quotidien néerlandais « De Pers », le professeur Luc De Vos de l'École royale militaire et M. Tim Bogaert de Pax Christi y avaient été invités pour exposer leurs points de vue sur la question et répondre aux questions des membres.

Le 25 juin et le 2 juillet 2008, enfin, la note d'orientation politique 2008 - 2011 du ministre de la Défense a été examinée en commission de la Défense nationale.

Pour le surplus, les membres de la commission ont été invités à accompagner le ministre de la Défense lors de ses visites aux bases de Marche-en-Famenne et de Kleine Brogel, ainsi qu'au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, respectivement les 22, 23 et 24 janvier 2008.

Des élèves de l'École royale militaire (ERM) et de l'Institut royal supérieur de défense (IRSD) ont été reçus respectivement le 21 février et le 6 mai 2008 à la commission.

Le 6 mai 2008, M. Yves Fromion, membre de l'Assemblée nationale française, a été reçu à la commission. M. Fromion avait été invité par le premier ministre français à examiner les possibilités de développer et de structurer une industrie européenne de défense ainsi que de créer un marché des produits de défense en Europe (dans le cadre de la préparation de la présidence française de l'UE).

Les 7 mai et 4 juin 2008, la commission a visité, respectivement, le projet de construction du nouveau siège de l'OTAN à Evere et le Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS) des Forces armées.

Le 14 mai 2008, le président de la commission, M. Ludwig Vandenhove, a reçu le nouvel ambassadeur de Roumanie en Belgique, M. Ovidiu Dranga.

Commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique*Activités législatives*

La commission a adopté les projets et propositions de loi suivants :

- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (articles 7 à 9 du projet), doc. n° 517/1-2007/2008 ;
- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (articles 44 à 57 et 76 à 81 du projet), doc. n° 1012/1-2007/2008 ;
- proposition de loi modifiant l'article 82, alinéa 2, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites en ce qui concerne l'excusabilité des ex-conjoints, doc. n° 1032/1-2007/2008;
- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (articles 66 et 67 du projet), doc. n° 1200/1-2007/2008 ;
- proposition de loi relative à la continuité des entreprises (MM. Jean-Luc Crucke et Daniel Bacquelaine), doc. n° 160/1-2007/2008. Dans ce cadre, des auditions ont eu lieu avec les personnes suivantes :
 - le 27 novembre 2007 :
 - M. Ivan Verougstraete, président de la Cour de Cassation ;
 - M. Alain Zenner, avocat ;
 - M. Toon Lysens, président du tribunal de commerce de Tongres ;
 - M. Jean-Philippe Lebeau, président du tribunal de commerce de Charleroi ;
 - le 4 décembre 2007 :
 - M. Jean-Marie Eylenbosch, greffier en chef du tribunal de commerce de Bruxelles ;
 - M. Pierre-Henri Van Besien, avocat et curateur ;
 - M. Jozef Dauwe, avocat et curateur ;
 - le 11 décembre 2007 :
 - M. Léon Leduc, avocat et curateur ;
 - M. Philippe Lambrecht, administrateur-secrétaire général, FEB ;
 - M. Christian Van Buggenhout, avocat et curateur ;
 - prof. Michel Tison et M. Peter Coussement, Université de Gand ;
 - M. Michel Guiot, juge consulaire au tribunal de commerce d'Arlon ;
 - le 18 décembre 2007 :
 - prof. Gilbert Demez, UCL ;
 - M. Ian De Ruyver, Unizo ;
 - Mme Hilde Duroi et Mme Andrée Debrulle, FGTB et CSC ;
 - le 15 janvier 2008 :
 - prof. Herman Cousy, KUL.

Cette proposition de loi est basée sur le texte d'un avant-projet de loi, préparé sous la législature précédente par Mme Laurette Onkelinx, vice-première ministre et ministre de la Justice.

Elle vise à modifier la loi du 17 juillet 1997 relative au concordat judiciaire dans une mesure importante, afin de permettre aux entreprises, qui connaissent parfois des difficultés économiques et commerciales, de bénéficier véritablement d'une seconde vie, au lieu d'être confrontées immédiatement, comme c'est trop souvent le cas, à la lourde sanction de la faillite. Des études ont en effet montré que la loi relative au concordat judiciaire n'avait pas suffisamment d'effet.

Après les auditions, un amendement du gouvernement a été présenté en cours d'examen du texte, afin d'adapter l'ensemble de la proposition de loi en fonction des avis et observations formulés lors des auditions.

Le 9 juillet 2008, la commission a adopté la proposition de loi amendée. La procédure en commission n'était cependant pas encore terminée à ce moment, parce que le rapport de l'examen de la proposition de loi devait encore être approuvé (article 78, 6, du Règlement de la Chambre).

Le nouveau texte de loi assouplit les conditions d'octroi d'une procédure de réorganisation, qui peut être ouverte dès que la continuité de l'entreprise est menacée et que ses activités ou une partie de celles-ci peuvent être maintenues.

À cet effet, la proposition élargit la palette d'instruments à la disposition de l'entreprise pour faire face aux difficultés (à l'heure actuelle, elle n'a que le choix entre le concordat judiciaire et la faillite):

- l'entreprise a désormais aussi explicitement la possibilité de conclure un concordat amiable avec ses créanciers. Celui-ci peut par exemple prévoir que la dette est en partie remise et peut contenir un plan de remboursement de la dette. Ce qui est nouveau, c'est que la proposition de loi dispose expressément que ce concordat amiable ne doit pas être conclu avec tous les créanciers. Dans les faits, les principaux créanciers sont presque toujours associés à ce concordat, faute de quoi il n'a guère de sens, mais afin de ne pas porter préjudice aux droits des autres créanciers, il est prévu que le concordat amiable ne lie pas les tiers;
- la deuxième option est la procédure de réorganisation au moyen d'un plan qui est approuvé par les créanciers. Cet instrument s'apparente à la procédure de concordat existante, qui a néanmoins été simplifiée et améliorée;
- troisièmement, il y a le transfert sous autorité judiciaire d'une entreprise. Le but ultime étant d'assurer la pérennité de l'entreprise, il y a lieu de faire en sorte qu'elle puisse être cédée dans les meilleures conditions. C'est la raison pour laquelle la proposition de loi organise en détail le transfert de l'entreprise ou d'une partie de ses activités. Ce transfert s'effectue entièrement sous autorité judiciaire. Le transfert peut être envisagé dès le début de la procédure ou être imposé par la suite en cas d'échec d'une autre voie choisie par l'entreprise en difficulté.

La commission a par ailleurs entamé l'examen des propositions de loi suivantes:

- proposition de loi instaurant une commission d'observation du Code belge de gouvernance d'entreprise (M. Olivier Chastel, Mme Marie-Christine Marghem, MM. François-Xavier de Donnea, Daniel Bacquelaine et Jean-Luc Crucke), doc. n° 154/1-2007/2008;

- proposition de loi relative à la publicité des participations et des rémunérations individuelles des dirigeants d'entreprises cotées en bourse (Mmes Muriel Gerken, Meyrem Almaci et Juliette Boulet, M. Wouter De Vriendt, Mme Zoé Genot, MM. Philippe Henry et Jean-Marc Nolle, Mmes Thérèse Snoy et d'Oppuers et Tinne Van der Straeten et M. Stefaan Van Hecke), doc. n° 94/1-2007/2008.

Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Outre ses travaux dans le cadre de la procédure budgétaire et des différents projets de loi-programme ou portant des dispositions diverses, la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture a adopté les projets et propositions de loi suivants:

- projet de loi instaurant un nouveau cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles CE, doc. n° 282/1-2007/2008;
- proposition de loi (M. Bart Tommelein) modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes en matière d'assurances, doc. n° 404/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (MM. Pierre-Yves Jeholet, Luc Goutry, Mme Yolande Avontroodt, M. Melchior Wathelet, Mme Florence Reuter) modifiant la loi du 26 mars 2007 portant des dispositions diverses en vue de la réalisation de l'intégration des petits risques dans l'assurance obligatoire soins de santé pour les travailleurs indépendants, doc. n° 406/1-2007/2008.

Les propositions de loi suivantes ont été rejetées:

- proposition de loi (Mmes Dalila Douifi, Karine Lalieux, M. Dirk Van der Maelen) modifiant la législation relative à la régularisation des prix du gaz naturel et de l'électricité, doc. n° 22/1-2007/2008;
- proposition de résolution (Mmes Muriel Gerken, Tinne Van der Straeten, M. Wouter De Vriendt) visant à plafonner les prix et à rétablir un contrôle des prix du gaz et de l'électricité par le renforcement des outils indépendants de régulation de ces marchés, doc. n° 26/1 et suivants 2007/2008;
- proposition de loi (MM. Gerolf Annemans, Bart Laeremans, Bruno Valkeniers, Bruno Stevenheydens, Peter Logghe, Mme Barbara Pas) créant un Institut professionnel des agents immobiliers francophone et un Institut professionnel des agents immobiliers néerlandophone, doc. n° 751/1-2007/2008.

Par ailleurs, la commission a entamé l'examen des propositions de loi suivantes:

- Propositions de loi jointes:
 - proposition de loi (Mmes Dalila Douifi, Karine Lalieux, M. Dirk Van der Maelen) modifiant la législation relative à la régularisation des prix du gaz naturel et de l'électricité, doc. n° 22/1-2007/2008;
 - proposition de résolution (Mmes Muriel Gerken, Tinne Van der Straeten, M. Wouter De Vriendt) visant à plafonner les prix et à rétablir un contrôle

des prix du gaz et de l'électricité par le renforcement des outils indépendants de régulation de ces marchés, doc. n° 26/1-2007/2008.

Le 6 novembre 2007, la commission a entendu des représentants :

- des producteurs d'électricité/importateurs de gaz : Electrabel + Distrigaz, E.ON + SPE ;
 - des gestionnaires des réseaux de distribution : Intermixt + Inter-Regies;
 - des fournisseurs: Nuon + Ecopower + Lampiris;
 - de la Commission européenne (DG TREN);
 - d'experts individuels: le pr Guido Pepermans (KUL) ;
 - de la commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG);
 - du SPF Économie, direction générale de la Concurrence;
 - de Test-Achats ;
 - de la FEB ;
 - de l'Union des Classes moyennes, de l'«Unie van Zelfstandige Ondernemers» et du «Liberaal Verbond Zelfstandigen»;
 - de la CSC, de la FGVB et de la CGSLB;
 - du SPF Économie, direction générale de l'Énergie.
- Propositions de loi jointes:
- proposition de loi (Mmes Muriel Gerken, Zoé Genot, M. Wouter De Vriendt, Mme Meryem Almaci, MM. Georges Gilkinet, Philippe Henry, Mme Juliette Boulet, M. Stefaan Van Hecke, Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers) modifiant la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et portant une définition du «commerce équitable», doc. n° 56/1-2007/2008;
 - proposition de loi (M. Christian Brotcorne, Mme Brigitte Wiaux, MM. Josy Arens, David Lavaux, Melchior Wathelet, Mme Véronique Salvi) relative à la reconnaissance des organisations de commerce équitable, doc. n° 69/1-2007/2008;
 - proposition de loi (Mmes Colette Burgeon, Karine Lalieux, M. Dirk Van der Maelen) visant à reconnaître le commerce équitable et les personnes physiques et morales veillant au respect des critères du commerce équitable, doc. n° 143/1 et 2, 2007/2008.

Le 8 janvier 2008, il a été procédé à l'audition de représentants des instances suivantes :

- Max Havelaar;
- Oxfam - Magasins du monde;
- Miel Maya;
- Rainforest Alliance;
- Citizen Dream;
- Faire Trade Original;
- CNCD - 11.11.11.;
- Test-Achats;
- prof. Isabel Yopez - UCL;
- Fair Trade Center (BTC);
- DG Commerce - Commission européenne;
- UTZ Certified;
- Java;
- 4C (Coffee Community Association);
- FEB;
- UNIZO - UCM;

- CSC - FGTB - CGSLB;
- FEDIS.

- Propositions de loi jointes:
 - proposition de loi (Mmes Katrien Partyka, Mia De Schamphelaere, Liesbeth Van der Auwera, M. Stefaan Vercamer) modifiant la législation sur le crédit à la consommation et le crédit hypothécaire en ce qui concerne la publicité, doc. n° 793/1 et 2-2007/2008;
 - proposition de loi (MM. François-Xavier de Donnea, Pierre-Yves Jeholet, Mme Katrien Jadin, MM. David Clarinval, Olivier Hamal) modifiant l'article 85 de la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation, doc. n° 328/1-2007/2008.

- Propositions de loi jointes:
 - proposition de loi (M. Pierre-Yves Jeholet, Mme Florence Reuter, M. Daniel Ducarme, Mme Valérie De Bue et M. Jean-Luc Crucke) modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire afin d'instaurer l'obligation scolaire à partir de l'âge de cinq ans, doc. n° 237/1-2007/2008;
 - proposition de loi (Mme Karine Lalieux, MM. Yvan Mayeur et André Frédéric) modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire, en ce qui concerne le début de l'obligation scolaire, doc. n° 396/1-2007/2008;
 - proposition de loi (Mme Véronique Salvi et M. Melchior Wathelet) modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire afin d'instaurer l'obligation scolaire à partir de l'âge de cinq ans, doc. n° 945/1-2007/2008.

- Proposition de résolution et proposition de loi jointes :
 - proposition de résolution (Mmes Karine Lalieux, Camille Dieu et Colette Burgeon) visant à moderniser et à actualiser le système des contrôles des prix et à créer un observatoire du coût de la vie quotidienne, doc. n° 173/1-2007/2008;
 - proposition de loi (M. Peter Vanvelthoven, Mmes Dalila Douifi, Karine Lalieux, Muriel Gerkens et Thérèse Snoy et d'Oppuers, M. Wouter De Vriendt) complétant la loi du 22 janvier 1945 sur la réglementation économique et les prix, portant un contrôle accru de l'évolution des prix, doc. n° 615/1-2007/2008.

- Proposition de loi (Mmes Freya Van den Bossche et Dalila Douifi) relative à l'encadrement des listes négatives, doc. n° 754/1-2007/2008.
Le 3 juin, il a été procédé à l'audition de représentants des instances suivantes :
 - Test-Achats ;
 - Commission de la protection de la vie privée ;
 - CRIOC ;
 - Datassur - Assuralia et Preventel;
 - Syndicat des propriétaires ;
 - Expert : prof. Yves Pouillet (CRID).

- Proposition de loi (MM. Bart Tommelein et Ludo Van Campenhout) modifiant la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins en ce qui concerne la rémunération équitable et le fonctionnement des sociétés de gestion, doc n°^{OS} 529/1 et 2-2007/2008.

Le 3 juin, la commission a organisé l'audition de représentants des instances suivantes :

- Sabam et M. Kolp, compositeur;
 - Vlaamse Jeugdraad et Conseil de la jeunesse d'expression française;
 - Uradex, Simim, Arthena;
 - SPF Économie;
 - Horeca Vlaanderen et Horeca Wallonie;
 - Expert : Mme Marie-Christine Janssens.
- Proposition de résolution (Mmes Muriel Gerkens et Tinne Van der Straeten, M. Jean-Marc Nolle, Mme Meyrem Almaci, MM. Philippe Henry, Wouter De Vriendt, Georges Gilkinet, Stefaan Van Hecke, et Mmes Thérèse Snoy et d'Oppuers et Zoé Genot) tendant à visibiliser l'empreinte écologique des produits de consommation, doc. n° 59/1-2007/2008.
 - Proposition de loi (MM. Melchior Wathelet et Josy Arens, Mme Clotilde Nyssens, M. Joseph Georges, Mmes Véronique Salvi et Brigitte Wiaux) visant à mieux encadrer l'utilisation des données personnelles de santé lors de la souscription d'assurance personne et à permettre l'assurabilité du risque décès des personnes exposées à un risque aggravé du fait de leur état de santé, doc. n° 823/1-2007/2008.

En date du 27 novembre 2007, du 22 et 29 janvier 2008, du 26 février 2008 et du 11 mars 2008, la commission a organisé des auditions dans le cadre de la discussion du rapport final de la « Commission Énergie 2030 » (voir doc. n° 1405/1-2007/2008).

Les instances suivantes ont été auditionnées :

- Représentants de la Commission Énergie 2030 : MM. D'Haeseleer, Klees et van Ypersele.
- Catégorie « Review panels » et partenaires sociaux :
 - la Banque Nationale de Belgique (MM. Van Gastel et Hilgers) ;
 - le Bureau fédéral du Plan (Mme Gusbin et M. Henry) ;
 - le Conseil Fédéral du Développement Durable (M. Rombouts) ;
 - les syndicats : CSC (M. Willems), FGTB (M. Van Daele et Mme Panneels) et CGSLB (Mme Vanhemelen) ;
 - Fédération des Entreprises de Belgique (M. Van der Maren).
- Catégorie « Sources d'énergie alternatives » :
 - Solar Power Group (M. De Lalaing) ;
 - ISSOL (M. Quittre) ;
 - European Wind Energy Association (M. Kjaer) ;
 - Electrabel (MM. De Groof et Peeraer) ;
 - BASF Antwerpen (M. De Geest) ;
 - Hydrogène (M. Sierens) ;
 - SolviCore (M. Dziallas) ;
 - FEBIAC (M. Martens) ;
 - Fédération de l'Électricité d'origine renouvelable et alternative - Wallonie (Mme Jacquet) ;
 - Organisatie voor Duurzame Energie - Vlaanderen (M. Neyens) ;
 - European Renewable Energy Council (M. Schaefer).

- Catégorie «Sources d'énergie classiques» :
 - Expert « Peak oil » (M. Bauquis) ;
 - E.ON Belgium (M. Ruhl) ;
 - Expert «Carbon Capture and Storage» (M. Baele).
 - Aspects éthiques du nucléaire (M. Meskens) ;
 - Projet Myrrha (M. Abderrahim) ;
 - Expert en amortissements de centrales nucléaires (M. De Keuleneer) ;
 - EPZ, Elektriciteits- en Productiemaatschappij Zuid Nederland (M. Bongers) ;
 - ONDRAF (M. Minon) ;
 - Fusion nucléaire (M. Vandenplas).

- Catégorie « Experts divers » :
 - Prof Verbruggen ;
 - Bond Beter Leefmilieu (M. Claeys) ;
 - Greenpeace Belgium (M. Vandeputte) ;
 - Bureau 3E (M. Palmers) ;
 - «Architecture et Climat» - UCL (M. De Herde).

En outre, toujours dans le cadre de la discussion du rapport final de la « Commission Énergie 2030 », la commission a effectué différentes visites d'études :

- C-Power à Ostende et Fluxys à Zeebrugge (25 janvier 2008) ;
- Installations nucléaires à Doel (15 février 2008) ;
- Centrale TGV et centrale hydroélectrique à Seraing (29 février 2008) ;
- SCK.CEN et Isotopolis/Belgoprocess à Mol-Dessel (14 mars 2008).

À l'occasion des auditions et des visites relatives au rapport de la « Commission Énergie 2030 », la commission a encore examiné les propositions de résolution suivantes :

- proposition de résolution (M. Philippe Henry, Mme Tinne Van der Straeten, M. Jean-Marc Nollet, Mmes Meyrem Almaci, Thérèse Snoy et d'Oppuers, Dalila Douifi) relative aux conclusions des auditions et débats faisant suite au rapport de la Commission « Energie 2030 », doc. n° 1212/1-2007/2008 ;
- proposition de résolution (MM. Bart Laeremans, Peter Logghe, Bruno Valkeniers, Bruno Stevenheydens, Hagen Goyvaerts, Mmes Barbara Pas, Rita De Bont) visant à adopter une politique énergétique équilibrée fondée sur l'énergie renouvelable et l'énergie nucléaire, doc. n° 1237/1-2007/2008.

Enfin, la commission a également organisé des auditions sur les sujets suivants :

- le 11 mars 2008, une audition a été consacrée, avec M. Jean-Paul Minon, directeur général de l'ONDRAF, à l'inventaire des passifs nucléaires ;
- le 20 mai 2008, des auditions ont été consacrées à la problématique des assurances hospitalisation, avec des représentants de la CBFA et du Centre fédéral d'expertise des soins de santé ;
- le 10 juin 2008, des auditions ont été consacrées à la problématique des tarifs de transit pour le gaz, avec des représentants de la CREG, de Distrigaz, de Publigaz et de Fluxys.

Commission des Finances et du Budget

La commission a adopté les projets de loi suivants:

- projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2008, doc. n° 326/1-2007/2008 ;
- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (art. 1^{er} à 4, 13 et 14), doc. n° 517/1-2007/2008 ;
- projet de loi contenant le quatrième ajustement du budget général des dépenses de l'année budgétaire 2007, doc. n° 556/1-2007/2008 ;
- projet de loi ouvrant des crédits provisoires pour les mois d'avril, mai et juin 2008, doc. n° 948/1-2007/2008 ;
- projet de loi contenant le règlement définitif des budgets d'organismes d'intérêt public pour l'année 1999, doc. n° 980/1-2007/2008 ;
- projet de loi contenant le règlement définitif des budgets d'organismes d'intérêt public pour l'année 2000, doc. n° 981/1-2007/2008 ;
- projet de loi-programme (art. 54 à 81), doc. n° 1011/1-2007/2008 ;
- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (art. 1^{er} à 13), doc. n° 1012/1-2007/2008 ;
- projet de loi portant des dispositions diverses (II) (art. 1^{er} à 7), doc. n° 1013/1-2007/2008 ;
- projet de loi instaurant une réduction d'impôt pour les participations sous la forme d'actions dans des fonds de développement du microfinancement dans les pays en développement en fixant les conditions d'agrément en tant que fonds de développement, doc. n° 1065/1-2007/2008 ;
- projet de loi contenant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2008, doc. n° 993/1 et 2-2007/2008 ;
- projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2008, doc. n° 994/1 et 2 et 4 à 8-2007/2008 ;
- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (art. 1^{er} à 53), doc. n° 1200/1-2007/2008 ;
- projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 et organisant une fiscalité forfaitaire des droits d'auteur et des droits voisins, doc. n° 1188/1-2007/2008 ;
- projet de loi portant sur la contribution belge au financement de l'annulation de la dette consentie par le Fonds Monétaire International au profit du Libéria, doc. n° 1248/1-2007/2008.

La commission a également adopté les propositions suivantes:

- proposition de loi (François-Xavier de Donnea, Marie-Christine Marghem, Luk Van Biesen) modifiant l'article 161 du Code des droits de succession, doc. n° 537/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (François-Xavier de Donnea et consorts) modifiant l'article 146, alinéa 1^{er}, de la loi-programme du 27 avril 2007, doc. n° 597/1-2007/2008 ;
- proposition (Jean-Marc Nollet, Stefaan Van Hecke, Thierry Giet, Valérie Déom, François-Xavier de Donnea, Carl Devlies et Luk Van Biesen) visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale, doc. n° 34/1-2007/2008 ;
- proposition (Jean-Marie Dedecker) de modification du texte adopté de la proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale, en ce qui concerne la composition de la commission, doc. n° 1143/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (Luk Van Biesen, Meyrem Almaci, Christian Brotcorne, Guy Coëme, Jenne De Potter, Josée Lejeune, Peter Vanvelthoven) confirmant l'établissement de certaines taxes communales additionnelles et de la taxe

d'agglomération additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour chacun des exercices d'imposition 2001 à 2007 et modifiant l'article 468 du Code des impôts sur les revenus 1992 à partir de l'exercice d'imposition 2009, doc. n° 1276/1-2007/2008.

La commission a en outre entamé l'examen des propositions suivantes:

- proposition de loi (François-Xavier de Donnea et consorts) portant des dispositions fiscales, doc. n° 545/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (Jenne De Potter et consorts) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne la déduction pour habitation propre et unique, doc. n° 555/1-2007/2008;
- proposition de loi (Luk Van Biesen et consorts) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne l'imputation de la déduction fiscale de l'emprunt hypothécaire de l'habitation unique, doc. n° 1181/1-2007/2008;
- proposition de loi (Christian Brotcorne et Joseph George) relative à l'instauration d'un système d'avances automatiques sur le produit des additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques et sur sa perception gratuite au profit des communes, doc. n° 606/1-2007/2008 ;
- proposition de résolution (M. Alain Mathot) visant à instaurer un système permanent d'avances à valoir sur le produit des additionnels à l'impôt des personnes physiques, doc. n° 730/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (Hendrik Bogaert, Raf Terwingen) insérant un article 470ter dans le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de permettre le versement régulier du produit des taxes additionnelles aux communes, doc. n° 647/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (M. Herman De Croo et consorts) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992, en vue d'encourager fiscalement l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail, doc. n° 816/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (Dirk Van der Maelen, Maya Detiège) modifiant l'article 38 du Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne la mise à disposition d'une bicyclette de société, doc. n° 499/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (Servais Verherstraeten et consorts) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne les frais forfaitaires de transport entre le domicile et le lieu de travail, doc. n° 1258/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (Meyrem Almaci, Thérèse Snoy et d'Oppuers) visant à encourager fiscalement l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail, doc. n° 1130/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (Florence Reuter) modifiant l'article 342 du Code des impôts sur les revenus 1992, doc. n° 820/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (Peter Vanvelthoven) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne la rémunération des dépôts d'épargne, doc. n° 1296/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (Barbara Pas et consorts) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne la rémunération des dépôts d'épargne, doc. n° 1361/1-2007/2008 ;
- proposition de loi (Barbara Pas et consorts) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne l'exonération de précompte mobilier, doc. n° 1362/1-2007/2008.

Le 5 décembre 2007, la commission a entendu M. Luc Coene, président de la section «Besoins de financement des pouvoirs publics» du Conseil supérieur des Finances sur l'évolution des paramètres économiques mondiaux et leur impact sur la conjoncture économique belge.

Le même jour, elle a également entendu M. Karel Pinxten, membre de la Cour des Comptes européenne sur l'amélioration du contrôle de l'exécution du budget européen (réunion commune avec le comité d'avis chargé des Questions européennes et la commission des Relations extérieures, ainsi que les commissions homologues du Sénat).

Le 19 décembre 2007, la commission a eu un échange de vues avec M. Alfons Boon, président du SPF Budget et Contrôle de la Gestion, concernant le rapport du comité de monitoring.

Le 8 janvier 2008, la commission a entendu les ministres des Finances et du Budget sur le résultat des finances publiques belges en 2007.

Les 27 février et 4 et 5 mars 2008, le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles et le ministre de la Justice ont présenté l'accord budgétaire intervenu au sein du gouvernement pour 2008.

Le 5 mars 2008, la commission a visité les services des douanes à l'aéroport de Zaventem.

Le 11 mars 2008, un échange de vues a eu lieu avec le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur les résultats de la réunion du Conseil ECOFIN du mardi 4 mars 2008.

Le 19 mars 2008, la commission a entendu M. Guy Quaden, gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, sur l'application par la Banque Nationale de la loi sur les intérêts notionnels (réunion à huis clos).

Le 29 avril 2008, la commission a eu un échange de vues avec le secrétaire d'État à la Coordination de la lutte contre la fraude, adjoint au premier ministre.

Le 27 mai 2008, la commission a entendu M. Bernard Jurion, président de la section «fiscalité et parafiscalité» du Conseil supérieur des Finances concernant le rapport «taxation du travail, emploi et compétitivité» (août 2007).

Le 14 juillet 2008, la commission a entendu M. Jean-Paul Servais, président du comité de direction de la Commission bancaire, financière et des assurances, et MM. Peter Praet et Rudi Bonte, membres du comité de direction, sur la problématique de la rémunération des dépôts d'épargne réglementés.

Sous-commission de la commission des Finances et du Budget, chargée de l'examen des cahiers d'observations de la Cour des Comptes

La sous-commission s'est réunie à sept reprises au total.

Le 23 octobre 2007, elle a examiné un thème du 163^e Cahier de la Cour des Comptes, à savoir l'utilisation des comptes de trésorerie et des comptes d'ordre de la Trésorerie (rapport de M. Dirk Van der Maelen, doc. n° 834/1-2007/2008).

Le 6 novembre 2007, elle a organisé une audition des candidats à la fonction de conseiller (F) à la Cour des Comptes.

Lors de la réunion du 17 décembre 2007, le premier président de la Cour des Comptes a remis le 164^e Cahier au président de la Chambre. Lors de cette même

réunion, un conseiller de la Cour des Comptes a commenté le rapport sur la déclaration libératoire unique.

Le 22 janvier 2008, la sous-commission a examiné le rapport de la Cour des Comptes sur la politique fédérale des grandes villes.

Lors de sa réunion du 12 février 2008, elle a entamé l'examen du 164^e Cahier de la Cour des Comptes, en abordant la problématique du compte des variations de patrimoine.

Le 25 février 2008, la sous-commission a organisé une audition des candidats à la fonction de greffier (N) à la Cour des Comptes.

Enfin, le 10 juin 2008, a eu lieu un échange de vues sur la rémunération pour le contrôle de certaines institutions publiques (rapport de M. Christian Brotcorne, doc. n° 1350/1-2007/2008).

Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Proposition de résolution susceptible de devenir texte législatif

La présente proposition de résolution deviendra source législative du fait que le ministre compétent en matière de Mobilité s'est engagé à consigner dans des arrêtés royaux les propositions adoptées par la commission :

- proposition de résolution relative à l'introduction du certificat d'immatriculation en deux parties, doc. n° 510/1-2007/2008.

Proposition de résolution visant à charger la Cour des Comptes d'une mission

Le 13 mars 2008, la Chambre a adopté une proposition de résolution visant à charger la Cour des Comptes d'enquêter sur le suivi des contrats de gestion pour la SNCB, Infrabel, la SNCB Holding et l'État (doc. n° 740/1-2007/2008). Il s'agit de la méthode la plus adéquate pour charger la Cour des Comptes d'une mission spéciale.

Propositions de loi et de résolution rejetées

Les propositions de loi suivantes ont été rejetées :

- proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique en ce qui concerne le permis de conduire motocyclette (doc. n° 91/1-2007/2008) ;
- proposition de résolution visant à l'adaptation des aménagements de voirie afin d'augmenter la sécurité des utilisateurs de deux-roues motorisés (doc. n° 93/1-2007/2008) ;
- la proposition de résolution suivante (qui serait peut-être devenue une loi si elle avait été adoptée, dans la mesure où elle vise à modifier un arrêté royal) a été rejetée : proposition de résolution relative à la modification de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière en vue d'améliorer le transport non prioritaire de malades et d'accroître la sécurité juridique lors de l'exécution de missions prioritaires en général (doc. n° 480/1-2007/2008).

Propositions de loi et de résolution en discussion

Les propositions de lois suivantes (l'une sur le certificat d'immatriculation des cyclomoteurs, l'autre sur l'utilisation par les cyclomoteurs des couloirs d'autobus) ont été discutées en détail sans avoir été adoptées de manière définitive :

- proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 relatif à l'immatriculation des véhicules afin d'instaurer l'obligation d'immatriculation pour les cyclomoteurs et les quadricycles à moteur (doc. n° 149/1-2007/2008) ;
- proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 relatif à l'immatriculation de véhicules (doc. n° 459/1-2007/2008) ;
- proposition de loi modifiant la réglementation en vue de rendre obligatoire l'immatriculation des cyclomoteurs et d'instaurer le permis de conduire pour les conducteurs de cyclomoteurs (doc. n° 697/1-2007/2008) ;
- proposition de loi (Olivier Chastel, Valérie De Bue, François Bellot, Corinne De Permentier, Charles Michel, Jacqueline Galant, Daniel Bacquelaine) modifiant l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique afin d'autoriser la circulation des motocyclettes dans les bandes réservées aux bus (doc. n° 96/1-2007/2008).

Auditions

Le lundi 7 novembre 2007, des auditions sur la situation du groupe SNCB ont été organisées avec MM. Jannie Haek, administrateur délégué de la SNCB Holding, Marc Descheemaeker, administrateur délégué de la SNCB et Luc Lallemand, administrateur délégué d'Infrabel (doc. n° 946/1-2007/2008).

Le lundi 28 novembre 2007, un échange de vues a eu lieu avec M. Johnny Thijs, administrateur délégué de La Poste, sur la situation de La Poste dans la perspective de la troisième directive européenne (libéralisation complète du marché des services postaux à partir du 1^{er} janvier 2012 (doc. n° 575/1-2007/2008).

Le mercredi 12 décembre 2007, des auditions ont été consacrées aux propositions concernant les deux-roues avec :

- M. Patrick Deweduwen, administrateur délégué de l'IBSR ;
- M. Mathieu Debacker, GRACQ (« Cyclistes quotidiens ») ;
- M. Erwin Steegmans, Motorcycle Action Group (MAG) ;
- M. Steve Coeymans, « Association de Défense des Deux-Roues Motorisés » ;
- M. Michel de Meûter, FEBIAC (Motor Cycle Council).

Le 19 décembre 2007, une audition a été consacrée au secteur des télécoms après dix ans de libéralisation (doc. n° 809/1-2007/2008) avec, dans la matinée :

- M. Didier Bellens, administrateur délégué de Belgacom ;
- M. Jean-Michel Courtoy, directeur « Products & Solutions » ;
- M. Wim De Meyer, vice-président « Business Transformation » ;
- M. Patrice d'Oultremont, vice-président « Group Regulator » ;
- M. Frankie De Coninck, directeur « National Regulatory Affairs » ;
- M. Valentijn Vande Keere, directeur « Public Affairs » ;
- M. Grégoire Dallemagne, président de la plate-forme des opérateurs télécom alternatifs ;
- M. Paul-Marie Dessart, vice-président de la plate-forme des opérateurs télécom alternatifs.

Les mercredis 16, 23 et 30 janvier 2008, des auditions ont été consacrées à la sécurité TIC (doc. n° 898/1-2007/2008) avec :

- M. Luc Beirens, chef de service « Federal Computer Crime Unit » ;
- M. Len Lavens, représentant de « Securitybloggers » ;
- M. Alain Huet, consultant chef pour la sécurité de l'information FEDICT ;
- M. Jean-Marc Vekeman, médiateur pour les télécommunications ;
- MM. Willem De Beuckelaere et Dieter Verhaeghe, respectivement président et conseiller juridique de la Commission pour la Protection de la Vie privée ;
- M. Rudi Vansnick, président de ISOC Belgium ;
- Prof. Bart Preneel, cryptologue à la KU Leuven ;
- M. Rudi Smet, IBPT ;
- Mme Cécile Coppin, SPF Économie, « Surveillance de l'internet » ;
- M. Michel Decoster, TIC SPF Finances ;
- Mme Christiane Rouma, Registre national ;
- M. Marc Van Wesemael, DNS.BE ;
- M. Pierre Bruyère, Belnet.

Le mercredi 28 mai 2008, l'accident du 25 mai 2008 à l'aéroport de Bruxelles-National impliquant un Boeing 747 de la compagnie Kalitta Air a fait l'objet d'un échange de vues avec :

- M. Etienne Schouppe, secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre ;
- M. Daniel Goffin, directeur général Opérations de Belgocontrol ;
- M. Jules Kneepkens, directeur général de l'Administration de l'Aéronautique ;
- M. Pierre Ghyoot, secrétaire général de l'association de pilotes BeCA (« Belgian Cockpit Association »).

Le lundi 23 juin 2008 ont eu lieu un échange de vues consacré aux contrats de gestion passés par le Groupe SNCB, avec Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques, ainsi que l'audition de :

- M. Jannie Haek, administrateur délégué de SNCB Holding ;
- M. Luc Lallemand, administrateur délégué d'Infrabel ;
- M. Marc Descheemaeker, administrateur délégué de la SNCB.

Le mercredi 9 juillet 2008 ont eu lieu des auditions dans le cadre de la discussion des propositions de résolutions jointes :

- proposition de résolution (Thérèse Snoy et d'Oppuers, Tinne Van der Straeten, Stefaan Van Hecke, Muriel Gerkens, Meyrem Almaci, Juliette Boulet, Wouter De Vriendt, Georges Gilkinet, Jean-Marc Nollet) relative à la création d'une vignette « Ecoscore » pour les véhicules (doc. n° 764/1-2007/2008) ;
- proposition de résolution (David Geerts, Bruno Van Grootenbrulle) visant à protéger le patrimoine culturel, à promouvoir la sécurité routière et à préserver l'espace public (doc. n° 417/1-2007/2008).

Ont pris la parole :

- Mme Leen Govaerts du VITO ;
- M. Pierre Courbe d' « Inter-environnement Wallonie » ;
- M. Bram Claeys du Bond Beter Leefmilieu ;
- M. Michel Martens de la Febiac.

Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Outre les travaux dans le cadre de la procédure budgétaire et des différents projets de loi-programme ou portant des dispositions diverses, la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique a adopté les projets et propositions de loi suivants :

- projet de loi relevant de caducité certains projets de loi réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution (I), doc. n° 756/1-2007/2008 ;
- projet de loi relevant de caducité certains projets de loi réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution (II), doc. n° 757/1-2007/2008 ;
- proposition de loi modifiant les lois électorales en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, doc. n° 37/1-2007 (S.E.) et proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (2), doc. n° 39/1-2007 (S.E.).

Suite à l'adoption de ces propositions de loi, les propositions de loi qui étaient jointes, sont devenues sans objet :

- proposition de loi modifiant les lois électorales en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, doc. n° 27/1-2007 (S.E.) ;
- proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, doc. n° 28/1-2007 (S.E.) ;
- proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, doc. n° 31/1-2007 (S.E.) ;
- proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, doc. n° 32/1-2007 (S.E.) ;
- proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, doc. n° 33/1-2007 (S.E.) ;
- proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, doc. n° 38/1-2007 (S.E.) ;
- proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, doc. n° 133/1-2007 (S.E.) ;
- proposition de loi modifiant le Code électoral ainsi que son annexe, doc. n° 153/1-2007 (S.E.) ;
- proposition de loi modifiant le Code électoral ainsi que son annexe, doc. n° 158/1-2007 (S.E.) ;
- proposition de loi modifiant la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques en ce qui concerne les délais fixés pour l'exercice des compétences de la Commission de contrôle, doc. n° 554/1-2007/2208 ;
- proposition de résolution relative à l'instauration d'un système de vote électronique amélioré, doc. n° 1278/1-2007/2008.

Suite à l'adoption de cette proposition de résolution, la proposition suivante qui était jointe est devenue sans objet :

- proposition de résolution sur le retour au vote papier pour le prochain scrutin électoral de juin 2009, doc. n° 1281/1-2007/2008.

La commission a aussi entamé l'examen des propositions de loi jointes suivantes :

- proposition de loi modifiant la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État, la loi du 12 janvier 1989 réglant les modalités de l'élection du Conseil de la Région de Bruxelles-capitale et des membres bruxellois du Conseil flamand et la loi du 6 juillet 1990 réglant les modalités de l'élection du conseil de la Communauté germanophone, en vue d'octroyer le droit de vote aux Belges résidant à l'étranger pour l'élection du Conseil régional wallon et du Parlement flamand, du Conseil régional Bruxellois et du Conseil de la Communauté germanophone, doc. n° 106/1-2007 (S.E.);
- proposition de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises en vue d'octroyer le droit de vote aux Belges résidant à l'étranger pour l'élection du Conseil régional wallon et du Parlement flamand d'une part, et pour l'élection du Conseil régional bruxellois d'autre part, doc. n° 107/1-2007 (S.E.);
- proposition de loi modifiant l'article 180bis du Code électoral relatif au vote des Belges résidant à l'étranger afin que les règles de constitution des listes d'électeurs soient identiques pour l'ensemble des Belges, qu'ils résident au pays ou à l'étranger, doc. n° 92/1-2007 (S.E.);
- proposition de loi modifiant l'article 180bis du Code électoral relatif au vote des Belges résidant à l'étranger visant à introduire le «vote par correspondance électronique», doc. n° 90/1-2007 (S.E.);
- proposition de loi modifiant le Code électoral en ce qui concerne l'inscription des électeurs résidant à l'étranger dans la commune de leur dernière résidence officielle, doc. n° 700/1-2007/2008;
- proposition de loi modifiant la loi relative à l'élection au Parlement européen du 23 mars 1989 afin d'octroyer le droit de vote aux élections européennes aux Belges résidant hors de l'Union européenne, doc. n° 132/1-2007 (S.E.).

Divers

La commission a organisé un échange de vues avec les ministres de l'Intérieur et de la Justice à propos du Plan national de sécurité 2008 - 2011. Cet échange de vues s'est déroulé le 13 février 2008 avec la commission de la Justice.

La commission a organisé avec la commission de l'Intérieur et des Affaires administratives du Sénat, un échange de vues sur le vote électronique. Dans ce cadre, plusieurs auditions ont été organisées les 3 et 18 juin 2008.

Les personnes suivantes ont été entendues :

- M. Edouard Vercruysse, Union des Villes et Communes de Wallonie ;

- Mme Hildegard Schmidt, Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- M. Herman Callens, Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten ;
- Mme Anne-Emmanuelle Bourgaux, ULB ;
- M. Kommer Kleijn, Pour une Éthique du Vote automatisé (Pour Eva) ;
- M. Axel Lefebvre, expert ;
- M. Rop Gonggrijp, expert néerlandais ;
- M. Emmanuel Willems, président du collège d'experts chargé du contrôle des systèmes de vote automatisé, à l'occasion des élections de 2007.

La commission a émis un avis à la commission des Pétitions sur les propositions jointes suivantes :

- proposition demandant au Collège des médiateurs fédéraux de mener un audit sur le fonctionnement des centres fermés de l'Office des Étrangers, doc. n° 144/1-2007 (S.E.) ;
- proposition demandant au Collège des médiateurs fédéraux d'examiner, en application de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2° de la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux, le fonctionnement des six centres fermés gérés par l'Office des Étrangers, doc. n° 507/1-2007/2008.

Commission de la Justice

Projets et propositions de loi terminés :

- propositions de loi jointes :
 - proposition de loi visant à modifier la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes afin de prolonger le délai de déclaration de détention d'armes, doc. n° 29/1-2007/2008;
 - proposition de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes et visant à prolonger de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2007, le délai de déclaration de détention d'armes, doc. n° 24/1-2007/2008.
- propositions de loi jointes :
 - projet de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, doc. n° 474/1-2007/2008;
 - proposition de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, doc. n° 25/1-2007/2008;
 - proposition de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, doc. n° 30/1-2007/2008;
 - proposition de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes et visant à instituer des commissions provinciales d'indemnisation, doc. n° 68/1-2007/2008;
 - proposition de loi visant à modifier la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, doc. n° 148/1-2007/2008;
 - proposition de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, doc. n° 385/1-2007/2008;
 - proposition de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, doc. n° 408/1-2007/2008;

- proposition de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, doc. n° 519/1-2007/2008.
- proposition de loi modifiant l'article 1294bis, § 2, du Code judiciaire afin de clarifier la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce, doc. n° 490/1-2007/2008.
- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (art. 5 et 6), doc. n° 517/1-2007/2008.
- projet de loi portant des dispositions diverses (II), doc. n° 518/1-2007/2008.
- propositions de loi jointes :
 - proposition de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la procédure relative aux litiges en matière de louage, doc. n° 815/1-2007/2008;
 - proposition de loi visant à supprimer l'article 1344septies du Code judiciaire relatif à la tentative de conciliation obligatoire en matière de baux à loyer, doc. n° 104/1-2007/2008;
 - proposition de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la procédure de conciliation préalable en matière de baux de résidence principale, doc. n° 250/1-2007/2008;
 - proposition de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la procédure judiciaire en matière de location de logement, doc. n° 714/1.
- projet de loi modifiant le Code civil et les lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État en vue d'interrompre la prescription de l'action en dommages et intérêts à la suite d'un recours en annulation devant le Conseil d'État, doc. n° 832/1-2007/2008.
- projet de loi modifiant l'article 587 du Code civil, doc. n° 959/1-2007/2008.
- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (art. 39, 40, 72 à 75 et 82 à 85), doc. n° 1012/1-2007/2008.
- projet de loi portant des dispositions diverses (II) (art. 8 à 13), doc. n° 1013/1-2007/2008.

propositions de loi ajoutées :

- proposition de loi modifiant la loi du 4 octobre 1867 sur les circonstances atténuantes, doc. n° 369/1-2007/2008 ;
- proposition de loi modifiant, en ce qui concerne les circonstances atténuantes et les circonstances aggravantes, la loi du 4 octobre 1867 sur les circonstances atténuantes, doc. n° 931/1-2007/2008.
- projets de loi joints et proposition de loi :
 - projet de loi insérant un article 682bis dans le Code judiciaire, doc. n° 989/1-2007/2008 ;
 - projet de loi modifiant l'article 682 du Code judiciaire, doc. n° 987/1-2007/2008;

- proposition de loi modifiant le Code judiciaire en matière de procédure d'assistance judiciaire devant la Cour de Cassation, doc. n° 101/1-2007/2008.
- projet de loi portant confirmation de l'arrêté royal du 20 décembre 2007 relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des Jeux de hasard due par les titulaires de licences de classe A, B, C et E pour l'année civile 2008, doc. n° 1106/1-2007/2008.
- projet de loi modifiant l'article 1597 du Code civil, doc. n° 1173/1-2007/2008.
- projet de loi modifiant la législation en ce qui concerne la modification du régime matrimonial sans intervention du tribunal et modifiant l'article 9 de la loi du 16 mars 1803 contenant organisation du notariat, doc. n° 1174/1.
- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (art. 163 à 172) , doc. n° 1200/1-2007/2008.
- projet de loi portant des dispositions diverses (II), n° 1201/1-2007/2008.
- projet de loi modifiant la loi du 31 janvier 2007 sur la formation judiciaire et portant création de l'Institut de formation judiciaire, doc. n° 1232/1-2007/2008.
- projet de loi modifiant les articles 1231-31, 1231-41 et 1231-42 du Code judiciaire et 24bis de la loi du 24 avril 2003 réformant l'adoption afin de prolonger la durée de validité des jugements d'aptitude et les certificats en matière d'adoption, doc. n° 1448/1-2007/2008.
- proposition de loi modifiant le Code civil en ce qui concerne l'opposition au mariage, doc. n° 1026/1-2007/2008.

Avis

- Projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2008, doc. n° 994/1-2007/2008, incluant la note de politique générale, doc. n° 995/2-2007/2008.
- Proposition de décision-cadre du Conseil modifiant la décision-cadre 2002/475/JAI relative à la lutte contre le terrorisme (COM (2007)/650). Avis de subsidiarité, doc. n° 654/1-2007/2008.

Proposition de décision

Prorogation de la durée de fonctionnement des chambres supplémentaires des Cours d'Appel, doc. n° 813/1-2007/2008.

Autres activités

Le 20 novembre 2007, la commission a eu un entretien avec les membres du Conseil supérieur de la justice.

Le 27 novembre 2007, le banc d'épreuves des armes à feu de Liège a été visité.

Le 19 février 2008, la commission a examiné le rapport annuel du Conseil supérieur de la Justice en présence des membres du bureau du Conseil.

Le 29 avril 2008, le ministre de la Justice a présenté le Masterplan 2008 - 2012 pour une infrastructure pénitentiaire de détention humaine.

Les 22 et 30 avril 2008, la commission a examiné la note de politique générale du secrétaire d'État à la Politique des familles.

Le 20 mai 2008, le ministre de la Justice a fait un exposé sur l'approche de l'informatisation.

Le 21 mai 2008, la commission a examiné le rapport annuel de la Cour de Cassation en présence de membres de la Cour.

Le 17 juin 2008, la commission a visité le projet-pilote « Soins probatoires » pour les toxicomanes et la « Chambre pour le traitement de la toxicomanie » à Gand.

Commissions réunies de la Justice et de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Examen du Plan national de sécurité 2008 - 2011, doc. n° 812/1-2007/2008.

Sous-commission de la commission de la Justice chargée du «Droit de la famille»

Propositions de loi au sujet desquelles un avis a été adressé à la commission de la Justice :

- proposition de loi (Thierry Giet, André Perpète) modifiant l'article 1294bis, § 2, du Code judiciaire afin de clarifier la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce, n° 490/1-2007/2008 (Affaire sans rapport, art. 78.7 Rgt.) ;
- proposition de loi (Katrien Schryvers, Liesbeth Van der Auwera) modifiant le Code civil en ce qui concerne l'opposition au mariage, n° 1026/1-2007/2008.

Propositions de loi dont la discussion a été entamée mais pas terminée:

- propositions de loi jointes :
 - proposition de loi (Muriel Gerkens, Zoé Genot, Juliette Boulet, Thérèse Snoy et d'Oppuers, Jean-Marc Nollet, Georges Gilkinet) modifiant certaines dispositions du Code civil relatives à la contribution des père et mère à l'éducation de leurs enfants, n° 295/1-2007/2008 ;
 - proposition de loi (Dalila Douifi, Renaat Landuyt, Christine Van Broeckhoven) modifiant le Code civil en vue de faire payer les pensions alimentaires des enfants de préférence par domiciliation bancaire, n° 564/1-2007/2008 ;
 - proposition de loi (Clotilde Nyssens, Christian Brotcorne) modifiant le Code civil en vue d'objectiver le calcul des contributions alimentaires des père et mère au profit de leurs enfants, n° 899/1-2007/2008 ;
 - proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu, Marie-Christine Marghem, Bruno Steegen, Carina Van Cauter) modifiant le Code civil en ce qui concerne les frais extraordinaires dans le cadre d'une pension alimentaire, n° 1092/1-2007/2008.

Commission des Relations extérieures

Si ses activités traditionnelles (travaux dans le cadre de la procédure budgétaire et adoption de projets de loi portant assentiment à des conventions internationales ont eu lieu tardivement, en raison de la longue formation du nouveau gouvernement, la commission a cependant suivi attentivement l'évolution de l'actualité internationale en organisant de nombreux débats thématiques, parfois conjointement avec la commission de la Défense nationale ou avec la commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat.

Des échanges de vues avec les ministres en charge de ces dossiers ont ainsi été consacrés :

- à la participation de la Belgique à l'opération de l'UE au Tchad et en République centrafricaine ;
- à la 62^e session de l'Assemblée générale de l'ONU ;
- aux opérations militaires 2007 - 2008 ;
- à l'engagement de forces belges en Afghanistan ;
- au Kosovo ;
- au Sommet de l'OTAN de Bucarest ;
- à la situation au Tibet ;
- à l'Afrique centrale ;
- aux relations avec la République populaire de Chine.

Ce travail thématique a également pris la forme d'auditions :

- sur le thème de la menace de prolifération nucléaire : audition des ambassadeurs d'Égypte, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de France, de Chine et du Pakistan, du chargé d'affaires du Royaume-Uni et de l'ambassadeur d'Iran auprès de l'AIEA ;
- sur les conditions de vie dans les orphelinats bulgares : audition de l'ambassadeur de Bulgarie et de membres de la mission technique s'étant rendue en Bulgarie ;
- sur l'intervention en Afghanistan : audition de A. Karskens (journaliste néerlandais), du professeur L. De Vos (ERM) et de T. Bogaert (Pax Christi) ;
- sur la situation au Moyen-Orient : audition de Mustafa Barghouti, membre du Conseil législatif palestinien, de I. Ben-Israel et D. Yatom, membres de la Knesset, de l'ambassadrice d'Israël, de la déléguée générale palestinienne et du représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Moyen-Orient ;
- sur le Sommet de l'OTAN : audition du représentant belge auprès de l'OTAN ;
- sur la situation des droits de l'homme en Chine et les jeux olympiques : audition de l'ambassadrice de Chine, d'un représentant du COIB et de représentants d'Amnesty International.

Ces thèmes et d'autres dossiers de l'actualité internationale ont aussi été traités au travers de séances de questions.

La commission a discuté des dossiers européens avec le premier ministre avant et après chacun des sommets européens, lors de réunions conjointes avec le comité d'avis chargé des Questions européennes et les organes correspondants du Sénat. Des réunions rassemblant les mêmes organes ont permis d'entendre K. Pinxten, membre de la Cour de Comptes européenne, sur le budget européen, le représentant permanent belge sur le programme de travail de la Commission européenne pour 2008, l'ambassadeur de Slovénie sur la présidence slovène, ainsi que l'ambassadeur

de France sur la présidence française, et de dialoguer avec le président du Parlement européen H.G. Pöttering et avec le commissaire L. Michel.

Avec son homologue du Sénat, la commission a effectué une réflexion sur l'opportunité de revoir le cadre législatif de la coopération au développement, en auditionnant les différents acteurs du secteur.

Ont ainsi été entendus :

- le ministre de la Coopération au développement ;
- P. Moors, directeur-général de la DGCD ;
- D. de Crombrugghe, évaluateur spécial de la Coopération au développement ;
- Y. Haesendonck et C. Michiels (CTB) ;
- H. Bosmans (BIO) ;
- des représentants du monde académique : M. Bosmans (U.Gent), G. Ooms (U.Gent), K. Ouédraogo (Université libre internationale), R. Renard (Universiteit Antwerpen), P. Develtere (KUL), J-F. Deneff (CIUF) et K. Verbruggen (VLIR) ;
- des représentants des régions : les ministres M-D. Simonet et G. Bourgeois, ainsi que N. Vanhove, représentant du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- L. Michel, commissaire européen chargé du Développement et de l'Aide humanitaire ;
- des représentants des ONG : B. Vandenberghe (11.11.11) et G. Debatty (CNCD) ;
- H. de Milly (OCDE-CAD) ;
- J.Y. Standaert (Fonds belge de Survie) ;
- des représentants du monde des entreprises : I. Callens (FEB), R. Couturier (ORI), L. Neels (Pharma.be) et P. Wollaert (Kauri).

Différents projets de loi portant assentiment à des conventions internationales ont été adoptés, parmi lesquels celui approuvant le Traité de Lisbonne (doc. n° 955-2007/2008). La commission a également voté le projet de loi (doc. n° 762-2007/2008) « visant à empêcher la saisie ou la cession des fonds publics destinés à la Coopération internationale, notamment par la technique des fonds vauvours » (devenu la loi du 6 avril 2008).

Des propositions de résolution ont également été adoptées :

- proposition de résolution relative à la position de la Belgique concernant la date butoir des négociations des Accords de Partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays ACP, doc. n° 393-2007/2008;
- proposition de résolution visant à lutter contre les violences sexuelles à l'égard des femmes dans les zones de conflit, doc. n° 688-2007/2008;
- proposition de résolution relative aux enfants abandonnés dans des orphelinats et des établissements psychiatriques dans les pays de l'ancien bloc de l'Est (aujourd'hui membres de l'Union européenne), n° 721-2007/2008;
- proposition de résolution relative à la situation en Birmanie, doc. n° 253-2007/2008;
- proposition de résolution visant la reconnaissance officielle par la Belgique de la date du 10 octobre comme Journée contre la peine de mort, doc. n° 355-2007/2008;
- proposition de résolution relative à la situation des droits de l'homme en Chine et à la question tibétaine à l'occasion des Jeux olympiques de 2008, doc. n° 1047-2007/2008;

- proposition de résolution relative à la solidarité à apporter aux autorités et au peuple chinois, suite au tremblement de terre survenu dans le région du Sichuan, en Chine, dans le cadre des actions entreprises par le Gouvernement belge, n° 1246-2007/2008;
- proposition de résolution relative à la mortalité maternelle, doc. n° 1168-2007/2008;
- proposition de résolution visant à instaurer un moratoire universel sur la peine de mort, doc. n° 1233-2007/2008;
- proposition de résolution relative aux viols utilisés comme arme de guerre au Congo, doc. n° 765-2007/2008.

Enfin, une délégation de la commission s'est rendue à Moscou où elle a eu différents contacts, principalement au Parlement russe.

Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

La commission a adopté les propositions de révision de la Constitution suivantes :

- proposition de révision de l'article 22bis de la Constitution, doc. n° 175/1-2007-2008 ;
- proposition de révision de l'article 28 de la Constitution relative au droit de pétition en vue d'y inscrire le Collège des médiateurs fédéraux, doc. n° 260/1-2007-2008 ;
- proposition de révision de l'article 180 de la Constitution afin d'étendre le contrôle de la Cour des comptes au-delà de sa compétence strictement limitée aux comptes de l'État, doc. n° 531/1-2007-2008.

La commission a aussi entamé la discussion des propositions de révision de la Constitution suivantes :

- proposition de révision de la Constitution en vue d'y insérer un article 39bis relatif à la consultation populaire, doc. n° 218/1-2007-2008 ;
- proposition de révision de l'article 57 de la Constitution afin de moderniser le droit de pétition et de le transformer en un véritable débat d'initiative populaire devant les assemblées, doc. n° 472/1-2007-2008.

La commission a en outre entamé l'examen des projets et propositions de loi suivants :

- proposition de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 2 mai 1995 relative à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine, en vue d'introduire une déclaration de régularité fiscale, doc. n° 186-1/2007-2008 ;
- proposition de loi modifiant la loi du 2 mai 1995 relative à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'étendre l'application du précompte professionnel, doc. n° 308/1-2007-2008 ;
- projet de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution à la dénomination « Cour constitutionnelle », doc. n° 1112/1-2007-2008 ;
- projet de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution à la dénomination « Cour constitutionnelle », doc. n° 1113/1-2007-2008 ;

- projet de loi spéciale visant à adopter diverses dispositions à la dénomination « Cour constitutionnelle », doc. n° 1114/1-2007-2008.

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

La commission a adopté les projets et propositions de loi suivants :

- projet de loi visant à élargir le public-cible pouvant bénéficier d'une allocation de chauffage du Fonds social Mazout et à augmenter la quantité de mazout donnant droit à cette allocation, doc. n° 376/1-2007/2008 ;
- projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé en ce qui concerne la date d'entrée en vigueur, doc. n° 407/1-2007/2008 ;
- projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 concernant le règlement des différends dans le cadre de la loi du 15 mai 2007 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé en ce qui concerne la date d'entrée en vigueur, doc. n° 476/001-2007/2008 ;
- projet de loi portant des dispositions diverses (I), doc. n° 517/001-2007/2008 (art. 12, 30 à 51) ;
- projet de loi modifiant l'article 215 de la loi-programme du 27 décembre 2004 afin d'élargir le public-cible pouvant bénéficier d'une allocation de chauffage du Fonds social Mazout, doc. n° 846/1-2007/2008 ;
- projet de loi-programme, doc. n° 1011/1-2007/2008 (art. 47 à 53);
- projet de loi portant des dispositions diverses (I), doc. n° 1012/1-2007/2008 (art. 25 à 30);
- projet de loi confirmant l'arrêté royal du 19 mars 2007 en application de l'article 46 de la loi du 13 décembre 2006 portant des dispositions diverses en matière de santé, doc. n° 1069/1-2007/2008 ;
- projet de loi portant des dispositions diverses (I), doc. n° 1200/1-2007/2008 (art. 80 à 82, 97 et 103 à 150);
- projet de loi portant abrogation de la rétribution de 0,1 euro sur les quotas d'émission alloués gratuitement, doc. n° 1202/1-2007/2008 ;
- projet de loi relatif à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth, doc. n° 1257/1-2007/2008.

Résolutions adoptées

- proposition de résolution relative à la limitation du changement climatique mondial à deux degrés Celsius, à la préparation de la Conférence de Bali sur le changement climatique et ses suites, doc. n° 455/1-2007/2008.
- proposition de résolution relative à la recherche sur les affections cérébrales et à une meilleure prévention de l'accident vasculaire cérébral (AVC), doc. n° 504/1-2007/2008.

Proposition de résolution jointe:

- proposition de résolution relative à une meilleure prévention de l'accident vasculaire cérébral (AVC), doc. n° 613/1-2007/2008.
- proposition de résolution visant à interdire l'utilisation de dispositifs répulsifs anti-jeunes de type «Mosquito», doc. n° 1186/1-2007/2008.

Propositions de résolution jointes:

- proposition de résolution visant l'interdiction de la vente et de l'utilisation d'appareils émettant des ondes à hautes fréquences destinés à gêner et à éloigner les adolescents et jeunes adultes, doc. n° 1192/1-2007/2008;
- proposition de résolution visant à instaurer une interdiction de vendre, de placer ou de faire placer des appareils «Mosquito» ainsi que des appareils techniques similaires en Belgique, doc. n° 1198/1-2007/2008.
- proposition de résolution relative à l'organisation d'une table ronde en vue de réduire l'utilisation de sel, de sucres et de graisses dans les aliments préparés, doc. n° 1205/1-2007/2008.

Avis

- Proposition demandant au Collège des médiateurs fédéraux de mener un audit sur le fonctionnement des centres fermés de l'Office des étrangers, doc. n° 144/1-2007/2008.
- Projet de loi contenant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2008, doc. n° 993/1-2007/2008:
 - avis sur la section 24 - Sécurité sociale (partim Victimes de guerre);
 - avis sur la section 25 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (partim Santé publique);
 - avis sur la section 25 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (partim Sécurité de la Chaîne alimentaire);
 - avis sur la section 25 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (partim Environnement, Développement durable et Climat);
 - avis sur la section 25 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (partim Milieu marin);
 - avis sur la section 44 - Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté et Économie sociale (partim Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté).

La commission a entamé et/ou poursuivi l'examen des projets de loi, propositions de loi et de résolution suivants:

- proposition de loi modifiant la loi 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale en vue de porter le niveau du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté et d'aligner le montant octroyé aux cohabitants sur celui octroyé aux isolés, doc. n° 51/1-2007/2008;
- proposition de résolution relative au développement d'un Plan national de Lutte contre les cancers, doc. n° 296/1-2007/2008;
- proposition de résolution relative à la protection de la santé des citoyens contre les risques liés à la pollution électromagnétique, doc. n° 405/1-2007/2008;
- proposition de résolution relative à l'urgence d'un «plan national pour une gestion structurée et une vision à long terme du cancer», doc. n° 435/1-2007/2008;
- proposition de loi instituant une Commission fédérale d'analyse et d'évaluation du cancer en Belgique, doc. n° 485/1-2007/2008;
- proposition de résolution relative à l'implémentation et à l'encadrement normatif du traitement spécialisé pluridisciplinaire de la tumeur cérébrale, doc. n° 614/1-2007/2008;

- proposition de résolution pour une politique globale et intégrée de prévention et de traitement du cancer, doc. n° 970/1-2007/2008;
- proposition de résolution relative à une stratégie globale de prise en charge du cancer, doc. n° 1086/1-2007/2008;
- projet de loi modifiant l'arrêté royal du 13 septembre 1999 relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, afin d'attirer l'attention sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse, doc. n° 1206/1-2007/2008.

Échanges de vues

- Échange de vues. La position de la Belgique lors du Conseil de l'Union européenne relatif à l'environnement du 30 octobre 2007 (doc. n° 358-2007/2008).
- Échange de vues. Livre Blanc «La prise en charge du cancer en Belgique : relever les défis de demain» (doc. n° 439-2007/2008).
- Échange de vues. Le Plan national Nutrition Santé (doc. n° 622-2007/2008).
- Échange de vues. Le Plan national d'Action Environnement-Santé (NEHAP) (doc. n° 621-2007/2008).
- Échange de vues. La position de la Belgique lors du Conseil européen de l'Emploi, de la Politique Sociale, de la Santé et des Consommateurs (EPSCO) du 6 décembre 2007 concernant la Santé publique (doc. n° 640-2007/2008).
- Échange de vues. Le programme de réduction des pesticides et des biocides (PRPB) (doc. n° 680-2007/2008).
- Échange de vues. Débriefing sur la Conférence de Bali et échange de vues sur les mesures à prendre au niveau de la Belgique (doc. n° 742-2007/2008).
- Échange de vues sur l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) (doc. n° 791-2007/2008).
- Échange de vues. La position de la Belgique lors du Conseil de l'Union européenne relatif à l'environnement du 3 mars 2008 (doc. n° 962-2007/2008).
- Échange de vues sur la présentation du «Printemps de l'Environnement» et l'organisation du suivi parlementaire (doc. n° 1031-2007/2008).
- L'interdiction de fumer dans les établissements horeca (doc. n° 1245-2007/2008).
- Échange de vues. Présentation des mesures concrètes à prendre dans le cadre du Plan national de lutte contre le cancer (doc. n° 1253-2007/2008).
- Échange de vues. La position de la Belgique lors du Conseil de l'Union européenne relatif à l'environnement du 5 juin 2008 (doc. n° 1290-2007/2008).
- Échange de vues. Le conseil de l'Union européenne relatif à l'Agriculture et à la Pêche des 23 et 24 juin 2008 (doc. n° 1349-2007/2008).
- Échange de vues. La lutte contre la pauvreté (doc. n° 1386-2007/2008).
- Échange de vues. Résultats du «Printemps de l'Environnement» (doc. n° 1399-2007/2008).
- Échange de vues. Le statut des médecins spécialistes en formation (doc. n° 1402-2007/2008).

COMMISSIONS SPÉCIALES

Commission « Achats militaires »

La commission pour les Achats militaires dispose d'un droit de contrôle lors de procédures d'acquisition du ministère de la Défense, et plus particulièrement concernant les acquisitions de matériel. Elle exerce ce droit de contrôle en vertu des

dispositions fixées dans un protocole administratif conclu le 15 septembre 1997 entre la Chambre des représentants et le ministre de la Défense. Conformément à ce protocole, le ministre de la Défense doit informer la commission des achats prévus les plus importants, à partir de 1,5 million d'euros. La commission peut ensuite décider de procéder à l'examen d'un dossier d'acquisition. Un deuxième protocole administratif, conclu le 15 septembre 1997 avec le ministre de l'Économie, règle la mise à disposition d'informations concernant des compensations économiques éventuelles liées à des achats militaires.

Au cours de la période 2007 - 2008, elle a examiné le dossier « armoured infantry vehicle » (AIV).

Commission parlementaire de Concertation

La commission parlementaire de concertation n'a tenu aucune réunion durant la session extraordinaire 2007 et s'est réunie à sept reprises durant la session ordinaire 2007-2008.

Au cours de la période considérée, elle a examiné 8 demandes de traitement d'urgence d'un projet de loi (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

Enfin, la commission de concertation a appliqué à trois reprises l'article 10, § 1^{er}, 3^o, de la loi précitée du 6 avril 1995 qui lui permet de suspendre les délais d'examen et d'évocation.

Commission de la Comptabilité

Conformément à l'article 107 du Règlement de la Chambre des représentants, la commission de la Comptabilité vérifie et apure tous les comptes de la Chambre et, sur proposition des questeurs, elle détermine le budget de la Chambre. Elle procède également de la sorte pour les comptes et budgets établis pour le financement des partis politiques et pour la dotation des membres du Parlement européen élus en Belgique.

Sur la base d'une décision du Bureau de la Chambre du 6 novembre 1984, la commission de la Comptabilité examine également les comptes et propositions budgétaires de la Cour des Comptes.

Par la suite, les compétences de cette commission ont été élargies de sorte qu'elle vérifie également les budgets et les comptes des institutions énumérées ci-après:

- depuis 1993 : les Comités permanents de contrôle des services de police et de renseignements;
- depuis 1997 : les médiateurs fédéraux;
- depuis 2000 : la Cour d'Arbitrage (nouvelle dénomination : Cour constitutionnelle) et le Conseil supérieur de la Justice;
- depuis 2001 : les Commissions de nomination pour le notariat;
- depuis 2003 : la Commission de la protection de la vie privée.

La commission de la Comptabilité, qui est présidée par le président de la Chambre, s'est réunie le 25 novembre et le 5 décembre 2007.

Cour des comptes

Les comptes 2006 de la Cour des comptes se sont soldés par un boni de 4,21 millions €.

En 2008, les crédits sollicités se sont élevés à 51,757 millions €. Leur financement a été assuré comme suit :

51,757 millions € de crédits sollicités - 4,21 millions € de boni 2006 - 0,29 million € de produits financiers 2008 et recettes propres 2008 - 0,193 million € de recettes de capital = dotation de 47,064 millions € à charge du budget de l'État.

Comité P

Le boni des comptes 2006 du Comité P a été fixé à 1,426 million € : 1,726 million € (boni 2006) - 0,3 million € (montant affecté au recrutement de personnel pour la mise en oeuvre de la loi OCAM).

Les crédits sollicités pour 2008 s'élevaient à 13,626 millions €. Leur financement a été assuré comme suit :

13,626 millions € de crédits sollicités - 1,426 millions € de boni 2006 = dotation de 12,2 millions € à charge du budget de l'État 2008.

Comité R

Le boni des comptes 2006 du Comité R a été fixé à 0,584 million €.

Les crédits sollicités pour 2008 s'élevaient à 3,331 millions €. Leur financement a été assuré comme suit :

3,331 millions € de crédits sollicités - 0,584 millions € de boni 2006 = dotation de 2,747 millions € à charge du budget de l'État 2008.

Médiateurs fédéraux

Le boni des comptes 2006 des médiateurs a été fixé à 0,343 million €.

Les crédits sollicités pour 2008 s'élevaient à 4,093 millions €. Leur financement a été assuré comme suit :

4,093 millions € de crédits sollicités - 0,235 millions € de boni 2006 = dotation de 3,858 millions € à charge du budget de l'État 2008.

Deux ajustements budgétaires de 47.000 € et 11.000 € ont également été approuvés pour 2007.

Conseil supérieur de la Justice

Le boni des comptes 2006 du Conseil supérieur de la justice a été fixé à 1,171 million €.

Les crédits sollicités pour 2008 s'élevaient à 6,339 millions €. Leur financement a été assuré comme suit :

6,339 millions € de crédits sollicités - 1,171 millions € de boni 2006 = dotation de 5,183 millions € à charge du budget de l'État 2008.

Cour d'arbitrage (nouvelle dénomination Cour constitutionnelle)

Le boni des comptes 2006 de la Cour constitutionnelle a été fixé à 0,290 million €.

Les crédits sollicités pour 2008 s'élevaient à 9,205 millions €. Leur financement a été assuré comme suit :

9,205 millions € de crédits sollicités – 0,290 millions € de boni 2006 = dotation de 8,915 millions € à charge du budget de l'Etat 2008.

Commissions de nomination pour le notariat

Le boni des comptes 2006 des commissions de nomination a été fixé à 0,192 million €.

En 2008, les crédits sollicités se sont élevés à 0,574 million €. Leur financement a été assuré comme suit :

0,574 million € de crédits sollicités - 0,192 million € de boni 2006 = dotation de 0,382 million € à charge du budget de l'État 2008.

Commission de la protection de la vie privée

Le boni des comptes 2006 de la commission de la protection de la vie privée a été fixé à 0,735 million €.

En 2008, les crédits sollicités se sont élevés à 5,340 millions €.

La commission de la Comptabilité a consenti à inscrire un montant de 5,3 millions € à la dotation du budget de l'État 2008.

L'excédent 2006 a été scindé en 0,3 million € de réserve pour la commission de la protection de la vie privée et 0,435 million €, dont la Chambre peut définir l'affectation.

Commission spéciale «Climat et Développement durable»

Échanges de vues

- Échange de vues. Rapport fédéral de développement durable, présentation de l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable. (DOC 52 1384/001, 2007/2008).
- Échange de vues. La crise alimentaire internationale: CRAV 52 COM 254 - CRIV 52 COM 254).

Commission de Contrôle des dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques

Les missions et les compétences de la Commission de contrôle sont les suivantes :

- contrôle du respect des dispositions légales en matière de limitation des dépenses électorales et d'origine des fonds qui y ont été affectés, par les partis politiques et les candidats individuels pour les élections des Chambres fédérales et du Parlement européen;
- contrôle du respect par les partis politiques et leurs composantes, les listes, les candidats et les mandataires politiques, de l'obligation d'enregistrement concernant tout don de 125 euros et plus émanant de personnes physiques;
- contrôle des communications officielles des membres du gouvernement fédéral et des présidents de la Chambre et du Sénat;
- examen des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes.

La Commission de contrôle qui a été installée le 24 octobre 2007, a :

- pour ce qui concerne sa première mission, à la suite des élections législatives fédérales du 10 juin 2007 :
 - chargé un groupe de travail technique de l'évaluation globale de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques. Ce groupe de travail a entre-temps déjà élaboré un projet de proposition de loi qui a abouti à la loi du 18 janvier 2008 modifiant la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques, en ce qui concerne les délais fixés pour l'exercice des compétences de la Commission de contrôle;
 - contrôlé les rapports établis par les présidents des bureaux électoraux principaux sur les dépenses de propagande électorale engagées par les partis politiques et les candidats individuels et sur l'origine des fonds qu'ils y ont affectés;
- pour ce qui concerne sa deuxième mission :
 - contrôlé les dons enregistrés de 125 euros et plus qui ont été faits en 2006 par des personnes physiques à des partis politiques et leurs composantes, des listes, des candidats et des mandataires politiques;
- pour ce qui concerne sa troisième mission :
 - rendu 14 avis sur des notes de synthèse introduites en application de l'article 4bis de la loi du 4 juillet 1989;

- pour ce qui concerne sa quatrième mission :
 - approuvé dix des onze rapports financiers relatifs à la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes pour l'exercice 2006 (voir doc. Chambre, n°s 51 3117/1 et 2 et 52 1015/1). Étant donné que le récapitulatif comptable déposé par un parti ne comprenait pas le rapport établi par un réviseur d'entreprises, la commission a décidé de retenir la dotation de ce parti pendant une période de quatre mois, à savoir de février à mai 2008.
 - publié les onze rapports financiers pour l'année budgétaire 2007 (voir documents Chambre, n°s 52 1137/1 et 2).

Commission spéciale Mondialisation

Voir chapitre 5

Commission des Naturalisations

La commission a examiné les demandes de naturalisation les 5 mars et 12 juin 2008.

À la suite de nouveaux éléments parvenus à la Chambre, la commission a décidé de retirer deux noms à la proposition de loi n° 1029/2-2007/2008 et de réexaminer ces dossiers après une enquête complémentaire.

À la suite d'informations transmises postérieurement au vote en séance plénière du 24 avril 2008, la commission a adopté, lors de ses réunions des 29 mai et 5 juin 2008, les propositions de loi n° 1185/1-2007/2008 et n° 1225/1-2007/2008 modifiant les lois du 9 mai 2008 accordant des naturalisations. Ces propositions visent chacune au retrait d'un nom des lois précitées. Les dossiers des personnes concernées sont renvoyés à la commission pour nouvel examen.

Les demandes acceptées par la commission ont été adoptées par la Chambre en séance plénière les 24 avril et 23 juillet 2008.

La publication au Moniteur Belge a eu lieu le 11 juillet 2008.

Aperçu des dossiers traités durant l'année parlementaire 2007 - 2008

Procédure depuis 01/01/1996

Date commission	Adoptés	Ajournés	Rejetés	Propositions de rejet	Totaux	Demandes reçues
5/3/2008	5.335	3.515	1.855	3.745	14.450	13.251
12/6/2008	2.547	1.392	77	1.368	5.384	
Totaux	7.882	4.907	1.932	5.113	19.834	

Ancienne procédure (avant 01/01/1996)

Date commission	Adoptés	Ajournés	Rejetés	Propositions de rejet	Totaux	Demandes reçues
5/3/2008	2	0	1	0	3	0
12/6/2008	1	0	1	0	2	
Totaux	2	0	2	0	5	

Commission des Pétitions

En vertu de l'article 28 de la Constitution, des pétitions signées par une ou plusieurs personnes peuvent être adressées aux autorités publiques.

L'article 57 de la Constitution stipule que « (...) Chaque Chambre a le droit de renvoyer aux ministres les pétitions qui lui sont adressées. Les ministres sont tenus de donner des explications sur leur contenu, chaque fois que la Chambre l'exige.

Le Président de la Chambre transmet une pétition à la commission des Pétitions ou à la commission qui est compétente pour la matière à laquelle se rapporte la pétition. Il peut également décider de la soumettre à la Chambre.

La commission des Pétitions peut à son tour renvoyer une pétition qui lui a été transmise au ministre compétent, au Collège des médiateurs fédéraux ou à une autre commission de la Chambre. Elle peut également décider de soumettre la pétition à la Chambre ou de la classer sans suite.

Au cours de la session extraordinaire 2007 et de la session ordinaire 2007 - 2008, la commission s'est penchée sur 18 pétitions. La commission a également examiné les réponses des ministres et des présidents de commission concernés à ses demandes d'explication concernant les pétitions précitées.

Ombudspromoteurs

L'article 38 du Règlement de la Chambre dispose que chaque commission permanente nomme un ombudspromoteur qui est chargé d'assurer le suivi, au sein de la commission permanente, des travaux du Collège des médiateurs fédéraux qui relèvent de sa compétence, ainsi que des pétitions qui lui sont transmises par la commission des Pétitions. Chaque commission permanente a désigné un ombudspromoteur.

Rapport annuel des Médiateurs fédéraux

Conformément à l'article 144, alinéa 2, du Règlement de la Chambre, la commission examine chaque année le rapport annuel des médiateurs fédéraux. Le rapport annuel 2007 a été remis officiellement au président de la Chambre le 17 mars 2008 et examiné en Commission des Pétitions le 8 octobre 2008.

Examen de propositions

Les 5 décembre 2007, 30 janvier et 20 février 2008, la commission des Pétitions a examiné deux propositions (doc. n° 144/1 et 507/1-2007/2008) demandant au Collège des médiateurs fédéraux de mener un audit sur le fonctionnement des centres fermés de l'Office des Étrangers, en application de l'article 1^{er} de la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux.

La commission des Pétitions a décidé de renvoyer les deux propositions pour avis à la commission de l'Intérieur et à la commission de la Santé publique.

Après avoir pris connaissance de ces deux avis, la commission a adopté le texte (amendé) de la proposition n°144-2007/2008 (la proposition doc. n° 507-2007/2008 devenant ainsi sans objet). Cette proposition demande au Collège des médiateurs fédéraux de mener un audit sur le fonctionnement des centres fermés de l'Office des

Étrangers et des centres ouverts de Fedasil et d'en faire rapport à la Chambre dans les meilleurs délais.

La proposition a été adoptée en séance plénière de la Chambre le 28 février 2008.

Auditions

Le 27 novembre 2007, en réunion commune, la commission des Pétitions et le Comité d'avis des questions européennes ont entendu M. Nikiforos Diamandouros, médiateur européen. M. Diamandouros a fait un exposé sur les compétences du médiateur européen, sur la collaboration entre les différents médiateurs des États membres, sur les objectifs du service de médiation et sur l'évolution des plaintes.

Le 11 décembre 2008, la commission a eu un entretien avec la commission des Pétitions de la Chambre des députés du Rwanda.

Le 14 novembre 2007, la commission a décidé d'entendre les médiateurs fédéraux ainsi que différents médiateurs sectoriels en ce qui concerne le fonctionnement des services de médiation respectifs, les modalités de saisine du citoyen et la collaboration entre les différents services de médiation. Ont ainsi été entendus :

- Mme Catherine De Bruecker et M. Guido Schuermans, médiateurs fédéraux;
- MM. Jean-Marc Jeanfils et Guido Herman, médiateurs auprès du Groupe SNCB;
- MM. Jean Marie Hanneesse et Tony Van der Steen, médiateurs des Pensions;
- M. Xavier Godefroid et Mme Truus Lostrie, médiateurs pour le secteur postal (SMSPO);
- MM. Luk Tuerlinck et Jean-Marc Vekeman, médiateurs pour les Télécommunications;
- M. Jean-Luc Labbé, médiateur de la ville de Charleroi et Mme Karla Blomme, médiateur de la ville d'Anvers;
- M. Jacques Zeegers, médiateur des Banques-Crédit-Placements et Mme Pamela Renders, représentante permanente des consommateurs;
- Mme Josette Van Elderen, ombudsman des Assurances;
- M. Dominique Vincke, médiateur pour le placement privé et les travailleurs titres-services.

Le rapport de ces auditions figure dans le document n° 1367/1-2007/2008.

Commission des Poursuites

La commission a rendu deux avis à l'intention de l'assemblée plénière.

- Dans le premier avis, il a été proposé d'accorder l'autorisation, demandée par le procureur général près la Cour d'Appel de Gand, de citer le membre concerné devant le tribunal de police (doc. n° 52 919/1).
- Dans le deuxième avis, il a été proposé d'accorder l'autorisation, demandée par le procureur général près la Cour d'Appel de Mons, de renvoyer le membre concerné devant le tribunal correctionnel (doc. n° 52 1394/1).

Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire

Durant la session extraordinaire 2007 et la session ordinaire 2007-2008, la commission spéciale a examiné les textes suivants :

- proposition (Zoé Genot, Muriel Gerkens, Georges Gilkinet, Juliette Boulet, Tinne Van der Straeten, Wouter De Vriendt, Stefaan Van Hecke, Philippe Henry, Fouad Lahssaini, Meyrem Almaci) visant à modifier le Règlement de la Chambre des représentants en vue de régler la procédure pour charger les médiateurs fédéraux de mener des investigations sur le fonctionnement des services administratifs fédéraux, doc. n° 309/1-2007/2008 ;
- proposition (Zoé Genot, Muriel Gerkens, Stefaan Van Hecke, Thérèse Snoy et d'Oppuers, Georges Gilkinet, Wouter De Vriendt, Tinne Van der Straeten, Fouad Lahssaini, Philippe Henry, Meyrem Almaci) visant à modifier le Règlement de la Chambre des représentants en vue de régler la procédure pour charger la Cour des Comptes de mener une analyse de gestion, doc. n° 310/1-2007/2008;
- proposition (Zoé Genot, Tinne Van der Straeten, Jean-Marc Nollet, Georges Gilkinet, Juliette Boulet, Fouad Lahssaini, Philippe Henry, Stefaan Van Hecke, Thérèse Snoy et d'Oppuers, Meyrem Almaci) modifiant l'article 121 du Règlement de la Chambre des représentants, doc. n° 312/1-2007/2008;
- proposition (Zoé Genot, Stefaan Van Hecke, Juliette Boulet, Meyrem Almaci, Muriel Gerkens, Fouad Lahssaini, Jean-Marc Nollet, Georges Gilkinet) visant à modifier l'article 11 du Règlement de la Chambre des représentants concernant la reconnaissance des groupes politiques, doc. n° 314/1-2007/2008 ;
- proposition (Zoé Genot, Jean-Marc Nollet, Stefaan Van Hecke, Muriel Gerkens, Juliette Boulet, Tinne Van der Straeten, Wouter De Vriendt, Georges Gilkinet, Philippe Henry, Meyrem Almaci) visant à modifier le Règlement de la Chambre des représentants en vue d'assurer le respect d'un Code de déontologie régissant les services fournis aux citoyens par les membres de la Chambre des représentants, doc. n° 315/1-2007/2008;
- proposition (Bruno Stevenhuydens) de modification du Règlement de la Chambre des représentants en ce qui concerne les réponses aux questions écrites et orales, doc. n° 465/1-2007/2008 ;
- proposition (Sarah Smeyers, Leen Dierick, Véronique Salvi, Hilâl Yalçin) de modification du Règlement de la Chambre des représentants en ce qui concerne le régime de congé de maternité, doc. n° 689/1-2007/2008.

En ce qui concerne la proposition n° 309-2007/2008 (« investigations par les médiateurs fédéraux ») et la proposition n° 310-2007/2008 (« analyses de gestion par la Cour des Comptes »), examinées conjointement, et qui visent à permettre à la Chambre de charger, respectivement, les médiateurs fédéraux et la Cour des Comptes de missions d'investigation, la commission spéciale s'est penchée plus particulièrement sur la question de la portée de l'article 53 de la Constitution (« Toute résolution est prise à la majorité absolue des suffrages (...) ») et sur les cas dérogeant à priori à la règle de la majorité simple (c'est-à-dire les cas dans lesquels une décision de la Chambre est prise par une minorité de membres) ; sur ces questions, des notes rédigées par le service juridique figurent en annexe du rapport de chacune de ces deux propositions (respectivement doc. n° 309/3-2007/2008 et doc. n° 310/4-2007/2008). Ces deux propositions ont été rejetées par la commission spéciale.

A l'occasion de l'examen de la proposition n° 312-2007/2008, dont l'objet est d'inscrire dans le Règlement l'obligation de publier de manière permanente, sur le site internet de la Chambre, un certain nombre d'indicateurs quantitatifs relatifs aux dossiers de

naturalisations, les services ont réalisé une étude sur la disponibilité actuelle et la publicité de diverses données statistiques relatives à la procédure de naturalisation. A l'heure actuelle, l'examen de la proposition est suspendu dans l'attente d'informations complémentaires concernant la gestion des flux de dossiers.

La discussion de la proposition n° 314-2007/2008, qui vise à conditionner la reconnaissance des groupes politiques à la Chambre, a été précédée d'un examen des régimes de sanction des groupes politiques condamnés sur la base de la loi du 30 juillet 1981 ou de la loi du 23 mars 1995 et des mécanismes de privation et de suspension de leur dotation financière, mis en place au sein des parlements des entités fédérées (cf. note comparant les mécanismes de retrait de la dotation d'un groupe politique dans les assemblées des entités fédérées et la proposition n° 314 visant à modifier l'article 11 du Règlement de la Chambre des représentants concernant la reconnaissance des groupes politiques, rédigée par le secrétariat de la commission). La discussion n'est pas clôturée.

Concernant la proposition n° 315-2007/2008, qui entend instaurer un Code et une commission de déontologie, spécialement en matière de services rendus aux citoyens par les membres, le secrétariat de la commission a rédigé une note comparant le mécanisme de la proposition et le dispositif mis en place au sein du Vlaams Parlement depuis 1998 en matière de déontologie. La discussion n'est pas clôturée.

La proposition n° 465-2007/2008 vise à obliger les membres du gouvernement à répondre aux questions des députés en période d'affaires courantes. La discussion n'est pas clôturée.

À l'occasion de l'examen de la proposition n° 689-2007/2008, dont l'objet est de clarifier les règles applicables à la Chambre dans le cas d'une maternité (grossesse d'un membre de la Chambre), il a paru nécessaire à la commission spéciale de faire le point sur la pratique actuelle en matière d'absences en général et de rechercher des éléments de comparaison avec les autres assemblées parlementaires belges. La discussion n'est pas clôturée.

Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité P)

Les réunions de la commission spéciale se tiennent à huis clos.

La commission spéciale s'est réunie à douze reprises durant la session 2007-2008.

Cinq réunions ont été organisées conjointement avec la Commission chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité du Sénat.

Au cours de ces réunions communes, les commissions ont d'abord examiné - en application de l'article 66bis, § 3, 1°, de la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignement et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace - les rapports d'activités 2006/7 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité pour les années 2005, 2006 et 2007.

En application du même article, les commissions ont ensuite également examiné le rapport d'activités du Comité permanent de contrôle des services de police.

Enfin, au cours de ces réunions, les commissions ont examiné les rapports 2007/1 et 2008/1 sur l'exécution de la loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace déposés par les deux comités permanents.

La commission spéciale s'est réunie séparément à sept reprises.

Lors de ces réunions, il a d'abord été procédé à la désignation de M. François-Xavier de Donnea comme premier vice-président et de M. André Frédéric comme second vice-président.

Ensuite, la commission a procédé à l'examen de rapports sur différentes enquêtes de contrôle qui lui ont été transmis par le Comité permanent de contrôle des services de police en exécution de l'article 8, alinéa 2, de la loi précitée du 18 juillet 1991.

Troisièmement, la commission a examiné plusieurs dossiers évoqués dans la presse.

Enfin, la commission s'est penchée sur des rapports du Comité permanent de contrôle des services de police concernant entre autres la gestion de la cellule stratégique du Commissaire général de la police fédérale.

COMMISSIONS D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale

Après avoir constitué son bureau (le 26 mai 2008) et avoir rempli les formalités requises pour son fonctionnement (le 2 juin 2008), la commission a successivement entendu les personnes suivantes:

Le 9 juin 2008:

- M. Jacques Malherbe, professeur émérite de droit fiscal international et européen (UCL);
- M. Michel Maus, professeur de droit fiscal (UA et VUB).

Le 23 juin 2008:

- M. Frans Vanistendael, professeur émérite de droit fiscal (KU-Leuven).

Le 24 juin 2008:

- M. Alain De Nauw, professeur de droit pénal fiscal (VUB);
- MM. Didier Claisse, conseiller à la Cour des Comptes et Alain Trosch, premier auditeur à la Cour des Comptes.

Le 14 juillet 2008:

- Mme Caroline Vanderkerken, chargée de cours de droit fiscal (Université de Hasselt);
- M. Paul Dhaeyer, substitut du procureur du Roi de Bruxelles.

Au cours de la réunion du 9 juin 2008, M. Pierre Morlet, premier avocat général près la Cour d'Appel de Bruxelles, a prêté serment en tant qu'expert permanent de la

commission. Le 23 juin 2008, il a ensuite fait un exposé sur la problématique du concours d'une enquête parlementaire et d'une enquête judiciaire. Le 7 juillet 2008, la commission a tenu une réunion de travail sur l'état d'avancement des dossiers judiciaires qu'elle souhaite examiner.

COMITÉS D'AVIS

Comité d'avis pour l'Émancipation sociale

Au cours de la réunion du 4 décembre 2007, le Comité d'avis a entendu les intervenants suivants dans le cadre d'une audition concernant les primes d'assurance et les discriminations de genre :

- Mme Frédérique Fastré, représentant l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes;
- Mme Karin Jiroflée, présidente du Conseil de l'Égalité des chances entre hommes et femmes;
- M. Pierre Devolder, professeur UCL (sciences actuarielles);
- M. Philippe Colle, administrateur délégué d'Assuralia.
- Pour Test-Achats :
 - Jean-Philippe Ducart, porte-parole;
 - M. Jean-Paul Coteur, expert en assurances;
 - M. Yves Evenepoel, actuaire.

Cette audition visait à éclairer les membres, à la veille de l'examen et du vote par la commission de l'Économie, de la proposition de loi modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes, pour ce qui est de l'appartenance sexuelle en matière d'assurances (doc. n° 404-2007/2008).

Au cours de la réunion du 12 février 2008, Mme Brigitte Wiaux a rendu compte de sa participation à la réunion du groupe régional B de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Paris, 28 novembre 2007), convoquée pour établir un bilan intermédiaire de la campagne du Conseil de l'Europe consacrée au thème «Les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes».

Au cours de la réunion du 12 février 2008, Mme Alexandra Colen, présidente, et M. Jean-Jacques Flahaix ont rendu compte de leur participation au séminaire organisé conjointement par l'Union interparlementaire et par le Bureau international du travail sur le thème « Les femmes et le travail », organisé à l'intention des membres d'instances parlementaires traitant de la condition de la femme et de l'égalité entre les sexes (Genève, 6-8 décembre 2007).

A la veille des élections sociales et alors qu'il avait décidé de consacrer une partie de ses activités à la place des femmes dans la concertation sociale, le Comité d'avis a entendu le 5 mars 2008 :

- M. Guy Van Gyes, chargé de recherche à l'Institut supérieur du Travail de la KULeuven;
- M. Pierre Blaise, secrétaire général du CRISP;

au sujet de la représentation des femmes dans les instances syndicales et sur les listes des candidats présentées par les syndicats à l'occasion des élections sociales.

Pour rédiger son rapport sur la mise en oeuvre de la directive 2002/73/CE relative au principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles et les conditions de travail, la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen s'est adressée notamment aux instances parlementaires traitant de la condition de la femme et de l'égalité entre les sexes. Ces instances étaient invitées à lui communiquer l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la directive dans leurs pays respectifs.

Au cours d'une réunion commune avec le comité d'avis homologue du Sénat, M. Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes, a été invité le 9 juillet 2008 à présenter les constatations de l'Institut au sujet de cette transposition.

Au cours de la même réunion du 9 juillet 2008, commune avec le comité d'avis homologue du Sénat, Mme Valérie De Bue (Ch) a fait rapport sur la Conférence des commissions parlementaires pour l'égalité des chances des femmes et des hommes de l'Union européenne (CCEC), qui a eu lieu à Paris le jeudi 4 juillet 2008.

Comité d'avis chargé des Questions européennes

Voir chapitre 5

Comité d'Avis pour les Questions scientifiques et technologiques

- Lors de ses réunions des 18 décembre 2007, 29 janvier et 19 février 2008, le comité d'avis a examiné les propositions des différents groupes sur les thèmes à aborder sous cette législature. Il a décidé de concentrer ses travaux, dans l'immédiat, sur deux thèmes : d'une part, les nanotechnologies et, d'autre part, les nouveaux diagnostics en matière de médecine préventive et personnalisée (biomarqueurs, toxicogénomique, etc.), une attention particulière devant être réservée aux aspects juridiques et éthiques de ces questions. Le comité d'avis s'est également accordé sur la finalité de ces travaux qui, dans un cas comme dans l'autre, doivent aboutir à la formulation de conclusions et/ou de recommandations au niveau parlementaire.
- Dans le cadre de l'examen du thème des « nanotechnologies », le comité a visité le centre de recherche IMEC de Louvain le jeudi 3 avril 2008 et organisé, le 24 juin 2008, plusieurs auditions consacrées aux applications et aux implications éventuelles des nanotechnologies, ainsi qu'à la formulation d'éventuelles recommandations politiques dans ce domaine. Il a auditionné :
 - M. Robby Berloznik, VIWTA;
 - Prof. Yvan Bruynseraede, KUL;
 - M. Nicolas Deliyannis, Commission européenne;
 - Prof. Peter Hoet, KUL;
 - Prof. Bernard Nysten, UCL;
 - Prof. Michel Wauthélet, Université de Mons - Hainaut.

GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail «Fonds belge de survie» («FBS»)

- Le vendredi 16 mai 2008, le groupe de travail « Fonds belge de survie » a tenu son assemblée annuelle conformément à la loi du 9 février 1999 créant le «Fonds belge de survie». Le « Fonds belge de survie » est destiné à améliorer la sécurité alimentaire des groupes de population les plus vulnérables dans la plupart des pays partenaires de la Coopération belge au développement¹.
- Outre l'élection du bureau, cette réunion a été consacrée à une présentation du rapport annuel 2007 du Fonds par des fonctionnaires du service compétent de la DGCD.
- Par ailleurs, des représentants des évaluateurs (ADE en HIVA) ont présenté le rapport de l'évaluation générale du Fonds belge de survie, ce rapport étant ensuite commenté par des représentants de la DGCD.
- Enfin, ces exposés ont été suivis d'un échange de vues avec les membres présents du groupe de travail.

2.1.3. CONSEIL D'ÉTAT

Tout avant-projet de loi doit être soumis à l'avis du Conseil d'État par le gouvernement, qui peut également demander l'avis sur tout amendement ou proposition de loi.

Le président de la Chambre peut inviter la section de législation du Conseil d'État à rendre un avis motivé sur le texte de tout projet ou proposition de loi, ou de tout amendement à ces projets et propositions, dont la Chambre est saisie. Le président prend éventuellement l'avis de la Conférence des présidents.

Le président de la Chambre est tenu de demander l'avis du Conseil d'État lorsque la proposition de consultation se rapporte à des projets, à des propositions de loi et à des amendements à des projets ou propositions de loi et est adoptée par au moins 50 membres ou par la majorité des membres d'un groupe linguistique.

Au cours de la session ordinaire 2007-2008 l'avis du Conseil d'État a été sollicité 23 fois concernant 31 propositions de loi, 7 projets de loi et divers amendements.

¹ L'article 7 de la loi du 9 février 1999 est libellé comme suit :

Art. 7. § 1^{er}. Il est créé un groupe de travail «Fonds belge de survie», selon les modalités déterminées par le Roi.

Ce groupe de travail est composé de membres de la Chambre des représentants ainsi que de représentants :

- des organisations internationales partenaires dont la participation est significative;
- de l'Administration de la Coopération au Développement;
- des fédérations d'organisations non gouvernementales.

§ 2. Le groupe de travail formule des recommandations en ce qui concerne les orientations stratégiques du Fonds. Il se fonde, à cet effet, sur l'étude des stratégies globales du Fonds et sur les rapports d'évaluation des projets et des programmes.

2.1.4. COUR CONSTITUTIONNELLE

Le Président de la Chambre peut, à la requête de deux tiers des membres de l'assemblée, introduire auprès de la Cour constitutionnelle, un recours en annulation d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance pour cause de violation:

- des règles qui sont établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'État, des Communautés et des Régions;
- des articles du titre II « Des Belges et de leurs droits » et des articles 170, 172 et 191 de la Constitution.

Au cours de la session extraordinaire 2007 et de la session ordinaire 2007-2008, le président de la Chambre n'a pas introduit de recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle.

Le président de la Chambre peut aussi adresser un mémoire à la Cour constitutionnelle dans les 45 jours de la réception des notifications de recours en annulation ou des décisions de renvoi. Au cours de la session extraordinaire 2007 et de la session ordinaire 2007-2008, cela n'a pas été fait.

Le Service juridique de la Chambre élabore à l'attention de la Conférence des présidents et des présidents de commission des notes hebdomadaires sur les arrêts de la Cour constitutionnelle qui annulent ou déclarent inconstitutionnelles des dispositions législatives. Ces notes sont également publiées sur le site web de la Chambre et dans les "*informations parlementaires*".

En outre, le Service juridique dresse des tableaux récapitulatifs des réactions législatives à des arrêts d'annulation ou de déclaration d'inconstitutionnalité de la Cour constitutionnelle. Ces tableaux sont mis à jour et communiqués tous les six mois au gouvernement.

2.2. CONTROLE PARLEMENTAIRE

2.2.1. CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

COUR DES COMPTES

La Cour des comptes a des compétences administratives et juridictionnelles et est tenue d'informer le Parlement en matière de finances publiques.

A ce dernier titre, elle transmet au Parlement :

- le Compte général de l'État, accompagné d'un Cahier d'observations, complété de rapports particuliers ;
- des observations relatives aux délibérations prises en Conseil des ministres autorisant l'engagement, l'ordonnancement et le paiement des dépenses au-delà de la limite des crédits budgétaires ou, en l'absence des crédits, à concurrence du montant fixé par la délibération (article 44 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991). Au cours de la session ordinaire 2007-2008, la Cour a fait parvenir une observation de ce type. Elle a été transmise aux membres de la

- commission des Finances et du Budget et des commissions directement concernées par les délibérations ;
- des exposés au sujet des délibérations prises par le Conseil des ministres, conformément aux dispositions des articles 14 et 17 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes. Au cours de la session écoulée, aucune délibération n'a donné lieu à un exposé de la Cour.

La Cour des comptes relève, du point de vue de son organisation, de la Chambre des représentants.

Les membres et les greffiers de la Cour des comptes sont nommés tous les six ans par la Chambre des représentants (article 1^{er} de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, modifiée par la loi du 5 août 1992).

2.2.2. CONTRÔLE ADMINISTRATIF

COLLÈGE DES MÉDIATEURS FÉDÉRAUX

Les médiateurs fédéraux ont été créés par la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux. Cette loi a été modifiée en 2004 en ce qui concerne la procédure à suivre pour le renouvellement ou le remplacement des médiateurs. Les médiateurs sont nommés par la Chambre des représentants pour un mandat de six ans, renouvelable une seule fois.

Les médiateurs fédéraux ont pour mission d'examiner si le fonctionnement de l'administration est conforme aux principes de bonne administration. Ils essaient de trouver des solutions concrètes aux problèmes des citoyens et assument une mission de conciliation entre ce dernier et les autorités administratives. En se basant sur les constatations faites dans le cadre de leur mission, ils font rapport à la Chambre sur le fonctionnement de l'administration et formulent des recommandations. Les médiateurs publient un rapport annuel qui est discuté au sein de la commission des Pétitions. Le 17 mars 2008, les médiateurs fédéraux ont présenté officiellement leur rapport annuel au Président de la Chambre. Le rapport a été examiné en Commission des Pétitions le 8 octobre 2008.

2.3. MISSIONS SPÉCIALES DE LA CHAMBRE

2.3.1. NOMINATION DES MEMBRES ET DES GREFFIERS DE LA COUR DES COMPTES

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 29 octobre 1846 organique de la Cour des comptes, la Chambre des représentants nomme les membres et les greffiers de la Cour des comptes.

Au cours de la session ordinaire 2007-2008, la Chambre des représentants a procédé à un scrutin secret en vue de la nomination d'un conseiller à la Cour des comptes (Chambre française) et d'un greffier de la Cour des comptes au sein de la Chambre française.

Les candidatures à la fonction de conseiller ont été annoncées au cours de la séance plénière du 9 octobre 2007.

La sous-commission Cour des comptes a entendu tous les candidats le 6 novembre 2007.

M. Franz Wascotte a obtenu la majorité absolue des suffrages lors du scrutin secret du 22 novembre 2007 et a été nommé conseiller à la Cour des comptes (Chambre française).

Les candidatures aux fonctions de greffier de la Cour des comptes ont été annoncées au cours de la séance plénière du 14 février 2008.

La sous-commission Cour des comptes a entendu tous les candidats le 25 février 2008.

M. Alain Bolly a obtenu la majorité absolue des suffrages lors du scrutin secret du 13 mars 2008 et a été nommé greffier de la Cour des comptes (Chambre française).

2.3.2. NOMINATION DE CONSEILLERS ET D'ASSESEURS AU CONSEIL D'ÉTAT

Pendant la session ordinaire 2007-2008, la Chambre des représentants a procédé à l'examen des listes de trois candidats présentées par le Conseil d'État respectivement pour la fonction d'assesseur néerlandophone (DOC 52k0324/001), pour les fonctions de conseiller d'État francophone et de conseiller d'État néerlandophone (DOC 52k0325/001).

Les listes de trois candidats présentées par le Conseil d'État pour la fonction d'assesseur néerlandophone et pour les fonctions de conseiller d'État francophone et de conseiller d'État néerlandophone ont été communiquées lors de la séance plénière du 18 octobre 2007.

Étant donné que les présentations n'étaient pas unanimes, la Chambre des représentants pouvait, conformément à l'article, §1^{er}, alinéa 7, des lois sur le Conseil d'État coordonnées le 12 janvier 1973, dans un délai ne pouvant dépasser trente jours à compter de la réception de cette présentation, soit confirmer la liste présentée par le Conseil d'État, soit présenter d'autres listes de trois noms.

Le délai précité ayant expiré, les listes présentées par le Conseil d'État ont été considérées comme approuvées par la Chambre lors de la séance plénière du 22 novembre 2007.

En ce qui concerne la fonction d'assesseur néerlandophone, il s'agissait de la présentation des candidats suivants:

Premier candidat: M. Marc Rigaux, professeur à la faculté de droit de *l'Universiteit Antwerpen* et assesseur à la section législation du Conseil d'État

Deuxième candidat: M. Guido Van Limberghen, professeur à la faculté de droit de la *Vrije Universiteit Brussel*

Troisième candidat: M. Patrick Humblet, professeur à la faculté de droit de *l'Universiteit Gent*

Pour la fonction vacante de conseiller d'État francophone, il s'agissait des candidats suivants:

Première candidate: Mme Pascale Vandernacht, première auditrice au Conseil d'État

Deuxième candidate: Mme Gabrielle Jottrand, auditrice au Conseil d'État

Troisième candidate: Mme Fanny Carlier, auditrice au Conseil d'État

Pour la fonction vacante de conseiller d'État néerlandophone, il s'agissait des candidats suivants:

Premier candidat: M. Jeroen Van Nieuwenhove, auditeur au Conseil d'État

Deuxième candidat: M. Peter Sourbron, auditeur au Conseil d'État

Troisième candidat: M. Tom De Waele, auditeur au Conseil d'État

Enfin, la Chambre a encore été saisie pendant la session ordinaire 2007-2008 d'une présentation unanime pour la fonction de conseiller d'État.

Au cours de la séance plénière du 15 mai 2008, la liste triple de candidats à la fonction vacante de conseiller d'État dans le cadre néerlandais a été communiquée.

M. Bert Thys, premier auditeur au Conseil d'État, a été présenté, par l'assemblée générale du Conseil d'État du 15 avril 2008, à l'unanimité, en tant que premier candidat à une nomination au titre de conseiller d'État.

Par lettre du 28 mai 2008, le ministre de l'Intérieur a communiqué qu'il acceptait, conformément à l'article 70, § 1er, alinéa 5, des lois coordonnées sur le Conseil d'État, la présentation unanime de M. Bert Thys. Le ministre a en outre demandé qu'il lui soit communiqué si la Chambre acceptait ou refusait cette présentation unanime.

Après la réception de cette communication, la Chambre dispose d'un délai maximum de trente jours pour éventuellement refuser la présentation mais seulement si elle estime que le nombre des membres du Conseil d'État qui ont été nommés parmi les membres de l'auditorat est trop élevé par rapport au nombre de membres du Conseil d'État (article 70, § 1er, alinéa 5).

L'assemblée plénière de la Chambre a confirmé cette présentation le 5 juin 2008.

Par suite de ces présentations, ont été nommés en qualité:

- d'assesseur: M. Marc Rigaux (AR du 24 février 2008, MB du 13 mars 2008);
- de conseiller d'État francophone: Mme Pascale Vandernacht (AR du 12 mars 2008, MB du 14 avril 2008);
- de conseiller d'État néerlandophone: M. Jeroen Van Nieuwenhove (AR du 12 mars 2008, MB du 14 avril 2008);
- de conseiller d'État néerlandophone: M. Bert Thys (AR du 24 juillet 2008, MB du 13 août 2008).

2.3.3. COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - DESIGNATION D'UN MEMBRE

En application de l'article 5 de l'arrêté royal coordonnant les lois relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre doit désigner celui de ses membres qui remplira les fonctions de membre de la Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un terme de six ans.

Étant donné que le membre de la Chambre désigné au cours de la législature précédente, M. Jean-Pol Henry, n'était plus membre de la Chambre, la Chambre a dû désigner un de ses membres qui continuerait à remplir la fonction.

Le 10 avril 2008, la Chambre a marqué son accord sur la désignation de M. Luk Van Biesen.

2.3.4. AUTRES INSTITUTIONS

Pour ce qui concerne les autres institutions, pour lesquelles la Chambre est investie de missions spéciales, au cours de la session ordinaire 2007-2008, il n'a été procédé à aucune nomination ou présentation.

Il s'agit, pour mémoire, des institutions suivantes:

- la Cour constitutionnelle ;
- le Comité permanent P ;
- les Médiateurs fédéraux;
- la commission de la Protection de la Vie privée;
- le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles;
- les commissions de nomination pour la notariat.

CHAPITRE 3

ORGANISATION

DE LA

CHAMBRE

3. ORGANISATION DE LA CHAMBRE

3.1. GESTION DE LA CHAMBRE

3.1.1. ORGANES DE GESTION

3.1.1.1. BUREAU (RGT. ART. 3 À 9)

Composition

Au début de chaque session, les membres du Bureau sont élus par l'assemblée plénière parmi les membres de la Chambre.

Il se compose:

- du président;
- de cinq vice-présidents au plus;
- de quatre secrétaires au plus;
- des membres adjoints;
- des présidents des groupes politiques reconnus comptant plus de 12 membres (assimilés aux vice-présidents);
- des présidents des groupes politiques reconnus comptant moins de 12 membres (assimilés aux secrétaires).

Au cours de l'année parlementaire 2007-2008, le Bureau était composé comme suit:

Président de la Chambre: M. Herman Van Rompuy ;
Première vice-présidente de la Chambre: Mme Corinne De Permentier ;
Deuxième vice-présidente de la Chambre: Mme Colette Burgeon ;
Vice-présidents de la Chambre: MM. Herman De Croo, Bart De Wever, Filip De Man.

Présidents des groupes politiques comptant plus de 12 membres:

CD&V - N-VA: M. Servais Verherstraeten
MR: M. Daniel Bacquelaîne
PS: M. Thierry Giet
Open Vld: M. Bart Tommelein
VB: M. Gerolf Annemans
sp.a-+VI.Pro: M. Peter Vanvelthoven
Ecolo-Groen! M. Jean-Marc Nollet

Secrétaires de la Chambre:

Mme Maggie De Block
Mme Tinne Van der Straeten
M. Dirk Van der Maelen
M. Philippe Collard

Présidents des groupes politiques comptant moins de 12 membres:

cdH: M. Christian Brotcorne

LDD: M. Jean-Marie Dedecker

Compétence

Le Bureau, qui est l'organe dirigeant de la Chambre, a une compétence générale de gestion.

Le président du Collège des questeurs assiste aux réunions du Bureau pour les points présentés par le Collège.

Nombre de réunions

12 décembre 2007

25 juin 2008

Au cours de l'année parlementaire 2007-2008, le Bureau a notamment approuvé:

- une modification de la réglementation en matière d'indemnité de départ;
- des modifications du statut du personnel de la Cour des comptes;
- des modifications des statuts des collaborateurs politiques;
- des modifications du statut du personnel de la Chambre (en ce qui concerne les formes particulières d'interruption de la carrière professionnelle).

3.1.1.2. CONFERENCE DES PRESIDENTS (RGT ART. 14 A 18)

Composition

La Conférence des présidents comprend le président et les vice-présidents de la Chambre, le président et un membre de chaque groupe politique et les anciens présidents de la Chambre qui siègent à la Chambre. Les présidents des commissions permanentes peuvent y être entendus.

Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents. Le premier ministre peut y assister ou y déléguer un de ses collègues.

Compétence

La Conférence des présidents règle les travaux de la Chambre. Elle fixe ainsi le calendrier de la session, elle organise les travaux de l'assemblée plénière, elle se prononce sur le renvoi des interpellations et sur la convocation des commissions et elle prépare les décisions qui doivent être prises par l'assemblée.

Nombre de réunions au cours de la session :

Au cours de l'année parlementaire 2007-2008: 41

3.1.1.3. CONFERENCE DES PRESIDENTS DES SEPT ASSEMBLEES LEGISLATIVES

Composition

M. Herman Van Rompuy, président de la Chambre
M. Armand De Decker, président du Sénat
Mme Marleen Vanderpoorten, présidente du Parlement flamand
M. José Happart, président du Parlement wallon
M. Jean-François Istasse, président du Parlement de la Communauté française
M. Eric Tomas, président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale
M. Louis Siquet, président du Conseil de la Communauté germanophone

Les présidents des assemblées législatives se réunissent pour se concerter sur des sujets revêtant une importance commune pour les assemblées fédérales, communautaires et régionales.

Activités

La Conférence s'est réunie à deux reprises au cours de la session 2007-2008 à savoir le 28 janvier 2008 et le 19 mai 2008.

Parmi les sujets traités, relevons:

- la Constitution européenne - Mise en oeuvre de la procédure de subsidiarité ;
- le cumul des mandats - plafond financier 2008;
- la procédure d'information des parlements par les gouvernements;
- les propositions concernant la déclaration des mandats.

3.1.1.4. COLLÈGE DES QUESTEURS

Composition

Conformément à l'article 170 du Règlement de la Chambre, "six représentants au plus remplissent les fonctions de questeur. Ils sont nommés, au scrutin de liste, de la même manière que le Bureau, pour le terme de deux ans".

Pour la durée de la 52^{ième} législature, il a été décidé de désigner six questeurs.

Composition du Collège pendant la session extraordinaire 2007 et pendant la session ordinaire 2007-2008:

Monsieur O. Maingain (MR), président
Monsieur L. Goutry (CD&V-N-VA)
Madame C. Burgeon (PS) (a été remplacée le 17.01.2008 par Monsieur C. Eerdekens)
Monsieur H. Daems (Open Vld)
Monsieur S. Verherstraeten (CD&V-N-VA) (a été remplacé le 10.01.2008 par
Monsieur S. De Clerck (CD&V)
Monsieur G. D'haeseleer (VB)

Compétences

Les compétences du Collège des questeurs sont régies par l'article 171 du règlement de la Chambre. Il est notamment chargé de toutes les mesures relatives aux bâtiments, au matériel, au cérémonial et aux dépenses de la Chambre, il établit le projet de budget de l'Assemblée et soumet au Bureau des propositions concernant la nomination et la révocation du personnel de la Chambre.

L'article 171 prévoit également la possibilité pour le Bureau de déléguer au Collège Des décisions qui sont de la compétence du Bureau.

En application de cette disposition, le Collège a été autorisé par le Bureau à prendre des décisions relatives aux matières suivantes :

- les dossiers individuels du personnel de l'administration concernant :
 - des nominations à l'essai;
 - des promotions en carrière plane;
 - l'octroi de congé pour prestations réduites, d'une interruption de carrière et de la mise en disponibilité pour convenances personnelles;
 - la mutation entre les services et la réaffectation;
 - la promotion suite à un examen-concours interne;
 - la démission honorable;
- les dossiers relatifs à la nomination, la promotion, l'octroi de bonifications de traitement et la démission des collaborateurs des groupes politiques reconnus.

Les décisions prises dans le cadre de cette délégation doivent répondre à des Conditions strictes (p.e. respect du cadre fixé par le Bureau, respect des dispositions statutaires, ...) et sont soumises au Bureau pour ratification.

Nombre des réunions

Pendant la session extraordinaire 2007, le Collège des questeurs a tenu 2 réunions au cours desquelles 60 dossiers ont été examinés.

Pendant la session ordinaire 2007-2008, le Collège des questeurs a tenu 6 réunions au cours desquelles 250 dossiers ont été examinés.

Propositions et décisions

Pendant la session extraordinaire 2007, le Collège des questeurs a statué sur de nombreux dossiers touchant aux domaines suivants :

- statut du personnel des services et des collaborateurs des groupes politiques;
- marchés publics;
- bâtiments, travaux d'aménagement et d'entretien ;
- informatique et bureautique ;
- organisation d'examens de recrutement ;
- missions parlementaires, visites de délégations étrangères.

Pendant la session ordinaire 2007-2008, le Collège des questeurs a statué sur de nombreux dossiers touchant aux domaines suivants :

- statut des membres de la Chambre;
- statut du personnel des services et des collaborateurs des groupes politiques;
- marchés publics;
- diverses possibilités d'extension de l'espace réservé aux bureaux et aux salles de réunion (acquisition éventuelle de bâtiments, travaux d'aménagement et d'entretien);
- informatique et bureautique;
- organisation d'examens de recrutement;
- achat/restauration/prêt d'œuvres d'art;
- missions parlementaires, visites de délégations étrangères.

3.1.1.5. LE GREFFIER DE LA CHAMBRE

Le greffier de la Chambre a rang de secrétaire général et est nommé par la Chambre. Sa nomination fait l'objet d'un vote en séance plénière.

Il dresse acte des délibérations de la Chambre et tient le procès-verbal des séances. Il assiste le président et assume l'exécution des décisions de la Chambre. Il a la garde des archives, surveille la tenue des répertoires et dossiers des affaires dont la Chambre est saisie ainsi que des précédents. Il tient le procès-verbal des comités secrets (réunions à huis clos), des réunions du Bureau et de la Conférence des présidents.

Au nom du Bureau, il a autorité sur tous les services de la Chambre et leur personnel.

Les fonctions de greffier sont, depuis le 1er janvier 2004, exercées par M. R. Myttenaere. Elles avaient auparavant été assumées par M. F. Graulich (du 1.1.1986 au 31.12.2003), M. Ph. Deneulin (du 1.7.1980 au 31.12.1985) et M. G. Bruyneel (du 1.1.1968 au 30.6.1980).

La greffière adjointe, directrice générale des services législatifs, nommée par le Bureau, assiste le greffier et le remplace en cas d'empêchement. La greffière adjointe actuelle est Mme E. De Prins.

3.1.2. GROUPES DE TRAVAIL ADMINISTRATIF

3.1.2.1. COMMISSION DES BATIMENTS PARLEMENTAIRES DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS ET DU SENAT

Compétences

La commission est compétente pour gérer les bâtiments et espaces communs (parking et squares) aux deux assemblées législatives fédérales.

Elle exécute les propositions de la commission des restaurants parlementaires en ce qui concerne l'infrastructure et l'équipement des restaurants et réalise les décisions de la commission de la Sécurité du Palais de la Nation pour ce qui concerne l'infrastructure en matière de sécurité.

Composition au cours de la session extraordinaire 2007 et de la session ordinaire 2007-2008

Président :

M. W. Cortois	Président du Collège des Questeurs de la Chambre des représentants (2007);
M. O. Maingain	Président du Collège des Questeurs de la Chambre des représentants (2007-2008).

Membres :

Pour la Chambre :

M. J.-P. Henry	Questeur (2007);
M. L. Goutry	Questeur (2007-2008);
M. Fr. Van Melkebeke	Directeur général des services de la Questure;
M.Ph. Bonte	Directeur d'administration du service des Bâtiments ;
M. Y. Jacques	Premier conseiller de direction au service des Bâtiments.

Pour le Sénat :

Mme J. Leduc	Présidente du Collège des Questeurs (2007);
M. T. Van Parys	Président du Collège des Questeurs (2007-2008);
M. A. Van Nieuwkerke	Questeur (2007);
M. G. Lambert	Questeur (2007-2008) ;
M. R. Roblain	Directeur général de la Questure;
Mme V. Laureys	Directeur d'administration à la Questure du Sénat;
M. Ph. Martin	Chef du service technique.

Nombre de réunions

La Commission des bâtiments parlementaires de la Chambre des représentants et du Sénat s'est réunie le 19 juin 2008 pendant la session ordinaire 2007-2008.

Décisions importantes

Les décisions principales ont porté sur l'aménagement des locaux communs aux deux Assemblées législatives fédérales :

- sanitaires aile 2 ;
- salle de sport ;
- réaménagement des salles 11 et 12 - attribution des travaux ;
- infrastructure de sécurité ;
- Palais de la Nation - passage entre le fumoir du Sénat et de la Salle des séances de la Chambre ;
- audit - économie d'énergie.

3.1.2.2. COMMISSION DE LA SÉCURITÉ DU PALAIS DE LA NATION

Compétences

La commission de la Sécurité du Palais de la Nation est compétente pour ce qui concerne tout le personnel de sécurité et l'infrastructure de la sécurité. Elle entretient des relations avec la police communale et la gendarmerie en matière de règlement général de la circulation.

La commission assure les responsabilités de police intérieure et règle les accès aux bâtiments parlementaires.

Composition au cours de la session extraordinaire 2007 et de la session ordinaire 2007-2008

Présidents :

M. H. De Croo	Président de la Chambre des représentants (2007);
M. A-M. Lizin	Présidente du Sénat (2007);
M. H. Van Rompuy	Président de la Chambre des représentants (2007-2008);
M. A. De Decker	Président du Sénat (2007-2008).

Membres :

Pour la Chambre :

M. W. Cortois	Président du Collège des Questeurs (2007);
M. O. Maingain	Président du Collège des Questeurs (2007-2008) ;
M. R. Myttenaere	Secrétaire général;
M. Fr. Van Melkebeke	Directeur général des services de la Questure ;
M. Ph. Bonte	Directeur d'administration du service des Bâtiments.

Pour le Sénat :

Mme J. Leduc	Présidente du Collège des Questeurs (2007);
M. T. Van Parys	Président du Collège des Questeurs (2007-2008) ;
M. L. Blondeel	Secrétaire général;
M. R. Roblain	Directeur général de la Questure;
Mme V. Laureys	Directeur d'administration à la Questure du Sénat ;
Le Général-major P. Segers	Commandant militaire du Palais de la Nation.

Réunions et discussions

La Commission de la Sécurité du Palais de la Nation ne s'est pas réunie durant les sessions 2007 et 2007-2008.

3.2. MOYENS MIS À LA DISPOSITION DE LA CHAMBRE

3.2.1. BUDGET DE LA CHAMBRE

Le budget 2008 de la Chambre se présente comme suit:

Dépenses courantes: 115.645.000 €.

Dépenses de capital: : 3.875.000 €.

Total des dépenses: 119.520.000 € (soit une augmentation de 0,74 % par rapport à 2007).

Les principaux postes du budget restent comme d'habitude les litteras «A. Membres» (27,85 % du total des dépenses), «B. Personnel » (37,23 %) et «R. Groupes politiques (subsidés et collaborateurs administratifs/universitaires)» (24,40 %). De manière générale, les dépenses courantes forment l'essentiel des dépenses, soit 96,76 % du total.

Le budget 2008 pour les Membres belges du parlement européen s'élève à 4.360.000 € (soit +1,87 % par rapport à 2007).

Enfin, le budget 2008 pour la dotation aux partis politiques s'élève à 9.900.000 € (+ 8,79 % par rapport à 2007).

Le budget 2008 est financé comme suit:

- *Chambre:*

- financement par revenus propres (essentiellement vente de documents et de publications): 1.403.000 € ;
- financement par la dotation du Budget général des dépenses de l'État: 115.400.000 € ;
- fonds de réserve de la Chambre : 2.717.000 €.

- *Membres belges du Parlement européen:*

financement intégral par la dotation du Budget général des dépenses: 4.360.000 €.

- *Dotation aux partis politiques:*

financement intégral par la dotation du budget général des dépenses: 9.900.000 €.

Les budgets et financements en question ont été discutés et approuvés par le Collège des questeurs (29.11.2007), la commission de la comptabilité (11.12.2007) et la séance plénière de la Chambre (20.12.2007).

Pour plus de détails, on se référera au document parlementaire (52) 0524/001, qui est en fait le rapport de la Commission de la comptabilité de la Chambre, et qui a notamment trait aux budgets pour l'année 2008. En sus du tableau complet du budget, le rapport contient la justification par littera des dépenses envisagées (voir : <http://www.lachambre.be/flwb/pdf/52/0524/52k0524001.pdf>).

3.2.2. PERSONNEL DE LA CHAMBRE

Dans le tableau ci-dessous, le nombre de fonctions prévues au cadre est réparti par service et par niveau (situation au 1^{er} mai 2008).

Le niveau 1 comprend les fonctionnaires de niveau universitaire ; le niveau 2+, les assistants et les documentalistes ; le niveau 4 comprend le personnel des huissiers et le personnel d'entretien. Les fonctions de secrétariat, les techniciens ainsi que les commis, sont repris dans une colonne séparée.

Niveau Services	1	2+	Secr.	Techn	Commis	4	Total
- Secrétariat général	2	1	3	-	1	-	7
- Services législatifs	75	43	19	-	24	-	161
- Services de Traduction	37	1	8	-	-	-	46
- Services de la Questure	27	35	13	44	22	198	339
- Bibliothèque du Parlement	10	10	8	4	20	2	54
- Relations publiques et internationales	7	5	6	-	6	-	24
- Comptabilité	5	8	1	-	1	-	15
Total	163	103	58	48	74	200	646

Il existe aussi un certain nombre de catégories de collaborateurs sous statut, mis par la Chambre à la disposition des membres et des groupes politiques, et rémunérés par l'assemblée.

Il s'agit:

- des secrétaires des groupes politiques (un par groupe reconnu);
- des collaborateurs universitaires (1,05 par membre du groupe);
- des secrétaires des présidents des groupes politiques, des vice-présidents, des questeurs et des présidents des commissions permanentes (un par fonction);
- des collaborateurs du président de la Chambre;
- des collaborateurs administratifs des membres de la Chambre (un par membre).

Chaque fois un collaborateur à temps plein ou deux collaborateurs à mi-temps peuvent être désignés.

3.2.3. SERVICES DE LA CHAMBRE

3.2.3.1. SERVICES LEGISLATIFS

Ces services assurent le secrétariat de l'assemblée et sont dirigés par le greffier adjoint (directeur général).

3.2.3.1.1. SECRETARIAT GENERAL

- préparation et traitement des dossiers de la Conférence des Présidents et du Bureau ;
- gestion des demandes d'avis adressées au Conseil d'État ;
- gestion des dossiers transmis par la Cour d'Arbitrage ;
- préparation administrative et présentation des nominations auxquelles la Chambre doit procéder (Cour des Comptes, Conseil d'État, Cour d'Arbitrage, comités permanents de Police et de Renseignements, médiateurs, ...)
- tenue et gestion des dossiers du greffier et du greffier adjoint ;
- tenue du journal des entrées et sorties de la correspondance générale.

3.2.3.1.2. SECRETARIAT LEGISLATIF

- convocation et préparation des séances plénières ;
- préparation, impression et distribution des documents parlementaires ;
- interpellations,
- questions parlementaires ;
- publication du Bulletin des Questions et Réponses ;
- répertoires législatifs ;
- répertoire de l'arriéré parlementaire ;
- répertoire et conservation des documents et rapports déposés sur le Bureau de la Chambre en vertu d'une loi ;
- expédition.

3.2.3.1.3. SERVICE DES COMMISSIONS

- planification des travaux des commissions ;
- préparation des ordres du jour et des convocations ;
- correspondance relative aux travaux des commissions ;
- organisation d'auditions ;
- contacts avec les cabinets ;
- examen préparatoire des projets et propositions de loi ;
- constitution du dossier du président de commission ;
- assistance au président de commission pendant la réunion (relevé des présences, application du règlement, votes) ;
- rédaction des projets de rapports des réunions de commissions ;
- composition des textes adoptés ;
- correction de légistique formelle ;
- publication des rapports et des textes adoptés.

3.2.3.1.4. SERVICE DE DOCUMENTATION ET ARCHIVES**Documentation**

- recherches en Droit constitutionnel et administratif ;
- travaux de recherche et de documentation sur la législation fédérale ;
- biographie des membres ;
- rapport annuel.

Tables (inventaire méthodique)

- rédaction et publication des tables du compte rendu intégral, des tables des questions et réponses écrites, de la table des documents parlementaires ;
- répertoire de l'activité législative.

Archives

- Mission

Le service Documentation et Archives, a comme tâche l'analyse des documents parlementaires (différentes banques de données) ainsi que le suivi des dossiers biographiques des membres et des données statistiques de la Chambre ; il assure en outre le travail quotidien ainsi que les services requis par les archives historiques et dynamiques de la Chambre, qui en sont la mémoire collective.

- Gestion des archives

La gestion des archives de la Chambre est du ressort du Groupe de travail « Archives », instauré par le Collège des Questeurs et présidé depuis 2004 par le greffier adjoint de la Chambre¹.

Au cours de la session extraordinaire 2007 et de la session ordinaire 2007-2008, ce forum de concertation consacré aux archives s'est réuni le 12 octobre 2007, le 20 novembre 2007, le 22 avril 2008 et le 8 juillet 2008. Le sujet principal des réunions concernait le développement d'une banque de données des archives.

- Banque de données des archives - Évolution du projet AKDP

Développé et étayé par le service Informatique de la Chambre, le projet AKDP concernant la banque de données des archives a enregistré des progrès importants. L'objectif consiste dans la réalisation d'une banque de données intégrée, en deux langues, qui contient tous les types de documents et de matériaux d'archives : support papier et digital, images (telles que photos et films) et objets (tels que médailles et œuvres d'art). Elle fournit en premier lieu des informations de base quant aux documents qui se trouvent dans les archives (entre autres, titre, contenu, datation, volume, etc.) ainsi qu'à leur lieu de conservation.

Le 8 février 2008, après détermination du contenu, mise au point de l'environnement technique et obtention des licences requises, le prototype a été élaboré.

Le 21 avril 2008, a été entamée une phase de tests. Une expérience pratique a été acquise en ce qui concerne l'introduction de données relatives aux dossiers de commission - essentiellement les commissions d'enquête - les photos (portraits) des membres de la Chambre et les médailles.

La possibilité d'importer des données en provenance d'autres banques de données de la Chambre constitue un avantage important. De la sorte, lors de la description des dossiers de commission, le titre complet de chaque commission - en néerlandais et en français - peut être puisé dans le fichier « Commissions Chambre ». Analogiquement, lors de la description individuelle des photos des membres de la Chambre le lien automatique avec la banque de données « FBBR » implique un gain de temps.

¹ Composition du groupe de travail : président : le greffier adjoint, membres : les directeurs d'administration des services Affaires générales, Finances et Économat, Bibliothèque du Parlement fédéral, Informatique et Bureautique, Bâtiments et Documentation et Archives, un membre premier conseiller de direction et l'archiviste du service Documentation et Archives, également secrétaire du groupe de travail.

Avant que l'application AKDP ne puisse être intégrée à l'intranet, des accords doivent encore être dégagés concernant les méthodes de travail et la répartition des tâches pour les catégories de documents testés. Il faudra aussi organiser la formation des membres du personnel concernés.

- *Locaux des archives - Perspectives favorables*

Une solution structurelle pour le stockage des archives a été avancée depuis que le Groupe de travail « Archives » a informé le nouveau Collège des Questeurs, le 8 janvier 2008, à propos des mauvaises conditions de conservation des archives et depuis qu'en date du 5 mars 2008, le greffier a chargé le service des Bâtiments d'effectuer une étude concrète des possibilités.

Les travaux de rénovation dans les locaux des archives situés au 2^{ème} étage touchent également à leur fin. Ces locaux font office de lieu de travail et de réception des documents. Le traitement matériel y est assuré, de même que le stockage temporaire. Les collections y sont classées, les documents y sont emballés et placés dans des boîtes spécialement destinées à la conservation. On en contrôle la qualité et l'exhaustivité, etc.

Un nouveau local a également été mis à la disposition de la collection numismatique.

- *Traitement des archives*

Au cours de la période écoulée, outre ses tâches essentielles en matière d'acquisition, d'inventorisation et de protection des documents, le service des Archives s'est essentiellement penché sur :

- les mesures d'économie d'espace

Compte tenu de l'archivage électronique en progression constante, le nombre d'exemplaires sur support papier à conserver a été réduit pour certaines collections.

- la poursuite de la digitalisation des documents et collections d'archives

Par exemple, la totalité de la collection «Règlement de la Chambre des représentants», toutes les éditions disponibles dans les différentes langues depuis la première édition de 1831 jusqu'à aujourd'hui.

- la mise au point de certaines collections

Ainsi, les « documents des Chambres réunies », les documents des assemblées communes de la Chambre et du Sénat qui ont lieu à l'occasion d'événements particuliers (prestation de serment des souverains belges, guerres mondiales, réception de hôtes importants, etc.) et qui ne pouvaient jusqu'à présent être retrouvés de manière systématique dans les archives papier ou digitales. A l'heure actuelle, ces documents ont été inventoriés et peuvent être consultés en tant que fichier individuel.

- *Prestations de service*

La réponse à des questions ad hoc, les recherches, l'accueil de visiteurs et l'octroi de l'accès aux documents d'archives, la remise de photocopies et de reproductions photographiques, le prêt de documents, font partie du travail quotidien. Le service des

Archives collabore en outre à des projets spécifiques qui présentent un aspect archivistique et ce, tant à la Chambre qu'à l'extérieur de celle-ci.

A l'intérieur de la Chambre l'on fait en premier lieu appel aux Archives pour assurer la conservation des pièces justificatives.

Les Archives sont régulièrement intervenues pour prêter assistance à la préparation de discours, de publications, d'activités et de célébrations au sein de la Chambre.

Par exemple :

- le 11 novembre 2007, lors de la commémoration de l'armistice (jeux de questions concernant la première guerre mondiale destiné aux jeunes) ;
- lors de jubilés parlementaires et de séances d'hommage à l'occasion de mandats parlementaires de 20, 25 et, l'an dernier, de 40 ans ;
- lors d'hommages funèbres rendus aux parlementaires décédés au cours de la période.

A l'extérieur de la Chambre, les Archives ont collaboré à :

- des initiatives concrètes telles que :
 - le projet de recherche des Archives générales du royaume relatif au patrimoine de la Première guerre mondiale , en l'occurrence, l'inventaire des archives de la Première guerre mondiale conservées à la Chambre (octobre-novembre 2007) ;
 - une étude de logue durée du « Vakgroep Bestuur en Beleid HABE » de Gand au sujet de la formation professionnelle des candidats aux élections de la Chambre de 1945 à aujourd'hui (2007&2008)
- des expositions telles :
 - 175 ans de relations entre la Belgique et les Etats-Unis (octobre 2007), organisée par l'ambassade des Etats-Unis en Belgique (documents illustrant les relations avec le Parlement belge, e.a. concernant les Présidents Woodrow Wilson (1919) et Dwight Eisenhower (1944) ;
 - une collection de photos sur l'Europe présentée au Sénat français (février 2008), prêt de photos relatives aux frontières de la Belgique.
- des activités médiatiques telles que des émissions de télévision :
 - RTL-TVI, 18-10-2007 , « Tout s'explique – Spécial Belgique », un programme scientifique sur les origines de la Belgique ;
 - VRT - Canvas, 25-02-2008, la série « Verloren land », un reportage historique sur Maria Verlackt-Gevaert, membre de la Chambre de 1961 à 1976 et secrétaire d'Etat à la Famille en 1973.
- des publications et des mémoires

D'anciens parlementaires, des chercheurs, des étudiants et d'autres personnes qui ont consulté les Archives de la Chambre y ont déposé leurs ouvrages.

Quelques exemples :

- Féaux, Valmy, « Brabant wallon. Les élus du Brabant wallon au temps des gouvernements libéraux du XIXème siècle, de 1847 à 1870 », Wavriensia racines, 2008, nr. 2, mars-avril.
 - Pion Geoffrey, « Géographie électorale du non-vote et de l'extrême droite en Wallonie », mémoire ULB 2007-2008.
 - Des études généalogiques relatives à la famille d'anciens parlementaires, par exemple : Corneli, De Roo, Sinzot.
- *Collaboration, contacts, participation à des journées d'études consacrées aux archives*

L'affiliation aux associations belges et internationales d'archivistes permet de se tenir au courant de l'évolution de l'archivistique et des applications réalisées dans d'autres services d'archives (parlementaires).

Le service des Archives est entre autres affilié:

- au « Werkgroep Wetgeving en Beleid van de Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezen » (VVBAD);
 - à l'Association belge de Documentation (depuis 2007) ;
 - à la section Archives parlementaires du Conseil international des Archives (SPP - ICA).
- *Tâche supplémentaire*

Les Archives de la Chambre assurent le service interne relatif aux réunions de commission : préparation des dossiers des membres des différentes commissions.

3.2.3.1.5. SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique, créé en 1999 au sein des services législatifs, compte 6 juristes, un linguiste, une secrétaire et une documentaliste. Il est chargé principalement de deux missions : d'une part, rendre des avis aux organes de la Chambre (Président, Bureau, Conférence des présidents, Greffier, commissions, ...) et aux autres services sur toute question de nature juridique, dans une optique d'appui du travail parlementaire, et, d'autre part, veiller à l'amélioration de la qualité légistique des textes adoptés en commission ou en séance plénière, dans le cadre de la procédure prévue à l'article 82 du Règlement de la Chambre (en collaboration avec le service des commissions et le secrétariat législatif).

Dans le cadre de ces deux missions principales, le service a rédigé, lors de la session extraordinaire 2007 et de la session ordinaire 2007-2008, près de 300 notes.

Par ailleurs, le service juridique est chargé de missions plus spécifiques, entre autres:

- analyse au jour le jour des arrêts de la Cour constitutionnelle (notes hebdomadaires à l'attention de la Conférence des présidents, également disponibles sur le site web etc.); rédaction de tableaux récapitulatifs relatifs au suivi des arrêts d'annulation et d'inconstitutionnalité de la Cour constitutionnelle ;
- suivi des mesures d'exécution des projets de loi adoptés par la Chambre ;

- suivi du Règlement de la Chambre: précédents, interprétation, formulation de propositions de modification à la demande des organes de la Chambre, secrétariat de la commission spéciale du Règlement et de la réforme du travail parlementaire, coordination du Règlement ;
- suivi de l'application de la loi du 9 mai 1999 limitant le cumul du mandat de parlementaire fédéral et de parlementaire européen avec d'autres fonctions ;
- suivi des précédents en ce qui concerne la procédure parlementaire et les compétences de la Chambre ;
- secrétariat de la commission parlementaire de concertation et avis sur les compétences respectives de la Chambre et du Sénat;
- publications de vade-mecum à usage interne et d'ouvrages de vulgarisation sur des thèmes de droit parlementaire;
- réponses aux questionnaires d'institutions internationales et de parlements étrangers ; accueil de juristes étrangers (en collaboration avec le Service PRI).

En collaboration avec le Service des affaires juridiques du Sénat et avec le Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires (ECPRD), le service juridique a en outre organisé en novembre 2007 un séminaire sur le thème « Parlement & Pouvoir judiciaire ». Les contributions à ce séminaire ont été réunies dans un ouvrage disponible à la boutique du Parlement.

3.2.3.1.6. SERVICE DE TRADUCTION DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Le service de traduction des documents parlementaires a un effectif de 22 équivalents temps plein.

Les activités du service peuvent se résumer comme suit :

- traduction des documents suivants : propositions de loi et de résolution, amendements, rapports de commission, notes du service juridique, certains discours, intitulé des demandes d'interpellation, compte rendu des comités d'avis et des auditions organisées en commission, lettres, etc.
En 2007, le service a traduit 9 608 pages (non normalisées), auxquelles il convient d'ajouter l'intitulé d'une cinquantaine de demandes d'interpellation.
Le service centralise en outre les demandes de traduction externe (combinaisons autres que FN et NF) pour le compte de plusieurs services législatifs.
Le service a été mis à contribution pour la traduction de certains textes rédigés dans le cadre de la mission d'informateur, d'explorateur ou de formateur confiée à MM. Reynders, Van Rompuy et Leterme par le Roi.
- gestion des outils documentaires
 - Index PDF

À l'heure actuelle, ces index ne sont pratiquement plus utilisés que par les travailleurs à domicile.

- dtSearch

dtSearch est un logiciel de recherche plein texte géré par le Sénat et mis à la disposition du service. L'alimentation du corpus est assurée conjointement par le service de traduction des documents parlementaires de la Chambre et le service linguistique du Sénat.

- Pages HTML

Le service gère plusieurs pages documentaires au format HTML. L'une de ces pages est, en principe, accessible à l'ensemble du personnel de la Chambre.

- Multiterm

Le corpus de Multiterm, qui est cogéré avec le service de la traduction des comptes rendus analytiques, comprend plusieurs dizaines de milliers d'entrées.

Le projet travail à domicile se poursuit. Pratiquement tous les traducteurs du service y participent à raison de 40 % des prestations dans la section F et de 20 % dans la section N.

3.2.3.1.7. SERVICE DU COMPTE-RENDU INTÉGRAL

Le service du Compte rendu intégral (CRI) assume, de longue date, la rédaction du compte rendu des séances plénières. Depuis 1985, la transcription des interpellations et questions orales développées en réunion publique de commission s'est ajoutée aux attributions du service. En effet, leur nombre avait augmenté à ce point qu'elles ont été transférées des séances plénières aux réunions de commission, afin d'alléger l'ordre du jour des premières.

Dès qu'ils sont achevés - soit, normalement, une heure environ après que le texte a été prononcé - ces comptes rendus sont publiés sur internet pendant la réunion encore dans une version provisoire non vérifiée par les orateurs. Une heure environ après la fin de la réunion, la brochure complète est publiée sur internet et distribuée sous sa forme imprimée (papier blanc, couverture verte). En outre, deux versions plus conviviales sont également publiées sur internet.

Seul le compte rendu des séances plénières peut être accompagné d'une annexe. Il s'agit le plus souvent du compte rendu de la séance du jeudi après-midi, auquel sont joints en annexe la liste des propositions prises en considération et le détail des votes.

La version définitive - papier blanc; couverture blanche pour les plénières, saumon pour les commissions - contient le texte intégral des réunions, imprimé dans la colonne de gauche, sur les deux tiers de la page. Dans la colonne de droite, sur un tiers de la largeur, figure le texte correspondant de la traduction du compte rendu analytique. L'annexe, qui regroupe toutes les communications dont la publication est requise ou demandée, est publiée sous la forme d'une brochure séparée dont la numérotation est identique à celle du compte rendu intégral. Cette annexe est entièrement fournie par le Secrétariat législatif.

Le service assure également le compte rendu des auditions organisées au sein des commissions d'enquête. D'un point de vue strictement juridique, ces comptes rendus

sont considérés comme des «comptes rendus de témoignages» et servent comme documents de travail à la commission d'enquête. Ils ne sont donc pas publiés en tant que tels. Une commission d'enquête a entamé ses travaux au mois de juin 2008; il s'agit de la commission chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale. Huit réunions publiques ont fait l'objet d'un compte rendu. Il ne s'agissait pas à proprement parler de témoignages, mais plutôt d'auditions d'experts invités à venir éclairer les membres de la commission. Il n'y a pas eu de réunion à huis clos. Le service a par ailleurs établi au cours de cette session un compte rendu de plusieurs colloques, ainsi que d'autres réunions, comme par exemple de la commission «Mondialisation».

Depuis 1999, les comptes rendus sont réalisés au départ des enregistrements numériques. Bien qu'à l'origine, ces enregistrements ne servaient que comme aide à la transcription, ils doivent à présent être considérés comme étant la version officielle, conformément au règlement relatif au compte rendu intégral, au compte rendu provisoire et au compte rendu analytique, adopté par la Chambre le 14 juillet 2000. Depuis mai 2002, les enregistrements des réunions sont disponibles sur internet.

Depuis octobre 2002, une retransmission vidéo en direct, des séances plénières est également disponible sur internet, en version originale bilingue. Le commentaire qui l'accompagne - le nom de l'orateur et du groupe auquel il appartient, le point de l'ordre du jour qui est traité - est fourni par le service du Compte rendu intégral. Les informations diffusées dans l'hémicycle sur les deux écrans plasma à l'intention des membres de la Chambre et des visiteurs présents dans les tribunes émanent également du service du CRI.

En ce qui concerne le télétravail, le projet s'est poursuivi, avec un nombre de collaborateurs concernés stable par rapport à la session 2006-2007. Le règlement relatif au télétravail a été finalisé et n'attend plus que son adoption par les autorités de la Chambre.

Entre l'ouverture de la session en octobre 2007 et sa clôture le 13 octobre 2008, le service a rédigé le compte rendu de 374 réunions, parmi lesquelles 49 séances plénières, représentant une durée totale de 152,5 heures, et 325 réunions de commission, celles-ci totalisant une durée de 506 heures.

Au total, 8.331 pages de compte rendu ont été publiées, annexes non comprises.

134 réunions publiques de commission avec interpellations et questions se sont tenues le matin. 189 réunions se sont tenues l'après-midi. Deux seulement se sont tenues en soirée. Le nombre de réunions, ainsi que le nombre de questions et interpellations développées au cours de ces réunions, continuent d'augmenter de manière constante d'année en année.

Les séances plénières se déroulent surtout l'après-midi: 4 séances seulement ont eu lieu le matin, 36 ont eu lieu l'après-midi et 9 étaient des séances du soir ou de nuit, ne débutant qu'après 18 heures.

Quelques chiffres à propos de l'activité «compte rendu» entre octobre 2007 et le 13.10.2008.

NOMBRE DE JOURS AVEC COMPTE RENDU (CR)

nombre de réunions

nombre de réunions du matin avec compte rendu

nombre de réunions d'après-midi avec compte rendu

nombre de réunions du soir avec compte rendu

nombre total des réunions

137		
commissions	plénière	total
134	4	138
189	36	225
2	9	11
325	49	374

DURÉE DES RÉUNIONS

nombre d'heures de réunion avec compte rendu

rapport plénière - commissions

durée moyenne d'une réunion

durée la plus longue d'une réunion

maximum d'heures de réunion avec CR par jour

maximum d'heures de réunion avec CR par semaine

moyenne du nombre d'heures de réunion avec CR par jour

505:51	152:27	658:18		
76,8%	23,2%	100,0%		
01:33	03:06			
04:47	06:47			
12:56				
34:28				
04:47	dont		néerl.	franç.
			02:38	02:08

UTILISATION DES LANGUES

total en néerlandais

total en français

% en néerlandais

% en français

273:12	90:25	363:37
232:38	62:02	294:41
54,0%	59,3%	55,2%
46,0%	40,7%	44,8%

Interpellations et questions orales en réunion publique de commission

nombre global de l'année

moyenne par jour de réunion

maximum par jour de réunion

moyenne par réunion

durée moyenne des questions et interpellations

4.614
27
146
14
0:06

RAPPORT Compte Rendu Intégral - Analytique

délai moyen de publication d'une réunion du matin

délai moyen de publication d'une réunion de l'après-midi

rapport du volume CRI-CRA

moyenne du nombre de pages d'une plénière, sans annexe

moyenne du nombre de pages d'une commission

total du nombre de pages imprimées

volume plénière

volume commissions

	CRI	CRA		
	2:18	6:36		
	1:59	3:59		
			% IV	% pondéré
	43	19	43%	41%
	21	10	47%	47%
	8.331	7.625	46%	
	2.119	894	42%	40%
	6.181	2.903	47%	41%

nombre d'heures d'audition en commission d'enquête

dont réunion à huis clos

11:56
00:00

3.2.3.1.8. SERVICE DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Rédigé en style direct, le Compte rendu analytique est un résumé traduit des débats, paraissant donc tant en néerlandais qu'en français. Il est rapidement disponible, d'abord sur la toile, puis en version imprimée (document à couverture bleue).

Outre les 52 séances plénières, il y a eu 329 réunions publiques de commission au cours desquelles furent posées des questions, développées des interpellations ou encore auditionnées diverses personnalités, ce qui donne un total de 381 séances publiques. C'est davantage que la session 2006-2007 (289 séances publiques), mais cette session avait été abrégée en raison des élections législatives du 10 juin 2007; c'est en revanche moins que les sessions antérieures (400 séances en 2004-2005, 427 séances en 2005-2006), mais il faut tenir compte des nombreux mois d'incertitude qui ont précédé la formation du troisième gouvernement Verhofstadt, le 21 décembre 2007 suivie de la formation du gouvernement Leterme, le 20 mars 2008. On a constaté une augmentation considérable du nombre de questions inscrites à l'ordre du jour des commissions. Suite aux élections de 2003, on en était en juillet 2004 à quelque 3500 questions; suite aux élections de 2007, on en était en juillet 2008 à plus de 7.700 questions. Même si toutes les questions n'ont pas été posées, on peut conclure de ces statistiques que, globalement, le nombre de questions a plus que doublé par rapport à la législature précédente.

3.2.3.1.9. SERVICE DE LA TRADUCTION DES COMPTES RENDUS ANALYTIQUES, DES QUESTIONS PARLEMENTAIRES ET DE LA TRADUCTION ORALE EN COMMISSION

Rappel des particularités du service :

- effectif : 21 membres du personnel (1 directeur, 4 réviseurs, 12 traducteurs et 3 secrétaires permanents) ;
- tous les membres du service pratiquent un bilinguisme actif (traductions écrites et traduction orale) ;
- prestations en horaire décalé (6 à 8 h par semaine après 18 h, réparties sur trois ou quatre soirées).

Tâches accomplies par le service :

- traduction des comptes rendus analytiques et des questions parlementaires écrites ;
- traduction simultanée en commission, en renfort du service des interprètes, soit deux à trois réunions ou six prestations par semaine et organisation d'une permanence, chaque jour ouvrable de 9 h jusqu'à la fin du service, pour les réunions imprévues ;
- prise en charge, outre de la traduction, de toute la procédure informatique de confection et de publication des comptes rendus analytiques : coopération avec le CRI ; coordination des activités avec les deux autres services concernés par le CRA (les services non permanents de la rédaction du CRA et du BV), assemblage des documents, confection du PDF, publication, le soir même ou, en cas de réunions concomitantes ou tardives, le lendemain, d'une version provisoire (internet + document imprimé), contrôle de la qualité, mise sur internet de la version définitive ;
- traduction, dans des délais souvent très courts, de documents divers (Conférence des présidents, rapports de visites de lieux de travail pour le Service interne de la prévention et de la protection, notes administratives, rapports de missions à

- l'étranger, discours, hommages, éloges funèbres, catalogues d'expositions, rapports de conférences, ...);
- traduction du magazine lachambre.be ;
 - traduction et encodage dans la base de données INQO des titres des questions orales en séance plénière et en commission ;
 - correction du Bulletin des questions et réponses ;
 - alimentation de la base de données terminologique Multiterm ;
 - appui terminologique à d'autres services (greffe, PRI, interprètes, etc.) ;
 - efforts continus d'adaptation aux nouvelles applications informatiques.

Volume des traductions (chiffres complets pour la Session ordinaire 2007-2008) :

- comptes rendus analytiques : 894 pages pour les séances plénières et 2.903 pages pour les commissions ;
- 6.541 questions écrites ;
- notes : 1.540 pages ;
- nombre de titres de questions orales : en séance plénière : 485 ; en commission : 7.768.

3.2.3.1.10. SERVICE DES INTERPRETES

Traduction simultanée des débats en séance plénière et en commission.

3.2.3.2. SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES ET INTERNATIONALES

- AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

Etudes de problèmes internationaux et secrétariat du Comité d'Avis chargé de questions européennes.

- PROTOCOLE

Préparation des missions parlementaires ; accueil de personnalités et délégations étrangères ; cérémonial et réceptions officielles.

- PUBLIC RELATIONS

- relations avec la presse, organisation des visites et autres actions vers le public (portes ouvertes, parlement des jeunes, ...);
- information générale destinée au public (brochures, fiches info, ...);
- bulletin hebdomadaire d'information « Informations parlementaires ».

3.2.3.3. SERVICE DE LA COMPTABILITE

- contrôle budgétaire ;
- tenue des livres comptables ;
- contrôle des dépenses fixes ;
- gestion de la Caisse de retraite des députés.

3.2.3.4. SERVICES DE LA QUESTURE

Les services de la Questure assistent le Collège des questeurs dans l'exécution de sa mission telle qu'elle est définie par le Règlement de la Chambre. Ces services sont dirigés par le Directeur général des services de la Questure qui assume le secrétariat du Collège des questeurs.

3.2.3.4.1. DIRECTION GENERALE

- assiste le Directeur général des services de la Questure dans l'exécution de ses tâches ;
- préparation des dossiers du Collège des questeurs ;
- suivi des discussions du Collège des questeurs ;
- gestion des archives du Collège des questeurs ;
- correspondance pour les membres et vers des tiers ;
- traitement des dossiers particuliers en matière de gestion de personnel, de statut des membres, d'informatique, de bâtiments, de sécurité, de budget, e.a.
- coordination des activités des différents services de la Questure.

3.2.3.4.2. SERVICE DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES SOCIALES

- gestion administrative et financière du personnel des services de la Chambre ;
- gestion administrative et financière du personnel à statut particulier (personnel temporaire, collaborateurs occasionnels, collaborateurs des groupes politiques) ;
- service social (personnel et collaborateurs) ;
- gestion des assurances (membres, personnel et collaborateurs) ;
- gestion administrative des cours de langues, des activités sportives et du service médical ;
- secrétariat des examens.

3.2.3.4.3. SERVICE DES AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCES ET ÉCONOMAT

« Antenne » - bloc central - 1^{er} étage

- diffusion des documents de la Chambre ;
- octroi :
 - plaques d'immatriculation spéciales et macarons P,
 - insigne et écharpe parlementaires,
 - carte de légitimation,
 - médaille parlementaire,
 - libre parcours ;

Ducale - 3^e étage

- paiement des indemnités parlementaires et des traitements du personnel ;
- assurance maladie-invalidité, allocations familiales, versements anticipés d'impôts, indemnité de départ ;
- budget de la Chambre ;
- gestion des services auxiliaires (magasin, chauffeurs, téléphonistes, buvette, huissiers).

Maison des parlementaires - niveau (-1) : Magasin

- papier à lettres et enveloppes

Maison des parlementaires - niveau (+3) : Gestion administrative des Restaurants

3.2.3.4.4. SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA BUREAUTIQUE

DÉVELOPPEMENTS APPLICATIFS

Nouveaux en production

- gestion du patrimoine documentaire (archives - AKDP) ;
- gestion du magasin (stocks, commandes, demandes, catalogue) ;
- extension de l'extranet ;
- internet : adaptation du site pour les personnes souffrant d'un handicap ;
- QRVA : production du bulletin des questions et réponses écrites en interne ;
- adaptation du site intranet ;
- gestion des questions orales (stock) et statistiques QRVA.

En continuation

- analyse et maquette pour la gestion des acteurs (GAAB) ;
- tables Genesis (accès au patrimoine numérisé) ;
- gestion centrale des adresses ;
- amélioration de l'outil de recherche.

Analyses (ou développements) en cours et appels d'offres

- migration des bases documentaires des services ;
- utilisation d'un badge commun aux 7 Assemblées.

Maintenance de l'existant

INFRASTRUCTURE

Nouveau

- fédération des accès externes ;
- mise en place d'un nouvel outil collaboratif dont courrier électronique ;
- gestion de la numérisation du son en salle de réunion.

En Continuation

- virtualisation des systèmes et clustering ;
- amélioration du contrôle de l'environnement du datacenter ;
- serveurs : remplacement et nouveaux ;
- améliorations réseau et connectivité internet.

Analyses et Appels d'offres

- publication multimedia des débats ;

- architecture et matériel de l'infrastructure de stockage ;
- préparation d'un roll-out global des postes de travail, formations et outils de gestions associés ;
- étude de faisabilité d'une deuxième salle informatique.

Gestion/maintenance des systèmes en place

- serveurs et stockage ;
- iSeries ;
- réseau.

SUPPORT ET FORMATION

Support des utilisateurs (pc, imprimantes, réseaux, applications) :

- personnel de la Chambre ;
- membres ;
- groupes politiques et collaborateurs.

Remplacement des configurations obsolètes, réparations et entretien

Domaines particuliers : service de l'Imprimerie, systèmes des Ressources humaines et du Compte rendu analytique.

Stagiaires

Collaboration interparlementaire et support des missions.

3.2.3.4.5. SERVICE DES BÂTIMENTS

- bâtiments et locaux ;
- entretien ;
- mobilier et matériel de bureau ;
- téléphonie ;
- sécurité.

3.2.3.5. BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

La Bibliothèque du Parlement fédéral est commune à la Chambre des représentants et au Sénat depuis le 1^{er} janvier 1905.

Elle a pour mission d'offrir aux parlementaires et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux groupes politiques et fonctionnaires des assemblées fédérales un service de documentation et d'information moderne. Elle assure également une gestion et une conservation adéquates des collections historiques et actuelles.

Tous les services de la Bibliothèque du Parlement fédéral sont regroupés dans le bâtiment Régent, rue de la Loi 13. Toutefois, la Bibliothèque conserve encore deux localisations dans le Palais de la Nation. D'une part, l'« Antenne » située dans le Palais de la Nation même où les membres, les collaborateurs et le personnel peuvent adresser des demandes de documentation, emprunter et restituer des ouvrages, et trouver de l'information dans une collection limitée d'ouvrages de références d'autre part, un espace de stockage « Compactus » situé dans la Maison des Parlementaires.

La surface totale de la Bibliothèque est de 6.000 m² dont 4.513 m² pour le bâtiment Régent, 1300 m² pour le Compactus de la Maison des Parlementaires et 187 m² pour le bureau « Antenne » et l'espace de conservation des microfilms dans le Palais de la Nation.

Au 1^{er} janvier 2008, la Bibliothèque employait 53 personnes réparties sur quatre divisions.

ACTIVITÉS DES DIFFÉRENTES DIVISIONS

Division «analyse»

Cette division est responsable du catalogage de toutes les publications que la Bibliothèque reçoit périodiquement et de l'acquisition et de la gestion des périodiques en particulier.

Les revues peuvent être consultées dans la salle de lecture du bâtiment Régent et représentent environ 670 périodiques et 40 publications périodiques d'institutions internationales. Douze éditions de sommaires de revues ont été diffusées de manière interne durant l'année parlementaire écoulée.

Le développement de la base de données des revues est assuré par l'introduction des références des articles sélectionnés dans le catalogue de la Bibliothèque (Libisng réseau informatique Libis Leuven). Le catalogue comprend 9.582 références au 31 août 2008, soit un accroissement de ± 4.400 références).

Outre les banques de données externes on-line payantes et l'internet, le catalogue constitue la source documentaire principale pour la constitution de dossiers documentaires et le traitement des demandes de documentation émanant des membres, des collaborateurs et du personnel.

La division catalographie également dans le système informatique Libis tous les rapports officiels qui doivent légalement être déposés à la Chambre des représentants et dont un exemplaire est disponible à la Bibliothèque et un autre aux Archives.

Pendant que les documentalistes se chargent plus particulièrement des aspects bibliothéconomiques, les fonctionnaires de cette division sont également associés très activement aux travaux de recherche dans la salle de lecture afin de répondre aux demandes d'information des utilisateurs en collaboration avec les fonctionnaires de la division recherches.

Division « acquisitions et conservation »

Les missions confiées à cette division sont très étendues et comprennent :

- l'acquisition de documents qui se rapportent aux compétences du Parlement fédéral ;
- la conservation dans tous ses aspects du patrimoine riche et étendu de la Bibliothèque ;
- l'archivage micrographique et électronique d'une partie importante du patrimoine ;
- la gestion de la vidéothèque ;
- le suivi des aspects liés à la sécurité au sein de la Bibliothèque ;
- la gestion du patrimoine historique de la Bibliothèque ;
- la collaboration à des expositions diverses.

- La politique d'acquisition

Durant l'année écoulée, le fonds de la Bibliothèque s'est enrichi de +/- 2.400 nouvelles publications, comprenant des monographies, des rapports, des études, des publications officielles belges, étrangères et internationales, des documents émanant d'institutions internationales, mémento et annuaires.

La Bibliothèque du Parlement fédéral fait partie depuis 1987 du catalogue Libis de la Katholieke Universiteit Leuven.

La mission principale de la Bibliothèque consiste à aider aussi efficacement que possible les membres, leurs collaborateurs et les services des deux assemblées fédérales législatives pour les recherches documentaires dans le cadre du travail parlementaire.

Les recherches de documentation et d'informations sont effectuées principalement par le personnel de la Bibliothèque et les publications sont souvent consultées sur place, ce qui diminue le nombre de prêts (env. 2200 par an).

Les listes d'acquisitions peuvent être consultées sur la page web de la Bibliothèque.

- La politique de conservation

La Bibliothèque du Parlement fédéral n'est pas seulement un service moderne d'information et de documentation au service des Membres, des collaborateurs et du personnel des deux assemblées fédérales. La Bibliothèque a constitué depuis sa création en 1835 une collection historique précieuse de monographies, brochures et journaux qui exige un traitement adapté. La politique de conservation est donc une des tâches fondamentales de la Bibliothèque et se compose d'un volet classique d'une part et de composantes numériques d'autre part.

a. La maintenance du fonds

Trois membres du personnel de l'atelier de conservation travaillent à l'entretien des collections sous la direction du conseiller adjoint chargé des travaux de conservation.

Des manipulations se font chaque jour afin d'améliorer la condition matérielle de certaines collections ou de freiner leur dégradation. Le support papier est fragile et sensible aux facteurs environnementaux tels que variations de températures, hygrométrie trop élevée, lumière et rayons UV, présence de poussières, etc.

Les restaurations d'ouvrages anciens et de périodiques sont nécessaires afin de garantir l'intégrité de ces publications et de permettre aux lecteurs d'en consulter le contenu. Dans le cas de dégradations trop importantes, on procède à la numérisation de l'ouvrage. L'exemplaire original est conservé et la consultation ne peut se faire que par support numérique.

Les opérations courantes de contrôle, d'introduction dans une base de données de gestion et d'emballage dans des boîtes de conservation appropriées ('boxing') des collections historiques se sont poursuivies (voir aussi rapports annuels antérieurs). La base de données comprend à ce jour plus de 32.000 octavo, folio et quarto.

Le contrôle de l'important fonds de l'Hémérothèque constitué en grande partie de quotidiens et de revues reliés, s'est poursuivi. Elle est introduite également dans une base de données et déplacée en vue d'une gestion plus rationnelle.

Le travail d'évaluation systématique de la valeur des collections, débuté en 2005, continue. Des recherches spécifiques sont effectuées et des contacts sont pris avec d'autres bibliothèques. Le but de ce travail intensif est de réaliser une estimation aussi précise que possible de la valeur de la collection, en identifiant les ouvrages précieux (liste des ouvrages primordiaux) afin de prévoir une conservation adaptée de ceux-ci.

b. Désherbage du fonds de la Bibliothèque

Au terme de trois années, le désherbage du fonds de la Bibliothèque concerne quelque 1.200 mètres courants évacués ou à évacuer. Cette opération se déroule toujours conformément à la procédure approuvée par les Collèges de la Chambre et du Sénat (voir rapport annuel 2005-2006).

c. Reliures

Dans le cadre du marché public attribué à la société de reliures Rozier de Gand, 323 reliures de périodiques ont été réalisées durant l'exercice écoulé.

d. Nouveau compactus

Une des conditions sine qua non pour une bonne politique de conservation est de disposer d'espaces de stockage suffisants répondant aux normes de conservation modernes. Les compactus dont la Bibliothèque dispose actuellement ne répondent pas à ces critères du point de vue température, hygrométrie, qualité de l'air, sécurité incendie etc. Les perspectives d'hébergement adapté de la Bibliothèque sont légèrement plus optimistes que les années précédentes.

e. Plan catastrophe

Le coordinateur du Disaster Recovery Team, également responsable de la division Acquisition et Conservation, veille rigoureusement à ce que les directives relatives à la sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur soient appliquées aussi bien par le personnel que par les visiteurs.

L'équipe DRT se compose de membres du personnel des diverses divisions de la Bibliothèque qui ont tous suivi une formation de plusieurs jours en matière de lutte contre l'incendie.

La Bibliothèque a souscrit un « contrat de veille anti-catastrophe » auprès du Centre Spatial de Liège pour un traitement par lyophilisation des collections endommagées en cas de dégâts des eaux.

La Bibliothèque est affiliée auprès du Bouclier bleu belge, une asbl faisant partie de l'International Committee of the Blue Shield qui, à l'exemple de la Croix Rouge, s'investit dans la protection du patrimoine culturel.

f. Collaboration avec d'autres services et institutions

La collaboration avec le service « Documentation et Archives » de la Chambre des représentants se poursuit, dans la commission officielle « Archives » et par une collaboration directe notamment par l'échange d'informations techniques en matière de conservation.

La Bibliothèque collabore également avec des institutions externes. En plus

de la participation au Boulier Bleu belge, il y a également le projet bilatéral de collaboration avec la Bibliothèque Royale, étendu à Presse Papier, le projet national de conservation de journaux belges.

- Studio pour archivage micrographique et électronique

L'archivage micrographique et électronique et l'enregistrement de programmes d'actualité constituent les tâches du Studio d'archivage micrographique et électronique.

Le studio dispose à cette fin d'une équipe de 4 opérateurs, 4 commis et d'une aide auxiliaire.

La Bibliothèque a choisi une solution hybride pour la conservation du patrimoine à savoir le microfilm comme support de conservation à long terme et l'archivage numérique pour la consultation par les utilisateurs.

Archivage micrographique : conservation à long terme

a. Acquisition de microfilms auprès de fournisseurs extérieurs

L'acquisition est limitée à l'édition microfilm des journaux courants suivants : La Dernière Heure, La Gazette de Liège, Gazet van Antwerpen, Het Laatste Nieuws, La Libre Belgique, Le Rappel et De Standaard.

b. Projet PBPN : Preservation of Belgian Political Newspapers

Ce projet est le résultat d'une collaboration entre la Bibliothèque royale de Belgique et la Bibliothèque du Parlement fédéral et a pour objectif la conservation des collections de journaux belges historiques des deux institutions sur microfilm. Dans une phase ultérieure, les microfilms pourront être numérisés et mis à disposition des utilisateurs via une banque de données. Ce projet de collaboration bilatéral est entre-temps englobé dans Presse Papier, le projet national de conservation de journaux belges.

La Bibliothèque du Parlement fédéral continue à collaborer à ce projet intéressant.

c. Projet microfilmage de substitution

Ce projet intitulé Digidoc IV comprend la mise sur microfilm et la numérisation de collections de valeur, principalement historiques, de monographies, brochures et manuscrits. Six journaux belges courants dont il n'existe pas de version microfilm dans le commerce, sont également microfilmés dans le cadre de ce projet, à savoir Het Belang van Limburg, Grenz Echo, L'Echo, De Morgen, La Meuse et Het Nieuwsblad.

Archivage électronique

a. Scanning électronique direct

Des monographies et des brochures précieuses du fonds de la collection de la Bibliothèque sont scannées in-house. Ces fichiers de la « virtual library » sont temporairement stockés sur un serveur par le service Informatique et Bureautique. Afin de rendre cette information accessible à tous, la Bibliothèque pourrait participer à Europeana, le récent projet démarré et sponsorisé par l'Union européenne « European Digital Library » intéressée

par une collaboration avec notre bibliothèque pour le contenu de leur site web.

b. Le projet Digidoc

Le projet Digidoc (numérisation de documents) qui a démarré en 1998-1999 a pour objectif la mise sur microfilm suivie de l'archivage numérique des publications papier de la Chambre et du Sénat. Ce projet est étroitement lié au projet P.O.D. (Printing on demand) des services de la Questure de la Chambre des représentants. Ce projet P.O.D. a pour objectif de rationaliser la diffusion des publications parlementaires par le biais d'une diffusion thématique liée à la demande et la possibilité d'imprimer d'une manière autonome. Vu le succès de cette innovation, la décision fut prise d'étendre ce projet à d'autres publications et de remonter dans le temps. L'option « film-first-approach » a été retenue, consistant à microfilmer d'abord le support à archiver et à le numériser ensuite sur base du microfilm.

Le microfilmage des quelques 2 millions de pages fut confié par adjudication publique à la société néerlandaise Microformat. Le scannage des microfilms a été réalisé en partie par le Studio d'archivage électronique et micrographique de la Bibliothèque et par la société néerlandaise Van Buuren par adjudication publique.

La collection complète constituée d'une part des Annales et Documents de la Chambre et d'autre part des Annales et Documents du Sénat a été microfilmée et numérisée intégralement et peut être consultée respectivement sur le site de la Chambre des représentants et sur le site du Sénat.

Entre-temps, le service Documentation et Archives et le service Bureautique et Informatique de la Chambre ont débuté l'introduction des métadonnées complémentaires des documents de la Chambre dans le cadre du projet FLWB-Genesis, afin d'améliorer de manière significative l'accès à ces informations dans un avenir proche.

Le microfilmage et la numérisation de la version papier du Moniteur belge 1831-1997 est également réalisée dans le cadre du projet Digidoc, en collaboration avec les services du Moniteur belge. La version microfilmée est disponible et la numérisation des 1.400.000 images est en cours. Ce projet est réalisé à la Bibliothèque à l'aide d'un scanner microfilm de haute performance. Ce projet qui suscite un grand intérêt de la part du monde académique, juridique et politique permettra la conservation du Moniteur belge pour le futur et sa mise à disposition sur l'internet.

- Gestion de la vidéothèque

Une des tâches du Studio d'archivage micrographique consiste à enregistrer et conserver temporairement les programmes télévisés qui concernent l'actualité ou l'histoire politique ainsi que des sujets de société.

Actuellement, la collection de la vidéothèque comprend environ 6.500 bandes vidéo représentant un total de 8.000 heures d'enregistrement.

Il faut s'attendre à un développement de cette activité vu la médiatisation grandissante de la scène politique et l'intérêt croissant accordé aux relations publiques et communications. Compte-tenu de l'évolution technique, la vidéo perd rapidement du terrain au profit du support digital. Afin de répondre à cette attente, la Bibliothèque a récemment acquis un enregistreur-DVD avec disque dur qui

permet de répondre à une demande croissante d'information sur support digital. Une solution durable pour la conversion totale du support vidéo vers un support digital est à l'étude avec le service Informatique.

Division « recherches »

La division Recherches assure toutes les recherches documentaires dans les domaines juridique, politique, économique et social, de même que celles relatives à la presse internationale, à la fois dans les bases de données internes et externes.

Elle établit également des dossiers documentaires en rapport avec l'actualité. Ces dossiers comprennent généralement la législation supranationale, belge et des pays voisins, ainsi qu'une sélection d'articles de doctrine.

La division Recherches les constitue généralement de sa propre initiative, mais également à la demande des présidents de Commission avant qu'un projet ne soit débattu en Commission, ou à la demande des présidents de Comités d'avis avant qu'un sujet ne soit discuté.

Durant cette session, la division Recherches a constitué les dossiers documentaires suivants :

- le Sénat dans une structure fédérale ;
- l'immigration de travail ;
- les compétences résiduelles ;
- la procédure de révision de la Constitution ;
- les services de renseignement et de sécurité.

En plus de la version papier, une version électronique des derniers dossiers (à partir du dossier « le droit du divorce » - janvier 2004) est disponible sur le site de la Bibliothèque. Cette version électronique permet de consulter tous les documents repris dans le dossier papier qui existent sous forme électronique. Cette version est moins complète mais le nombre de documents existant sous forme électronique augmente de manière constante.

A partir de la session prochaine, la version électronique de chaque nouveau dossier reprendra également la liste des références des monographies et articles repris dans la version papier mais qui ne peuvent être diffusés par voie électronique, conformément à la loi sur le droit d'auteurs.

Le nombre de demandes de droit comparé sur des sujets très spécifiques ne cesse de croître. Ce type de demandes exige beaucoup de travail de recherche et prend beaucoup de temps. Le personnel de la division Recherches s'efforce de fournir une documentation aussi complète que possible.

Des dossiers de presse étrangère ont également été constitués pour des visites de parlementaires à l'étranger ou pour l'accueil de délégations étrangères.

La division a commencé également un travail de mise à jour des ouvrages de références de la salle de lecture. D'anciens ouvrages de références sont remplacés par des versions plus récentes et, le cas échéant, des suggestions d'achat sont proposées.

La Bibliothèque a souscrit un abonnement à un ou plusieurs exemplaires d'une trentaine de journaux belges, 26 journaux étrangers et 128 hebdomadaires et journaux d'opinion belges et étrangers.

Ces publications peuvent être consultées dans la salle de lecture du bâtiment Régent et partiellement dans la salle de lecture de la Chambre des représentants dans le Palais de la Nation.

L'Hémérothèque est chargée de la distribution et de la conservation des journaux et hebdomadaires en format papier et est activement concernée dans le travail de recherche dans les journaux, principalement dans la presse étrangère.

Division des dossiers de presse

- Dépouillement de la presse et constitution d'une banque de données

La division des dossiers de presse dépouille quotidiennement 14 journaux et 16 hebdomadaires de la presse belge. Elle sélectionne chaque jour +/- 250 articles qui se rapportent à l'actualité politique belge et internationale. Les articles sont numérisés et découpés électroniquement grâce au logiciel de presse électronique Scannews développé à cet effet. Elle produit ainsi la banque de données « Coupures de presse » qui comprend +/- 1.150.000 documents de presse en texte intégral.

- Publications

Liste de références : une liste de références quotidienne est mise à la disposition des parlementaires. Classée suivant l'ordre alphabétique des mots-clés, elle reprend la date et le nom du journal, le titre de l'article et son numéro d'identifiant. Cette liste existe sous forme papier et sous forme électronique.

Revue de presse : l'application Scannews permet la réalisation quotidienne d'une revue de presse électronique intitulée « La Presse Aujourd'hui ». Elle comprend une sélection de +/- 60 articles significatifs en texte intégral. La revue de presse est diffusée uniquement de manière électronique et est destinée aux membres, à leurs collaborateurs et à certains membres du personnel.

Dossiers thématiques : les dossiers constitués et mis à jour concernent Bruxelles-Hal-Vilvorde, la problématique des fins de carrière, la réforme du Sénat et les nuisances sonores à Zaventem.

La liste de références, la revue de presse ainsi que les dossiers thématiques sont accessibles via le Menu de l'Intranet/Extranet.

On y trouve aussi le module de « Recherche » dans la banque de données « Coupures de presse ».

- Recherches

Le personnel répond aux demandes de recherches dans la presse belge en interrogeant la banque de données « Coupures de presse ».

Suite à un accord intervenu entre les services de la Questure et Pressbanking et Mediargus, les membres, leurs collaborateurs ainsi que certains membres du personnel ont accès aux banques de données Press banking et Mediargus.

Cela permet d'avoir accès aux articles non repris dans notre banque de données.

Diffusion sélective de l'information (D.S.I.) : la division des dossiers de presse est à même de fournir régulièrement aux parlementaires qui en font la demande les

articles qui correspondent à leur « profil », c'est-à-dire à l'ensemble des sujets qui font partie de leur sphère d'intérêt.

Actuellement, le service assure le suivi d'environ 1.500 profils pour quelque 150 utilisateurs.

CHAPITRE 4

PRÉSIDENCE

4. PRESIDENCE

4.1. RELATIONS PARLEMENTAIRES BILATÉRALES

4.1.1. DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Pays d'Europe occidentale et Amérique du Nord

RÉPUBLIQUE DE FINLANDE

Le Président de la Chambre a reçu en audience M. Sauli Niinistö, Président du Parlement de la République de Finlande (Eduskunta), le lundi 1^{er} octobre 2007.

Différents thèmes furent évoqués lors de l'entretien.

Trois grands partis occupent depuis bien longtemps le devant de la scène politique finlandaise : le Parti Social-Démocrate (SDP), les conservateurs du National Coalition Party et le Centre Party (parti agrarien).

Actuellement le pays est dirigé par le Centre Party et le National Coalition Party. Une perte de 2 % des suffrages pour le SDP lors des dernières élections législatives, qui se sont tenues le 18 mars 2007, a suffi pour faire basculer ce parti dans l'opposition.

Le National Coalition Party, auquel appartient le Président Niinistö, est revenu au pouvoir après une interruption de quatre ans. Ce parti avait déjà occupé le pouvoir pendant 15 ans avant d'être relégué dans l'opposition, après les élections législatives de 2003.

La vie politique a été marquée par la situation politique en Union soviétique durant une très longue période qui prit fin en 1990.

La Fédération de Russie demeure actuellement le premier partenaire commercial de la Finlande.

La Finlande dépend de la Russie pour l'approvisionnement de son marché en électricité. Cependant la Finlande cherche à importer du pétrole et du gaz à partir d'autres pays que la Russie.

La construction d'une cinquième centrale nucléaire en Finlande et le projet d'en installer une sixième, démontrent la volonté d'acquérir plus d'indépendance en matière d'approvisionnement énergétique vis-à-vis de la Russie.

Le développement du secteur de la haute technologie grâce notamment à la *success story* de l'entreprise NOKIA, les investissements croissants dans le secteur de la Recherche et du Développement, l'excellent niveau de qualification acquis par les étudiants des universités finlandaises (confirmé notamment par le rapport PISA), ont permis de maintenir un niveau de croissance élevé.

En outre, le pays tend à accroître l'embauche de main d'œuvre qualifiée étrangère pour pallier le déficit structurel de la main d'œuvre autochtone.

Enfin, le phénomène du « *brain drain* » a tendance à s'accroître.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco a effectué une visite officielle en Belgique du 17 au 20 juin 2008.

Le mardi 17 juin 2008, il a été accueilli au Palais de la Nation par les Présidents de la Chambre des représentants et du Sénat, MM. Herman Van Rompuy et Armand De Decker.

Madame Corinne De Permentier, première vice-présidente de la Chambre, Monsieur Hugo Vandenberghe, premier vice-président du Sénat, Madame Anne-Marie Lizin, questeur du Sénat et les hauts fonctionnaires de la Chambre et du Sénat étaient présents lors de l'entretien qui eut lieu au Sénat.

Europe centrale et orientale

RÉPUBLIQUE DE BULGARIE

Le Président de la Chambre a reçu en audience M. Gueorgui Parvanov, Président de la République de Bulgarie, le mercredi 3 octobre 2007.

Différents thèmes furent évoqués lors de l'entretien.

Le Président Parvanov a remercié les autorités belges pour leur contribution à la libération des infirmières bulgares qui étaient détenues en Lybie.

Le volume total des échanges à l'exportation entre la Belgique et la Bulgarie a dépassé pour la première fois le milliard d'euros en 2006.

La Belgique fait partie des investisseurs principaux en Bulgarie et occupe même la première place en terme de création d'emplois dans l'industrie bulgare.

De grandes sociétés belges comme Solvay et Inbev investissent en Bulgarie.

Le secteur bancaire est également présent via la KBC et de nombreuses PME belges sont actives sur le marché bulgare.

Les contacts bilatéraux sont également excellents dans les domaines touristique et culturel.

Les accords de coopération entre l'État bulgare et les Communautés et Régions de Belgique, ainsi que les jumelages de villes sont en constant développement.

Les relations bilatérales entre la Belgique et la Bulgarie ont été initiées il y a 128 ans.

La Constitution bulgare était largement inspirée du texte constitutionnel belge.

Le gouvernement actuel, issu des élections législatives du 25 juin 2005, est constitué d'une coalition de trois partis politiques : le CFB (Coalition for Bulgaria), dans lequel le Parti socialiste bulgare est majoritaire, le NMSII, parti de centre-droit fondé par Siméon II de Saxe-Cobourg-Gotha, et le MRF (Movement for Freedom and Rights), parti ethnique turc.

Après une courte crise politique, le pays a retrouvé une bonne stabilité grâce notamment à l'entrée de la Bulgarie dans l'UE.

RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

Le mercredi 10 octobre 2007, le Président de la Chambre, M. Herman Van Rompuy, a reçu en audience le Président de la République d'Arménie, M. Robert Kotcharian.

M. Kotcharian pose des questions sur l'actuel imbroglio politique. Le président Van Rompuy indique que la crise politique actuelle est exceptionnelle. Elle concerne en effet l'essence même de l'État fédéral. Cette fois aussi, une solution apparaîtra à l'issue de cette crise, qui est certes longue.

D'après le président arménien, les réformes politiques et économiques se déroulent comme souhaité dans son pays. Les tensions avec les pays voisins, la Turquie et l'Azerbaïdjan, entravent toutefois l'avancement de ces réformes.

Par ailleurs, un échange de vues a porté sur le dialogue constructif avec l'Union européenne (politique européenne de voisinage, plan d'action UE/Arménie) et avec l'OTAN (plan d'action individuel pour le partenariat), ainsi que sur l'Iran.

RÉPUBLIQUE DE SERBIE.

Le 8 novembre 2007, le Président de l'Assemblée nationale de la République de Serbie, Monsieur Olivier Dulić, a été reçu au Parlement fédéral par Monsieur Armand De Decker, Président du Sénat, et par Monsieur François-Xavier de Donnea, Président de la commission des Finances et du Budget de la Chambre des représentants, et Ministre d'État.

RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE

Le jeudi 6 décembre 2007, le Président de la Chambre Herman Van Rompuy a reçu en audience Monsieur Vladimir Voronin, Président de la République de Moldavie.

Les thèmes suivants furent abordés lors de la rencontre :

- la situation politique actuelle de la Belgique ;
- les relations avec la Roumanie voisine ;
- la proximité géographique avec l'UE et la Fédération de Russie.

UKRAINE

Le Président de la Chambre, M. Herman Van Rompuy a reçu en audience M. Arseniy Yatsenyuk, Président de la Rada Suprême (Parlement) d'Ukraine, le mardi 26 février 2008.

Le Président Yatsenyuk a rappelé la période mouvementée qui a suivi les élections présidentielles de novembre 2004 et la confrontation entre l'actuel Président, Victor Yanoukovitch, représentant du Parti des Régions, conservateur et pro-russe.

Il a souligné la courte majorité dont dispose la coalition gouvernementale actuelle au Parlement suite aux élections législatives du 30 septembre 2007. La coalition est composée du Bloc Timoshenko et du parti Notre Ukraine et dispose de 228 des 450 sièges de l'Assemblée.

Julia Timoshenko, figure marquante de la révolution « orange », dirige le gouvernement.

Le Parti des Régions de Victor Yanoukovitch qui dispose du plus grand nombre de sièges à l'Assemblée (175) est cependant relégué dans l'opposition.

Les défis majeurs du gouvernement actuel concernant l'amélioration de la situation socio-économique et la recherche d'une solution au problème de la confrontation entre l'Ouest du pays pro-occidental et l'Est et le Sud du pays ouvertement pro-russe.

L'ukrainien est la seule langue officielle du pays mais le russe est parlé par de nombreux ukrainiens et est très répandu au Sud et à l'Est du pays.

La minorité russe constitue 20 % de la population.

Le Président insiste sur l'importance du rapprochement avec l'OTAN. Cependant, la mauvaise réputation de l'OTAN héritée de la période soviétique est toujours présente au sein d'une partie de l'opinion publique ukrainienne.

Les relations avec l'Union européenne s'inscrivent dans le cadre de la Politique européenne de Voisinage (PEV) et de la réalisation du Plan d'Action annuel proposé par l'Union européenne.

GÉORGIE

Le mercredi 5 mars 2008, M. Herman Van Rompuy, Président de la Chambre des représentants, a reçu Mme Nino Burjanadze, Présidente du Parlement de Géorgie. M. Herman De Croo, Vice-président de la Chambre, et M. François-Xavier de Donnea, participaient à cette entrevue.

Mme Burjanadze a souligné que des réformes radicales ont été menées en Géorgie : ce qui a été fait en quinze ans dans les États baltes, a été réalisé en quatre ans en Géorgie.

La profonde crise économique causée en partie par les problèmes persistants en matière d'approvisionnement énergétique, a été maîtrisée. Il a été mis fin une fois pour toutes à la culture généralisée de la corruption : les fonctionnaires et les policiers corrompus ont été systématiquement licenciés ; les fonctionnaires sont moins nombreux, mais ils sont mieux payés.

La Géorgie, a poursuivi Mme Burjanadze, est toutefois une démocratie jeune et donc vulnérable. Aujourd'hui, le pays a besoin avant tout de stabilité. La population, qui n'en est que trop consciente, soutient massivement le président, M. Mikhaïl Saakashvili, et est très favorable à sa politique de coopération avec l'UE et l'OTAN, comme le montrent les référendums.

D'après Mme Burjanadze, cette politique de coopération prime dans la politique extérieure actuelle de la Géorgie. Concernant les relations avec l'Union européenne, l'assouplissement du régime des visas et la promotion du libre-échange figurent au rang des priorités.

Une coopération plus étroite avec les pays de l'OTAN constituerait un message important à l'adresse de la Fédération de Russie : à présent que l'indépendance du Kosovo est une réalité, en effet, la Russie pourrait être tentée de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, ce qui aurait certainement des effets négatifs sur les relations, déjà difficiles, entre la Russie et la Géorgie. Économiquement, la Géorgie a tout intérêt à réduire sa dépendance énergétique à l'égard de la Russie ; ceci vaut également pour les pays de l'Union européenne. Là aussi, une coopération plus étroite entre la Géorgie et l'UE s'impose donc : en effet, la Géorgie est voisine de l'Azerbaïdjan et de la Turquie, dont les richesses gazières et pétrolières sont importantes.

A l'issue de cette rencontre, le président de la Chambre, M. Van Rompuy, a dressé un bilan de la situation politique belge actuelle. Mme Burjanadze s'est dite pleinement confiante en la capacité de la Belgique à surmonter cette période délicate, grâce à sa longue expérience de la démocratie et à la solidité de ses institutions démocratiques.

ROUMANIE

Le jeudi 10 avril 2008, le Président de la Chambre, M. Herman Van Rompuy, a reçu en audience M. Nicolae Vacaroiu, Président du Sénat de Roumanie.

Les points suivants ont été abordés lors de cet entretien :

- le rôle de plus en plus important des parlements nationaux dans la construction européenne ;
- la situation macro-économique et politique en Roumanie et en Belgique ;
- la participation considérable des entreprises belges au monde économique roumain, en particulier au secteur bancaire.

RÉPUBLIQUE DE HONGRIE

Les Présidents de la Chambre et du Sénat ont reçu en audience M. László Sólyom, Président de la République de Hongrie le 16 avril 2008 à l'occasion de la visite d'État qu'il effectuait en Belgique du 15 au 18 avril 2008 à l'invitation de Sa Majesté le Roi.

Le Chef d'État était accompagné de S.E. Madame Dr. Kinga Göncz, Ministre des Affaires étrangères de Hongrie.

Le Président Sólyom se félicita des excellentes relations bilatérales existant entre son pays et la Belgique.

Il souligna l'importance de la future présidence hongroise de l'UE prévue pour le premier semestre 2011.

Il insista sur la difficulté de mettre en œuvre une politique étrangère européenne commune, étant donné les divergences de vue entre les pays membres issus de l'Europe de l'Ouest et les pays membres du Sud et de l'Est de l'UE.

Il rappela à cet égard que la Hongrie défend une approche fédéraliste de la construction européenne.

Les relations bilatérales avec la Croatie, l'ancienne République fédérale yougoslave de Macédoine et la Serbie furent également évoquées.

Le Président aborda également le thème du respect de la minorité hongroise dans les pays étrangers, tels que la Slovaquie ou la Roumanie et du respect des minorités allochtones en Hongrie.

Moyen-orient et Afrique du Nord

RÉPUBLIQUE D'IRAK

27 juin 2007

Le mercredi 27 juin 2007, Monsieur François-Xavier de Donnea, membre de la Chambre des représentants et Président du groupe belge de l'Union interparlementaire, a reçu S.E.M. Mohammed H. Hamoud, vice-ministre des Affaires étrangères de la République d'Irak. Il était accompagné de S.E.M. Mohammed J. Al-Doreky, ambassadeur à Bruxelles.

28 septembre 2007

Le Président de la Chambre, Monsieur H. Van Rompuy, a reçu en audience Monsieur M.D. al-Mashhadani, Président du Conseil des représentants de la République d'Irak.

Le Président al-Mashhadani souligne que suite à la dissolution du Parlement national de transition après les élections du 15 décembre 2005, deux assemblées législatives furent créées : d'une part, le Conseil des représentants pour un mandat de quatre ans, qui dispose des compétences législatives au niveau national et contrôle le gouvernement, et d'autre part le Conseil de la Fédération composé de représentants des régions et des provinces irakiennes, compétent pour la législation régionale et provinciale.

Le Président du Parlement irakien a insisté sur la nécessité d'un soutien de l'Union européenne à la reconstruction de l'Irak sur le plan économique et sur le plan du renforcement de la démocratie.

L'UE bénéficie en effet d'une image positive en Irak, car elle a d'emblée œuvré à la reconstruction du pays après l'invasion américaine.

Il a souligné l'importance de la contribution que peut apporter la Belgique dans le domaine de l'expertise en matière institutionnelle en vue d'instaurer un système fédéral en Irak.

Le Président de la Chambre a rappelé à cet égard l'intérêt qu'avaient suscité les missions d'étude de parlementaires irakiens à la Chambre en 2006 et 2007 qui leur avaient permis de s'informer à propos du modèle fédéral belge et du fonctionnement de nos institutions parlementaires.

29 février 2008

Le 29 février 2008, le Président de la Chambre des représentants, Monsieur Herman Van Rompuy, a reçu en audience Cheikh Khalid Al-Atiya, Premier Vice-président du Conseil des représentants de la République irakienne.

Selon Cheikh Al-Atiya, le gouvernement irakien actuel se sent soutenu par la population.

Le Conseil des représentants joue un rôle essentiel dans l'élaboration d'une série de lois destinées à résoudre concrètement les problèmes auxquels est confrontée la population irakienne. Cette institution étant relativement récente, il sollicite instamment la collaboration (accrue) de la Chambre des représentants de Belgique et du Parlement européen.

Cheikh Al-Atiya s'est dit convaincu de la force du concept de fédéralisme qui rencontre toutefois de fortes résistances en Irak.

Monsieur Van Rompuy s'est dit convaincu qu'en s'accrochant à l'État unitaire, on risque de générer des frustrations qui favorisent le séparatisme. Le fédéralisme est une recherche permanente de la situation d'équilibre et se traduit par une alternance de périodes de sérénité et de périodes de turbulence.

ÉTAT DU KOWEÏT

Le lundi 17 décembre 2007, M. Herman Van Rompuy, Président de la Chambre, a reçu en audience Son Altesse Cheikh Nasser Al-Mohammed Al-Ahmed Al-Sabah, Premier ministre de l'État du Koweït.

Les thèmes suivants ont été abordés lors de l'entretien :

- la situation au Moyen Orient en général et en Irak en particulier ;
- les relations entre le Koweït et son voisin iranien, et le rôle de l'Union européenne dans le dossier nucléaire ;
- les relations bilatérales entre le Koweït et les Etats-Unis ;
- les évolutions qui se font jour sur le marché pétrolier international avec l'apparition de nouveaux acteurs comme la Chine et l'Inde.

RÉPUBLIQUE DU YÉMEN

Le jeudi 31 janvier 2008, M. Herman Van Rompuy, Président de la Chambre, a reçu Son Excellence M. Ali Abdullah Saleh, Président de la République du Yémen, en audience.

Le Président Saleh a tout d'abord exprimé ses condoléances à l'égard des familles des touristes belges qui ont perdu la vie le 18 janvier 2008 au Yémen. Il a exprimé l'espoir que cet incident individuel n'hypotéquera pas les relations bilatérales avec la Belgique. Le président Van Rompuy a salué l'attitude adoptée par les autorités yéménites immédiatement après l'incident. Il s'est enquis de la possibilité d'envoyer le procureur fédéral belge au Yémen afin d'enquêter sur cet attentat terroriste perpétré contre des compatriotes. Le président Saleh n'a opposé aucune objection quant au principe d'une telle mission, tout en insistant pour qu'un accord bilatéral soit signé en matière de sécurité et de justice. Il a également appelé à un soutien plus large de la Belgique à la lutte menée par son pays contre le terrorisme.

Afrique centrale

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le mercredi 26 septembre 2007, M. Herman De Croo, Vice-président de la Chambre des représentants, a reçu le Président du Sénat de la République démocratique du Congo (RDC), M. Léon Kengo wa Dondo.

M. Kengo wa Dondo évoque le difficile processus de décentralisation dans son pays. La nouvelle constitution accorde une plus grande autonomie aux provinces et prévoit

une extension du nombre de provinces de 11 à 26. La majorité d'entre elles ne sont toutefois pas viables. En outre, la situation reste très tendue au Kivu. Des groupes armés étrangers, principalement composés de réfugiés rwandais qui ne retournent pas dans leur pays, y sont toujours présents. Parmi eux se trouvent également 6.000 à 7.000 anciens génocidaires, qui continuent à faire beaucoup de tort au Congo. Il faudrait à tout prix entamer des négociations avec M. Laurent Kunda qui dispose au Kivu des brigades les mieux organisées et financées et que les immigrants rwandais considèrent comme une sorte de protecteur.

M. De Croo, exprime son inquiétude à propos de la situation politique actuelle en RDC : le nouveau gouvernement compte trop de membres et, à l'exception de quelques ministres, dégage une impression d'inertie. M. Kengo wa Dondo, se rallie aux propos de M. De Croo et précise par ailleurs que le Fonds monétaire international (FMI) adopte une position de plus en plus critique à l'égard du gouvernement congolais. Le financement par l'étranger de projets ne reprendra que dans la mesure où ces projets sont jugés fiables. À l'heure actuelle, la Chine se montre également très réticente à investir en RDC.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

Monsieur Gervais Rufyikiri, Président du Sénat de la République du Burundi a été reçu en audience par le Président de la Chambre le 26 mai 2008.

Le Président Rufyikiri emmenait une délégation parlementaire constituée de deux sénateurs et quatre députés, parmi lesquels figuraient M. Jérémie Ngendakumana, Président du CNDD - FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces pour la Défense de la Démocratie) et M. Léonce Ngendakumana, Président du FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi).

Les thèmes suivant furent évoqués lors de l'entretien :

- le Président Rufyikiri a évoqué sa participation au séminaire de sensibilisation de la diaspora burundaise pour la reconstruction du pays qui s'est tenu au Palais d'Egmont à Bruxelles du 23 au 25 mai 2008 ;
- il a rappelé l'engagement pris par les Présidents des Assemblées de la République du Burundi, de la République démocratique du Congo et de la République du Rwanda, à l'occasion de la 2^e Conférence des Présidents des Assemblées des Pays des Grands Lacs qui s'est tenue au Parlement fédéral belge les 21 et 22 avril 2008, de se rencontrer sur une base semestrielle, alternativement dans une des trois capitales africaines.

La première rencontre trilatérale se déroulera les 15 et 16 septembre 2008.

Le thème principal sera la relance de la dimension parlementaire de la CEPGL (Communauté Économique des Pays des Grands Lacs).

Le Président Rufyikiri demande le soutien financier de la Chambre des représentants pour pouvoir organiser ces réunions semestrielles ;

- les troubles et violences qu'a récemment connus Bujumbura suite aux attaques des rebelles du parti Palipehutu FNL, ont pris fin.
Ce parti rebelle a décidé de suspendre les hostilités et de s'engager dans un processus de normalisation politique ;
- le Président Rufyikiri rappelle que les Assemblées du Burundi se trouvent encore dans une phase de post-transition jusqu'aux prochaines élections prévues en 2010. Le parti Palipehutu FNL n'avait pas participé au processus électoral lors des dernières élections législatives qui s'étaient tenues en juin 2005 ;
- le Président du FRODEBU, Léonce Ngendakumana, a souligné le rôle important que pouvait jouer la diaspora burundaise dans des secteurs aussi vitaux que la justice, l'agriculture et l'environnement au Burundi.

Il a ajouté que la diaspora burundaise bénéficiait du droit de vote aux élections législatives.

Un programme gouvernemental favorise le retour de la diaspora au Burundi.

Afrique occidentale, orientale et australe

SUD SOUDAN

Une délégation de l'assemblée parlementaire du Sud Soudan, conduite par Monsieur James Wani Igga, Président de l'assemblée législative du Sud Soudan, a effectué une visite de travail à la Chambre des représentants le mardi 17 juin 2008.

La délégation eut un entretien avec Madame Tinne Van der Straeten, membre du bureau de la Chambre, Madame Lydia Maximus, ancienne sénatrice et Vice-président d'AWPEA (Association of European Parliamentarians for Africa), Monsieur Luc Dhoore, ancien ministre, vice-président honoraire d'AWPEA et avec Monsieur Robert Myttenaere, secrétaire général de la Chambre.

Asie du Sud & de l'Est, Océanie

SRI LANKA

Le Président de la Chambre, M. Herman Van Rompuy, a reçu en audience M. Rohita Bogollagama, Ministre des Affaires étrangères du Sri Lanka le 4 septembre 2007.

Le ministre des Affaires étrangères rappelle que depuis les dernières élections législatives qui se déroulèrent en avril 2004, le gouvernement est à présent constitué de membres du SLFP (Sri Lanka Freedom Party), parti présidentiel et des transfuges de l'UNP (United National Party), parti d'opposition.

Il souligne que le conflit avec le LTTE (Liberation Tigers of Tamil Eelam), fraction armée rebelle des Tamouls se poursuit à l'est et au nord du Sri Lanka.

Le conflit de l'est du pays n'a cessé de s'amplifier suite au meurtre de l'ancien ministre des Affaires étrangères et des attentats perpétrés par le LTTE au cours de l'année 2006.

L'accord de cessez-le-feu qui avait été conclu en février 2002 entre le gouvernement srilankais et le LTTE est à présent rompu, suite à la recrudescence des attaques terroristes.

Le ministre déclare que la situation dans l'est de l'île est à présent sous contrôle du gouvernement, mais il convient maintenant de reconstruire les infrastructures détruites - écoles, hôpitaux, installations électriques, etc...

Le ministre souligne le rôle extrêmement positif joué par l'UE et par la commissaire européenne aux relations extérieures Mme Ferrero Waldner, en particulier dans le cadre de la tentative de reprise des négociations pour la paix.

Il met l'accent sur la croissance du PNB de son pays qui a atteint 7,4 % en 2006.

A une question du président Herman Van Rompuy concernant l'évolution du modèle fédéral au Sri Lanka, le ministre répond que l'accord conclu en 2002 entre le gouvernement srilankais et le LTTE prévoyait un système fédéral pour le pays composé de 74% de Cingalais d'obédience bouddhiste, de 18 % de Tamouls d'obédience hindouiste et de 6 % de musulmans.

La solution du fédéralisme avait été proposée aux Tamouls dès l'apparition du LTTE en 1976 par les différents gouvernements qui se succédèrent jusqu'en 1989, sans parvenir à un accord.

Actuellement le modèle confédéral est à l'étude.

Enfin, le ministre regrette que le Sri Lanka ne figure plus sur la liste des dix-huit pays de concentration de la coopération au développement alors que son pays a

grandement besoin d'aide pour soutenir son processus de développement économique en progression constante.

INDONÉSIE

30 octobre 2007

Le Ministre indonésien de l'Agriculture, M. Anton Apriyantono, accompagné de l'ambassadeur indonésien et de plusieurs experts et hommes d'affaires, s'est entretenu, le mardi 30 octobre 2007, avec le Président de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture, M. Bart Laeremans. Cette rencontre, organisée à l'initiative du ministre, a porté sur la production durable d'huile de palme et sur les aspects écologiques y afférents.

22 novembre 2007

Une délégation de la Chambre régionale des représentants d'Indonésie a été reçue à la Chambre le jeudi 22 novembre 2007.

Les membres de la délégation s'entretinrent avec le Vice-président Herman de Croo ainsi qu'avec le secrétaire général Robert Myttenaere.

Les relations bicamérales ainsi que la gestion administrative de la Chambre furent évoquées.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

16 janvier 2008

Une délégation de la commission des Finances et de l'Économie de l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine sous la conduite de Monsieur Shi Xiushi, Vice-président de la Commission a rendu une visite à la Chambre des représentants le mercredi 16 janvier 2008.

Les membres de la délégation eurent une rencontre avec Monsieur Herman De Croo, Vice-président de la Chambre ainsi qu'avec Monsieur François-Xavier de Donnea, Président de la commission des Finances et du Budget de la Chambre.

9 février 2008

Madame Gu Xiulian, Vice-présidente de l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine a rendu une visite à la Chambre des représentants le samedi 9 février 2008 à la tête d'une délégation du « All-China Women's Federation ». La délégation a eu une rencontre avec Monsieur Herman De Croo, Vice-président de la Chambre. L'entretien s'est essentiellement porté sur les relations bilatérales et la position de la femme dans le monde.

AUSTRALIE

Le mercredi 9 avril 2008, une délégation du Parlement australien emmenée par le Président du Sénat de ce même pays, M. Alan Ferguson, a effectué une visite à la Chambre.

Après avoir été accueillis par M. Herman Van Rompuy, Président de la Chambre, les membres de la délégation ont bénéficié d'une visite guidée du Palais de la Nation, suivie d'un lunch offert par M. Van Rompuy.

Au cours de ce lunch, auquel ont également pris part les députés Corinne De Permentier, Tinne Van der Straeten, Bart Tommelein et Jean-Marie Dedecker, le

sénateur Dirk Claes et les secrétaires généraux de la Chambre et du Sénat, M. Alan Ferguson a mis l'accent sur les excellentes relations qui unissent son pays à la Belgique et a invité le Président de la Chambre, M. Van Rompuy, à effectuer une visite en Australie.

HONG KONG

Le jeudi 8 mai 2008, le Président de la Chambre, Monsieur Herman Van Rompuy a rencontré Monsieur Henry Tang Ying Yen, Chief Secretary de la Région administrative spécial de Hong Kong (numéro deux du gouvernement).

L'entretien a essentiellement porté sur les points suivants :

- la situation politique en Belgique ;
- les relations bilatérales ;
- les derniers développements en matière de réformes politiques à Hong Kong ;
- la situation économique ;
- la situation au Tibet, les jeux olympiques.

Sud-est de l'Europe

KOSOVO

Une délégation du Bureau du Parlement kosovar, emmenée par son Président, Monsieur Jakup Krasniqi, a effectué une visite à la Chambre des représentants du mardi 6 au jeudi 8 mai 2008 inclus.

Après que Monsieur Herman De Croo, Vice-président de la Chambre, a accueilli la délégation, celle-ci a eu d'abord l'occasion d'entendre un exposé de Monsieur Marc Van der Hulst, directeur du Service juridique, sur la structure et le fonctionnement des institutions belges.

A midi, Monsieur Herman Van Rompuy, Président de la Chambre, a offert à la délégation un déjeuner dans sa résidence. Au cours de celui-ci, le Président Krasniqi a évoqué les excellentes relations que son pays entretient avec la Belgique, rappelant que depuis octobre 2003 la Chambre des représentants déploie une activité très intense dans le cadre de programmes d'aide au bénéfice du Parlement kosovar. La Belgique a aussi reconnu très vite l'indépendance du Kosovo. Le Président Krasniqi a exprimé sa gratitude au nom du peuple kosovar et le souhait de recevoir prochainement à Pristina une délégation parlementaire belge. Le Président de la Chambre, Monsieur Herman Van Rompuy, a répondu qu'il ne doutait pas un instant que la coopération bilatérale entre la Belgique et la République kosovare, pour laquelle la population belge éprouve une grande sympathie, sera encore plus intense dans les prochaines années, ajoutant qu'il nourrissait l'espoir que le Parlement kosovar puisse disposer le plus rapidement possible d'une administration réellement neutre et professionnelle étant donné que la séparation entre la gestion administrative et la gestion politique du Parlement doit absolument être parachevée.

L'après-midi, la délégation a visité la Cour des comptes. Monsieur Jozef Beckers, conseiller, a donné un aperçu des missions, des compétences, de l'organisation et du fonctionnement pratique de la Cour.

Le mercredi 7 mai, la délégation a été reçue par Monsieur Armand De Decker, Président du Sénat, puis a effectué une visite à la Cour constitutionnelle. Madame Marie-Françoise Rigaut et Monsieur Jean-Thierry Debry, référendaires, ont expliqué les compétences, l'organisation et le fonctionnement de la Cour constitutionnelle.

Au cours du déjeuner offert par Monsieur Patrick Moriau, Président du groupe de travail « Balkans » du Groupe belge de l'Union interparlementaire, les membres de la

délégation se sont entretenus avec Messieurs Georges Dallemagne et David Geerts, députés ayant séjourné plusieurs fois au Kosovo.

Le mercredi 7 et le jeudi 8 mai, le secrétaire général du Parlement kosovar, Monsieur Ismet Krasniqi, a suivi un programme spécifique afin de recueillir des informations sur le fonctionnement administratif de la Chambre des représentants de Belgique (Secrétariat général, Secrétariat législatif, Service juridique, Services de Traduction, Affaires générales, Service du Personnel).

4.1.2. ACTIVITÉS DIVERSES

UNDP

Les mardi 13 et mercredi 14 novembre 2007, l'UNDP (United Nations Development Programme) et le DCAF (Geneva Centre for Democratic Control of Armed Forces) ont organisé en collaboration avec la Chambre des représentants, un atelier intitulé «Strengthening the Role of Parliament in Defense Budgeting and Procurement». Les travaux de l'atelier ont été introduits par M. Herman Van Rompuy, Président de la Chambre.

Des parlementaires et des experts du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Liban, Koweït, Jordanie et Maroc) ont procédé à un échange de vues sur la manière de renforcer le rôle du Parlement dans le cadre de l'établissement du budget de l'armée et du contrôle des achats militaires.

IDEA (INTERNATIONAL INSTITUTE FOR DEMOCRACY AND ELECTORAL ASSISTANCE

Mme Ingrid Wetterqvist, directeur du département Gouvernance et Relations extérieures de « International IDEA », a été reçue en audience par le Président de la Chambre le mardi 29 janvier 2008, à l'occasion d'un séminaire organisé par IDEA qui se déroulait le même jour à la Maison des Parlementaires sur le thème « Making Democracy Assistance Effective », auquel l'ensemble des membres de la Chambre et du Sénat étaient conviés.

International IDEA est une organisation intergouvernementale comptant 24 États membres qui fut créée en 1995 et qui a pour mission de contribuer à la promotion de la démocratie durable. La Belgique est l'un des membres fondateurs de l'organisation. Le programme actuel de IDEA est centré entre autres sur les processus électoraux, le rôle des partis politiques, les processus constitutionnels, la démocratie et les discriminations sexuelles, ainsi que la contribution citoyenne à la démocratie dans les nouvelles démocraties.

IDEA est basé à Stockholm et dispose de bureaux régionaux et locaux en Afrique, Amérique latine et Asie.

IDEA a aussi le statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

Le séminaire du 29 janvier 2008, organisé au Parlement fédéral belge, portait sur l'assistance électorale et le soutien aux partis politiques et était destiné aux politiciens, aux parlementaires ayant une expérience dans le domaine de l'observation des élections et aux représentants des pays donateurs.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Une délégation de fonctionnaires de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine a effectué une mission d'étude auprès de la Chambre des représentants le mercredi 12 mars 2008.

La délégation était présente en Belgique à l'invitation de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

Les vingt-deux fonctionnaires issus de services aussi divers que le service législatif, le service juridique, le département des Relations publiques, le service des Commissions ou la Bibliothèque, ont eu des entretiens avec leurs homologues à la Chambre des représentants dans les domaines de compétence requis.

Le programme de visite bilatérale en Belgique qui s'est déroulé du 10 au 13 mars 2008 comprenait également des contacts au niveau de l'AP OTAN, de l'OTAN et du Parlement européen.

CLUB DIPLOMATIQUE DE BELGIQUE

Le mercredi 12 mars 2008, le Club Diplomatique de Belgique a rendu une visite au Palais de la Nation.

A la demande de Monsieur Herman Van Rompuy, Président de la Chambre, Monsieur Herman De Croo, Vice-président a présidé la rencontre.

Le Club Diplomatique de Belgique est notamment ouvert aux membres du corps diplomatique et consulaire ainsi qu'aux fonctionnaires internationaux près de l'Union européenne, l'OTAN et des grandes organisations internationales, en poste ou ayant été en poste en Belgique.

VISITES DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Mardi 6 novembre 2007

Une délégation de l'*East African Legislative Assembly* (EALA) a effectué une visite de travail à la Chambre des représentants. L'EALA constitue la branche législative de l'*East African Community* (EAC). Cette communauté regroupe cinq membres: le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. Elle vise à créer un marché unique et une union monétaire et doit aboutir à terme à une fédération politique. La visite d'une journée s'est concentrée sur la manière dont se tiennent et sont menées les réunions en commission.

Jedi 8 novembre 2007

Une délégation de jeunes diplomates de la République démocratique du Congo et de la République de Côte d'Ivoire ont rendu une visite de travail à la Chambre des représentants. Les futurs diplomates africains se sont entretenus avec M. François-Xavier de Donnea, ministre d'État et président de la commission des Finances et du Budget, sur la structure fédérale de l'État belge et sur le rôle de la Chambre des représentants. Ils ont procédé, avec M. Dirk Van der Maelen, président de la commission Mondialisation de la Chambre, à un échange de vues concernant les relations bilatérales et les projets de l'Association de parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA)

Du lundi 10 au vendredi 14 décembre 2007

Une délégation de la commission des Pétitions de la Chambre des représentants du Rwanda a effectué une visite de travail à la Chambre des représentants de Belgique. Lors de cette visite, organisée en collaboration avec l'AWEPA (l'Association de parlementaires européens pour l'Afrique), les membres de la délégation ont rencontré M. François-Xavier de Donnea, ministre d'État et vice-président du Groupe belge de l'Union interparlementaire, et les membres de la commission des Pétitions de la Chambre belge présidée par M. Jean-Luc Crucke.

Vendredi 14 décembre 2007

Une délégation de la *Southern Sudan Legislative Assembly (SSLA)* et des *Southern Sudan State Assemblies (SSSA)* a effectué une visite de travail à la Chambre des représentants. Ces institutions ont été créées en exécution de l'accord global de paix (CPA) signé à Nairobi le 9 janvier 2005 entre le gouvernement soudanais et les rebelles SPLM (*Sudan People's Liberation Movement*). La visite d'un jour s'est focalisée sur le système fédéral belge en général, et sur le rôle et le fonctionnement du Parlement fédéral en particulier.

Lundi 26 mai 2008

À la demande de l'Institut Egmont, une délégation de diplomates soudanais a visité la Chambre des représentants de Belgique. Les membres de la délégation ont ainsi pu découvrir le fonctionnement du système fédéral belge, en général, et de la Chambre des représentants de Belgique, en particulier.

Vendredi 20 juin 2008

Le vendredi 20 juin 2008, deux fonctionnaires du parlement sud-africain, accompagnés d'un diplomate de l'Ambassade de la République Sud-africaine à Bruxelles ont effectué une visite à la Chambre des représentants.

Jeudi 26 juin 2008

Une délégation de l'État fédéré Azad Jammu et Cachemire du Pakistan, conduite par le président, M. Raja Zulqarnain Khan, s'est entretenue avec les députés MM. Deseyn et Van der Maelen.

La visite de la Chambre et du Sénat a été suivie d'un entretien avec la sénatrice Mme de Bethune, présidente du groupe belge de l'Union interparlementaire, et avec la députée Mme Boulet, présidente de la section Belgique-Pakistan.

Vendredi 29 juin 2008

Le vendredi 29 juin 2008, deux fonctionnaires du Parlement d'Afrique du Sud ont effectué une visite à la Chambre des représentants. Ils étaient accompagnés d'un diplomate de l'ambassade de la république d'Afrique du Sud à Bruxelles.

Jeudi 15 novembre 2007

La fête du Roi était placée sous le thème de la «coopération au développement». La famille royale, à l'exception du Roi et de la Reine, a visité le Parlement fédéral. Helmut Lotti, le talentueux chanteur classique belge, a interprété la Brabançonne. Deux jeunes bénévoles travaillant dans des pays en développement sont venus témoigner de leur travail dans le cadre du Service volontaire à la Coopération au développement.

4.1.3. AUDIENCES DES AMBASSADEURS AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Jeudi 30 août 2007

S.E. Madame Phan Thuy Thanh, ambassadeur de la République Socialiste du Vietnam

Mardi 20 novembre 2007

S.E. Monsieur Jean-Jacques Dardel, ambassadeur de la Confédération suisse

Vendredi 11 janvier 2008

S.E. Monsieur Alan Thomas, ambassadeur d'Australie

Mardi 22 janvier 2008

S.E. Monsieur K.J. Weerasinghe, ambassadeur de la République du Sri Lanka

S.E. Monsieur Jorge Valdez Carrillo, Ambassadeur de la République du Pérou

S.E. Monsieur Isan M. Mustafaev, ambassadeur de la République Ouzbékistan

Mardi 12 février 2008

S.E. Monsieur Slawonir Czarlewski, ambassadeur de la République de Pologne

S.E. Monsieur Dominique Boché, ambassadeur de la République française

Mercredi 20 février 2008

S.E. Madame Nabeela Abdulla Al-Mulla, ambassadeur de l'Etat du Koweït

S.E. Monsieur Pisan Manawapat, ambassadeur du Royaume de Thaïlande

Lundi 3 mars 2008

S.E. Monsieur Magnus Robach, ambassadeur du Royaume de Suède

Vendredi 14 mars 2008

S.E. Monsieur Anil Kumar Nayar, ambassadeur de Singapour

S.E. Monsieur Ali Ashgar Khaji, ambassadeur de la République Islamique d'Iran

Mardi 10 juin 2008

S.E. Monsieur Constantinos Eliades, ambassadeur de la République de Chypre

S.E. Monsieur Mahmoud Karem, ambassadeur de la République islamique d'Iran

Lundi 7 juillet 2008

S.E. Monsieur Carlos Gómez-Múgica Sanz, ambassadeur du Royaume d'Espagne

Mardi 8 juillet 2008

S.E. Monsieur Boris Grigic, ambassadeur de la République de Croatie

S.E. Monsieur Carlos Gomez-Mugica Sanz, ambassadeur du Royaume d'Espagne

S.E. Monsieur Jean-Jacques de Dardel, ambassadeur de la Confédération Suisse

Mardi 15 juillet 2008

S.E. Monsieur Vigen Tchitetchian, ambassadeur de la République d'Arménie

S.E. Monsieur Ovidiu Dranga, ambassadeur de la Roumanie

S.E. Monsieur Konstantin Zhigalov, ambassadeur de la République du Kazakhstan

4.2. RELATIONS PUBLIQUES

4.2.1. RENCONTRES AVEC LA PRESSE

3 octobre 2007 : le Président Van Rompuy a reçu le Président de la République de Bulgarie

Mercredi 3 octobre, M. Georgi Parvanov a été reçu par le Président de la Chambre. La presse a pu être présente lors de la signature du Livre d'Or dans le péristyle et lors de l'interview doorstep après la rencontre.

17 décembre 2007 : le Président Van Rompuy a reçu le Premier ministre du Koweït

Lundi 17 décembre 2007 à 10 heures, le Premier ministre du Koweït fut reçu à la Chambre des représentants. La presse qui accompagnait le Premier ministre a pu être présente lors des premières minutes de l'entretien et suivre ensuite le cortège lors de la brève visite de la Chambre.

17 décembre 2007 : présentation du 164^e cahier de la Cour des Comptes

Le 17 décembre 2007, le Premier président de la Cour des Comptes a remis au Président de la Chambre des représentants le 164^e Cahier au cours d'une séance de la sous-commission Cour des Comptes dans la salle internationale, en présence des membres de la commission des Finances et du Budget, de la sous-commission Cour des comptes et de la commission Comptabilité. La presse fut aussi conviée à la réception qui suivit pour procéder à des interviews.

19 décembre 2007 : interview du Président pour Al Jazeera

Le Président Van Rompuy fut interviewé pour la rubrique du journal « l'invité du jour » par un présentateur du Qatar sur la situation en Belgique.

10 janvier 2008 : lunch de Nouvel-An

La presse accréditée et les rédacteurs en chef ont été conviés au traditionnel lunch de Nouvel-An par le Président de la Chambre. Une quarantaine de journalistes et rédacteurs en chef répondit présent. Ce fut le premier contact officiel du Président de la Chambre avec toute la presse accréditée parlementaire.

Les journalistes furent avisés des travaux de commission prévus début 2008. Ils reçurent une farde de presse les informant sur les travaux de commission 2008.

Interview du Président le 21 janvier pour «Polspoel», production de TV Brussel

Le Président participa à cette interview dans les studios de TV BRUSSEL.

13 février 2008 : visite à la Chambre du Président du Parlement européen, monsieur Pöttering

La presse fut conviée à l'arrivée du Président du Parlement européen à 14 heures 30, en présence des Présidents de la Chambre et du Sénat. Le Livre d'Or fut signé dans le péristyle. La presse assista aux premières minutes de l'entretien dans les Salons du Sénat.

Ensuite, à 15 heures, un échange de vues sur le Traité de Lisbonne et l'avenir de l'Union européenne eut lieu dans la salle internationale de la Chambre avec le Comité

d'avis fédéral chargé des Questions européennes. La presse y fut cordialement invitée.

20 février 2008 : la RTBF tourne «les bureaux du pouvoir»

Le mercredi 20 février, la RTBF a réalisé son émission « les Bureaux du pouvoir » dans l'hémicycle de la Chambre. L'invité de l'émission fut le ministre de l'Emploi Josly Piette.

17 mars 2008 : présentation du rapport annuel du Médiateur fédéral

Le lundi 17 mars 2008, le médiateur fédéral, en l'occurrence, madame Catherine De Bruecker et monsieur Guido Schuermans ont remis au Président Van Rompuy leur rapport annuel 2007.

Après leur avoir souhaité la bienvenue, le Président de la Chambre laissa la parole aux deux médiateurs fédéraux qui prirent la parole successivement pour présenter les dysfonctionnements constatés, les recommandations émises, etc...

Les membres de la commission « Pétitions » de la Chambre, ainsi que les ombudspromoteurs et la presse furent invités.

Des interviews eurent lieu après la présentation, durant la réception.

20 mars 2008 : photo du gouvernement, prestations de serment et déclaration gouvernementale

La presse accréditée fut présente à la Place de la nation pour une photo du gouvernement.

16 avril 2008 : visite d'État du Président de la République de Hongrie

Le Président de la République de Hongrie, monsieur Solyom était en visite d'État au Parlement fédéral. La presse, avertie par communiqué de presse, fut présente à l'arrivée du Président, à la signature du Livre d'Or, lors des premières minutes de l'entretien avec les Présidents de la Chambre et du Sénat, lors de la visite guidée du Parlement fédéral qui suivit, et à l'issue de la rencontre pour une interview doorstep.

31^e fête des langues au Parlement fédéral les 18, 19, 21 avril 2008

La Fête des langues est un événement annuel organisé par le Centre d'animation en langues.

Le vendredi 18 avril, le Palais de la Nation a accueilli les élèves de l'enseignement primaire et le lundi 21, les étudiants de l'enseignement secondaire.

Le samedi 19 avril a été une journée « portes-ouvertes » accessible au grand public.

Les présidents, les invités et les jeunes ont signé ensuite la « Charte des langues » dans les salons de la Présidence du Sénat le vendredi 18 avril.

La présentation s'est terminée par une réception à la Présidence de la Chambre.

La presse était conviée à la présentation de l'événement et aux nombreuses activités.

21 et 22 avril 2008 : 2^e conférence des Présidents des Assemblées du Burundi, Congo, Rwanda et de Belgique

Le mardi 22 avril, il y eut une opportunité photos - images à 15 heures : photo de famille à la Place de la Nation et signature de la déclaration finale, suivie d'un point presse côté Sénat.

15 mai 2008 : présentation du livre «art et architecture à la Chambre des représentants»

Le jeudi 15 mai 2008, le livre « Art et architecture à la Chambre des représentants » a été présenté dans l'hémicycle de la Chambre, en présence de Linda Van Santvoort, professeur d'histoire de l'architecture à l'Université de Gand, et de monsieur Claude Lorent, conseiller culturel au Palais des Beaux-arts de Bruxelles. La présentation a commencé par un mot de bienvenue du Président de la Chambre. La presse était cordialement invitée à cette présentation.

Jubilé parlementaire le 26 juin 2008

A l'issue des votes du jeudi 26 juin, une manifestation d'hommage s'est déroulée à l'occasion des 40 ans de mandat parlementaire de monsieur Herman De Croo, des 25 ans de mandat parlementaire de monsieur Daniel Ducarme et des 20 ans de mandat de MM. Claude Eerdeken, Elio Di Rupo et Hendrik Daems. La presse fut conviée. AVS, la RTBF et VTM étaient présents.

4.2.2. MISSIONS PARLEMENTAIRES

Lors de l'année parlementaire 2007-2008, le Président de la Chambre, Monsieur Herman Van Rompuy, s'est rendu le 30 juin à la cérémonie commémorative du 48^e anniversaire de l'indépendance du Congo. Il n'était pas accompagné de journalistes accrédités à la Chambre des représentants.

CHAPITRE 5

RELATIONS

INTERNATIONALES

5. RELATIONS INTERNATIONALES

5.1. RELATIONS AVEC LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES

5.1.1. INTÉGRATION EUROPÉENNE ET COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

5.1.1.1. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES EUROPÉENNES

Depuis 1975, les présidents des assemblées parlementaires européennes se réunissent chaque année à l'occasion d'une conférence interparlementaire.

Les présidents des assemblées parlementaires des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les présidents des assemblées du Conseil de l'Europe, de l'Union de l'Europe occidentale et du Parlement européen y participent une fois tous les deux ans (grande conférence).

En outre, l'on organise également chaque année (depuis 1999) une Conférence qui est spécialement consacrée à des problèmes communautaires et qui réunit alors uniquement les présidents des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne. Cette réunion a pour objectif d'examiner le rôle que les parlements peuvent jouer dans la construction de l'Union européenne.

Traditionnellement, seuls les présidents de chaque Chambre (qui peuvent se faire représenter par un vice-président) ont le droit de prendre la parole.

Strasbourg, 22 - 23 mai 2008

Le Président de la Chambre des représentants, M. Herman Van Rompuy, a participé le vendredi 23 mai 2008 à la Conférence européenne des présidents de parlement organisée à Strasbourg par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cette Conférence, qui a lieu tous les deux ans, réunit les présidents des parlements des États membres du Conseil de l'Europe ainsi que de certaines assemblées interparlementaires (OSCE, UEO, Benelux).

Les deux thèmes de la Conférence étaient « les parlements et la société civile » et « les parlements nationaux et le Conseil de l'Europe : promotion des valeurs fondamentales - démocratie, droits de l'homme et primauté du droit ».

Intervenant sur le premier thème de la Conférence, le Président de la Chambre a souligné que la démocratie parlementaire mène un dialogue permanent avec la société civile, en premier lieu par l'entremise de ses élus.

Avant même que le Parlement, en tant qu'institution, ouvre ce dialogue, les élus ont eux-mêmes déjà amorcé la concertation. Le Parlement est en premier lieu constitué par les élus eux-mêmes mais l'apport direct au niveau de la législation même est une bonne chose. Tout particulièrement à une époque où de nombreux citoyens sont en proie à l'incertitude, il convient de chercher en permanence à renforcer l'assise de la démocratie politique. Il est essentiel de pérenniser et de renforcer la confiance dans la démocratie représentative. Il convient de montrer que nous sommes attentifs aux grands problèmes de notre société que sont la globalisation, le vieillissement de la

population, le réchauffement climatique, la sécurité et la multiculturalité et, en même temps, que nous sommes en mesure de les appréhender efficacement.

Le Président Van Rompuy a ensuite présenté concrètement la manière dont le Parlement belge organise le dialogue avec la société civile (auditions publiques, droit de pétition, collaboration avec le Collège des médiateurs fédéraux et ombudspromoteurs).

Comme l'a souligné dans ses conclusions, M. Lluís Maria de Puig, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, si les parlements veulent pouvoir prétendre être la « voix du peuple », ils doivent nouer des liens solides avec la société civile. Ces liens nécessitent que la société civile soit informée et consultée par les parlements, mais aussi qu'elle ait la possibilité d'influencer leurs travaux. Les parlements doivent « écouter et apprendre » et, ce faisant, ils renforceront leur position en s'appuyant sur la société civile. Cela vaut au niveau national mais aussi au niveau européen, qu'il s'agisse de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ou du Parlement européen.

Concernant le second thème : « La promotion des valeurs fondamentales - démocratie, droits de l'homme et primauté du droit », M. de Puig a fait observer que si la Convention européenne des droits de l'homme est peut-être le fleuron du Conseil de l'Europe, il existe également bien d'autres instruments du Conseil de l'Europe pour promouvoir les valeurs que sont la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit.

Une question bien concrète consiste à se demander comment les parlements peuvent renforcer les valeurs fondamentales consacrées par les différents instruments et documents du Conseil de l'Europe.

Les parlements nationaux et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe doivent travailler ensemble sur la base des principes de subsidiarité et de réciprocité. La coopération interparlementaire, facilitée par exemple par les débats de l'Assemblée parlementaire sur des questions comme le respect des engagements des Etats membres, est également essentielle à cet égard.

Les parlements nationaux ont l'obligation spéciale de superviser l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et, au besoin, d'adopter les changements législatifs nécessaires pour mettre le droit interne en conformité avec ces normes.

Les parlements nationaux devraient être encouragés à lancer des débats sur les recommandations émanant de l'Assemblée parlementaire et des organes de suivi du Conseil de l'Europe, notamment celles traitant de thèmes tels que les droits sociaux, les minorités nationales, le racisme et l'intolérance, la prévention de la torture, la traite des êtres humains, la violence à l'égard des femmes, la protection des enfants, la corruption, le blanchiment d'argent, etc., et à en contrôler la mise en œuvre.

L'universalité des droits de l'homme suppose que les parlements ne se limitent pas à examiner les questions relatives aux droits de l'homme qui se posent au niveau national. Ils devraient aussi se saisir des problèmes internationaux et veiller à ce qu'une culture des droits de l'homme imprègne leur travail quotidien.

Enfin, la diplomatie parlementaire est un outil de plus en plus important pour promouvoir la démocratie, la primauté du droit et les droits de l'homme dans les pays qui ont besoin d'une main secourable.

La prochaine conférence européenne des Présidents de Parlement aura lieu à Nicosie en 2010, à l'invitation du Parlement chypriote.

Afin d'intensifier le dialogue avec les pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et les républiques d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan), les parlements de ces pays seront associés aux travaux des futures conférences.

Doc. Ch 52 1318/001

Lisbonne, 20 - 21 juin 2008

Les vendredi 20 juin et samedi 21 juin 2008, M. Herman Van Rompuy, Président de la Chambre, a participé à la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE qui s'est tenue à Lisbonne.

Lors d'une réunion informelle des présidents des parlements, un échange de vues a eu lieu sur la procédure d'approbation du Traité de Lisbonne et sur les conséquences du résultat négatif du référendum irlandais.

Les Présidents respectent la position irlandaise mais ils estiment que le processus de ratification doit être poursuivi dans les autres États membres. Il conviendra dans le même temps d'accorder une attention plus soutenue aux autres priorités inscrites à l'agenda politique européen (notamment l'énergie, le climat, la politique de migration, etc.). Les présidents soulignent la nécessité d'une approche commune pour définir l'avenir de l'Union européenne. Ils attirent également l'attention sur le rôle des parlements nationaux dans le cadre des relations entre l'Union européenne et les citoyens.

Lors de cet échange de vues, le Président de la Chambre a surtout défendu la démocratie parlementaire, qui constitue le lien entre la volonté populaire et le leadership politique. La politique cherche en effet à trouver l'équilibre entre principes et intérêts.

L'Union européenne représente non seulement un système de valeurs ou d'idéaux mais aussi une communauté d'intérêts.

Au cours de la partie formelle de la Conférence, les thèmes suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

- les nouvelles tâches des parlements nationaux résultant du Traité de Lisbonne. Il s'agit en l'occurrence de la mise en œuvre concrète de la collaboration interparlementaire dans le cadre de la procédure de subsidiarité. Un groupe de travail constitué dans le cadre de la COSAC sera chargé de cette mission ;
- la participation des femmes à la vie politique. Un aperçu de la situation dans les différents États membres a été dressé ;
- l'IPEX (Interparliamentary European Information Exchange). Il s'agit en l'occurrence d'une base de données élaborée par les parlements nationaux en vue d'un échange mutuel d'informations dans le cadre de la procédure de subsidiarité ;
- la présentation des résultats des groupes de travail mis en place antérieurement (à l'initiative du président du Parlement de l'Union européenne) concernant la collaboration interparlementaire et le soutien aux nouvelles démocraties émergentes.

Enfin, le Premier ministre portugais, la future Présidence française de l'Union européenne, par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée nationale française, et M. Barroso, Président de la Commission européenne, ont commenté les défis et les priorités de l'agenda politique européen.

Doc. Ch 52 1412/001

5.1.1.2. CONFÉRENCES DES PRÉSIDENTS DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES DE LA FRANCOPHONIE, QUÉBEC, 4 JUILLET 2008

Le vendredi 4 juillet 2008, les représentants de 45 parlements de la Francophonie, venus d'Afrique, d'Amérique et d'Europe, se sont réunis à l'Assemblée nationale du Québec afin de participer à la Conférence des présidents d'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

C'est à l'initiative de M. Michel Bissonnet, Président de l'Assemblée nationale du Québec, que la Conférence a été organisée dans le cadre du 400^e anniversaire de Québec.

Mme Corinne De Permentier, Première vice-présidente de la Chambre, (MR) a participé à cette Conférence dont le thème était : « Les présidents des Assemblées législatives et le renforcement de la démocratie ».

Dans leurs interventions, les présidents et les vice-présidents des assemblées législatives se sont intéressés au rôle qu'ils peuvent jouer dans le renforcement des pratiques démocratiques et, ce, sous trois angles :

- les objets sur lesquels le Parlement doit agir en ce début du XXI^{ème} siècle ;
- les pouvoirs et les moyens dont dispose la présidence pour mettre en place des réformes qui renforcent la pratique de la démocratie dans les assemblées ;
- les compétences ou les attitudes qui sont nécessaires à la présidence pour faire accepter aux parlementaires ou aux groupes parlementaires les réformes institutionnelles qui s'imposent.

Dans son discours, Mme De Permentier a abordé l'objet du renforcement des pratiques démocratiques et plus précisément l'accessibilité de l'institution à l'ensemble des citoyens, la diffusion de l'information parlementaire ainsi que le dialogue social entre l'institution parlementaire et la société civile.

Elle a notamment décrit les bonnes pratiques en cours au sein de la Chambre en ce qui concerne le dialogue avec la société civile et l'information des citoyens. En collaborant, le Parlement et la société civile peuvent trouver des solutions à des problèmes complexes, reflets de la technicité accrue des dossiers traités par les parlementaires et de la complexité d'une société globalisée.

L'évolution spectaculaire des relations internationales nous impose également d'associer plus étroitement la société civile au processus parlementaire dans le cadre de la coopération multilatérale et des forums de négociation internationaux.

À l'issue de cette journée, une déclaration finale a été adoptée à l'unanimité.

Dans ce document identifiant les moyens d'action à leur disposition, les présidents conviennent notamment:

- d'appuyer toute initiative visant à la revalorisation et à la crédibilisation du rôle du parlementaire, député ou sénateur, puisque ce dernier est au cœur de l'activité des parlements et que la confiance de la population est un facteur déterminant de sa capacité d'action;
- de miser sur une participation accrue des citoyens, en particulier des femmes et des jeunes au renforcement de la démocratie parlementaire, grâce à une meilleure sensibilisation au rôle et au fonctionnement des assemblées législatives et à l'ouverture aux citoyens de toutes les portes des enceintes parlementaires, à travers des mécanismes de consultation entre la population et les élus;
- de poursuivre l'amélioration de la gouvernance des institutions parlementaires, en misant sur des règles administratives impartiales et transparentes, un partage clair des responsabilités ainsi que des mécanismes efficaces de vérification et de contrôle;
- de veiller à ce que l'institution parlementaire dispose effectivement de l'autonomie budgétaire ainsi que de ressources humaines, financières et matérielles appropriées et stables pour leur permettre de réaliser leur mission et de contribuer plus efficacement au renforcement démocratique;
- de renforcer leurs outils de gestion, tels qu'un plan stratégique, des politiques de gestion et une stratégie de communication publique, éléments essentiels pour inscrire l'action de la présidence et de l'administration parlementaire dans une pérennité institutionnelle;
- de maintenir et renforcer le dialogue entre les institutions parlementaires et les citoyens et, à cet effet, s'engageant à travailler à la diffusion d'une information simple et précise sur l'action des élus et sur l'importance des institutions et des pratiques démocratiques;
- de prendre les mesures requises pour renforcer les capacités des assemblées à adopter les lois et à contrôler le budget et les actes des gouvernements dans l'intérêt des populations;
- de réitérer l'importance de miser sur les compétences et les aptitudes personnelles essentielles au meilleur exercice de leur rôle et, à cet égard, s'engager à favoriser les échanges entre eux ainsi que le partage de leur expérience afin de renforcer la démocratie dans toute l'aire francophone;
- de s'engager à travailler étroitement avec les institutions de l'Organisation internationale de la Francophonie pour la réalisation des objectifs et actions définies dans la présente déclaration.

Plusieurs autres grands événements liés à la Francophonie parlementaire se sont déroulés à Québec, notamment la XXXIV^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui a eu lieu du 5 au 7 juillet 2008.

Le rapport de cette conférence est publié dans le n° 33 du 7.7.08 des Informations parlementaires de la Chambre.

5.1.1.3. LES CONFÉRENCES DES ORGANES SPÉCIALISÉS EN AFFAIRES COMMUNAUTAIRES (COSAC)

Cette Conférence est organisée deux fois par an par le parlement du pays qui assure la présidence de l'Union européenne. Elle réunit les délégations des commissions parlementaires spécialisées en affaires européennes des parlements des pays membres de l'Union, des États candidats, ainsi qu'une délégation du Parlement européen.

Le but de cette Conférence est d'améliorer l'information et l'échange entre les parlements de l'Union européenne et des États candidats afin de renforcer le contrôle parlementaire dans le processus de décision européen.

Estoril, 14 - 16 octobre 2007, XXXVIIIème COSAC

La délégation du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes était composée de M. Herman De Croo (Ch), Président du Comité d'avis chargé de Questions européennes, et MM. Daniel Ducarme (Ch), Roel Deseyn (Ch) et Philippe Mahoux (S), membres du Comité d'avis chargé de Questions européennes.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour de la COSAC:

- une Europe de droits et de résultats, avec la participation de M. Barroso, Président de la Commission européenne;
- la présidence portugaise et l'avenir de l'Europe, avec la participation de M. Socrates, Président du Conseil et Premier ministre du Portugal;
- les résultats du 8e rapport bisannuel de la COSAC, rédigé par le secrétariat de la COSAC;
- la dimension euroméditerranéenne de l'UE, avec la participation de M. Amado, Ministre portugais des Affaires étrangères;
- les résultats de la conférence intergouvernementale, avec la participation de MM. Brok, Crespo et Duff, membres du Parlement européen et représentants du Parlement européen au sein de la CIG.

DOC Ch 52 0366/001

Ljubljana, 18 février 2008 - Réunion des présidents des délégations de la COSAC

Le 18 février 2008, M. Herman De Croo, Président du Comité d'avis chargé de Questions européennes de la Chambre des représentants, a participé à la réunion mentionnée ci-dessus.

Celle-ci avait pour objectif de préparer la COSAC proprement dite, qui a eu lieu les 7 et 8 mai à Bled (Slovénie).

Le rapport de cette réunion est publié dans le n° 19 du 10.3.2008 des Informations parlementaires de la Chambre.

Bled, 7 - 8 mai 2008 - XXXIXème COSAC

La délégation du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes était composée de M. Herman de Croo (Ch), Mme. B. Wiaux (Ch), Mme A. Delvaux (S); Mme Margriet Hermans (S) et M. François Roelants du Vivier (S).

Les thèmes à l'ordre du jour étaient:

- la présentation du 9ème rapport bisannuel;
- la présidence slovène et l'avenir de l'Europe (M. Janez Janša, Premier ministre);
- la coopération entre l'UE et les pays des Balkans occidentaux dans le domaine de la sécurité intérieure (M. Dragutin Mate, Ministre de l'Intérieur);
- la réalisation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne (M. Janez Potocnik, Commissaire en charge de la Science et la Recherche).

Doc Ch 52 1259/001

5.1.1.4. CONFERENCE DES PARLEMENTS NATIONAUX ET DES ASSEMBLEES REGIONALES

Pour la première fois, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et la Conférence des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE) ont organisé conjointement, le 12 septembre 2007, à Strasbourg, au siège du Conseil de l'Europe, une conférence des parlements nationaux et des assemblées régionales sur le thème «démocratie représentative, affaires européennes, citoyenneté active». La plupart des parlements nationaux et des assemblées régionales ont été représentés par un ou plusieurs de leurs membres.

L'objectif de cette conférence était de faire un état des lieux de la démocratie représentative à ses différents niveaux, d'échanger des expériences et d'esquisser l'avenir de la coopération interparlementaire entre les niveaux central et régional. Elle a également examiné les possibilités de mieux engager les assemblées régionales et les citoyens dans les affaires européennes, dans le cadre d'une citoyenneté active.

Dans ce contexte, la conférence a examiné:

- le rôle des parlements pour le renforcement de la démocratie en Europe;
- les relations entre les parlements nationaux et les parlements régionaux;
- la participation des parlements régionaux à la politique européenne.

Doc. Ch 52 0196/001

5.1.1.5. LE PARTENARIAT EUROMEDITERRANEEN

Le dialogue politique euro-méditerranéen est l'un des instruments essentiels du processus de Barcelone (lancé en novembre 1995), dont l'objectif est de contribuer à la paix, à la stabilité et au développement de la région méditerranéenne par la mise en œuvre d'un partenariat composé de trois volets :

- un partenariat politique et de sécurité, qui a pour objectif de créer un espace commun de paix et de stabilité ;
- un partenariat économique et financier qui a pour objectif de construire une zone de prospérité partagée, notamment par l'instauration progressive d'une zone euroméditerranéenne de libre-échange (dont l'achèvement est envisagé vers 2010) ;
- un partenariat social, culturel et humain, qui a pour objectif de favoriser les échanges entre les sociétés civiles.

Le suivi parlementaire du processus de Barcelone comporte deux volets : l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne et la Conférence des Présidents des Parlements euroméditerranéens.

Dans le cadre du suivi parlementaire du partenariat euroméditerranéen, le forum parlementaire euroméditerranéen réunit des délégations de parlementaires des États membres de l'Union européenne et de ses partenaires méditerranéens (Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et l'Autorité palestinienne).

Assemblée parlementaire euroméditerranéenne

Le parlement fédéral compte trois délégués à l'APEM qui est l'assemblée parlementaire du Processus de Barcelone. Deux membres de la Chambre des représentants, Mme Nathalie Muylle (CD&V - N-VA) et M. Daniel Bacquelaine (MR) siègent respectivement dans les commissions « Politique de Sécurité et des Droits de l'Homme » et « Économique, financière, des Affaires sociales et de l'Éducation » et un membre du Sénat, Mme Elke Tindemans (CD&V - N-VA) siège dans la Commission de la Promotion de la Qualité de la Vie, des Échanges humains et de la Culture.

La session inaugurale de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM) a eu lieu à Vouliagmeni, près d'Athènes, les 22 et 23 mars 2004 à l'invitation du Parlement hellénique, suite aux décisions adoptées à Naples, le 2 décembre 2003, par le Vème Forum parlementaire euroméditerranéen et, le 3 décembre 2003, par la Conférence euro-méditerranéenne, au niveau des ministres des Affaires étrangères.

L'Assemblée est composée d'un nombre maximum de 260, dont 130 membres européens (81 membres des parlements nationaux de l'Union européenne et 49 membres du Parlement européen) et 130 membres des parlements des pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne sur la base d'une répartition égale.

L'Assemblée peut se prononcer sur l'ensemble des sujets concernant le partenariat euro-méditerranéen. Elle assure le suivi de l'application des accords euroméditerranéens d'association et adopte des résolutions ou adresse des recommandations à la Conférence ministérielle en vue de la réalisation des objectifs du partenariat euroméditerranéen. Lorsqu'elle est saisie par la Conférence ministérielle, elle émet des avis, en proposant, le cas échéant, l'adoption des mesures opportunes pour chacun des trois volets du processus de Barcelone.

L'Assemblée s'organise en quatre commissions permanentes qui sont chargées de suivre les trois volets du partenariat euroméditerranéen:

- la commission politique, de sécurité et des droits de l'homme ;
- la commission économique, financière, des affaires sociales et de l'éducation ;
- la commission de la promotion de la qualité de vie, des échanges humains et de la culture ;
- la commission sur les droits des femmes.

Chaque commission permanente est composée de 80 membres, dont 40 des pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne et 40 membres européens (25 membres des parlements nationaux de l'Union européenne et 15 membres du Parlement européen).

Les membres des commissions sont désignés par les délégations nationales et celle du Parlement européen. Les commissions peuvent mettre sur pied des groupes de travail chargés d'étudier un sujet particulier.

1. Quatrième session plénière de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM), Athènes, 28 mars 2008

La quatrième Session Plénière de l'Assemblée Parlementaire euroméditerranéenne (APEM) s'est tenue à Athènes le 28 mars 2008, sous la présidence de M. Dimitrios Sioufas, Président du Parlement hellénique.

La délégation belge était composée de Mme Elke Tindemans (Sénat), Mme Nathalie Muylle (Chambre des représentants) et de M. Daniel Bacquelaine (Chambre des représentants).

Les thèmes suivants figuraient à l'ordre du jour :

- la question de l'énergie et de l'environnement et l'importance de ces deux secteurs pour la coopération euro-méditerranéenne ;
- la déclaration du Bureau de l'APEM sur la liberté d'expression et le film au contenu diffamatoire contre l'Islam ;
- la présentation des recommandations des Commissions ;
- les décisions sur les modifications du Règlement.

Doc. Ch 52 1351/001

2. Réunions des commissions permanentes et des groupes de travail

2.1. Commission pour la promotion de la qualité de la vie, des échanges humains et de la culture (29 - 30 octobre 2007, Rome)

La sénatrice Elke TINDEMANS (CD&V) a représenté le Parlement fédéral à la Commission pour la promotion de la qualité de la vie, des échanges humains et de la culture de l'APEM qui s'est tenue à Rome sous la présidence de Mme de Zulueta (membre de la Camera dei Deputati) les 29 et 30 octobre 2007.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- les répercussions du changement climatique, de la désertification et l'accès à l'eau;
- la politique forestière méditerranéenne et la gestion des incendies;
- le rôle de la télévision satellitaire comme pont entre les sociétés et les cultures;
- les activités de la Fondation Anna Lindh et interrelations avec l'APEM.

2.2. Commission politique, de sécurité et des droits de l'homme (26 novembre 2007, Parlement européen, Bruxelles)

Des échanges de vues ont eu lieu sur :

- l'exposition de M. Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'État aux Affaires européennes de la République française, de la proposition par M. Sarkozy d'une Union de la Méditerranée;
- la peine de mort, notamment sur le projet de moratoire universel de la peine de mort;
- l'évaluation des plans d'action;
- la situation au Liban;
- les rapports de la Commission.

2.3. Groupe de Travail sur le financement de l'Assemblée et la révision du règlement de l'APEM (27 novembre 2007, 29 janvier 2008, Parlement européen, Bruxelles)

Lors de la réunion du 27 novembre 2007, le Président a rappelé que le groupe de travail Règlement se compose de 22 membres, conformément à la décision prise par le Bureau de l'APEM et a suggéré que les nouvelles nominations au groupe de travail soient formellement notifiées à la présidence de l'APEM et à celle du groupe de travail. Le Président a demandé au Président de l'APEM de prolonger le mandat du groupe de travail d'un an.

Ensuite des échanges de vues ont eu lieu sur :

- les procédures décisionnelles des organes de l'APEM ;
- les demandes d'octroi des statuts d'observateur et d'invité permanent auprès de l'APEM.

Lors de la réunion du 29 janvier 2008, le groupe de travail s'est penché sur les propositions relatives aux ressources financières nécessaires en vue de garantir un budget propre à l'Assemblée et permettant la création d'un secrétariat permanent.

2.4. Commission économique, financière, des Affaires sociales et de l'Éducation (21 et 22 janvier 2008, Parlement européen, Bruxelles)

Un échange de vues a eu lieu sur les deux thèmes à l'ordre du jour :

- encourager les investissements dans la région méditerranéenne par le biais de l'enseignement et de l'emploi. Droits égaux à l'enseignement et au marché de travail pour les hommes, les femmes et les jeunes (modèles d'enseignement aux universités, financement de programmes d'enseignement - coopération scientifique) ;
- les sources d'énergie renouvelables et promotion de nouvelles énergies favorables à l'environnement. Programmes énergétiques en vue de promouvoir un marché euro-méditerranéen de l'énergie.

2.5. Commission politique, de sécurité et des droits de l'homme (28 janvier 2008, Parlement européen, Bruxelles)

- Mme Véronique Stabej, ambassadeur de Slovaquie, a mis l'accent sur un certain nombre d'objectifs prévus au programme EUROMED de la présidence slovaque durant le 1^{er} semestre 2008 ;
- Un échange de vues sur la situation au Proche-Orient et le suivi de la Conférence d'Annapolis constituaient le 2^{ème} point à l'ordre du jour.

2.6. Commission pour la promotion de la qualité de la vie, les échanges humains et la culture, (Rome - le 15 février 2008)

Les thèmes suivants ont été traités :

- les causes des migrations dans la région méditerranéenne et les perspectives pour renforcer les mécanismes de coopération internationale ;

- 2008 : l'année du dialogue interculturel - la voix des parlements en vue de la Première Conférence des Ministres de la Culture euroméditerranéens prévue en mai 2008 en Grèce ;
- la mise en œuvre du programme « Horizon 2020 » pour la Méditerranée ;
- les activités de la Fondation Anna Lindh (FAL) et les interrelations avec l'APEM ;
- les communications de la Présidence sur la deuxième réunion du groupe de travail sur la proposition de créer une université euro-méditerranéenne - le Parlement euromed des jeunes.

2.7. Groupe de travail 4 sur le financement de l'Assemblée et sur la modification du Règlement de l'APEM (réunion du 26 février 2008)

Le président du groupe de travail a rappelé les termes de l'accord conclu lors de la réunion du 29 janvier 2008 quant aux critères généraux qui devront être appliqués afin de procéder à la ventilation des contributions financières.

Le rapport de la réunion plénière et des réunions des commissions permanentes et groupes de travail est publié dans le document parlementaire Ch 52 1351/001 du 9.7.2008, doc S 4-862/1

5.1.2. COMITÉ D'AVIS POUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES

Composition :

Le Comité d'avis est composé de dix membres de la Chambre et de dix membres du Parlement européen élus en Belgique.

Il est présidé par le Président de la Chambre (art. 68 du Règlement). Depuis octobre 1995, le Sénat désigne dix sénateurs qui s'associent au Comité d'avis de la Chambre pour constituer le Comité d'avis fédéral.

Travaux du Comité d'avis :

Ci-dessous figure un aperçu des activités les plus importantes du Comité d'avis durant cette session :

5.1.2.1. Pré et Post briefings

à l'occasion des Conseils européens des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne

Depuis le début des années 90, il est de tradition que le gouvernement commente l'ordre du jour, les points «sensibles» ainsi que les résultats de chaque Conseil européen. Les Conseils européens au sujet desquels des pré et post briefings ont été organisés sont mentionnés ci-après:

- Conseil européen de Lisbonne (18 et 19 octobre 2007)
Doc. Ch. 52 0419/001
- Conseil européen de Bruxelles (14 décembre 2007)

- Doc. Ch. 52 0729/001)
- Conseil européen de Bruxelles (13 et 14 mars 2008)
Doc. Ch. 52 1035/001
- Conseil européen de Bruxelles (19 et 20 juin 2008)
Doc. Ch. 52 1465/001

à l'occasion du Sommet Union européenne - Afrique à Lisbonne (8 décembre 2007)

En vue de préparer le Sommet susmentionné, les membres du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes ont eu, le 14 novembre 2007, un échange de vues avec S.E. M. Manuel Travares de Sousa, l'Ambassadeur du Portugal et Mme Anna Niang, représentante de S.E. M. Mahamat Saleh Annadif, Ambassadeur de l'Union africaine à Bruxelles.

Cette réunion avait pour but de faire un tour d'horizon des points et des objectifs à l'ordre du jour du Sommet Union européenne/Afrique qui sera organisé le 8 décembre 2007 à Lisbonne par la présidence portugaise de l'Union européenne.

Doc. Ch 52 0513/001

5.1.2.2. Suivi des propositions d'actes normatifs et d'autres documents de la Commission européenne et des Conseils de ministres européens

En vertu de l'article 36 du Règlement de la Chambre, chaque commission permanente inscrit à son ordre du jour une fois par mois un échange de vues consacré aux questions européennes qui la concernent et qui sont à l'ordre du jour du Conseil des ministres de la CE ou ont fait l'objet d'une décision de ce Conseil, ainsi qu'aux résolutions qui la concernent et qui ont été transmises officiellement à la Chambre par le Parlement européen.

Chaque commission permanente nomme un europromoteur, qui est chargé d'assurer le suivi, au sein de la commission, des avis, des propositions de résolution, des recommandations et des autres textes finaux du Comité d'avis chargé de Questions européennes, ainsi que des propositions d'actes normatifs et autres documents de la Commission européenne qui lui sont transmis par le secrétariat du Comité (article 37 du Règlement de la Chambre).

Chaque semaine, le secrétariat du Comité d'avis fournit aux europromoteurs ainsi qu'aux présidents et secrétaires de commission une sélection de textes de la Commission européenne (proposition d'actes normatifs ou autres documents) à l'intention des commissions permanentes.

5.1.2.3. La transposition des directives européennes en droit belge

L'une des tâches du Comité d'avis fédéral est le suivi régulier des progrès réalisés par la Belgique sur le plan de la transposition du droit européen en droit interne. Le Comité d'avis fédéral a une fois par an un échange de vues à ce sujet avec le ministre ou le secrétaire d'État compétent.

Lors de la réunion du 20 février 2008 les membres du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes ont dressé un état des lieux de la transposition des directives européennes en droit belge avec M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères.

D'après les résultats officiels publiés le 14 février 2008 par la Commission, la Belgique est parvenue à maintenir son taux de déficit en dessous de la norme européenne de 1,5 %, puisqu'elle a atteint les 1,2 %. Jamais la Belgique n'avait à ce point réduit son taux de déficit, puisque son meilleur score, atteint à deux reprises (en mai 2002 et en juillet 2007), était 1,5 %.

Doc Ch 52 1018/001

5.1.2.4. Le programme législatif et de travail de la Commission européenne pour 2008

Lors d'une réunion commune du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes et de la commission des Relations extérieures de la Chambre et du Sénat le 27 novembre 2007, M. Jean De Ruyt, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne, a eu un échange de vues avec les membres des commissions réunies sur le programme législatif et de travail de la Commission européenne pour l'année 2008.

Doc Ch 52 0738/001

5.1.2.5. La stratégie politique annuelle de la Commission européenne pour 2009

Monsieur Louis Michel, Commissaire européen chargé du Développement et de l'Aide humanitaire, a eu, le mardi 15 avril 2008, un échange de vues avec les membres du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes et de la Commission des Relations extérieures de la Chambre et du Sénat sur la stratégie politique annuelle de la Commission européenne pour 2009.

Doc. Ch 52 1336/001

5.1.2.6. Les priorités de la Présidence portugaise de l'Union européenne - 2ème semestre 2007 Les priorités de la Présidence slovène de l'Union européenne - 1er semestre 2008

Le 22 janvier 2008 a eu lieu, dans le cadre des travaux du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, un échange de vues avec M. Manuel Carvalho, porte-parole de la Représentation permanente du Portugal auprès de l'Union européenne, sur la présidence portugaise de l'UE, et avec S.E. M. Borut Trekman, Ambassadeur de la République de Slovénie auprès du Royaume de Belgique, concernant les priorités de la présidence slovène de l'UE.

Doc Ch 52 0830/001

5.1.2.7. Le médiateur européen

Lors d'une réunion commune du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes et de la Commission des Pétitions, qui a eu lieu le mardi 27 novembre

2007, le Médiateur européen, M. P. Nikiforos Diamandouros a eu un échange de vues avec les membres des commissions réunies.

Il s'est déclaré réjoui de participer à un tel échange de vues afin d'examiner les moyens de renforcer la confiance des citoyens dans l'Union européenne et ses institutions.

Doc. Ch 52 0502/001

5.1.2.8. Le budget européen

Lors d'une réunion commune du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes, de la Commission des Finances et du Budget et de la Commission des Relations extérieures de la Chambre et du Sénat, qui s'est tenue le 5 décembre 2007, M. Karel Pinxten, membre de la Cour des Comptes européenne a fait un exposé sur le budget européen et l'amélioration du contrôle de l'exécution de celui-ci.

Doc. Ch 52 0592/001

5.1.2.9. L'avenir de l'Europe

Échange de vues avec M. Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement européen

Monsieur Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement européen, a eu le mercredi 13 février 2008, dans le cadre de sa visite officielle en Belgique, un échange de vues avec les membres du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes.

Il a notamment été question de la proposition française relative à la création d'une Union pour la Méditerranée, de la ratification du Traité de Lisbonne, de la Politique européenne de Sécurité et de Défense ainsi que du rôle des parlements nationaux dans la Construction européenne.

Doc. Ch 52 0914/001

5.1.2.10. Le plan d'action climatique de l'UE

Le Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes a organisé, le mardi 19 février 2008, une réunion sur le plan d'action climatique présenté par la Commission européenne le 23 janvier 2008.

Ont participé à cette réunion les commissions des Affaires sociales et des Finances et des Affaires économiques du Sénat, ainsi que les commissions de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société, de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture de la Chambre des représentants.

Le plan d'action climatique a été présenté par Monsieur Jos Delbeke, directeur général adjoint de la DG Environnement de la Commission européenne. Un échange de vues a ensuite eu lieu entre M. Delbeke, les membres des commissions respectives et M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Énergie.

Doc. Ch 52 1017/001

5.1.2.11. Les relations entre l'Union européenne et la Russie

Le mercredi 23 janvier 2008, les membres du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, de la Commission des Relations extérieures de la Chambre et de la Commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat ont entendu, lors d'une réunion commune, les exposés de M. Mark Entin, Professeur auprès de l'Institut d'Études européennes à l'Université d'État de Moscou, de Mme Katlijn Malfliet, Professeur auprès de l' «Instituut voor Internationaal en Europees Beleid» auprès de la KUL (Katholieke Universiteit Leuven) et de M. Falk Bomsdorf, Professeur auprès du «Friedrich Neumann Stiftung» à Moscou.

Ces exposés, suivis d'un échange de vue, avaient pour thème: les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie.

Doc. Ch 52 0965/001

5.1.2.12. Forums parlementaires

- **sur les travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG) Parlement européen, 11 septembre - 1 et 2 octobre 2007**

À l'invitation de M. Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement européen, les présidents des Parlements nationaux de l'UE ont été invités à associer les membres intéressés de leur assemblée aux réunions que la commission Affaires constitutionnelles (AFCO) du Parlement européen a consacrées aux travaux de la CIG (Conférence intergouvernementale) en cours. Lors de ces réunions (11 septembre, 1er et 2 octobre 2007) les trois représentants du PE à la CIG (Messieurs Elmar Brok, Andrew Duff et Enrique Baron Crespo) ont fait rapport aux membres de la commission AFCO sur les développements au sein de la CIG lancée le 23 juillet 2007. M. Daniel Ducarme, membre du Comité d'avis chargé de Questions européennes, a participé à ces réunions.

Le rapport de ce forum a été publié dans le n° 3 du 15.10.2008 des Informations parlementaires de la Chambre.

- **sur le Traité de Lisbonne
Conférence relative au renforcement du rôle du Parlement Néerlandais dans le cadre de l'élaboration de la législation et de la réglementation européennes - La Haye, vendredi 28 septembre 2007**

Le vendredi 28 septembre 2007, M. De Croo, Président du Comité d'avis chargé de Questions européennes, a présenté, lors de la conférence précitée, un exposé sur le «Renforcement de la collaboration et de l'échange d'informations parlementaires dans le cadre de la procédure de subsidiarité».

L'auditoire parlementaire néerlandais a particulièrement apprécié l'exposé de M. De Croo pour sa vision fédéraliste européenne cohérente, qui tend à «relativiser» le principe de la subsidiarité. Cette vision est bien différente de celle qui a cours aux Pays-Bas.

Le rapport de cette conférence a été publié dans le n° 2 du 18.10.2008 des Informations parlementaires de la Chambre.

- ***sur l'avenir de l'Europe,
Quatrième rencontre parlementaire
Parlement européen, 3 et 4 décembre 2007***

Le Parlement européen a organisé les lundi 3 et mardi 4 décembre 2007, la quatrième rencontre parlementaire sur le futur de l'Europe. M. Herman De Croo, Vice-président de la Chambre et Président du Comité d'avis chargé de Questions européennes, a participé aux travaux de cette enceinte.

Après une première séance plénière au cours de laquelle M. Manuel Lobo Antunes, Secrétaire d'État du Portugal en charge des Affaires européennes, s'est réjoui que la Conférence intergouvernementale - la plus rapide de l'histoire de l'Union européenne (27 juillet - 19 octobre 2007) - se soit conclue par un accord. Les participants ont poursuivi leurs travaux au sein de trois groupes de travail (le premier groupe de travail, présidé par Messieurs Jožef Jerovšek (Državni zbor, Slovenia) et Andrew Duff (Parlement européen) avait pour intitulé «Renforcer le rôle des parlements de l'UE. De plus larges responsabilités pour les parlements nationaux. Vers un nouveau partenariat avec le Parlement européen».

Le deuxième groupe de travail intitulé «Ratification et mise en oeuvre du Traité de Lisbonne - Faire de l'Union européenne une démocratie efficace et réceptive» était présidé par Messieurs Kurt Bodewig (Bundestag, Germany) et Jo Leinen (Parlement européen).

Enfin, au sein du troisième groupe de travail, présidé par Messieurs Vitalino Canas (Assembleia da República, Portugal) et Jens-Peter Bonde (Parlement européen), les participants ont examiné la nouvelle structure institutionnelle de l'Union européenne axée vers davantage de cohérence et d'efficacité.

Lors de la séance plénière du mardi 4 décembre 2007, les rapporteurs des trois groupes de travail ont présenté les lignes de force des débats au sein de chaque groupe de travail.

Lors du débat, M. Herman De Croo, Vice-président de la Chambre et Président du Comité d'avis chargé de Questions européennes, a, entre autres, souligné que tant le Parlement européen que les parlements nationaux sortaient renforcés du nouveau Traité et que l'époque des tensions entre le Parlement européen et les parlements nationaux est désormais révolue.

Le rapport de cette réunion a été publié dans le n° 10 du 17.12.2008 des Informations parlementaires.

- ***sur le rôle des parlements nationaux dans le processus décisionnel
de l'UE
Ljubljana, 11 janvier 2008***

Mme Camille Dieu (PS) et M. Stefaan Vercamer (CD&V - N-VA) ont participé à un séminaire organisé à Ljubljana le 11 janvier 2008

Les participants de la première table ronde se sont interrogés sur la question de savoir si les Parlements nationaux pouvaient ou non être considérés dans le processus décisionnel européen comme des partenaires à égalité des autres institutions européennes.

Au cours de la table ronde relative au rôle du Parlement européen dans l'élaboration des politiques européennes, M. Elmar Brok, député européen, a retracé les différentes étapes marquant l'importance croissante prise par le Parlement européen dans le processus décisionnel.

La dernière table ronde a rassemblé principalement des universitaires autour des fondements juridiques du rôle des Parlements nationaux et du principe de subsidiarité.

Doc Ch 52 0845/001

- **sur la Stratégie de Lisbonne**
Quatrième Rencontre parlementaire
Parlement européen, Bruxelles, les 11 et 12 février 2008

Le Président du Comité d'avis chargé de Questions européennes, M. Herman De Croo (Open Vld), a participé à la quatrième Rencontre parlementaire sur la Stratégie de Lisbonne, co-organisée par le Parlement européen et l'Assemblée Nationale slovène, à Bruxelles les 11 et 12 février 2008. Comme ce fut le cas lors des trois réunions précédentes, cette Rencontre parlementaire a réuni des membres des Parlements nationaux et du Parlement européen afin de débattre des différents sujets liés à la Stratégie de Lisbonne.

Cette Rencontre parlementaire a été co-présidée par le Président de l'Assemblée nationale slovène, M. France Cukjati, et par la Vice-présidente du Parlement européen, Mme Rodi Kratsa-Tsagaropoulou.

Après l'ouverture de la rencontre, députés européens et nationaux se sont subdivisés en trois groupes de travail pour débattre des réponses à apporter à la mondialisation en misant sur la R&D, l'investissement dans la main-d'œuvre et le marché de l'emploi ainsi qu'en mesurant les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de Lisbonne.

Les rapporteurs des trois groupes de travail ont ouvert la réunion du mardi 12 février en présentant à l'Assemblée leurs conclusions sur les progrès accomplis dans le processus de Lisbonne et les mesures à prendre pour l'avenir.

Le rapport de cette réunion a été publié dans le n° 17 du 25.2.2008 des Informations parlementaires de la Chambre.

- **sur l'avenir de l'Europe**
Parlement européen, Strasbourg, 12 mars 2008

Le Président de la Chambre des représentants, M. Herman Van Rompuy, a participé le mercredi 12 mars 2008 au Parlement européen à Strasbourg à la cérémonie organisée à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du Parlement européen.

Afin de célébrer cet événement, le Président du Parlement européen, M. Hans-Gert Pöttering, avait tenu à inviter les anciens présidents du Parlement européen (Emilio Colombo, Lord Henry Plumb, Enrique Baron Crespo, Egon Klepsch, José Maria Gil-Roblès et Nicole Fontaine) ainsi que les présidents des parlements nationaux de l'UE. Le Président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, ainsi que des représentants d'autres institutions ou autorités européennes (Conseil, Comité des régions, Comité économique et social, Cour des Comptes, Cour européenne de Justice,...) participaient également à cette cérémonie.

Le Parlement européen n'est pas surgi de nulle part. Il était le successeur historique et légitime de l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), constituée en 1952. Cette Assemblée, que Konrad Adenauer décrivit comme «un Parlement souverain établi sur une base supranationale», était de taille modeste. Elle ne comptait que 78 membres, dont 10 Belges, parmi lesquels Paul-Henri Spaak, Max Buset et Théo Lefèvre.

En 1958, le nouveau Parlement européen représentait l'éventail complet des compétences des trois communautés, ce qui le rapprochait davantage d'un parlement à part entière.

À partir des années 60, toutefois, le Parlement a découvert les limites de son pouvoir et pris conscience de la nécessité de consolider sa position institutionnelle, surtout à l'égard du Conseil des ministres. En effet, le poids politique et institutionnel du Parlement n'était pas proportionnel à ses aspirations et à ses ambitions. À partir de ce moment, le Parlement s'est attaché à trouver les moyens d'étendre son pouvoir afin d'accroître sa marge de manœuvre et de conférer un caractère plus légitime et plus démocratique à la Communauté européenne.

De tout temps les hommes politiques belges ont joué un rôle constructif dans l'évolution du Parlement européen. Ainsi, les travaux de l'Assemblée commune étaient régis par un règlement interne (élaboré par le Belge Paul Struye) dont les lignes directrices sont toujours en vigueur.

Les familles politiques européennes, qui déterminent aujourd'hui la configuration et l'organisation du Parlement, sont apparues dans le courant de 1953. Des Belges comme Théo Lefèvre, Pierre Wigny et Jean Duvieusart, ont joué un rôle actif dans cette évolution et ont assumé la présidence ou la vice-présidence de groupes politiques.

En 1960, un groupe de travail a présenté sous la direction du socialiste Fernand Dehousse un projet pour «l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct». Il faudra encore attendre 16 ans pour que cette proposition soit adoptée. Le libéral Charles Janssens suggéra, en 1962, une procédure de consultation entre le Conseil des ministres et le Parlement. Cette proposition n'a pas été adoptée mais, au fil du temps, le Conseil allait associer davantage le Parlement à ses travaux.

Une nouvelle ère allait commencer pour le Parlement européen à la date historique du 10 juin 1979, lorsque plus de 5 millions de Belges élirent sur 22 listes nationales et régionales les 24 hommes et femmes politiques qui allaient représenter la population belge au Parlement européen pour 5 ans. Cette première élection directe du Parlement européen eut lieu simultanément dans 8 autres États membres de la Communauté européenne.

Comme collaborateur de M. Leo Tindemans, M. Van Rompuy, Président de la Chambre, a eu l'honneur d'assister à la première séance du Parlement européen en tant qu'institution directement élue. Mme Louise Weiss, doyenne d'âge, a ouvert cette séance par un discours aux accents inspirateurs et enthousiasmants : c'était le premier pas vers une plus grande légitimité du Parlement européen.

L'évolution du Parlement européen a donné à la construction européenne une forme toujours plus concrète et une dimension démocratique toujours plus grande. En cinquante ans, nous avons évolué d'une démocratie de notables vers une démocratie de partis politiques et, ensuite, une démocratie du public. Toutefois, nos responsables politiques ont toujours un rôle important à jouer dans l'information et dans la prise de conscience des citoyens quant à leurs droits démocratiques au niveau européen. Ce n'est pas en proclamant de vagues idéaux européens ou en multipliant les opérations de marketing et le recours aux conseillers en communication que l'Europe pourra reconquérir la confiance des citoyens, mais bien par des réalisations concrètes, sur le

terrain. Ou, pour parler en termes économiques : l'Europe n'est plus seulement une question d'offre, c'est aussi une question de demande, déclara le Président Van Rompuy lors de son allocution.

Le Parlement européen reflète la diversité des peuples européens; les différentes conceptions du monde, les styles de vie et les opinions. La Chambre des représentants de Belgique est convaincue que cette diversité constitue la force de l'UE en général et du Parlement en particulier. M. Herman Van Rompuy, Président de la Chambre, formule le vœu que le Parlement européen puisse continuer à évoluer en tant que centre de «compromising», de coresponsabilité, de confiance et de solidarité réciproque.

Le rapport de cette réunion a été publié dans le n° 20 du 17.3.2008 des Informations parlementaires de la Chambre.

**- sur les Balkans occidentaux
Parlement européen, 26 et 27 mai 2008**

M. Herman De Croo, Vice-président de la Chambre et Président du Comité d'avis chargé de Questions européennes, a participé les 26 et 27 mai 2008, au Parlement européen, à une rencontre interparlementaire sur les Balkans occidentaux.

Les députés issus des Parlements nationaux des 27, mais aussi des pays des Balkans occidentaux¹ ont eu l'occasion d'échanger leurs vues sur les développements socio-économiques, les questions de visas et d'immigration et le rôle des parlements dans le processus d'intégration à l'Union européenne. L'avenir et la stabilité des Balkans occidentaux étaient au cœur des discussions.

Le Président du Parlement européen, M. Hans-Gert Pöttering, a fait observer lors de l'assemblée plénière du 26 mai que l'Europe du Sud-Est a tourné la page sur son passé et opère un important mouvement de rattrapage sur la voie de la famille européenne commune.

Après la réunion plénière, l'assemblée a été répartie en trois groupes de travail.

Le premier groupe de travail a examiné le rôle des parlements quant à l'intégration des Balkans occidentaux dans l'UE.

Le deuxième groupe de travail a consacré ses travaux aux développements économiques et à la perspective européenne de l'Europe du Sud-ouest.

Enfin, les membres du troisième groupe se sont penchés sur l'immigration et les politiques en matière de visas.

Le rapport de cette réunion a été publié dans le n° 31 du 23.6.2008 des Informations parlementaires de la Chambre.

¹ Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Albanie, Bosnie-et-herzégovine, Monténégro, Serbie et Kosovo, tel que défini par la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

- **sur la migration et l'intégration en Europe**
Parlement européen, 10 - 11 septembre 2008

Les 10 et 11 septembre 2008, M. De Croo (Président du Comité d'avis chargé des Questions européennes), M. Vercamer (CD&V) et Mmes Genot (Ecolo) et Van der Straeten (Groen!) ont participé à la réunion parlementaire précitée.

Au centre de la discussion figurait l'échange de vues avec M. Barrot, Commissaire européen chargé de la problématique des migrations, sur le Pacte européen sur l'immigration et l'asile qui sera adopté par le Conseil européen le 15 octobre 2008 de façon à ce qu'on puisse définir au plus haut niveau politique des principes communs qui orienteront la politique d'immigration aux niveaux national et européen.

Le Pacte constitue l'une des priorités de la Présidence de l'Union européenne dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique européenne commune en matière d'immigration et d'asile, permettant de relever les défis qui se posent. La démarche est basée sur la solidarité et la coopération dans le cadre de la gestion des flux de migration.

Cinq principes de base ont été définis :

- organiser l'immigration légale, compte tenu des besoins et des capacités d'accueil de chaque État membre, et promouvoir l'intégration ;
- lutter contre l'immigration illégale en organisant le rapatriement vers le pays d'origine ou vers un pays de transit ;
- élaborer une politique d'asile européenne ;
- développer un partenariat global avec les pays d'origine pour créer des synergies entre les migrations et le développement.

Le rapport de cette réunion est publié dans le n° 36 du 20.10.2008 des Informations parlementaires de la Chambre des représentants.

5.1.3. COMMISSION SPÉCIALE MONDIALISATION

Suite aux recommandations du groupe de travail parlementaire « Mondialisation » du 28 février 2003 (Doc. Ch. 50-2330/003) approuvées sous forme de motion par la Chambre le 13 mars 2003 (Doc. Ch. 50-2330/04), une commission spéciale « Mondialisation » a été constituée afin de renforcer le contrôle parlementaire des institutions internationales et de se pencher sur tous les aspects de la mondialisation.

La commission spéciale Mondialisation, tant du point de vue de sa composition que de sa méthodologie, s'inspire du modèle du Comité d'avis chargé de Questions européennes.

Composition

Président:

Dirk Van der Maelen (sp.a+VI.Pro)

Vice-Président(s):

Fouad Lahssaini (Ecolo-Groen!)
Hilâl Yalçin (CD&V - N-VA)

Membres Effectifs:

Sarah Smeyers (CD&V - N-VA)
Stefaan Vercaemer (CD&V - N-VA)
Hilâl Yalçin (CD&V - N-VA)
Daniel Ducarme (MR)
Florence Reuter (MR)
Jean Cornil (PS)
Mathias De Clercq (Open Vld)
Linda Vissers (VB)
Dirk Van der Maelen (sp.a+VI.Pro)
Fouad Lahssaini (Ecolo-Groen!)

Membres Suppléants:

Els De Rammelaere (CD&V - N-VA)
Roel Deseyn (CD&V - N-VA)
Nathalie Muylle (CD&V - N-VA)
Valérie De Bue (MR)
Jean-Jacques Flahaux (MR)
Karine Lalieux (PS)
Luk Van Biesen (Open Vld)
Barbara Pas (VB)
Maya Detiège (sp.a+VI.Pro)
Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen !)

Membres sans voix délibératives:

Brigitte Wiaux (cdH)

Activités**5.1.3.1. Réunions sur le renforcement des normes sociales et environnementales**

- le 30 mai 2008

Audition du Prof. Dr. Hans Bruyninckx (KUL - Faculté Sociale Wetenschappen - Institute for International and European Policy - Research Group on Global Environmental Governance) et de M. Eddy Laurijssen, ancien directeur du Bureau international du Travail à Bruxelles

- *le 6 juin 2008*

Audition de M. Carlos Polenus, International Trade Union Confederation

- *le 13 juin 2008*

Audition de M. John Vandaele, journaliste Magazine MO et M. André Kiekens, secrétaire général Solidarité mondiale

- *le 20 juin 2008*

Audition de M. Charly Poppe (co-ordinateur Trade, Environment and Sustainability Programme Friends of the Earth Globe), Mme Samira Wymeersch (11.11.11.), Mme Jo Vervecken (ABVV)

5.1.3.2. Séminaire parlementaire de haut niveau de l'OCDE « Innovation, Croissance et Équité », Paris, jeudi 4 octobre 2007

Messieurs Jean-Luc Crucke (MR) et Peter Leyman (CD&V - N-VA) ont participé, le jeudi 4 octobre 2007, à un séminaire parlementaire de haut niveau de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur le thème : « Innovation, croissance et équité ».

Ce séminaire, qui se tenait au siège de l'OCDE à Paris, a rassemblé quelque 30 parlementaires des États membres de l'OCDE.

Les parlementaires ont eu l'occasion de s'entretenir avec le représentant de la Belgique auprès de l'OCDE, M. Chris Hoornaert, lors d'un briefing qui a précédé les travaux. Il a notamment été question de la Stratégie pour l'innovation de l'OCDE lors de la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, qui s'est tenue au siège de l'OCDE à Paris les 15 et 16 mai 2007, sous la présidence de M. Pedro Solbes, Vice-premier ministre et Ministre de l'Économie et des Finances de l'Espagne.

Le rapport de ce séminaire a été publié dans le n° 8 du 3.12.2007 des Informations parlementaires de la Chambre.

5.1.3.3. Séminaire parlementaire sur les tendances et enjeux des marchés des capitaux, Paris, le 21 février 2008

Monsieur Dirk Van der Maelen (sp.a+VI.Pro) et Jean-Jacques Flahaux (MR) ont participé le jeudi 21 février 2008 à un séminaire parlementaire de haut niveau, organisé au siège de l'OCDE à Paris, sur les tendances et enjeux des marchés des capitaux.

Les thèmes suivants ont fait l'objet des différentes sessions de travail :

- aperçu des développements financiers récents ;
- la crise des subprimes ;
- éducation financière ;
- les fonds souverains ;
- l'essor du capital investissement - origine et enjeux pour les pouvoirs publics.

Le rapport de ce séminaire a été publié dans le n° 20 du 17.3.2008 des Informations parlementaires de la Chambre.

5.1.3.4. Forum 2008 de l'OCDE Paris, les 3 et 4 juin 2008

Messieurs Dirk Van der Maelen (sp.a+VI.Pro) et François Bellot (MR) ainsi que Mmes Sophie Staelraeve (Open Vld) et Rita De Bondt (VB) ont participé les 3 et 4 juin 2008 au Forum 2008 de l'OCDE à Paris.

Le Forum rassemble de multiples parties prenantes telles que des dirigeants d'entreprises et de syndicats, des personnalités de la société civile, des ministres et des responsables d'organisations internationales, des parlementaires, afin de débattre des grands enjeux du 21^{ème} siècle. Le Forum a lieu en conjonction avec le Sommet annuel des ministres de l'OCDE.

Le thème général du Forum « Changement climatique, Croissance et Stabilité » a fait l'objet de nombreux ateliers au cours desquels les participants se sont penchés sur les questions suivantes :

- la mise en place d'un cadre économique pour lutter contre le changement climatique au-delà du régime de Kyoto ;
 - les politiques à mettre en œuvre afin de favoriser les actions destinées à modérer le changement climatique. Les prochaines échéances telles que la Conférence sur le climat de l'ONU à Copenhague en 2009 ou l'année 2012, terme du protocole de Kyoto, devraient marquer de nouveaux progrès ;
 - le rôle des biocarburants en tant que source d'énergie propre et leur incidence éventuelle sur la flambée des prix de l'alimentation et de l'énergie ;
 - le rôle des pouvoirs publics dans le développement des biocarburants ;
 - le rôle de l'énergie nucléaire dans un monde où la demande d'énergie et le prix du pétrole ne cessent d'augmenter ;
 - les grandes villes sont-elles « durables »? A quel point les côtes sont-elles vulnérables aux inondations dans la mesure où le changement climatique contribue à l'augmentation du niveau de la mer ?
 - comment trouver une solution durable pour le logement, l'eau et les autres services urbains pendant la première moitié du 21^{ème} siècle ?
 - la gestion des risques liés aux turbulences financières, à la baisse du marché immobilier et à la hausse du prix de l'énergie et des matières premières ;
 - les réponses à apporter par les autorités de contrôle aux récentes turbulences financières ;
 - le rôle des gouvernements afin de relancer la croissance ;
 - le rôle éventuel de la politique monétaire dans la crise actuelle des marchés financiers ainsi que l'ampleur prise par les produits financiers « structurés » ;
 - les fonds souverains qui occupent désormais une place de premier plan dans le paysage financier, représentent-ils une menace pour la stabilité financière et la gouvernance d'entreprise ?
 - l'impact de la mondialisation sur le marché du travail et les salaires. Alors que les gouvernements se battent pour faire face au vieillissement de la population, comment faire pour augmenter le taux de natalité ?
 - le rôle des grandes infrastructures - transports, électricité, télécommunications, eau, etc. dans le développement économique et social ;
 - la place de plus en plus importante occupée par l'innovation dans la croissance économique. Mais comment évolue la relation entre l'innovation et les droits de propriété intellectuelle ?
 - le système commercial multilatéral et le cycle de Doha.
- La difficulté de trouver un consensus résulte de l'évolution de l'équilibre des forces qui reflète à présent l'importance croissante des pays émergents.

Le rapport de cette réunion a été publié dans le n° 32 du 30.6.2008 des Informations parlementaires de la Chambre.

5.1.3.5. Session annuelle 2008 de la Conférence parlementaire sur l'OMC (Organisation mondiale du Commerce), Genève 11 - 12 septembre 2008

L'époque où la politique étrangère et, plus précisément, la politique en matière de commerce était l'apanage du pouvoir exécutif, est révolue. L'OMC est désormais bien plus qu'une organisation chargée du commerce, et son impact sur les politiques intérieures et sur la vie quotidienne des citoyens s'amplifie.

C'est pourquoi, depuis 2002, l'Union interparlementaire et le Parlement européen conduisent conjointement un processus connu sous le nom de Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est le mécanisme permanent par lequel les parlements contrôlent cette organisation intergouvernementale et qui en constitue de facto la dimension parlementaire. Le principal objectif de la Conférence est d'accroître la transparence de l'OMC vis-à-vis de l'extérieur et de l'amener à rendre compte aux parlementaires en tant que représentants élus du peuple.

L'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement européen ont organisé conjointement la session annuelle 2008 de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les 11 et 12 septembre 2008, au Centre international de conférences de Genève (CICG). La délégation de la Chambre était composée de Messieurs Bart Tommelein, président du groupe Open Vld et Dirk Van der Maelen (sp.a+VI.Pro), président de la Commission spéciale Mondialisation.

M. Geert Versnick, député (Open Vld) et membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire a co-présidé la Conférence avec M. Manuel A. dos Santos, Vice-président du Parlement européen.

Cette Conférence, à laquelle plus de 400 parlementaires venus de plus de 80 pays ont participé, a permis aux parlementaires d'obtenir des informations de première main sur l'évolution récente des négociations de l'OMC et d'examiner les moyens de contribuer à la relance du processus.

La Conférence s'est penchée sur les thèmes suivants : les conséquences à long terme de l'impasse des négociations à l'OMC, le commerce international et les changements climatiques, les moyens de désamorcer les menaces de conflits en rapport avec les denrées alimentaires et l'énergie grâce au commerce, ainsi que le commerce à l'ère de la révolution numérique.

La séance de clôture de la session a été consacrée à l'adoption de lignes directrices sur les relations entre gouvernements et parlements en matière de commerce international, à la modification des Règles de procédure de la Conférence et à l'adoption d'un document final, dont l'avant-projet a été établi par le Comité de pilotage de la Conférence. Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'UIP (www.ipu.org).

Le rapport de cette conférence a été publié dans le n° 36 du 20.10.2008 des Informations parlementaires de la Chambre.

5.1.4. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

CRÉATION ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

L'OSCE est un organe de coopération entre 56 États (tous les États européens, y compris les républiques de l'ex-Union soviétique, le Canada et les États-Unis), issu de l'acte final d'Helsinki de 1975 et du traité de Paris de 1990.

La prévention des conflits et la gestion des crises est l'une des missions principales de l'OSCE.

Au mois d'avril 1991, les délégués des Parlements des États qui participaient à la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe ont décidé de créer une assemblée parlementaire.

LA DÉLÉGATION DE LA CHAMBRE À L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

Commission	Membres
Commission 1 Politique	François-Xavier de Donnea (Président de la délégation) Francis Van den Eynde
Commission 2 Économie	Guido De Padt Roel Deseyn
Commission 3 Démocratie	Patrick Moriau

STRUCTURES

Cette assemblée s'appuie sur trois commissions qui correspondent aux trois corbeilles de l'acte final d'Helsinki, à savoir:

- la commission des affaires politiques et de la sécurité ;
- la commission des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement ;
- la commission de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires.

Chaque commission désigne un rapporteur qui est aussi chargé de rédiger le projet de résolution.

FONCTIONNEMENT

L'assemblée se réunit chaque année en session d'été pendant la première semaine de juillet. La première session s'est déroulée à Budapest en 1992. Le secrétariat de l'assemblée est situé à Copenhague. Une session d'automne ainsi qu'une session

d'hiver sont également organisées chaque année (en septembre - octobre et en février).

SESSION D'AUTOMNE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

Du 29 septembre au 1er octobre 2007, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (ci-après AP OSCE) a organisé à Portoroz (Slovénie) une Conférence sur la sécurité à travers la coopération en Europe du Sud-Est, une réunion de la commission permanente et un forum sur la sécurité et la coopération en Méditerranée. La délégation belge était conduite par Mme Anne-Marie Lizin (PS), sénatrice, et se composait par ailleurs des députés François-Xavier de Donnea (MR), Patrick Moriau (PS) et Guido De Padt (Open Vld), ainsi que de M. Lionel Vandenberghe, sénateur (sp.a+VI.Pro).
Doc. Ch 52 0227/001

7^{ème} Session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

La session d'hiver de l'AP OSCE a été organisée cette année pour la septième fois les 21 et 22 février 2008 à Vienne.

Cette session d'hiver poursuivait trois objectifs:

- mettre en place une interaction sans entrave avec le bras gouvernemental de l'OSCE (le président en exercice, le représentant permanent de la présidence, de hauts représentants responsables de la liberté de la presse, des minorités, de toutes les questions liées au «gender», le secrétaire général de l'OSCE, les coordinateurs);
- assurer le suivi des déclarations adoptées par l'AP OSCE lors de ses séances plénières;
- préparer des rapports en vue de la séance plénière annuelle de juillet.

La délégation belge était emmenée par M. François-Xavier de Donnea (MR), député, et se composait par ailleurs des députés Roel Deseyn (CD&V - N-VA), Guido De Padt (Open Vld) et Francis Van den Eynde (VB) et des sénateurs Alain Destexhe (MR), Anne-Marie Lizin (PS) et Marc Verwilghen (Open Vld).

Doc. Ch 52 0947/001

17^{ème} session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

Du 29 juin au 3 juillet 2008 s'est tenue à Astana, sous la présidence de M. Goran Lennmarker, la 17e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (abrégée ci-après «AP OSCE»).

La délégation belge à l'AP OSCE était dirigée par monsieur François-Xavier de Donnea (MR). La délégation de députés désignés par la Chambre était composée de MM. Roel Deseyn (CD&V - N-VA), Guido De Padt (Open Vld) et Francis Van den Eynde (VB). La délégation de sénateurs désignés par le Sénat était composée de Mme Anne-Marie Lizin (PS) et M. Alain Destexhe (MR).

La délégation belge a été reçue par M. Christian Meerschman, ambassadeur, et M. Emmanuel Pochet, consul, qui ont présenté les membres de la délégation à des parlementaires du Kazakhstan, à des universitaires et à des représentants de la société civile au cours d'une réunion distincte.

Doc Ch 52 1381/001

RÉUNION D'AUTOMNE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

Du 18 au 21 septembre 2008, l'assemblée parlementaire de l'OSCE (abrégée ci-après « AP OSCE ») organisait, à Toronto (Canada), une conférence intitulée « l'OSCE dans un monde ouvert », une réunion de la commission permanente et un forum consacré à la sécurité et à la coopération dans la région méditerranéenne. Un débat d'actualité s'est également tenu sur la crise récente en Géorgie.

La délégation belge était conduite par le député François-Xavier de Donnea (MR) et se composait par ailleurs des députés Roel Deseyn (CD&V - N-VA) et Sabien Lahaye-Battheu (Open Vld), Patrick Moriau (PS) et Francis Van den Eynde (VB) et des sénateurs Anne-Marie Lizin (PS) et Alain Destexhe (MR).

Doc. Ch 52 1459/001

5.1.5. CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF DE BENELUX

COMPETENCES

Conformément à la convention du 5 novembre 1955 (art. 3) qui l'institue, le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux peut formuler des avis aux Gouvernements sous la forme de recommandations.

Dans son avis du 9 février 1996 (DOC 513/4), le Conseil de Benelux a approuvé la proposition du Comité de ministres du Benelux de recentrer les activités du Benelux autour des points essentiels suivants :

- la coopération politique et la concertation à propos des questions européennes;
- la coopération transfrontalière;
- le «Marché intérieur» et la coopération économique;
- la culture, la recherche et l'enseignement;
- la «Libre circulation des Personnes».

COMPOSITION

L'article 1er de la Convention d'institution susmentionnée dispose que le Conseil de Benelux est composé de 49 membres choisis parmi les membres des Parlements des trois pays et désignés par ces parlements. Les membres se répartissent comme suit : 21 Belges, 21 Néerlandais et 7 Luxembourgeois.

La délégation belge est constituée de membres des deux Chambres fédérales et des parlements des Communautés et Régions.

La Chambre des représentants a été représentée par:

- Mme Cahay (MR), Mme Detiège (sp.a+VI.Pro), MM. Henry (PS), Kelchtermans (CD&V), Marinower (Open Vld), Sevenhans (VB) et Tommelein (Open Vld) - jusqu'au 6 décembre 2007;

- M. Collard (MR), Mme Detiège (sp.a+VI.Pro), MM. Giet (PS), Leyman (CD&V - N-VA), Sevenhans (VB), Tommelein (Open Vld) et Van den Bergh (CD&V - N-VA) - à partir du 7 décembre 2007.
- le 7 mars 2008, M. Leyman a été remplacé par Mme Dierick (CD&V - N-VA).

ORGANISATION

La présidence du Conseil est assurée au cours de la période 2007 - 2008 par M. Negri (Luxembourg), MM. Tommelein (Belgique) et Hessels (Pays-Bas) occupant les fonctions de vice-président.

Les commissions permanentes sont au nombre de sept. Le Règlement d'ordre intérieur dispose que chaque commission compte douze membres répartis comme suit : cinq membres belges, cinq membres néerlandais et deux membres luxembourgeois. Les sept commissions permanentes sont par ailleurs présidées par trois présidents belges, trois présidents néerlandais et un président luxembourgeois.

En 2007 - 2008, les trois commissions suivantes ont été présidées par des membres belges : la commission des Problèmes extérieurs par Mme Cahay (MR) puis (à partir du 7 décembre 2007) par M. Beke (Sénat / CD&V - N-VA) ; la commission des Questions financières et sociales par M. Happart (Sénat / PS) puis par M. Draps (Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale / MR) ; la commission de la Culture, de l'Enseignement et de la Santé publique par Mme Detiège.

Conformément au règlement d'ordre intérieur, les membres du Parlement Benelux peuvent s'organiser en groupes politiques. Cinq membres au moins sont nécessaires pour constituer un groupe reconnu. Les groupes reconnus sont actuellement au nombre de trois: le groupe socialiste, le groupe libéral et le groupe chrétien.

En 2007 - 2008, le groupe socialiste a été successivement présidé par MM. Doesburg et Blom (Pays-Bas), le groupe libéral successivement par MM. Willems et Courtois (Sénat) et le groupe chrétien successivement par MM. Van den Brande et Caluwé (Parlement flamand).

La délégation belge a été présidée successivement par M. J.-M. Happart et par M. Bossuyt (Parlement flamand /sp.a+ VI.Pro).

CINQUANTES ANNEES DE CONSEIL DE BENELUX & «LE BENELUX APRES 2010»

La convention qui institue le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux, signée à Bruxelles le 5 novembre 1955 et entrée en vigueur en 1957, a été conclue pour une durée indéterminée mais peut être dénoncée à tout moment par l'un des trois Gouvernements, moyennant un préavis de six mois (art. 12).

Le Traité instituant l'Union Économique Benelux (UEB) a été conclu à La Haye le 3 février 1958² pour une durée de cinquante ans et est entré en vigueur en 1960.

Un nouveau traité Benelux a été signé solennellement à La Haye le 17 juin 2008. Le Conseil Interparlementaire de Benelux a émis le souhait que la Cour de Justice Benelux soit reprise dans le traité, ce qui a été fait. La participation à part entière des

² L'union douanière Benelux a vu le jour le 5 septembre 1944.

Régions et des Communautés de la Belgique constitue un fait nouveau important. Un autre point concerne la possibilité de coopérer structurellement avec des régions et des pays voisins. La Rhénanie du nord-Westphalie est d'ores et déjà candidate. Cette coopération est également susceptible d'intéresser les régions françaises du Nord-Pas-de-Calais et de Champagne-Ardennes. Le nouveau traité confirme également les avantages de l'article 306 du Traité européen qui autorise les trois pays du Benelux d'aller plus loin que les institutions européennes. Enfin, le nouveau traité Benelux permet aussi une orientation politique sous la forme de la confection de programmes quadriennaux définissant les priorités en matière de coopération. Une concertation aura encore lieu avec le Conseil interparlementaire de Benelux.³

TRAVAUX DU CONSEIL DE BENELUX

Le Conseil de Benelux s'est réuni à Luxembourg sous la présidence de M. Negri les 15 - 16 juin 2007, les 7 - 8 décembre 2007, les 7 - 8 mars 2008 et les 13 - 14 juin 2008 (voir également les rapports intégraux des séances plénières n°s 279 - 286).

Rapports communs des gouvernements, rapports de commissions et recommandations

Conformément aux articles 3 et 4 de la convention d'institution du 5 novembre 1955, le Conseil de Benelux est saisi, chaque année, d'un rapport commun sur la réalisation et le fonctionnement d'une union économique entre les trois États et la coopération entre les trois États dans le domaine de la politique extérieure.

Lors des sessions plénières des 7 décembre 2007, 8 mars 2008 et 13 juin 2008, il a été procédé à l'examen du 51^e rapport sur l'union économique, du 51^e rapport sur la coopération dans le domaine de la politique extérieure et du 52^e rapport sur l'union économique.

Rapport a été fait sur le 51^e rapport sur la réalisation et le fonctionnement d'une union économique au nom de la commission de l'Aménagement du territoire et de l'Infrastructure et de la commission des Affaires économiques, de l'Agriculture et de la Pêche par M. Senesael (Parlement wallon/ PS), au nom de la commission des Questions financières et sociales par M. Tommelein et au nom de la commission de la Culture, de l'Enseignement et de la Santé publique par Mme Jamoulle (Parlement de la Communauté française : PS) (Doc 767/1 - 4 & 6).

M. Tommelein a fait rapport sur le 51^e rapport sur la coopération dans le domaine de la politique extérieure (Doc 774/1 - 2).

M. Van den Bergh, au nom de la commission de l'Aménagement du territoire et de l'Infrastructure, et M. Siquet (Parlement de la Communauté germanophone / PS), au nom de la commission de la Culture, de l'Enseignement et de la Santé publique, ont fait rapport sur le 52^e rapport sur la réalisation et le fonctionnement d'une union économique (Doc 777/ 1 - 3).

Par ailleurs, M. Sevenhans, au nom des commissions réunies de l'Aménagement du territoire et de l'Infrastructure et de l'Environnement et de l'Énergie a fait rapport sur le problème de la zone du canal Gand - Terneuzen (Doc 754/3, 16.10.2007), Mme Cahay a fait rapport sur la table ronde sur «la Communication et l'Informatique» organisée par l'Assemblée balte à Valka Valga du 7 au 8 juin 2007 (Doc 769/1, 06.11.2007), M. Verwilghen (Sénat / Open Vld) a fait rapport au nom de la

³ Sénat, Débat d'actualité sur le nouveau traité Benelux et le Parlement Benelux, déclaration du premier ministre Y. Leterme, séance plénière du jeudi 5 juin 2008, Annales p.16 - 17.

commission de la Justice et de l'Ordre public sur la coopération transfrontalière en matière de lutte contre les catastrophes (Doc 772/1, 21.02.2008) et M. Van den Brande (Parlement flamand / CD&V - N-VA) a fait rapport au nom de la commission des Problèmes extérieurs sur «L'Europe élargie: les liens régionaux de coopération regionales renforcent l'Union européenne» (Doc 773/1, 25.02.2008).

Le Conseil réuni en assemblée plénière a adopté des recommandations sur :

- la coopération transfrontalière entre les services de police et des douanes concernant la lutte contre les stupéfiants, (15.06.2007) Doc 700/7;
- la révision des traités du 31.03.1965 concernant la Cour de Justice Benelux et du 03.02.1958 instituant l'Union Économique Benelux, (07.12.2007), Doc 733/3;
- la lutte contre les stupéfiants dans les aéroports, (08.12.2007), Doc 758/3;
- la coopération transfrontalière policière et le traité Benelux du 8 juni 2004, (15.06.2007) Doc 764/4;
- la reconnaissance des diplômes, (15.06.2007) Doc 768/1;
- la lutte contre les stupéfiants et le narcotourisme dans la région frontalière belgo-néerlandaise, (08.03.2008), Doc 775/1;
- le Bureau de coopération eurégionale (BCE) de Maastricht, (13.06.2008), Doc 780/1;
- la sécurité alimentaire, (14.06.2008), Doc 781/1;
- le péage routier, (14.06.2008), Doc 782/1

Voir également le rapport d'activité 2007 (janvier - décembre): Doc771/1.

5.1.6. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

LE CONSEIL DE L'EUROPE

CRÉATION

5 mai 1949.

COMPOSITION

47 pays membres, 5 pays «observateurs».

OBJECTIFS

Réaliser une union plus étroite entre les États démocratiques européens par l'instauration d'un véritable dialogue sur les problèmes auxquels la société européenne est confrontée. Les initiatives de l'Assemblée parlementaire ont abouti à de multiples conventions, parmi lesquelles la Convention européenne des droits de l'homme.

STRUCTURES

- le Comité des ministres est l'organe de décision composé des ministres des Affaires étrangères des États membres;
- l'Assemblée parlementaire;

- un comité mixte assure la liaison entre le Comité des ministres de l'Assemblée parlementaire. Il est composé d'un représentant de chaque gouvernement et d'un nombre égal de représentants de l'Assemblée, dont son président.

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

CRÉATION

5 mai 1949.

COMPOSITION

L'Assemblée est composée de 318 parlementaires et de leurs suppléants, élus ou désignés par les parlements nationaux parmi leurs propres membres.
47 pays membres, 3 parlements nationaux "observateurs"

FONCTIONNEMENT

L'Assemblée tient chaque année une session divisée en quatre parties, qui durent chacune environ une semaine, au printemps, en été, en automne et en hiver.

COMPÉTENCES

L'Assemblée vote des recommandations, des avis, des résolutions ou des directives. Les parlementaires s'expriment à titre personnel et n'engagent pas leur gouvernement; ils respectent cependant les consignes de vote décidées au sein des cinq groupes politiques constitués à l'Assemblée.

ORGANISATION

Les travaux de l'Assemblée sont préparés par 10 commissions spécialisées. La Commission permanente agit au nom de l'Assemblée dans l'intervalle des sessions.

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Membres effectifs

Open Vld :	R. Daems
MR :	D. Ducarme
CD&V :	L. Goutry
PS :	A. Flahaut

Suppléants

VB :	G. Annemans
CD&V	J. Jambon
sp.a+VI.Pro	B. Tobback

ACTIVITÉS

Troisième partie de la session 2007, Strasbourg, du 25 au 29 juin 2007

Textes adoptés sur :

- la politique agricole et rurale euro-méditerranéenne ;
- l'image des femmes dans la publicité ;
- la féminisation de la pauvreté ;
- la dimension sociale de l'Europe : mise en oeuvre intégrale de la Charte sociale européenne révisée et évaluation des nouvelles conditions d'emploi et de salaire minimum ;
- la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) : accent sur l'Europe de l'Est et du Sud-Est ;
- l'engagement des Etats membres du Conseil de l'Europe à promouvoir au niveau international un moratoire sur la peine de mort ;
- les détentions secrètes et transferts illégaux de détenus impliquant des Etats membres du Conseil de l'Europe : second rapport ;
- le combat contre l'antisémitisme en Europe ;
- la situation des réfugiés et personnes déplacées de longue date en Europe du Sud-Est ;
- les poursuites engagées pour les crimes relevant de la compétence du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ;
- le débat d'urgence : comment prévenir la cybercriminalité contre les institutions publiques des États membres et observateurs ;
- le respect des obligations et engagements de Monaco ;
- le programme nucléaire de l'Iran : nécessité d'une réaction internationale ;
- le débat spécial sur le dialogue interculturel et interconfessionnel :
 - État, religion, laïcité et droits de l'Homme ;
 - blasphème, insultes à caractère religieux et incitation à la haine contre des personnes au motif de leur religion.

Quatrième partie de la session 2007, Strasbourg, du 1 au 5 octobre 2007

Textes adoptés sur :

- les activités de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
- le programme de régularisation des migrants en situation irrégulière ;
- une évaluation des centres de transit et de traitement en tant que réponse aux flux mixtes de migrants et de demandeurs d'asile ;
- la crise humanitaire au Darfour ;
- le devoir des États membres de coopérer avec la Cour européenne des Droits de l'Homme ;
- le respect des obligations et engagements de la Moldavie ;
- réaliser la croissance économique tout en préservant la protection sociale en Europe à l'ère de la mondialisation ;
- la régionalisation en Europe ;
- l'OCDE et l'économie mondiale en 2007 ;
- la dimension politique du budget du Conseil de l'Europe ;
- pour une Convention européenne sur la promotion des politiques de santé publique dans la lutte contre la drogue ;
- vers une dépénalisation de la diffamation ;
- la notion de guerre préventive et ses conséquences pour les relations

- internationales ;
- la prostitution – « Quelle attitude adopter ? » ;
- les dangers du créationnisme dans l'éducation ;
- le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe - bilan et perspectives ;
- « Les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes » : évaluation à mi-parcours de la campagne.

Réunion de la Commission permanente à Bratislava, le 23 novembre 2007

Textes adoptés sur :

- les activités et les orientations de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe ;
- l'amélioration de la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée et aux réunions de commissions ;
- l'application et l'amendement de diverses dispositions du Règlement de l'Assemblée ;
- les principes d'égalité des sexes à l'Assemblée parlementaire ;
- la réponse de l'Europe aux catastrophes humanitaires ;
- la situation des enfants vivant dans des zones d'après-conflits dans les Balkans ;
- les déchets radioactifs et la protection de l'environnement ;
- la coopération entre l'Assemblée et la Conférence des OING ;
- le vote à bulletin secret - Code européen de bonne conduite sur le vote à bulletin secret comprenant des lignes directrices pour les personnalités politiques, les observateurs et les électeurs ;
- le vote à distance ;
- le Code de bonne pratique en matière référendaire ;
- pour un « Prix de l'égalité entre les femmes et les hommes » de l'Assemblée parlementaire ;
- le projet de convention du Conseil de l'Europe en matière d'adoption des enfants ;
- l'expression « principle of the Rule of Law ».

Première partie de la session 2008, Strasbourg, du 21 au 25 janvier 2008

Textes adoptés sur :

- les développements concernant le statut futur du Kosovo ;
- le réchauffement climatique et les catastrophes écologiques ;
- la protection de l'environnement dans la région arctique ;
- les listes noires du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'Union européenne ;
- les relations extérieures de l'Assemblée parlementaire :
 - le renforcement de la coopération avec les pays du Maghreb ;
 - le Conseil de l'Europe et ses États observateurs : situation actuelle et perspectives ;
 - la situation dans les républiques d'Asie centrale ;
- les lignes directrices procédurales sur les droits et devoirs de l'opposition dans un parlement démocratique ;
- la disparition de nouveaux-nés aux fins d'adoption illégale en Europe ;
- la nécessité de préserver le modèle sportif européen ;

- le respect des obligations et engagements de la Géorgie ;
- le projet de protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine relatif aux tests génétiques à des fins médicales ;
- la coopération transfrontalière ;
- la vidéosurveillance des lieux publics.

Deuxième partie de la session 2008, Strasbourg, du 14 au 18 avril 2008

Textes adoptés sur :

- les communautés musulmanes européennes face à l'extrémisme ;
- le rapport annuel d'activités 2007 du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe ;
- le recours abusif du système de justice pénale au Bélarus ;
- l'accès à un avortement sans risque et légal en Europe ;
- le suicide des enfants et des adolescents en Europe : un grave problème de santé publique ;
- le débat d'urgence : le fonctionnement des institutions démocratiques en Arménie ;
- l'adhésion de l'Union européenne/de la Communauté européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme ;
- la promotion de l'enseignement des littératures européennes ;
- l'immigration provenant de l'Afrique subsaharienne ;
- le développement durable et le tourisme : vers une croissance qualitative.

Réunion de la Commission permanente, Stockholm, le 29 mai 2008

Textes adoptés sur :

- les budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2009 ;
- les dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2009 ;
- les munitions chimiques ensevelies dans la mer Baltique ;
- l'exploitation de l'expérience acquise dans le cadre des « commissions vérité »
- la pleine exploitation du potentiel de l'apprentissage électronique pour l'enseignement et la formation.

5.1.7. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE : HISTOIRE

L'UEO est née du Traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, signé à Bruxelles le 17 mars 1948 (connu sous le nom de «Traité de Bruxelles»), puis amendé et complété par un Protocole signé à Paris le 23 octobre 1954. Les signataires du Traité de Bruxelles sont la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Conçu en grande partie pour réagir à la volonté de mainmise de l'Union soviétique sur les pays d'Europe centrale, le Traité constitue la première tentative de traduire en dispositions pratiques certains des idéaux qui animaient le mouvement européen. L'engagement pris par ses signataires de se défendre mutuellement si l'un d'entre eux était victime d'une agression armée en Europe en est le point fort. Au mois de septembre 1948, la coopération militaire s'instaura.

Dans une tentative de faire entrer la République fédérale d'Allemagne dans la coopération militaire européenne, on a abouti, en mai 1952, à la création d'un Traité instituant une Communauté européenne de défense (CED). En août 1954, l'Assemblée nationale française s'opposa à la ratification de ce traité.

En réaction il fut décidé lors d'une conférence à Londres en septembre 1954, d'intégrer l'Allemagne et l'Italie dans le Traité de Bruxelles. L'acte final de cette conférence fut officialisé par les accords dits de Paris, signés en octobre de la même année, qui amendaient le Traité de Bruxelles et qui créaient l'Union de l'Europe occidentale (UEO) en tant que nouvelle organisation internationale.

De 1954 à 1973, l'UEO joua un rôle important en favorisant le développement de la concertation et de la coopération en Europe occidentale. De 1973 à 1984, l'UEO en tant qu'organisation intergouvernementale connut un ralentissement progressif de ses activités suite au développement d'une coopération politique européenne au sein de la Communauté européenne.

Le début des années 80 vit la relance du débat sur la sécurité européenne sachant qu'une coopération économique européenne ne pouvait être étendue aux domaines militaires et de sécurité. Il fallait chercher un autre cadre de consultation. Le choix de l'UEO s'imposa.

A l'initiative de la Belgique et de la France, une réunion des Ministres de la Défense aboutissait en octobre 1984 à la "Déclaration de Rome", qui reconnaissait la nécessité d'une forte politique de défense occidentale. Il fut appelé à associer davantage l'UEO à l'évolution d'une vraie politique européenne de défense, ce qui fut confirmé de nouveau dans la "Déclaration de La Haye" en octobre 1987.

Suite à cela des actions de l'UEO furent entreprises :

- dans le Golfe de 1988 à 1990 : contrôle de la libre circulation des navires dans des eaux internationales; pendant le conflit en Yougoslavie de 1992 à 1996 : contrôle sur l'embargo contre l'ex-Yougoslavie dans la Mer Adriatique et sur le Danube, détachement de police à Mostar ;
- opérations liées à la gestion de crises de 1997 à 2001 : mission en Albanie, mission d'assistance au déminage en Croatie, mission de surveillance générale de la sécurité au Kosovo.

Le Traité de Maastricht de 1992 en fait un organe de l'Union européenne, tandis que le Traité de Nice de 2001 transfère à l'UE l'ensemble des organes opérationnels de l'UEO à l'exception de l'assemblée parlementaire qui reste l'unique assemblée parlementaire européenne compétente en matière de défense.

L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE : OBJECTIFS

L'Assemblée de l'UEO est la première assemblée interparlementaire européenne en matière de sécurité et de défense. Elle fut créée en 1954 par le Traité de Bruxelles modifié instituant une alliance entre plusieurs pays de l'Europe occidentale.

L'Assemblée se définit elle-même comme «l'Assemblée européenne de sécurité et de défense». Les buts qu'elle poursuit sont les suivants :

- être un forum interparlementaire pour une réflexion stratégique générale et pour donner une impulsion au débat public et intergouvernemental en matière de sécurité et de défense;

- coordonner et examiner au niveau européen le rôle des parlementaires nationaux lorsque ces derniers discutent au sein de leur parlement national des budgets de défense, du déploiement des troupes, de l'achat de matériel militaire, etc.;
- améliorer la transparence de la collaboration intergouvernementale en matière de sécurité et de défense européenne;
- susciter l'intérêt du public pour la problématique de la sécurité et de la défense européenne ainsi que pour une solide industrie de l'armement européenne;
- encourager les parlementaires nationaux à avoir des échanges de vues avec leurs collègues européens sur les questions essentielles de défense et de sécurité.

Concrètement, l'Assemblée contrôle la collaboration intergouvernementale en matière de politique de défense et de sécurité européenne au niveau transnational européen. Elle est complémentaire au Parlement européen qui n'a qu'une compétence restreinte en matière de questions intergouvernementales. L'Assemblée constitue aussi pour les parlements nationaux un cadre d'échanges et de débats sur la dimension européenne de leurs compétences militaires.

ASSEMBLEE DE L'UEO : COMPOSITION

L'Assemblée de l'UEO compte environ 400 parlementaires effectifs et suppléants, désignés par les parlements nationaux, dont plusieurs sont membres de la commission de la défense, des affaires étrangères et/ou des affaires européennes de leurs parlements respectifs. Le nombre de sièges attribués aux pays membres est fonction de la taille du pays.

Les statuts différents qui s'appliquent aux pays représentés à l'Assemblée déterminent leur capacité à participer aux réunions et à voter les textes soumis à l'Assemblée (nombre de membres effectifs par pays membre). Depuis la révision de la Charte et du Règlement de l'Assemblée, le 6 mai 2008, ils se présentent ainsi :

Pays membres : tous les pays membres de l'UE : Allemagne (18), Autriche (6), Belgique (7), Bulgarie (6), Chypre (2), Danemark (5), Espagne (12), Estonie (3), Finlande (5), France (18), Grèce (7), Hongrie (7), Irlande (4), Italie (18), Lettonie (3), Lituanie (4), Luxembourg (3), Malte (2), Pays-Bas (7), Pologne (12), Portugal (7), République tchèque (7), Roumanie (10), Royaume-Uni (18), Slovénie (3), Slovaquie (5) et Suède (6) ;

Membres associés : les pays européens membres de l'OTAN mais non de l'UE : Islande (3), Norvège (5) et Turquie (12) ;

Partenaires : autres pays européens qui ne sont membres ni de l'OTAN ni de l'UE : Albanie (2), Bosnie-Herzégovine (2), Croatie (5), Ex-République Yougoslave de Macédoine (3), Moldova (2), Monténégro (2), Ukraine (6), Russie (9) et Serbie (2).

En outre, l'Assemblée peut inviter en qualité d'observateurs des représentants des parlements nationaux d'autres pays (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie), du Parlement européen et d'assemblées parlementaires internationales (OSCE, OTAN).

L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE : AFFILIATION

Membres	Membres associés	Partenaires
Allemagne	Islande	Albanie
Autriche	Norvège	Bosnie-Herzégovine
Belgique	Turquie	Croatie
Bulgarie		Ex-Rép. Yougoslave de Madédoine
Chypre		Moldova
Danemark		Monténégro
Espagne		Ukraine
Estonie		Russie
Finlande		Serbie
France		
Grèce		
Hongrie		
Irlande		
Italie		
Lettonie		
Lituanie		
Luxembourg		
Malte		
Pays Bas		
Pologne		
Portugal		
République tchèque		
Roumanie		
Royaume-Uni		
Slovénie		
Slovaquie		
Suède		

La Belgique est représentée par 7 membres effectifs et 7 membres suppléants : 3 membres effectifs et 4 membres suppléants sont désignés par le Sénat, 4 membres effectifs et 3 membres suppléants sont désignés par la Chambre.

COMPOSITION DE LA DELEGATION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS**Membres effectifs**

Open Vld : R. Daems
 MR : D. Ducarme
 CD&V : L. Goutry
 PS : A. Flahaut

Suppléants

VB : G. Annemans
CD&V J. Jambon
sp.a+VI.Pro B. Tobback

ASSEMBLÉE DE L'UEO : ORGANES, FONCTIONNEMENT ET DOCUMENTS

COMMISSIONS

Le travail préparatoire se fait dans une des six commissions suivantes :

- Commission politique : aspects politiques d'une politique européenne de sécurité et de défense;
- Commission de défense : aspects opérationnels et militaires d'une politique européenne de sécurité et de défense;
- Commission technique et aérospatiale : collaboration en matière d'équipement militaire et de technologie duale;
- Commission des relations parlementaires et publiques : collaboration interparlementaire, suivi des débats et des questions parlementaires concernant la sécurité et la défense européenne au sein des parlements nationaux, études comparatives et réalisation de "benchmarks" pour les gouvernements nationaux en matière de sécurité et de défense;
- Commission des questeurs : préparation du budget de l'Assemblée de l'UEO;
- Commission du règlement et des immunités : questions en rapport avec le règlement de l'Assemblée et les immunités en vigueur.

Les commissions se réunissent pendant les sessions plénières et en dehors de celles-ci. Les réunions ont habituellement lieu à Paris. Des réunions peuvent éventuellement être organisées dans d'autres pays.

La Belgique a trois membres effectifs et trois membres suppléants dans la Commission politique ainsi que deux membres effectifs et deux membres suppléants dans les autres commissions.

Les commissions désignent en leur sein des rapporteurs qui sont chargés de préparer des projets de rapport et des projets de recommandation sur des questions de défense et de sécurité d'actualité. Les projets sont ensuite discutés et mis en forme définitivement au sein de la commission avant d'être votés par ses membres et transmis à la session plénière en vue d'une adoption définitive.

SÉSSION PLÉNIÈRE

Les membres se réunissent en séance plénière au moins deux fois par an pendant trois jours, la plupart du temps en juin et en décembre. Les séances plénières sont publiques et ont lieu dans l'hémicycle du Conseil économique et social français au Palais d'Iéna à Paris.

Les réunions plénières constituent des rendez-vous politiques et privilégiés où les délégations nationales ont l'occasion d'engager le débat avec des ministres nationaux, des représentants militaires, des membres du Parlement européen, etc. Les projets de

rapport des commissions y sont discutés et les propositions de recommandation y sont adoptés.

PRÉSIDENCE

L'Assemblée choisit parmi ses membres un président, qui exerce habituellement son mandat pendant trois ans.

TEXTES DE L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée peut adopter des recommandations, des avis, des résolutions, des conclusions et des directives :

- une recommandation ou un avis est adressé(e) au Conseil de l'UEO;
- une résolution est adressée aux organisations internationales, aux gouvernements ou aux parlements nationaux;
- une directive est adressée au président de l'Assemblée ou à une commission;
- une décision concerne le fonctionnement de l'Assemblée et le statut de ses membres.

ACTIVITÉS

Deuxième partie de la 53e session ordinaire, Paris , décembre 2007

Au cours de cette session les thèmes suivants ont été abordés :

- la surveillance des frontières maritimes de l'Europe - Réponse au rapport annuel du Conseil ;
- la demande d'intégration dans les structures euro-atlantiques de la Géorgie ;
- l'avenir de la non-prolifération nucléaire ;
- les défis transatlantiques en matière de sécurité ;
- l'Europe et les missions de maintien de la paix au Moyen-Orient ;
- les activités terroristes à la frontière entre la Turquie et l'Irak ;
- le Traité modificatif et la sécurité et la défense de l'Europe - Réponse au rapport annuel du Conseil ;
- le projet de budget de l'Assemblée pour 2008 ; avis sur les budgets des organes ministériels de l'UEO pour 2007 ; comptes relatifs aux dépenses de l'Assemblée pour 2006 ;
- le soldat du futur : initiatives européennes - Réponse au rapport annuel du Conseil ;
- les possibilités de coopération avec la Chine en matière d'équipements de défense ;
- le financement des opérations extérieures : rôle des parlements nationaux ;
- les services de renseignement et de contrôle parlementaire - Réponse au rapport annuel du Conseil.

Première partie de la 54e session ordinaire, Paris, juin 2008

Au cours de cette session les thèmes suivants ont été abordés :

- la révision de la Stratégie européenne de sécurité - Réponse au rapport annuel du Conseil ;
- la coopération parlementaire en matière de sécurité dans la région de la Mer Noire ;
- 2008 : une année décisive pour les Balkans occidentaux ;
- la mission de l'Union européenne EUROFOR Tchad/RCA ;
- l'acquisition d'équipements de défense en Europe ;
- les avions de combat sans pilote : les projets européens ;
- des systèmes spatiaux pour la sécurité européenne : GMES et Galileo ;
- les développements politiques en Afghanistan et au Pakistan ;
- la politique de défense de la Russie ;
- l'évaluation de l'impact des conflits armés sur l'environnement ;
- les chaînes de commandement des opérations de l'Union européenne.

5.1.8. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN (APO)

Secrétariat de la délégation belge à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN - Chambre des représentants - 1008 Bruxelles - tél. (02) 549.83.27 - 549.81.59.

CREATION

L'organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a été mise en place le 4 avril 1949. Le Traité de l'Atlantique Nord ne prévoit pas d'assemblée parlementaire consultative. L'APO (ancien AAN) (organisation interparlementaire) est issue en 1955 de l'initiative de parlementaires de pays de l'Alliance Atlantique et est considérée par le Conseil de l'Atlantique Nord (instance suprême de décision et de consultation au sein de l'Alliance) et par les pays membres comme un organe consultatif représentatif.

COMPOSITION

- les 26 parlements nationaux des pays signataires du Traité de l'Atlantique Nord désignent 248 membres effectifs et autant de membres suppléants (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Turquie);
- 16 pays se sont vu accorder le statut de délégation associée : Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Finlande, Fyrom (ex-République yougoslave de Macédoine), Géorgie, Moldavie, Monténégro, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Ukraine.

OBJECTIFS

- promouvoir la mise en application effective du Traité de l'Atlantique Nord;
- organiser un contrôle parlementaire sur les forces armées mises à la disposition du Commandement suprême de l'OTAN et sur les dépenses y relatives;

- renforcer la coopération entre les pays membres de l'Alliance Atlantique et favoriser le développement d'un sentiment de solidarité atlantique;
- informer l'opinion publique sur les objectifs de l'OTAN et sur ses réalisations.

ORGANISATION

La commission permanente est l'organe directeur de l'assemblée. Les réunions des cinq commissions (affaires civiles, défense et sécurité, économique, politique, sciences et technologies) et de quelques sous-commissions assurent la continuité des travaux de l'assemblée.

FONCTIONNEMENT

Deux sessions annuelles, au cours desquelles se tient une séance plénière, ont lieu au printemps et à l'automne.

Les membres de l'assemblée siègent par délégations nationales. Les délégués sont désignés par leur parlement respectif.

Les recommandations ou les résolutions après avoir été adoptées par les commissions sont soumises au vote de l'assemblée réunie en séance plénière. Les recommandations sont adressées au Conseil de l'Atlantique Nord pour lui demander d'agir sur un point précis, tandis que les résolutions, qui s'apparentent davantage à l'expression d'une opinion, s'adressent aux gouvernements des pays membres.

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE BELGE DE L'OTAN

CREATION

Également dénommée « Délégation belge à l'Assemblée de l'Atlantique Nord », cette association fondée en 1955 est ouverte à tous les parlementaires fédéraux.

FONCTIONNEMENT

Les délégués sont désignés par l'Association parlementaire de l'OTAN au sein de ses membres affiliés suivant les règles de la représentation proportionnelle entre les groupes politiques représentés au Parlement fédéral (Chambre des représentants et Sénat).

COMPETENCES

La délégation participe aux sessions annuelles et les membres qu'elle désigne, à diverses activités de l'APO (ancien AAN).

L'association diffuse les résolutions et les recommandations adoptées par l'APO parmi les parlementaires fédéraux et les évoque, le cas échéant, dans les débats parlementaires (séances plénières et commissions).

TRAVAUX

La 53^{ième} session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN a eu lieu du 5 au 9 octobre 2007 à Reykjavik.

Comme d'habitude, les réunions des commissions ont été précédées de réunions de groupes.

Les cinq commissions ainsi que le Bureau se sont réunis les 5, 6, 7 et 8 octobre.

La séance plénière a eu lieu le 9 octobre 2007.

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

- promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux;
- le rôle de l'OTAN en matière de protection civile;
- le rôle actuel de l'OTAN en Afghanistan;
- l'assistance aux trois candidats de l'Adriatique en vue de leur adhésion à l'OTAN;
- le partage des charges transatlantiques revisité;
- les relations OTAN-Russie;
- la transformation de l'OTAN;
- la défense anti-missile;
- renforcer la réaction mondiale face au changement climatique.

SESSION DE PRINTEMPS 2008

Outre la session annuelle mentionnée ci-dessus, la délégation belge a également participé à la session de printemps 2008.

Celle-ci a eu lieu à Berlin, du 23 au 27 mai 2008.

Comme d'habitude, les réunions des commissions ont été précédées de réunions des groupes.

Ainsi, les commissions ont étudié des rapports concernant :

- la sécurité énergétique de la région transatlantique;
- la menace nucléaire globale;
- la défense anti-missile;
- l'élaboration du concept stratégique de l'OTAN;
- les opérations de l'OTAN;
- l'avenir de la sécurité et des capacités de défense;
- la sécurité en Afghanistan;
- les relations transatlantiques et OTAN-UE;
- le futur ordre du jour de l'OTAN;
- l'avenir des relations OTAN-Russie;
- l'engagement politique de l'OTAN en Iran;
- le développement des partenariats de l'OTAN;
- la coopération et la convergence économique Est-Ouest;
- le Kosovo et l'avenir de la sécurité dans les Balkans;
- la démocratie et la sécurité en Asie Centrale.

5.1.9. UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux et existe depuis 1889. Actuellement, 150 pays en font partie. La Chambre et le Sénat sont représentés au sein de l'UIP par le Groupe belge de l'UIP.

BUREAU ET ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPE BELGE DE L'UIP

Le Bureau du Groupe belge de l'UIP a été reconstitué suite aux élections du 10 juin 2007.

Les membres suivants de la Chambre en font partie :

- titulaires : M. de Donnea (vice-président du Groupe), M. Deseyn, M. Moriau (vice-président du Groupe) et M. Versnick ;
- suppléants : M. Bacquelaine, M. Jambon et M. Van der Maelen.

La sénatrice Sabine de Bethune préside le Groupe belge de l'UIP pour la durée de la législature en cours.

Le Président de la Chambre des représentants est invité d'office aux réunions du Bureau du Groupe.

Le Bureau du Groupe s'est réuni les 16 octobre, 24 octobre et 11 novembre 2007 ainsi que les 12 février, 6 mai et 8 juillet 2008. L'Assemblée générale du Groupe s'est réunie le 16 octobre 2007 (élection du nouveau Bureau) et le 26 février 2008 (réunion annuelle ordinaire).

ACTIVITES

ASSEMBLEES STATUTAIRES DE L'UIP

117e Assemblée, Genève, 5-10 octobre 2007

Les membres suivants de la Chambre ont participé à la session :

M. François-Xavier de Donnea, président de la délégation
M. Patrick Moriau
M. Geert Versnick.

La commission des Affaires des Nations Unies nouvellement créée au sein de l'Assemblée s'est réunie pour la première fois. Il y avait également des débats sous forme de panels sur les questions à examiner, lors de la session suivante, par les trois commissions permanentes de l'Assemblée (commission de la Paix et de la sécurité internationale ; commission du Développement durable, du financement du développement et du commerce ; commission de la Démocratie et des droits de l'homme). Par ailleurs, l'Assemblée a tenu un débat d'urgence sur la situation au Myanmar.

Le Conseil directeur et plusieurs autres organes de l'UIP, tels que le Comité exécutif, le Comité des droits des l'homme des parlementaires et le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, se sont également réunies.

M. Versnick, qui est membre du Comité exécutif depuis octobre 2006, a présenté au Conseil directeur les conclusions du Comité concernant la situation financière de l'UIP et le projet de budget pour 2008.

M. de Donnea a été élu membre suppléant du Comité pour le Moyen-Orient (mandat de quatre ans).

L'Assemblée a approuvé deux rapports de la commission des Affaires des Nations Unies: un document politique de base sur les relations entre les Nations Unies, les parlements et l'UIP, destiné à guider les travaux de la commission, ainsi qu'un rapport présentant les conclusions de la première session de la commission, y compris un certain nombre de propositions d'activités futures.

M. Versnick était l'auteur du premier rapport, qui a ultérieurement été distribué au sein des Nations Unies en tant que document officiel de l'UIP. M. Versnick fait d'ailleurs partie du groupe consultatif spécial qui prépare les travaux de la commission.

Celle-ci a également tenu des auditions avec des responsables des Nations Unies sur les Objectifs du millénaire pour le développement, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le programme de l'ONU en matière d'environnement et UNCTAD XII.

M. Moriau a suivi les travaux de la commission des Affaires des Nations Unies. Il est intervenu plusieurs fois dans le débat et a présenté un amendement aux projet de conclusions de la commission, qui a été adopté.

M. de Donnea a présenté le projet de rapport qu'il était en train de préparer, avec un co-rapporteur du Bénin, pour l'Assemblée suivante (commission du Développement durable, du financement du développement et du commerce). Le rapport avait pour sujet le contrôle parlementaire de l'aide publique au développement.

En raison de cette fonction de rapporteur, M. de Donnea a également été sollicité pour prendre la parole, au nom de l'UIP, dans plusieurs enceintes des Nations Unies concernées par la problématique du développement. Ainsi, l'UIP est un partenaire pour le nouveau Forum de coopération pour le développement (DCF), créé dans le cadre du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC). M. de Donnea a participé à deux réunions préparatoires en vue de la première session du DCF: un colloque au Caire (19-20 janvier 2008) et le "Forum des parties prenantes" réunissant les partenaires non-gouvernementaux du DCF à Rome (12-13 juin 2008). Il a également été le porte-parole de l'UIP lors du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (suivi du processus de Monterrey), tenu dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, du 23 au 25 octobre 2007.

118e Assemblée, Le Cap (Afrique du Sud), 12-18 avril 2008

Les membres suivants de la Chambre ont participé à la session :

M. François-Xavier de Donnea
M. Roel Deseyn
M. Patrick Moriau
M. Geert Versnick.

L'Assemblée a tenu un débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde, axé sur le thème de la lutte contre la pauvreté.

L'Assemblée a par ailleurs abordé les thèmes suivants :

- trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements (commission de la Paix et de la sécurité internationale) ;
- contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère (commission du Développement durable, du financement du développement et du commerce) ;
- les travailleurs migrants, la traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme (commission de la Démocratie et des droits de l'homme) ;
- le rôle que les parlements et l'Union interparlementaire peuvent jouer pour mettre fin immédiatement à la dégradation rapide de la situation humanitaire dans les zones de conflit et à sa dimension environnementale, pour faciliter l'exercice du droit des Palestiniens à l'autodétermination - en particulier en faisant cesser le blocus à Gaza - et pour accélérer la création d'un Etat palestinien au moyen d'un processus de paix viable (point d'urgence) ;
- la situation au Zimbabwe (déclaration spéciale).

Comme mentionné plus haut, M. de Donnea était co-rapporteur, avec un parlementaire béninois, sur le thème b). Il a présenté la version définitive de leur rapport ainsi qu'un projet de résolution. En sa qualité de rapporteur, il a également participé d'office aux travaux du comité de rédaction établi par la commission concernée pour examiner les amendements au projet de résolution des rapporteurs.

M. Moriau a pris la parole lors du débat sur le thème a) et a présidé les travaux du comité de rédaction établi par la commission concernée.

Le point d'urgence a été renvoyé sans débat à un comité de rédaction, chargé d'élaborer un projet de résolution. M. Versnick faisait partie du comité et a été désigné comme rapporteur chargé de présenter le projet de résolution à l'Assemblée.

Par ailleurs, il y a eu des panels sur la santé maternelle, néonatale et infantile, sur la consolidation de la paix et la réconciliation dans les pays sortant d'un conflit et sur les incidences sociales de l'actuelle crise économique mondiale. M. de Donnea a présidé ce dernier débat.

Enfin, M. Versnick et M. de Donnea ont participé respectivement aux réunions du Comité exécutif et du Comité pour le Moyen-Orient, dont ils sont membres.

AUTRES REUNIONS DE L'UIP

- Débat parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Genève, 4 octobre 2007 : Mme Boulet et M. Versnick ont participé à cette réunion consacrée au thème « Commerce et changements climatiques : le commerce est-il en train de tuer notre planète ? »
- Réunion parlementaire dans le cadre du Forum de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable, Lisbonne, 31 octobre - 2 novembre 2007: M. Versnick

- Audition parlementaire annuelle dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 20-21 novembre 2007 : M. de Donnea, M. Moriau et M. Versnick ont participé à cette réunion sur le thème « Renforcer l'état de droit dans les relations internationales ».
- Conférence parlementaire sur le VIH/SIDA, Manille (Philippines), 28-30 novembre 2007 : Mme Becq.
- Séminaire annuel destiné aux commissions parlementaires chargées de l'égalité entre hommes et femmes, Genève, 6-8 décembre 2007 : Mme Colen et M. Flahaux ont participé à ce séminaire consacré au thème « Les femmes et le travail » et organisé en coopération avec l'OIT.
- Réunion parlementaire dans le cadre de la 52e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, New York, 27 février 2008: Mme Dierick a participé à cette réunion consacrée au rôle des parlements dans le financement de l'égalité des sexes.
- Réunion parlementaire à l'occasion de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, New York, 9 juin 2008 : Mme Boulet et M. Annemans.
- Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, Genève, 11-12 septembre 2008 : M. Tommelein, M. Van der Maelen et M. Versnick ont été désignés pour participer à cette conférence.

M. Versnick a par ailleurs participé à plusieurs réunions des organes de l'UIP dont il est membre :

- Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC, Genève, 3 octobre 2007 et 3-4 avril 2008: ce comité a pour tâche de préparer les sessions de la Conférence parlementaire sur l'OMC. M. Versnick en coprésident du comité, avec un membre du Parlement européen.
- Groupe consultatif de la commission des Affaires des Nations Unies : le groupe s'est réuni le 19 novembre 2007 à New York (en marge de l'audition annuelle de l'UIP aux Nations Unies – cf. ci-dessus) ainsi que le 18 juillet 2008 à Genève.
- Comité exécutif : le comité s'est réuni en session extraordinaire (sur le statut de la Palestine au sein de l'UIP) le 20 juin 2008 à Genève.
- Comité directeur du Groupe des Douze Plus, Londres, 7 mars et 15 septembre 2008 : le Groupe des Douze Plus est l'un des six groupes géopolitiques au sein de l'UIP et comprend les pays du Conseil de l'Europe ainsi que plusieurs autres démocraties occidentales (Israël, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande). En tant que membre du Comité exécutif de l'UIP et ancien président du Groupe des Douze Plus, M. Versnick appartient de droit au comité directeur du Groupe.

CONTACTS BILATERAUX DU GROUPE BELGE DE L'UIP

Le Groupe belge de l'UIP a créé 92 sections bilatérales pour promouvoir les relations avec les parlements d'autres pays ainsi qu'un groupe de travail Balkans et un groupe de travail Palestine. Ils sont répartis en huit groupes régionaux (Europe occidentale, Europe méridionale, Europe centrale, Eurasie, Moyen-Orient/Afrique du Nord, Afrique,

Asie/Océanie et Amérique). Les membres du Parlement fédéral adhèrent à titre individuel à ces sections et groupes de travail, dont 43 sont présidés par des membres de la Chambre.

Une délégation de la section Belgique-Chine a visité la Chine du 25 au 30 novembre 2007. Mme De Schamphelaere et Mme Jadin faisaient partie de cette délégation.

Une délégation de la section Belgique-Cambodge, conduite par M. Dallemagne, président de la section, a visité le Cambodge du 1^{er} au 6 juin 2008. Mme Detiège a également participé à cette mission.

Par ailleurs, il y a eu, à Bruxelles, des rencontres avec des délégations parlementaires, des ambassadeurs et d'autres représentants des pays et territoires suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Belarus, Bolivie, Bulgarie, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Estonie, Etats-Unis, Géorgie, Indonésie, Irak, Israël, Japon, Kazakhstan, Koweït, Kosovo, Maroc, Nigeria, Pakistan, Palestine, Pérou, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Thaïlande, Turquie et Ukraine.

La réception annuelle permettant aux présidents et aux vice-présidents des sections de rencontrer les ambassadeurs des pays concernés a eu lieu le 26 février 2008, dans les salons de la Présidence de la Chambre.

5.1.10. ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS (ASGP)

L' ASGP, l'Association des Secrétaires généraux des Parlements, s'est réunie lors sa session de printemps au Cap (Afrique du Sud) du 14 au 18 avril 2008.

Les questions suivantes ont notamment été abordées:

- l'autonomie légale, financière et administrative du parlement;
- le rôle de «backbencher» au parlement;
- la participation des ONG à l'élaboration de la législation;
- les parlements et la législation sur la vie privée;
- le World e-Parliament Report 2008.

La session d'automne de l'ASGP a eu lieu à Genève du 13 au 15 octobre 2008.

Les questions suivantes y ont été abordées:

- les activités des services du Parlement pendant les périodes électorales;
- les enseignements que l'on peut tirer d'incidents en commission;
- justification et transparence des parlements.

CHAPITRE 6

RELATIONS

PUBLIQUES

6. RELATIONS PUBLIQUES

6.1. INFORMATION ET COMMUNICATION

La Chambre des représentants édite, d'une part, une série de publications destinées au grand public, et d'autre part, des publications destinées à des groupes-cibles plus spécialisés. Dans les pages suivantes, nous passerons en revue les nouvelles publications et les brochures qui ont été actualisées. Le lecteur qui souhaiterait avoir un aperçu de toutes les publications disponibles consultera avec profit l'annexe 4.

Le magazine « la Chambre.be »

Depuis mars 2003, la Chambre publie un magazine qui diffuse des informations destinées au grand public : « la Chambre.be ».

Dans notre esprit, ce magazine se veut une tentative de rapprocher « la rue de la Loi » du citoyen ainsi qu'une invitation au dialogue lancée au lecteur.

Il rend également compte des dossiers politiques les plus importants, guide le lecteur à travers les rouages de la machine parlementaire et met en évidence l'aspect humain de l'activité politique.

Ce magazine ayant pour finalité de rendre la politique accessible à tous, la langue dans laquelle il est rédigé n'est ni trop juridique ni trop technique.

Le corps enseignant, les étudiants et tous ceux qui oeuvrent dans la formation sont des groupes-cibles importants.

Le tirage est de 20.000 exemplaires en néerlandais et 15.000 exemplaires en français. Les bibliothèques, les organismes de formation, les associations de la société civile et toute personne qui en formule la demande reçoivent gratuitement le magazine.

Le numéro 8 de cette série est paru en mai 2008. Le thème principal était «Le puzzle belge». La rédaction a consacré un long article à la difficile formation du gouvernement au lendemain des élections du 10 juin 2007 et s'est notamment intéressée aux exigences à propos d'une réforme de l'État et à la problématique de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Les thèmes suivants ont également été abordés: la composition et les tâches de la Chambre des représentants, le gouvernement Leterme et son programme gouvernemental, le Traité de Lisbonne, les sondages d'opinions politiques et le problème de la prolifération nucléaire.

Tous les numéros de notre magazine peuvent être consultés sur notre site web. Vous y trouverez sa version en pdf mais aussi un aperçu des thèmes traités avec des liens vers les dossiers parlementaires de base.

Le magazine de la Chambre est conçu et réalisé par les services de la Chambre.

Il est disponible en néerlandais et en français, et est gratuit.

Il peut être commandé à l'adresse électronique pri@lachambre.be ou au centre d'accueil.

Dépliant «L'hémicycle de la Chambre»

Ce dépliant permet au visiteur de s'orienter sans difficulté dans la salle des séances plénières de la Chambre. Il comprend des informations détaillées sur l'organisation et l'équipement technique de cette salle et sur la composition politique de la Chambre. Il

est particulièrement pratique pour les visiteurs des tribunes publiques et lors des journées portes ouvertes.

Disponible en français et néerlandais.

Prix: gratuit.

Le dépliant peut être obtenu au centre d'accueil.

Brochure «Portes ouvertes»

Cette brochure est destinée au visiteur du Palais de la Nation. Elle contient une brève description des salles visitées mais également des commentaires sur le rôle et les compétences de la Chambre des représentants et du Sénat, le rôle et le travail des commissions parlementaires en général, du Bureau de la Chambre et de la Conférence des présidents, la composition politique de la Chambre des représentants et du Sénat, les conditions d'éligibilité, etc.

La brochure est régulièrement actualisée.

Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais.

Prix: gratuit.

La brochure peut être obtenue au centre d'accueil.

Fiches informatives

Ces fiches «info» sont destinées à fournir à un large public des informations sur la structure de l'État et le fonctionnement du Parlement fédéral. Chaque fiche aborde un sujet différent.

Les fiches peuvent être consultées sur le site internet de la Chambre. Tous les responsables de groupes qui visitent la Chambre reçoivent, à titre de préparation à la visite, une farde qui rassemble l'ensemble des fiches. Ces fiches donnent lieu à une demande importante. Il s'agit d'instruments pratiques pour les étudiants et le personnel enseignant.

La plupart des fiches «info» parlementaires abordant un aspect bien précis de la réalité politique ou institutionnelle, elles doivent être constamment mises à jour.

Les fiches qui ont été actualisées au cours de l'année parlementaire 2007-2008 sont les suivantes :

N° 3	Le territoire de l'État fédéral de Belgique
N° 8	L'arbre généalogique de la Maison royale
N° 9.3	La Chambre des représentants - Résultats des élections fédérales du 10.06.2007
N° 10	La Chambre des représentants - composition
N° 10.1	La Chambre des représentants - les députés
N° 11.8	Le Conseil d'État
N° 11.12	Les médiateurs fédéraux
N° 12	La Chambre des représentants - organes

N° 12.2	La Chambre des représentants - organes : les commissions
N° 12.3	La Chambre des représentants - organes : le Président
N° 16	Le Sénat : composition
N° 32	Les assemblées parlementaires internationales : Conseil interparlementaire consultatif du Benelux
N° 33	Les assemblées parlementaires internationales : Le Conseil de l'Europe
N° 34	L'Union européenne : les États membres
N° 34.2	L'union européenne : les Institutions

Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais.

Prix: 1,20 €.

Commande: centre d'accueil.

Manuel biographique

Le manuel biographique rassemble des données sur tous les membres qui ont prêté le serment constitutionnel. C'est un outil précieux pour tout qui veut s'informer sur les membres.

Le manuel est publié au début de la législature et réactualisé régulièrement.

Disponible en édition bilingue.

Prix: 5 €.

Commande: centre d'accueil.

Informations parlementaires

«Informations parlementaires» est un bulletin d'information hebdomadaire qui relate les activités de la Chambre au cours de la semaine écoulée. On y trouve notamment un résumé relatif aux audiences et rencontres du Président avec des personnalités ou délégations diverses, un aperçu des décisions de la Conférence des présidents ainsi qu'un résumé des activités en commission et en séance plénière, un résumé des questions orales et de la réponse du ministre, les résultats des votes, une liste des demandes d'interpellations déposées, le relevé des documents publiés (propositions et projets de loi, rapports de commission), l'ordre du jour de la Chambre pour la semaine suivante ainsi qu'un tableau d'avancement des projets et propositions de loi.

Outre ces rubriques spécifiques à la Chambre, le bulletin publie également des informations relatives aux décisions du Conseil des ministres, aux arrêts de la Cour d'arbitrage et du Conseil d'État ainsi qu'aux activités des organisations parlementaires internationales.

Le contenu de cette publication peut également être consulté sur le site internet de la Chambre : www.lachambre.be.

1 numéro d'« Informations Parlementaires » (IP n° 52/1) a été publié au cours de la session extraordinaire 2007-2008.

34 numéros d'« Informations Parlementaires » (IP n° 52/2 à 52/35) ont été publiés au cours de la session ordinaire 2007-2008.

Chaque numéro est tiré à 1.200 exemplaires (600 en néerlandais et 600 en français). Disponibles en français et en néerlandais.

Prix: 13 € (abonnement annuel), l'abonnement aux deux versions s'élève à 25 €.
Commande: service des Affaires générales.

Site internet - www.lachambre.be - Une version en langue allemande bientôt disponible

La communication externe de la Chambre se fait de plus en plus par le biais de son site internet. Dans la rubrique «À la une» de la page d'accueil du site de la Chambre, l'internaute trouvera les communiqués de presse les plus récents, des informations sur les événements et les conférences de presse à venir, des reportages photographiques d'événements passés et d'autres informations sur des sujets d'actualité.

Les informations suivantes peuvent encore être trouvées sur le site:

- l'ordre du jour des séances plénières et des commissions ;
- le compte rendu analytique et le compte rendu intégral des séances plénières ;
- les rapports des réunions de commission ;
- les documents parlementaires ;
- les activités parlementaires des semaines écoulées au travers du bulletin hebdomadaire «informations parlementaires» ;
- des informations générales sur le Parlement fédéral ;
- les communiqués de presse ;
- la composition des commissions ;
- le curriculum vitae des membres de la Chambre et leurs coordonnées ;
- les statistiques relatives au travail parlementaire ;
- un lexique des termes parlementaires ;
- des informations sur les naturalisations ;
- les publications de la Chambre.

L'internaute peut également suivre en direct les séances plénières grâce à un système vidéo en temps réel et consulter les images archivées des séances précédentes. Grâce à un système audio en temps réel, il peut suivre les réunions des commissions. Les séquences audio des commissions sont également archivées et peuvent être consultées via le site internet.

L'objectif est de proposer également à l'avenir certaines parties du site en langue allemande. La programmation est en cours.

E-mail

Le citoyen peut poser ses questions sur le Parlement fédéral et les structures de l'État belge en utilisant l'adresse électronique suivante: info@lachambre.be.

Le Service des relations publiques de la Chambre répond le plus rapidement possible aux questions posées. Les questions plus spécialisées sont transmises aux services compétents. Il n'est pas répondu aux demandes autres que des demandes d'informations.

Pour certaines réclamations, on a quelquefois sollicité l'aide du médiateur fédéral.

6.2 PRESSE

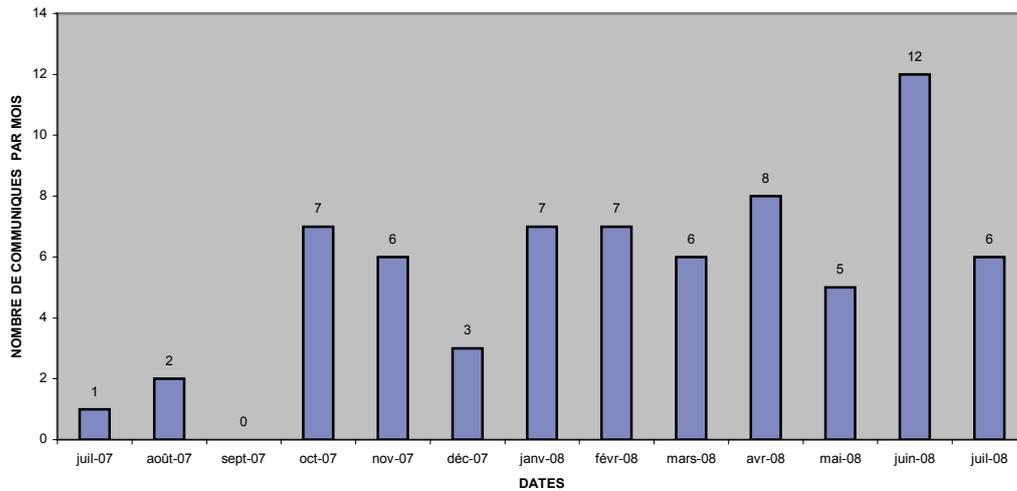
Communiqués de presse

Voir aussi le chapitre 5.2.1. : Présidence : rencontre avec la presse

Depuis la 52^e législature, la presse est informée de manière systématique par le biais de communiqués de presse.

Durant la session 2007-2008, 70 communiqués de presse ont été diffusés.

COMMUNIQUES DE PRESSE DE JUILLET 2007 A JUILLET 2008.



Les communiqués de presse sont diffusés auprès d'environ 80 organismes de presse et journalistes. Tout journaliste qui le souhaite peut recevoir les communiqués de presse par courriel ou fax.

Il suffit d'adresser la demande au :

Service Presse de la Chambre des représentants :

- D. Van den Bossche - Responsable presse
02/549.81.77 - dominique.vandenbossche@dekamer.be
- C. Manteau - Assistante presse
02/549.82.58 - catherine.manteau@lachambre.be

Rue de Louvain, 13 - 1000 Bruxelles

Les communiqués de presse traitent des thèmes les plus divers.

Un grand nombre de communiqués concerne l'agenda de la Chambre.

Depuis le 1er juillet 2002, les communiqués de presse sont également publiés sur le site de la Chambre sous la rubrique «À la Une».

Caméras «Broadcast» dans l'hémicycle

Depuis janvier 2002, les séances plénières de la Chambre sont enregistrées par le système Broadcast Quality opérant avec six caméras, qui sont actionnées depuis une régie aménagée dans l'une des tribunes.

Une société privée assure la réalisation de ces images.

D'ordinaire, ce sont les séances du jeudi après-midi qui font l'objet d'enregistrements systématiques, mais d'autres séances peuvent aussi être enregistrées à la demande du Président.

Les télévisions peuvent se connecter gratuitement aux signaux proposant ces images. A cet effet, une seconde baie technique a été installée dans la tribune presse TV au premier étage.

En outre, les télévisions qui ne peuvent envoyer une équipe technique sur les lieux (comme par exemple pour les télévisions régionales) peuvent faire appel au système de copie des enregistrements des séances sur format de cassette Betacam SX, SP, DVC-PRO ou DVD.

40 séances plénières ont été enregistrées du 28 juin 2007 au 24 juillet 2008.

Parmi ces séances, voici les séances extraordinaires qui ont été enregistrées :

- mardi 9 octobre 2007: rentrée parlementaire ;
- mercredi 19 décembre 2007 : projets de loi portant des dispositions diverses ;
- vendredi 21 décembre 2007 : déclaration gouvernementale ;
- dimanche 23 décembre 2007 : discussions et votes ;
- mardi 19 mars 2008 : divers projets de loi ;
- samedi 22 mars 2008: déclaration gouvernementale : débat et votes ;
- mercredi 21 mai 2008: budget des voies et moyens, notes de politique générale ;
- mercredi 23 juillet 2008 : interpellations au Premier ministre Leterme.

60 demandes de copies des enregistrements de ces séances plénières ont été formulées par les médias et les groupes politiques de juin 2007 au 24 juillet 2008.

De plus en plus, les télévisions régionales font appel à ce service.

Villa Política «Live»

Depuis octobre 2005, le programme «Villa Política» de la VRT retransmet en direct les images du « question time » de la séance plénière du jeudi après-midi. L'émission dure jusqu'à 16 heures.

Un invité choisi par la VRT commente, depuis la salle de lecture, les questions posées et donne son avis sur l'actualité.

Une journaliste recueille les impressions des députés « à chaud ».

Actua-TV

Durant l'année parlementaire 2007-2008, Actua-TV poursuit la retransmission en direct et intégrale des séances plénières du jeudi après-midi.

Pour ce faire, Actua-TV utilise les images produites par la régie de la Chambre des représentants.

Rencontres avec la presse

9 octobre 2007 : ouverture de l'année parlementaire

La VRT, pour son programme « Villa Politica », a émis en direct et fait des interviews des tribunes et de la salle de lecture.

La RTBF a tenu un débat politique en direct de la salle de lecture.

Samedi 20 octobre 2007 : place aux enfants à la Chambre des représentants

Le samedi 20 octobre 2007 s'est déroulée à la Chambre des représentants la 13^e édition de « Place aux enfants ».

Quelques 80 enfants et accompagnateurs ont été invités à débattre avec la députée Ecolo, Muriel Gerkens, sur différents sujets d'actualité.

La presse put assister à la rencontre dans l'hémicycle de 14 heures à 14 heures 30.

6 novembre 2007 dans Ter Zake «De langste formatie ooit»

Emission en direct de 20 heures 10 à 21 heures le mardi 6 novembre de la VRT consacrée à la plus longue formation du gouvernement en Belgique (dans la salle de lecture et les couloirs).

7 novembre 2007 : «Face à l'info»

Le mercredi 7 novembre 2007, la RTBF est venue enregistrer son programme radio « Face à l'info » à la salle 3. Les journalistes ont effectué des interviews en direct avec des députés et sénateurs. Un autre direct radio avec des journalistes et politologues eut lieu dès 7 heures du matin dans la salle européenne.

7 novembre 2007 : commission «Intérieur» consacrée à BHV

A 14 heures 30, la Commission « Intérieur » de la Chambre s'est réunie à la salle européenne.

La presse de la rue de la Loi et la presse étrangère furent présentes en masse pour assister à la réunion.

7 novembre 2007 : enregistrement de Ter Zake - VRT

Le mercredi 7 novembre, de 20 à 21 heures, la VRT, pour son émission Ter Zake, a effectué des interviews de députés.

11 novembre 2007 : fête de l'Armistice au Parlement fédéral

La presse a été invitée à la visite au Parlement fédéral d'une centaine d'anciens combattants et jeunes issus de mouvements de jeunesse à l'occasion des fêtes de l'Armistice.

Les anciens et les jeunes purent ensuite débattre avec les Présidents de la Chambre et du Sénat dans les hémicycles respectifs. La presse put être présente.

15 novembre 2007 : fête du Roi au Parlement fédéral

Pour la septième année consécutive, la Fête du Roi se déroula au Parlement fédéral. Les présidents de la Chambre et du Sénat, ainsi que le Premier ministre Guy Verhofstadt invitèrent la famille royale au Parlement fédéral.

Le thème de l'édition 2007 fut « la Belgique et la Coopération internationale »

La presse organisée en pools travailla au péristyle, dans la salle de lecture, et lors de la réception, elle put opérer librement.

Vendredi 21 décembre, dimanche 23 décembre 2008 : Villa Politica

Villa Politica: émission spéciale pour la déclaration gouvernementale du gouvernement Verhofstadt III, le débat d'investiture, le vote qui suivirent.

21 décembre 2007 : déclaration gouvernementale

La presse fut conviée par communiqué de presse à assister à la déclaration gouvernementale du Premier ministre dans l'hémicycle de la Chambre. Des dispositions particulières étaient prises à cet égard. Les chaînes TV étaient présentes en nombre. Les appareils de transmission dans la salle de lecture et la salle des Conférences se sont changés en studios TV. La presse fut présente en si grand nombre que les députés ont eu du mal à se frayer un chemin jusqu'à l'hémicycle.

«Mise au Point» à la Chambre le dimanche 23 décembre 2008

La RTBF a tenu son débat dominical à la Chambre. Animé par Olivier Maroy et Sacha Daout, il fut consacré à la déclaration gouvernementale « Verhofstadt III » et à la situation politique, avec comme invités les présidents de parti.

5 février 2008 : tournage de la VRT pour «Verloren land»

L'équipe de la VRT a pris des images pour refaire une évocation de la vie de Maria Verlackt à la Place de la Nation, au service Documentation et Archives avec des figurants.

11 mars 2008 : commission «Spéciale» des Affaires extérieures au Palais d'Egmont

La presse a été avertie par communiqué de presse de l'organisation de la réunion de Commission au Palais d'Egmont de la Commission des Affaires extérieures de la Chambre et du Sénat pour lancer des auditions Coopération au Développement avec le ministre Charles Michel, MM. Moors, directeur général DGCD, Michiels, président du Comité de direction de la CTB, Haesendonck, président du conseil d'administration de la CTB, de Crombrughe, évaluateur spécial.

La presse put assister aux auditions dès 10 heures 30.

6.3. VISITES AU PALAIS DE LA NATION

Centre d'accueil

Ce centre d'accueil se situe à l'entrée du 13, rue de Louvain à 1000 Bruxelles. Il est ouvert chaque jour ouvrable de 9 heures à 17 heures.

Le centre comporte une salle d'accueil et un vestiaire. On peut y consulter de la documentation ainsi que les sites internet du Parlement fédéral. Des écrans de télévision permettent de suivre les séances plénières de la Chambre et du Sénat.

C'est ici que sont accueillis les groupes de visiteurs ainsi que les citoyens individuels qui souhaitent assister à une commission publique ou à la séance plénière de la

Chambre. Aucune formalité particulière n'est requise si ce n'est la présentation d'une pièce d'identité.

Tout citoyen peut par ailleurs s'adresser au centre d'accueil pour obtenir de la documentation sur le système institutionnel belge.

Les guides

Depuis 2000, la Chambre dispose de six guides qui font partie du Service des Relations publiques.

La mission des guides est de faire visiter le Palais de la Nation aux groupes de visiteurs. Ils reçoivent pour ce faire une formation théorique et pratique adéquate. Les visites peuvent se dérouler en quatre langues : français, néerlandais, allemand et anglais. Les guides sont en outre chargés de tâches de relations publiques telles l'accompagnement de journalistes, conférences de presse, etc.

Visites de groupe

Sur demande, des groupes de 30 personnes au plus peuvent visiter le Parlement. Les demandes doivent être adressées, au moins un mois à l'avance, au Service des Relations publiques et internationales de la Chambre des représentants (tél. : 02 549 81 36 - adresse postale : Chambre des représentants - Service des Relations publiques et internationales - 1008 Bruxelles). Les inscriptions se font à l'aide d'un formulaire ad hoc qui peut être obtenu auprès de ce service. Les visites sont gratuites et se déroulent sous la conduite d'un guide.

Dans la mesure où les activités parlementaires le permettent, les visiteurs effectuent une visite guidée du Palais de la Nation ou ont accès aux tribunes publiques de la Chambre et du Sénat. Chaque visite est précédée de la projection d'un film vidéo (20 minutes) sur le fonctionnement du Parlement.

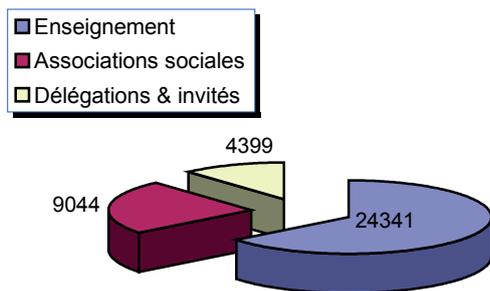
Une rencontre avec un parlementaire peut être sollicitée. Une visite de groupe à la Chambre et au Sénat dure environ une heure et demie (film vidéo compris).

Lors de la 52e législature (2007-2008), 37.784 personnes (d'octobre 2007 à juin 2008 inclus) ont visité le Parlement répartis en 1.637 groupes.

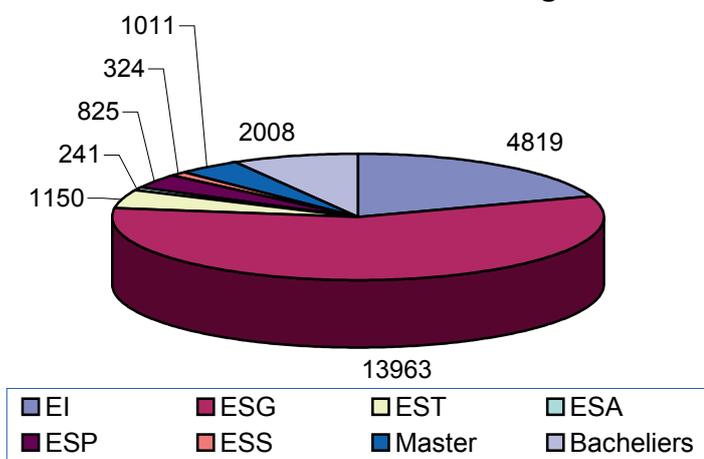
Les mois d'affluence furent mars (424 groupes) et avril (416 groupes) 2008.

De plus - surtout pendant les vacances - 536 individuels ont été guidés.

Visiteurs du Parlement



Selon le niveau d'enseignement



EI : ENSEIGNEMENT INFÉRIEUR

ESP : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL

ESG : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

ESS : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL

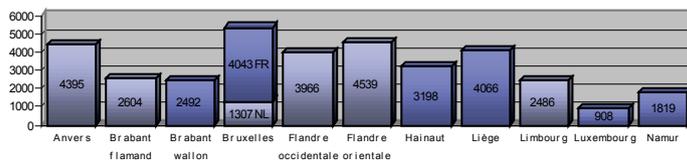
EST : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

MASTER : ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

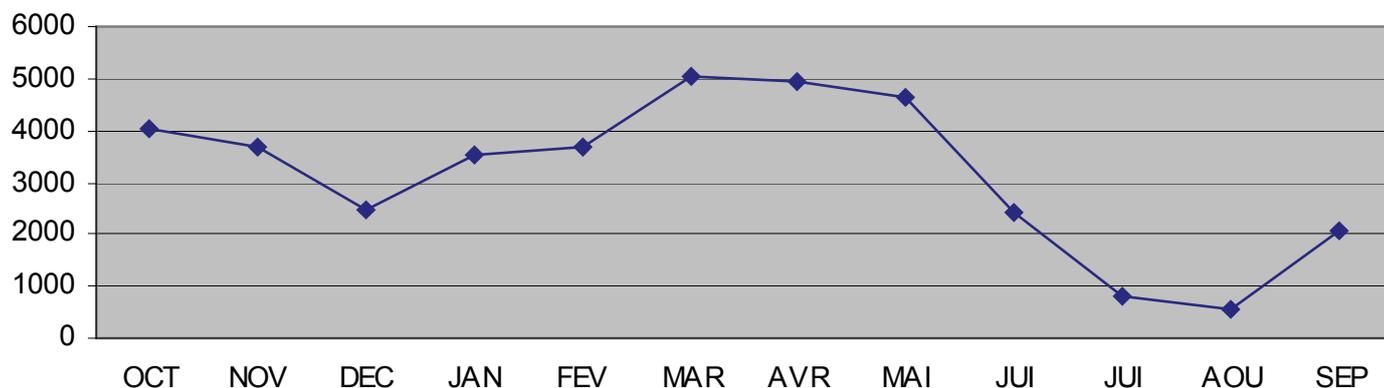
ESA : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

BACHELIERS : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition par province



Répartition sur l'année



Tribune des visiteurs

Les séances plénières de la Chambre ainsi que la plupart des réunions de commissions sont publiques. Tout citoyen peut assister à ces séances. Il suffit de se présenter au centre d'accueil au 13, rue de Louvain, 1000 Bruxelles et présenter une pièce d'identité.

En consultant le site internet de la Chambre www.lachambre.be (ou par tél.), le citoyen peut s'informer sur les dates des réunions publiques.

Visites spéciales

Jeudi 21 juin 2007

Le Président de la Chambre, M. Herman De Croo, a reçu des diplomates stagiaires néerlandais de l'université de Leiden. Les stagiaires ont bénéficié d'une visite guidée du Parlement fédéral. Le groupe s'est entretenu avec M. F. X. de Donnea, ministre d'État, qui a commenté les structures de l'État belge.

Vendredi 29 juin 2007

Le Parlement fédéral a reçu un groupe d'étudiants en sciences politiques de l'université de Californie à Los Angeles dans le cadre de leur programme d'été en Europe. La visite a été suivie d'un exposé de M. H. D'Hollander du service des Relations publiques et internationales, compétent pour les matières européennes. M. D'Hollander a notamment comparé le niveau politique européen et le niveau fédéral.

Vendredi 6 juillet 2007

Des étudiants en sciences politiques et sociales de l'université du Sussex en Grande-Bretagne ont visité le Parlement fédéral.

Vendredi 27 juillet 2007

Une fois encore, une délégation internationale de Cadets de l'air du Canada, des États-Unis, de Grande-Bretagne, d'Allemagne, des Pays-Bas, de Suisse et de France

a visité le Parlement fédéral. Ces cadets de l'air suivent une formation à la Force aérienne belge.

Mercredi 26 septembre 2007

Le Petit Séminaire de Roulers, ainsi que des étudiants de l'Institut San Raffaele de Milan et du Gymnasium de Westerstede en Allemagne, ont visité le Parlement fédéral dans le cadre d'un projet d'échange européen.

Le député Roel Deseyn a présidé le débat et organisé des votes.

Jeudi 27 septembre 2007

Une cinquantaine de membres de la Ligue royale des Vétérans du Roi Léopold III est venue visiter le Parlement fédéral. Le Vice-président de la Chambre, M. H. De Croo, a reçu le groupe dans l'hémicycle de la Chambre.

Mercredi 24 octobre 2007

Des officiers supérieurs de la Force aérienne allemande, travaillant au service des Ressources humaines du ministère allemand de la Défense, ont visité le Palais de la Nation. Ils ont été reçus par le Président de la commission de la Défense nationale, M. L. Vandenhove.

Lundi 12 novembre 2007

Le vice-président de la Chambre, M. Herman De Croo, a reçu dans l'hémicycle de la Chambre les finalistes du concours Miss Belgique, et les a éclairées sur nos structures politiques.

Samedi 17 novembre 2007 et samedi 1^{er} décembre 2007

Pendant deux samedis, des étudiants de la faculté de droit de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve se sont rendus au Parlement. Les groupes y ont chaque fois été accueillis par le sénateur Francis Delpérée, par ailleurs professeur de droit à l'UCL, qui a analysé les compétences et le fonctionnement des assemblées parlementaires.

Mercredi 28 novembre 2007

Comme chaque année, la «Liberale Studentenvereniging Leuven» a visité le Parlement fédéral, où elle a été reçue par le vice-président de la Chambre, M. Herman De Croo.

Mercredi 12 décembre 2007

Les étudiants en relations publiques de la Haute École Arthur Haulot d'Anderlecht ont visité le Parlement fédéral. L'objectif principal de cette visite était de découvrir le fonctionnement du service des Relations publiques et internationales de la Chambre des représentants. Un fonctionnaire dudit service en a assuré la présentation, qui a été suivie par une courte visite guidée des bâtiments.

Mercredi 12 décembre 2007

Les étudiants de première année du baccalauréat en droit de la «Katholieke Hogeschool Leuven» ont visité le Parlement fédéral.

Après leur exercice d'intégration «élaboration d'une loi», les étudiants ont reçu pour mission d'examiner une série de lois avec quelques parlementaires.

Les parlementaires suivants, coauteurs des lois examinées, étaient présents: la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation, Mme Freya Van den Bossche, pour la loi relative aux pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur, le sénateur Guy Swennen pour la loi relative à la réforme du divorce et la députée Sonja Becq pour la loi relative aux droits des volontaires.

Mardi 18 décembre 2007

Quelques stagiaires du Comité économique et social européen ont visité le Parlement fédéral. Les invités y ont rencontré M. Herman De Croo, président du Comité d'avis chargé des Questions européennes, et M. D'Hollander, fonctionnaire compétent pour les affaires européennes. Ils ont commenté les relations entre le Parlement fédéral et les institutions européennes.

Mercredi 9 janvier

Les étudiants de quatrième année en Politique et Communication de la «Hanzehogeschool» de Groningue ont visité le Palais de la Nation. Après la visite guidée, le groupe a rencontré M. H. D'Hollander, fonctionnaire responsable des affaires européennes.

Mercredi 30 janvier 2008

Le Parlement fédéral a reçu un groupe d'étudiants de la «Christelijke Hogeschool Windesheim» de la commune de Zwolle, province d'Overijssel, aux Pays-Bas. Le groupe d'étudiants en «Management and Law» y ont rencontré M. H. D'Hollander, fonctionnaire chargé des Questions européennes.

Jeudi 21 février 2008

Comme chaque année, l'École Royale Militaire a rendu visite au Parlement fédéral. Les stagiaires du Cours Supérieur Administrateur Militaire ont eu un entretien avec le Général-major Segers, commandant militaire du Palais de la Nation, M. L. Vandenhove, Président de la commission de la Défense nationale, et quelques membres de la commission.

Samedi 23 février 2008

À l'occasion de sa journée des membres, le CD&V avait prévu une visite du Parlement fédéral. Accompagnée de quelques députés et sénateurs CD&V, une centaine de membres du parti ont visité le Palais de la Nation.

Jeudi 6 mars 2008

Les étudiants en sciences politiques, économie, sociologie et histoire contemporaine du Collège de Saint-Jean-sur-Richelieu du Québec (Canada) ont visité le Parlement fédéral. Au programme, il y avait une entrevue avec le chef de groupe du parti démocrate chrétien francophone (cdH), M. Christian Brotcorne, également membre de l'Union interparlementaire, section Belgique-Canada. L'entretien a notamment porté sur la collaboration économique et politique entre la Belgique et le Canada.

Mercredi 19 mars 2008

Les étudiants en sciences politiques de l'université du Wyoming, état américain de l'ouest des États-Unis, ont visité le Parlement fédéral. Le mentor du groupe, le Pr. Dr. Anderson, dispense des cours sur l'Union européenne (l'UE en tant que participant-observateur international, l'UE et ses relations internationales, l'UE et les questions de sécurité).

M. H. D'Hollander, fonctionnaire chargé des Questions européennes, s'est entretenu avec les étudiants au sujet des différences existant entre le système parlementaire belge et américain.

Mercredi 9 avril 2008

Visite des étudiants suivant une formation master après master en Relations internationales et Diplomatie de l'«Universiteit Antwerpen» au Parlement fédéral. Le groupe a assisté à une assemblée plénière de la Chambre et y a rencontré le vice-président de la Chambre, et par ailleurs président du comité d'avis pour les Questions européennes, un membre de la commission des Relations extérieures et le secrétaire du comité d'avis pour les Questions européennes.

Mardi 29 avril 2008

Le «Leuvens Instituut voor Ierland in Europa» a fait visiter le Parlement fédéral à un groupe d'étudiants en droit international et européen de l'Université de Vilnius (Lituanie). L'institut promeut toutes les formes d'activités culturelles, économiques et commerciales avec l'Irlande en Europe.

Mardi 6 mai 2008

Le Parlement fédéral a reçu quelque 25 participants de l'Institut royal supérieur de Défense, un institut post-universitaire qui dispense une formation continuée à des officiers et citoyens issus de divers secteurs de la société.

Une table ronde réunissant les membres de la commission de la Défense a permis de clarifier les points de vue des différents groupes politiques en matière de sécurité et de défense, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle européenne et transatlantique. Le rôle et les prérogatives du Parlement ainsi que les actions qu'un parlement peut mener en matière de sécurité et de défense figuraient également parmi les thèmes abordés.

À la suite de cette visite, le président de la commission de la Défense nationale et les membres de la commission présents ont, à la demande du Premier ministre français, reçu M. Yves Fromion, député français, accompagné de l'ambassadeur de France en Belgique, M. Dominique Boché, pour une discussion sur le développement d'une industrie européenne de défense et sur la mise sur pied d'un marché européen pour les produits de défense.

Mercredi 4 juin 2008

Comme chaque année, l'Institut des Affaires publiques de Charleroi, département du Centre universitaire de Charleroi, service coopération et développement, a organisé un stage destiné à des stagiaires issus d'administrations publiques décentralisées. Cette année, des stagiaires boliviens participaient à la visite.

Jedi 3 juillet 2008

Un groupe d'étudiants de l'université du Sussex a visité le Parlement fédéral.

Mardi 8 juillet 2008

Des membres de la chorale de Dalton de Soweto (Afrique du Sud) et de la chorale Sint-Jozef de Ternat (Brabant flamand) ont visité le Parlement fédéral.

Protocole

Lundi 26 mai 2008

À la demande de l'Institut Egmont, une délégation de diplomates soudanais a visité la Chambre des représentants de Belgique. Les membres de la délégation ont ainsi pu découvrir le fonctionnement du système fédéral belge, en général, et de la Chambre belge, en particulier.

Jeudi 15 novembre 2007

La fête du Roi était placée sous le thème de la «coopération au développement». La famille royale, à l'exception du Roi et de la Reine, a visité le parlement fédéral. Helmut Lotti, le talentueux chanteur classique belge, a interprété la Brabançonne. Deux jeunes bénévoles travaillant dans des pays en développement sont venus témoigner de leur travail dans le cadre du Service volontaire à la Coopération au développement.

6.4. PORTES OUVERTES

Samedi 21 juillet 2007

Comme le veut la tradition, le Parlement fédéral a ouvert ses portes au grand public le jour de la Fête nationale. Le Palais de la Nation a reçu la visite de 6.580 personnes (en 2006, il y avait eu 6.625 visiteurs).

Muni d'une brochure «Portes ouvertes», le public a pu visiter les différentes salles de la Chambre des représentants et du Sénat.

Cette année, une exposition sur les négociations ayant conduit à la signature du Traité de Rome en 1957 a été mise sur pied à l'intention des visiteurs.

Dimanche 11 novembre 2007

Comme chaque année, des jeunes, des anciens combattants et des membres d'associations patriotiques ont assisté à la célébration du 11 novembre au Parlement fédéral et ont été reçus dans l'hémicycle de la Chambre et du Sénat par leur président respectif. Les anciens combattants ont pu visiter l'exposition «Te jong - Trop jeune» au Parlement.

Vendredi 18, samedi 19 et lundi 21 avril 2008

Le Parlement fédéral a de nouveau ouvert cette année ses portes pour l'asbl Fête des Langues du Centre d'animation en langues. Les jeunes en âge scolaire ont été accueillis le vendredi et le lundi. Diverses activités de groupes et ateliers organisés dans les salles de commissions et dans la salle des séances plénières visaient tous à promouvoir le multilinguisme des jeunes.

La journée des ambassadeurs a été organisée le samedi matin. Des enseignants wallons enseignant le néerlandais et des enseignants flamands enseignant le français

étaient invités. Dans l'après-midi, le public a pu participer à un parcours-langues, ponctué de véritables spectacles de danse et de théâtre.

6.5. COLLOQUES, JOURNÉES D'ÉTUDES, PÉTITIONS ET PRÉSENTATIONS DE LIVRES

Lundi 10 et mardi 11 septembre 2007

Le Comité permanent de contrôle des services de police a organisé un colloque intitulé «Cities against terrorism». Le colloque avait pour but de réfléchir sur la manière dont les villes peuvent mettre en place une stratégie de défense contre le terrorisme dans une société démocratique.

Lundi 1^{er} octobre 2007

L'organisation «Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie» est une association belge qui, depuis 1970, a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique et de mobiliser contre la guerre, contre les exclusions et les inégalités, pour la sécurité et la solidarité internationale et pour la démocratie.

Mardi 2 octobre 2007

Le conseil d'administration du Centre de référence belge pour l'expertise de l'Afrique centrale, présidé par M. Herman De Croo, également président de cette association, s'est réuni au Parlement fédéral.

Mardi 9 octobre 2007

Dans le cadre de la Semaine du commerce équitable et à l'occasion du dixième anniversaire de leur introduction sur le marché belge, l'organisation Max Havelaar a distribué aux députés des bananes issues du commerce équitable.

Samedi 20 octobre 2007

«Place aux enfants» est une initiative des services de la jeunesse de la Ligue des Familles, coordonnée par l'association des provinces wallonnes et par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Le but de l'organisation est d'initier les enfants à la citoyenneté en visitant avec eux plusieurs institutions. Comme les années précédentes, des enfants de 8 à 12 ans ont visité le Parlement fédéral. Ils se sont entretenus avec une députée, Mme Muriel Gerken, qui leur a expliqué la fonction du Parlement. Les enfants ont pu poser des questions puis ont fait un dessin pour illustrer leurs impressions.

Mardi 23 octobre 2007

L'Institut national de Criminalistique et de Criminologie a organisé une journée d'étude au Parlement fédéral. Le programme incluait la présentation du rapport de recherche de l'institut, ainsi que les statistiques relatives à la délinquance juvénile.

Jeudi 8 novembre 2007

Les «Îles de paix», une ONG active dans le domaine de la coopération au développement et spécialisée dans la sécurité alimentaire, a organisé, en collaboration avec plusieurs parlementaires, des représentants du secteur agricole, le

service public Coopération au développement, ainsi que quelques agriculteurs du Congo, du Brésil et de Belgique, une réunion consacrée à la problématique de l'alimentation et de l'agriculture, dans le cadre de la campagne Agriculture 2015.

Jeudi 8 novembre 2007

Le Centre européen de recherche et de documentation parlementaire (CERDP) a organisé un séminaire sur le thème «Parliament and Judiciary», en collaboration avec les États membres européens, le Parlement européen, la Cour constitutionnelle, le barreau et les universités.

Lundi 12 novembre 2007

Les libéraux francophones ont consacré une table ronde à la problématique du cancer, à l'occasion de la publication d'un livre blanc sur le cancer, sous la présidence du ministre d'État Daniel Ducarme.

Mercredi 5 décembre 2007

Le mouvement libéral international a organisé, en collaboration avec le «Club français pour l'Europe», le «Club 89» présidé par le député européen Jacques Toubon et «La Nouvelle République», présidée par M. Michel Barnier, ministre français de l'Agriculture et de la Pêche, un colloque sur la création d'une Conférence intergouvernementale et sur son rôle dans la mise en œuvre du nouveau Traité de l'Union européenne.

Vendredi 7 décembre 2007

À l'occasion de son 15^{ème} anniversaire, la commission de la Protection de la vie privée a organisé une séance académique. La séance a été ouverte par le Président de la Chambre.

Jeudi 13 décembre 2007

Le périodique «Chroniques de droit public», publié par les éditions Vanden Broele, a fêté ses dix ans d'existence en la salle du Congrès du Parlement fédéral. À l'occasion de ce dixième anniversaire, un prix a été décerné au meilleur mémoire juridique sur un thème de droit public et/ou administratif.

Jeudi 13 décembre 2007

L'organisation «Îles de paix» a organisé une table ronde sur le thème de «la politique belge contre la faim», une réunion consacrée à la problématique alimentaire et agricole dans le cadre de la campagne Agriculture 2015. M. Dirk Van der Maelen, chef de groupe, a accueilli les invités, dont quelques ONG, des organisations agricoles maliennes et des représentants d'ONG du Niger et d'Afrique orientale et australe.

Vendredi 14 décembre 2007

Le député Philippe Henry a ouvert le séminaire sur les réserves pétrolières.

Vendredi 14 décembre 2007

Une audition consacrée à la problématique des violations des droits de l'enfant dans la région de Tindouf (Maroc) a eu lieu dans la salle du Congrès, en présence de députés

invités, d'ONG reconnues en tant que défenseurs des droits de l'homme et de représentants d'organisations de la société civile.

Vendredi 16 novembre 2007

Les socialistes francophones et leur centre d'étude Emile Vandervelde ont organisé un colloque sur l'endettement public belge.

Samedi 24 novembre 2007

L'«Antwerps Vormingsinstituut» et le groupe «Vlaams Belang» de la Chambre ont organisé un colloque sur les accords communautaires.

Lundi 17 décembre 2007

Un séminaire consacré au «numerus clausus dans les formations médicales» a eu lieu sous la présidence de la députée Mme Muriel Gerkens.

Mardi 15 janvier 2008

Le Président de la Chambre, Herman Van Rompuy, a ouvert le colloque sur «La maîtrise des conflits dans le droit constitutionnel belge».

Jeudi 17 janvier 2008

L'organisation «Îles de paix» a organisé une nouvelle table ronde consacrée à «La politique belge en matière de lutte contre la faim». La table ronde avait pour thème: «L'Agriculture durable dans les institutions financières internationales: Quel est le rôle de la Belgique?».

Lundi 11 février 2008

Le Parlement fédéral organisait un séminaire intitulé «Quelle politique de santé publique pour lutter contre le cancer?» en collaboration avec l'association Etopia, un centre d'animation et de recherche en écologie politique.

Jeudi 14 février 2008

L'association « Îles de Paix » a organisé une troisième et dernière table ronde sur le thème «La politique belge contre la faim». La table ronde a traité de la nécessité de mener une politique plus cohérente en vue de soutenir une agriculture durable dans le Sud.

Samedi 8 mars 2008

Une réunion d'information intitulée «Parlementaires pour les objectifs du millénaire» a été mise sur pied par l'asbl Sensoa, une organisation qui milite pour l'information sexuelle. Au cours de cette réunion, des thèmes tels que VIH, sida et mortalité maternelle ont été abordés.

Samedi 8 mars 2008

L'assemblée générale des «Liberale Vrouwen» a organisé une réunion d'étude sur le thème «La Santé sur commande». Des représentants de différents mouvements de promotion de la santé et de l'Union des mutualités libérales y ont pris la parole.

Vendredi 14 mars 2008

Un colloque sur le thème de la solidarité a été organisé par le groupe Ecolo-Groen! au Parlement fédéral.

Jeudi 10 avril 2008

Une journée d'information des médiateurs fédéraux et des Maisons de justice s'est tenue dans la salle du Congrès du Parlement fédéral.

Samedi 12 avril 2008

Le centre de formation du CD&V «Dinamo» a organisé une rencontre dans le cadre de la série de formations «Politieke Academie», sur le thème «Une société sûre et juste».

Lundi 14 avril 2008

Le parti politique Ecolo-Groen! a organisé une journée d'étude sur la santé, l'offre médicale et l'ONSS, journée qui a été ouverte par la députée, Mme Muriel Gerkens.

Vendredi 25 avril 2008

Le Parlement a organisé un colloque sur «les relations entre le monde politique et le monde judiciaire» en collaboration avec l'Association des syndicats des magistrats. La députée Clotilde Nyssens a ouvert le colloque.

Mercredi 7 mai 2008

Le groupe politique Ecolo-Groen! a organisé un colloque sur l'importation des agro-carburants en Europe. Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers, députée, a ouvert le colloque.

Jeudi 8 mai 2008

L'asbl Sensoa a mené une campagne de sensibilisation à la mortalité maternelle. Les députées Hilde Vautmans, Karine Lalieux et Marleen Temmerman ont tour à tour pris la parole au cours du colloque dédié à ce thème.

Vendredi 9 mai 2008

Le parti démocrate chrétien francophone (cdH) a organisé un colloque sur le thème «la Belgique et le terrorisme».

Vendredi 9 mai 2008

L'asbl Globelink a organisé la séance de clôture annuelle du Parlement des jeunes. Cette année, les jeunes Flamands ont mené un débat sur le thème de l'énergie et de l'avenir, sous le titre «2027 volts». Au cours de la matinée, des réunions de commissions ont été organisées. Dans l'après-midi, les 200 jeunes se sont rassemblés dans l'hémicycle. Le Président de la Chambre a dirigé les travaux en renvoyant notamment aux efforts et aux analyses réalisés par les générations précédentes. L'assemblée plénière a adopté une série de résolutions qu'elle a transmises aux autorités.

Vendredi 16 mai 2008

Le Conseil supérieur de la justice a organisé un colloque sur les tribunaux de l'application des peines.

Lundi 19 mai 2008

L'asbl Pro Lege, l'association des anciens parlementaires, a tenu son assemblée générale au Parlement. Au cours de cette réunion, elle a approuvé le rapport d'activités 2007-2008, le rapport financier 2007 et le budget 2008. L'assemblée générale a élu les commissaires aux comptes et les membres du conseil d'administration. Le président et le vice-président ont été nommés par le conseil d'administration. Le programme des prochaines activités a été fixé.

Vendredi 23 mai 2008

Les mutualités socialistes francophones ont organisé au Parlement fédéral un colloque sur le thème «rendre le processus électoral plus accessible pour tous».

Vendredi 23 mai 2008

Le parti politique Ecolo-Groen! a organisé, au Parlement fédéral, une table ronde sur le thème «Alimentation et environnement».

Vendredi 30 mai 2008

Le parti politique Ecolo-Groen! a organisé une journée d'étude consacrée au «fonctionnement des institutions européennes».

Lundi 2 juin 2008

L'organisation «European Transport Safety Council» (ETSC) a organisé une réunion d'information «Safe and Sober Talk» dans le cadre de l'objectif de l'Union européenne de réduire de moitié le nombre de tués sur les routes d'ici 2010.

Vendredi 6 juin 2008

Le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles a organisé un colloque au Parlement fédéral à l'occasion du 10^e anniversaire de la loi du 2 juin 1998 portant création d'un centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles.

Lundi 16 juin 2008

En collaboration avec les maisons d'édition Maklu, Anvers, le Parlement fédéral a organisé un congrès relatif au «Droit européen en Belgique après le Traité de Lisbonne». Le congrès s'est penché sur l'influence du Traité de Lisbonne, qui n'a pas encore été ratifié par l'ensemble des États membres, sur les futures décisions européennes, et sur ses répercussions pour la Belgique.

Mardi 1^{er} juillet 2008

Le groupe politique Ecolo-Groen! a organisé au Parlement fédéral un débat-conférence sur «The extradition of Rwandese Genocide Suspects to Rwanda: Issues

and Challenges», en collaboration avec les organisations de défense des droits de l'homme «African Rights et Redress».

Pétitions

Mercredi 17 octobre 2007

Le mouvement international ATD Quart Monde, une ONG qui lutte contre la pauvreté, a été reçu par le Président de la Chambre, H. Van Rompuy. Ces mouvements sont parvenus à récolter plus de 17.000 signatures de compatriotes qui veulent éradiquer la misère extrême.

Présentation de livres

Vendredi 26 octobre 2007

Présentation du livre de M. Van den Wijngaert et autres, «Democratisering in België. Een verhaal zonder einde», Anvers, Standaard Uitgeverij, 2007.

Le vendredi 26 octobre 2007, la présentation du livre «Democratisering in België. Een verhaal zonder einde» a eu lieu à l'invitation de M. Herman Van Rompuy, président de la Chambre des représentants.

Dans cet ouvrage, un certain nombre d'éminents scientifiques se penchent sur le processus de démocratisation politique, socioéconomique et culturelle en Belgique depuis 1830. Le livre s'attache également à l'évolution du système électoral et à l'émancipation de la femme. Enfin, différents chapitres distincts traitent également de la démocratisation dans le monde et de l'histoire de la démocratie.

Vendredi 11 avril 2008

Le Livre «De zestien is voor u – Hoe België wegzakte in een regimecrisis». Présenté par M. Dirk Demuyne des éditions Uitgeverij Lannoo, l'ouvrage a été écrit par les journalistes du «*Standaard*» Bart Brinckman, Isabel Albers, Steven Samyn et Wouter Verschelden.

Herman Van Rompuy, Président de la Chambre, a situé la crise gouvernementale à la lumière de sa riche expérience en matière de négociations gouvernementales. Le livre retrace l'histoire de la plus longue formation de gouvernement jamais observée. Dans leurs allocutions de circonstance, l'ancien journaliste Hugo De Ridder et le journaliste politique Bart Brinckman ont fait part de leurs points de vue sur la crise gouvernementale et sur l'ouvrage.

Mardi 13 mai 2008

Un stand d'information concernant la campagne «reconnaître un AVC» a été mis en place par l'organisation «Belgian Stroke Council».

Mercredi 15 mai 2008

L'ouvrage "Art et Architecture à la Chambre des représentants de Belgique" a été présenté dans l'hémicycle de la Chambre.

Le discours d'accueil du Président de la Chambre Herman Van Rompuy a été suivi des allocutions de Mme Linda Van Santvoort, professeur d'histoire de l'architecture à

l'université de Gand, et de M. Claude Lorent, conseiller culturel au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles et critique d'art à «La Libre Belgique».

Bien que le patrimoine artistique de la Chambre des représentants soit important, aucune publication ne lui a jusqu'à présent été consacrée. Afin de combler cette lacune, et, en particulier, de révéler le patrimoine artistique de la Chambre à un large public, le collège des questeurs de la Chambre a chargé le service des Relations publiques de réaliser un livre sur ce patrimoine.

Des historiens d'art et des critiques d'art y analysent les nonante oeuvres d'art (peintures, bustes) les plus importantes de la collection de la Chambre. Une attention particulière est également accordée aux espaces dans lesquels ces oeuvres d'art sont exposées: M. Eric Morreel, directeur du service des Affaires générales de la Chambre, relate en détail, dans un volet distinct, l'histoire du Palais de la Nation, de la Maison des Parlementaires et du bâtiment de la Questure situé rue Ducale. Mme Linda Van Santvoort, professeur d'histoire de l'architecture à l'université de Gand, se penche quant à elle sur la reconstruction, sous la direction de l'architecte Henri Beyaert, de la salle des séances plénières de la Chambre après l'incendie de 1883.

Le livre se lit facilement et est abondamment illustré ; il est disponible en français et en néerlandais.

6.6. EXPOSITIONS

Lundi 7 janvier 2008

Le vernissage de l'exposition d'œuvres d'art du personnel et la réception de Nouvel An ont eu lieu simultanément. L'exposition a présenté les œuvres de six membres du personnel, ayant chacun un style et une technique très différents. Un catalogue de l'exposition a été édité.

ACTIVITÉS

DES

GROUPES POLITIQUES

7. ACTIVITÉS DES GROUPES POLITIQUES

7.1. CHRISTEN-DEMOCRATISCH EN VLAAMS - NIEUW VLAAMSE ALLIANTIE (CD&V - N-VA) 30 MEMBRES

Président : Pieter De Crem (jusqu'au 20 décembre 2007, Servais Verherstraeten
(depuis le 21 décembre 2007)

Examen parlementaire des propositions de loi visant à scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde

À partir du mois de septembre 2007, le groupe CD&V - N-VA a inscrit ses propositions de loi relatives à la scission de la conscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde pour les élections de la Chambre des représentants, du Sénat et du Parlement européen (DOC 52 0037/001, SE 2007 et DOC 52 0133/001, SE 2007) à l'agenda de la commission de l'Intérieur.

Ces propositions de loi offrent une solution à l'arrêt de la Cour constitutionnelle n° 73/2003 du 26 mai 2003, qui a annulé la réglementation spéciale relative au Brabant flamand inscrite dans la loi du 13 décembre 2002 modifiant le Code électoral et son annexe. Ces propositions de loi partent du principe que toute solution durable doit être inspirée par la nécessité de respecter les limites des régions linguistiques, des régions et des provinces. À défaut, les communautés du pays ne seraient pas traitées sur un pied d'égalité. C'est pour cette raison que l'actuelle circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde est scindée dans le respect de la frontière linguistique et des limites régionales et provinciales. Cela signifie que la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde est ajoutée à la circonscription électorale flamande (pour le Sénat et le Parlement européen) et que, pour les élections législatives, il est instauré une circonscription électorale provinciale du Brabant flamand.

Pour faire en sorte que la répartition des sièges dans l'ancienne province de Brabant reste correcte, il est prévu, pour l'élection de la Chambre des Représentants, de maintenir, en guise de modalité particulière pour cette ancienne province, l'apparement tel qu'il existe à l'heure actuelle: les listes de la circonscription électorale de Bruxelles-Capitale peuvent former un groupe, soit avec le Brabant flamand, soit avec le Brabant wallon (mais jamais avec les deux en même temps). Il s'ensuit que la répartition des sièges ne différera pas sensiblement de la répartition actuelle. Le système de l'apparement présente un autre avantage, à savoir qu'il constitue une pratique courante et reconnue, qui n'est pas rejetée par la Cour constitutionnelle.

Ces propositions de loi ont été approuvées en commission de l'Intérieur le 7 novembre 2007. Les membres francophones de cette commission ont quitté la salle lors du vote. Quelques jours plus tard, le 9 novembre, le Parlement de la Communauté française a voté une motion déclarant que ses intérêts étaient gravement lésés par le vote des propositions de loi relatives à la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Ce conflit d'intérêts a entraîné la suspension, aux fins de concertation, de l'examen parlementaire de ces propositions de loi. Cette concertation n'a pas permis de trouver une solution et ces propositions de loi ont dès lors été inscrites à l'ordre du jour de la séance plénière du 8 mai 2008. Leur discussion n'a toutefois pas pu avoir lieu, dès lors qu'il avait été demandé au Conseil d'État de rendre un avis sur plusieurs amendements. Quelques jours plus tard, la Commission communautaire française a

adopté une motion relative à un conflit d'intérêts qui a entraîné une seconde suspension de l'examen parlementaire de ces propositions de loi.

Débat d'investiture du gouvernement («intérimaire») Verhofstadt III

Au cours du débat relatif à l'accord de gouvernement du gouvernement intérimaire Verhofstadt III, M. Servais Verherstraeten, chef de groupe, a indiqué que ce gouvernement ne répondait pas aux attentes exprimées par son groupe à l'issue des élections du 10 juin 2007. Il l'a toutefois défendu, estimant que des problèmes particuliers appelaient des solutions particulières. Il a en outre indiqué que cette solution avait l'avantage de permettre aux institutions politiques de fonctionner à nouveau normalement après une longue période d'affaires courantes. De plus, ce gouvernement intérimaire était nécessaire pour régler quelques problèmes urgents tels que la confection du budget 2008 et les mesures à prendre en vue de renforcer le pouvoir d'achat. Pour le surplus, le chef de groupe a souligné la nécessité d'un nouvel équilibre institutionnel et a précisé que la demande d'une réforme de l'État de grande envergure ne visait pas à créer de la prospérité pour la Flandre au détriment de la Wallonie.

Débat d'investiture du gouvernement Leterme I^{er}

Au cours du débat sur l'accord de gouvernement, M. Servais Verherstraeten, chef de groupe, a souligné que l'accord conclu entre les cinq partis sous la direction de M. Yves Leterme devait permettre de rétablir des relations politiques normales. Il a en outre indiqué que l'accord de gouvernement comportait des points importants du programme du cartel CD&V - N-VA. La majeure partie des trois cents millions d'euros de marge budgétaire du budget 2008 sera consacrée à des mesures de politique sociale, telles que l'augmentation des pensions les plus anciennes et les plus basses, l'augmentation du minimum exonéré d'impôt, l'augmentation des indemnités accordées pour les malades chroniques, l'augmentation des allocations familiales, etc. Les mesures de l'accord de gouvernement devant contribuer à ce que l'État puisse accomplir correctement ses missions essentielles sont tout aussi importantes pour le cartel. En matière de justice, l'accent est mis sur la crédibilité de l'exécution des peines, et donc sur l'exécution effective des sanctions infligées. On s'engage dans de nouvelles voies en matière de politique d'asile et de migration grâce à la clarification des critères de régularisation des personnes résidant dans notre pays sans papiers et à une adaptation de la législation sur la nationalité visant à ce que celle-ci serve à nouveau de levier d'intégration et à ce que les procédures soient objectivées et neutres en matière de migration.

Enfin, le chef de groupe a attiré l'attention sur l'agenda communautaire ambitieux du gouvernement en vue d'une grande réforme de l'État.

Évaluation du vote automatisé

Outre l'examen des propositions de loi relatives à la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde, un débat important s'est tenu en commission de l'Intérieur sur le vote électronique lors des élections. Il a été demandé à un consortium d'universités de passer le système actuel au crible et de formuler des recommandations en vue de l'améliorer. Le débat s'est clôturé par l'adoption d'une résolution à l'initiative du CD&V - N-VA. Dans cette résolution (Doc 52 1278/001), le Parlement demande au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour permettre aux communes qui ont eu recours au vote électronique en 2007, d'appliquer

une nouvelle fois ce système pour les élections régionales et européennes de juin 2009. Les communes qui préfèrent le vote papier peuvent revenir à ce système. Dans la résolution, il est également demandé au gouvernement d'élaborer un nouveau système de vote automatisé amélioré, de le tester et de le mettre en œuvre en tenant compte de l'évaluation des expériences.

Instauration d'un statut pour le parent social dans les familles recomposées

Depuis un certain temps déjà, le groupe œuvre à la reconnaissance juridique du « parent social ». Cette notion désigne le conjoint ou le partenaire d'un parent qui participe avec ce dernier à l'éducation d'un enfant mineur, le beau-parent par exemple. Eu égard au nombre sans cesse croissant d'enfants élevés dans une famille recomposée, le groupe se propose de soutenir juridiquement la relation affective qui s'est tissée entre ces enfants et le parent social, sans porter atteinte aux droits des parents biologiques. Sous la précédente législature, cette thématique a fait l'objet de multiples auditions et la proposition a été soumise à l'avis du Conseil d'État. Faisant suite aux observations formulées par celui-ci, le groupe a déposé une proposition adaptée (DOC 52 1303/001).

Un statut pour les personnes incapables d'exprimer leur volonté

Le groupe a pris l'initiative de réunir en un statut global unique l'ensemble des statuts protégeant les personnes incapables d'exprimer leur volonté. Mais la proposition contient davantage que la simple fusion d'un ensemble de règles complexes, puisqu'elle vise également à éliminer, à la lumière de la recommandation du Conseil de l'Europe R(99)4 et de la Convention des Nations unies du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées, les problèmes qui subsistent actuellement dans la réglementation. La proposition de loi déposée en la matière (DOC 52 1356/001) confère à l'intéressé une protection en fonction de ses besoins (protection « sur mesure »), en privilégiant le soutien informel et familial.

En ce qui concerne la responsabilité pénale des personnes morales de droit public
En vertu de l'article 5, alinéa 4, du Code pénal, les personnes morales de droit public qui disposent d'un organe élu directement et démocratiquement ne peuvent, actuellement, voir leur responsabilité pénale engagée. La responsabilité politique que portent ces personnes morales exclut leur responsabilité pénale. Le but était en outre d'éviter ainsi que l'autorité ne devienne la cible du citoyen mécontent. L'exclusion actuelle de certaines personnes morales de droit public du champ d'application de la loi sur la responsabilité pénale des personnes morales a cependant aujourd'hui un effet secondaire important : comme ces personnes morales ne peuvent elles-mêmes être tenues pour pénalement responsables, les procédures visent de plus en plus les mandataires de ces personnes morales, en l'occurrence essentiellement les bourgmestres et échevins des grandes villes comme des plus petites communes. Contrairement à la commune elle-même, ils peuvent donc, à l'heure actuelle, être tenus pour pénalement responsables de manquements commis dans leur commune. Pour résoudre ce problème, le groupe a déposé une proposition de loi permettant d'engager la responsabilité pénale de ces personnes morales (n° 1146, 2007-2008).

Interdiction de réunions de groupes racistes et néonazis

Actuellement, l'autorité ne peut en principe pas interdire les réunions de groupes racistes et néonazis. C'est la raison pour laquelle le groupe a déposé une proposition de loi donnant au bourgmestre la possibilité d'interdire, par voie d'ordonnance, la

réunion de personnes à l'égard desquelles il existe des motifs raisonnables de croire qu'elles se préparent à commettre une infraction, comme le prévoit la loi relative à la répression du racisme ou la loi tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide (n° 1487, 2007-2008). Ces motifs raisonnables de croire ou de présumer qu'une infraction pourrait être commise doivent être étayés par un comportement, des indices matériels ou des circonstances. La proposition vise en outre à faciliter la recherche et la poursuite des organisateurs de ces réunions et des personnes qui y participent, en étendant la liste des infractions pour lesquelles l'infiltration, les écoutes téléphoniques et d'autres mesures sont autorisées, aux infractions à la législation visant à lutter contre le racisme et le négationnisme.

Interdiction de fumer

Le groupe a déposé une proposition de loi à ce sujet visant à simplifier la législation actuelle relative au tabagisme à partir du 1^{er} janvier 2010 et à instaurer une interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public (tant pour les travailleurs que pour les visiteurs) ainsi que dans tous les véhicules utilisés pour les transports en commun (n° 0780, SE 2007). La proposition prévoit également la possibilité d'aménager un fumoir dans les établissements horeca et vise à instaurer une interdiction de fumer dans les espaces de travail et les équipements sociaux. La proposition vise par ailleurs à supprimer les discriminations existant, par exemple, entre les cafés et les maisons de jeunes en ne limitant pas les mesures au secteur horeca.

Communications électroniques

Si elle a permis de rapprocher les gens, l'utilisation croissante du téléphone mobile a aussi donné lieu à des abus. Les services SMS (short message service), surtout, provoquent le mécontentement des utilisateurs: ceux-ci ne sont pas toujours clairement informés du caractère payant. Les abus s'observent plus particulièrement au niveau des sms entrants pour lesquels l'utilisateur doit payer pour recevoir un sms (le reverse billing) et des jeux téléphoniques. Les services sms ont déjà leur code de bonne conduite, mais celui-ci est bafoué par certains serveurs (généralement étrangers). Le groupe a abordé ce problème à diverses reprises et déposé une proposition de loi visant à permettre à un utilisateur de dénoncer un abonnement à un tel service au moyen d'un simple message «stop» (n° 603, 2007-2008).

Sécurité TIC

En 2007, la piraterie informatique ou hacking a augmenté de pas moins de 14% par rapport à 2006. La vie quotidienne est devenue inconcevable sans l'internet, qui a acquis une importance aussi cruciale pour notre économie de réseau que les services de première nécessité que sont l'eau et l'électricité. Il est dès lors urgent d'assumer nos responsabilités en termes de sécurité électronique. La Belgique ne peut rester à la traîne par rapport aux pays limitrophes, d'autant qu'elle héberge des institutions internationales telles que l'Union européenne et l'OTAN. C'est sous l'impulsion du groupe que différentes auditions ont été organisées au sujet de la sécurité informatique en janvier 2008. Cette attention permanente a notamment conduit à l'institution d'une cellule spécialisée de «pompiers de l'internet»: une computer Emergency Response Team. Cette cellule est capable de lutter contre les attaques informatiques avant que celles-ci ne se propagent à grande échelle.

Extension du droit au congé parental

Le groupe a déposé une proposition de loi visant à conférer un fondement légal au congé parental, tout en étendant le système actuel (n° 0464, 2007-2008). La proposition vise à permettre au travailleur de mieux combiner travail et vie de famille et à augmenter le taux d'emploi des femmes. La durée du congé parental est par ailleurs portée à six mois pour chaque parent. La proposition instaure en outre une plus grande flexibilité pour le congé lui-même. Le congé parental peut être pris en une seule période ininterrompue ou pendant plusieurs périodes distinctes de trois mois au moins. La proposition de loi prévoit de plus la possibilité de bénéficier du congé jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de dix-huit ans. La moitié du congé peut également être transférée au partenaire. Le congé parental doit aussi être suffisamment accessible aux faibles revenus, raison pour laquelle, lors du congé parental, le travailleur est assuré de percevoir le revenu mensuel garanti s'il est occupé à temps plein.

Participation belge à l'opération de l'Otan en Afghanistan

Dans le domaine de la défense, au cours des derniers mois, le groupe s'est essentiellement concentré sur la discussion relative au renforcement de la participation belge à l'opération de l'Otan en Afghanistan. Le groupe soutient la politique du gouvernement en raison de l'impact désastreux qu'aurait un Afghanistan instable, tant au niveau régional qu'à l'échelle mondiale, et en raison du devoir de la communauté internationale d'améliorer la situation humanitaire des Afghans.

Sur le plan de la défense, dans les prochains mois, le groupe s'attachera surtout à assurer la sécurité des troupes belges à l'étranger et à poursuivre le développement d'un pilier européen fort en matière de défense. Le groupe entend par ailleurs approfondir la relation entre sécurité et développement.

7.2. MOUVEMENT RÉFORMATEUR (MR) 23 MEMBRES

Composition

Depuis les élections du 10 juin 2007, le groupe MR compte 23 membres. Ce groupe est présidé par le député-bourgmestre de Chaudfontaine, M. Daniel Bacquelaine, (il occupe la présidence du groupe depuis juillet 1999).

Suite à la mise en place du gouvernement Leterme Ier, fin mars 2008, MM. Bernard Clerfayt et Olivier Chastel ont été désignés Secrétaires d'État et en conséquence ont quitté le groupe.

MM. Xavier Baeselen et Olivier Destrebecq ont rejoint le groupe en leur qualité de suppléant.

Des collaborateurs universitaires sont chargés, pour le groupe MR, de la préparation et du suivi du travail effectué au sein des commissions permanentes de la Chambre des représentants. Ils collaborent au travail du groupe en aidant les parlementaires : rédaction de notes de travail, rédaction d'amendements, analyse de textes, dossiers, préparation de questions aux membres du gouvernement,

La coordination de leur travail est assurée par le secrétaire politique du groupe, M. Xavier Baeselen, qui assiste également le président dans les missions de gestion journalière du groupe politique. En mars 2008, M. Baeselen est devenu membre de la

Chambre des représentants en suppléance de M. Bernard Clerfayt, qui était alors nommé Secrétaire d'État au sein du gouvernement fédéral. Depuis la prestation de serment de M. Xavier Baeselen en qualité de député, le secrétariat politique du groupe est exercé par M. Nicolas Lagasse.

Le groupe politique

Le groupe MR, issu des élections de juin 2007, fait partie de la majorité parlementaire qui soutient l'action du gouvernement composé des deux partis libéraux, des deux partis sociaux-chrétiens et du parti socialiste francophone.

Notre groupe exerce, comme tous les groupes parlementaires de cette assemblée, deux grands types d'activité :

- une activité d'initiative législative, par le dépôt de nombreuses propositions de loi, propositions de résolution, propositions de révision de la Constitution ou propositions de déclaration de révision de la Constitution ;
- une activité de contrôle parlementaire en posant aux ministres et secrétaires d'État des questions orales, voire des interpellations. Cette activité de contrôle s'exerce notamment au sein des commissions permanentes et en séance plénière, à l'occasion principalement de l'heure des questions orales du jeudi après-midi.

Notre groupe veille aussi à entretenir des contacts réguliers avec les différents membres de l'exécutif fédéral et en particulier avec les ministres libéraux.

Des réunions de groupe se tiennent chaque jeudi midi, avant la séance plénière de l'après-midi, afin de passer en revue l'ordre du jour de la séance et de préparer les travaux en fonction de l'ordre du jour des commissions pour la semaine suivante. Des membres du groupe s'y livrent aussi à des analyses thématiques.

Activité législative

En matière de Justice

Notre groupe a déposé une série de propositions de loi destinées à lutter concrètement contre l'arriéré judiciaire. Au nombre de ces propositions, l'on peut mentionner la proposition de loi modifiant le Code judiciaire afin d'instituer des juges et substituts de renfort et des juges de renfort mobiles - Doc. 52 0268 - Déposée par MM. Olivier Maingain et Bernard Clerfayt.

La proposition de loi s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'arriéré judiciaire des tribunaux de notre pays. Son objectif est double:

- d'une part, résorber l'arriéré judiciaire chronique présent dans certains tribunaux (surtout ceux de grande taille) en révisant les dispositions du Code judiciaire concernant les juges ou substituts de complément. Il s'agit notamment de supprimer la limitation de leur affectation dans le temps, de les soumettre à l'autorité du président du tribunal ou du procureur du Roi du tribunal concerné et de leur laisser la possibilité d'intégrer le cadre à tout moment, tout en conservant leur ancienneté. Par ailleurs, désormais, les juges et substituts de complément seront appelés «juges et substituts de renfort» afin de mieux cerner leur véritable

raison d'être - venir en renfort du cadre existant-, qui, pour certaines raisons, est insuffisant ou incomplet;

- d'autre part, résorber l'arriéré judiciaire ponctuel en introduisant dans le Code judiciaire une nouvelle catégorie de juges, les «juges de renfort mobiles»; leur nombre sera limité par ressort de cour pour maintenir une gestion efficace des ressources humaines par les chefs de corps; ils seront mobiles sur ordonnance du président de la cour concernée auprès de tous les tribunaux (de première instance, de commerce ou du travail) du ressort, en ce compris le tribunal auquel ils auront été affectés en qualité de juge de renfort.

Notre groupe a également déposé plusieurs propositions de loi destinées à apporter une solution à l'arriéré judiciaire dans l'arrondissement de Bruxelles, dont la proposition de loi modifiant la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, en vue d'améliorer le fonctionnement des juridictions de l'arrondissement de Bruxelles - Doc. 52 0273 - Déposée par MM. Olivier Maingain et Bernard Clerfayt et Mmes Marie-Christine Marghem, Corinne De Permentier et Katrin Jadin.

L'actuelle situation de blocage trouve en effet sa source dans l'article 43, § 5, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire.

Cette disposition prévoit en effet que les tribunaux de première instance, de commerce et du travail, dont le siège est établi à Bruxelles, ainsi que les parquets du procureur du Roi et de l'auditeur du travail près ces tribunaux comprennent au moins un tiers des magistrats, qui justifient par leur diplôme qu'ils ont subi les mêmes examens en langue néerlandaise. En outre, les deux tiers de l'ensemble des magistrats de chaque tribunal, tant au siège qu'au parquet, doivent justifier la connaissance de la seconde langue.

Le même article précise encore que les procédures suivies respectivement en français et en néerlandais sont toujours portées devant les magistrats qui justifient par leur diplôme qu'ils ont subi des examens de doctorat ou de licence en droit, respectivement en français et en néerlandais. Cela signifie donc que deux tiers des magistrats des juridictions de Bruxelles doivent justifier d'un bilinguisme légal, alors qu'ils ne peuvent en fait que traiter des dossiers faisant l'objet d'une procédure dans la langue de leur diplôme.

Dès lors, ce bilinguisme qui leur est imposé est sans intérêt pour l'exercice de leur fonction.

Il apparaît qu'une proportion d'un quart de magistrats bilingues légaux correspond à une solution structurelle et demeure suffisante pour répondre aux besoins des juridictions bruxelloises.

Proposition de loi modifiant l'article 10 de la loi du 20 février 1991 relative aux baux à loyers - Doc. 52 0161 - Déposée par M. Olivier Hamal et Mme Marie-Christine Marghem.

La proposition met à néant la modification apportée au régime des garanties locatives par la loi du 25 avril 2007, que les auteurs estiment inapplicable, pour en revenir au régime antérieurement applicable (garantie de 3 mois de loyers, déposée sur un compte bloqué). En attendant la mise en place d'un système mieux à même de répondre aux préoccupations tant des propriétaires que des locataires.

Proposition modifiant l'article 962 du Code judiciaire relatif à la qualification des médecins experts - Doc. 52 0246 - Déposée par M. Daniel Bacquelaine et Mmes Marie-Christine Marghem et Carine Lecomte.

Aux termes de la proposition, tout expert chargé d'une mission d'expertise médico-légale doit disposer d'un diplôme en médecine d'expertise délivré par une université belge ou d'un diplôme équivalent.

Proposition modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la procédure de conciliation préalable en matière de baux de résidence principale - Doc. 52 0250 - Déposée par MM. Daniel Bacquelaîne, Olivier Maingain, Charles Michel, Olivier Hamal, François Bellot et Mme Marie-Christine Marghem.

La loi-programme du 24 décembre 2002 a introduit un article 1344septies dans le Code judiciaire qui instaure une procédure obligatoire de conciliation préalable en matière de contentieux locatif. Les auteurs de la présente proposition estiment que la pratique a révélé que cette procédure n'atteignait pas le but recherché et présente des inconvénients. Ils proposent dès lors de supprimer cette procédure spécifique, convaincus que la procédure générale de conciliation organisée par le Code judiciaire est suffisante.

Cette proposition a été discutée conjointement avec la proposition d'un autre groupe. Le principe a été adopté.

Proposition de loi modifiant l'article 524 du Code judiciaire en ce qui concerne la suppléance des huissiers de justice - Doc. 52 0281 - Déposée par MM. François Bellot, Olivier Maingain et Daniel Ducarme et Mme Marie-Christine Marghem.

Le principe de la suppléance de l'huissier de justice, libellé à l'article 524 du Code judiciaire, contribue de manière certaine à la bonne administration de la justice, en optimisant le fonctionnement des études des huissiers de justice, véritables chevilles ouvrières de notre organisation judiciaire.

Cependant, ce principe de suppléance pourrait se voir vidé de sa substance suite à l'arrêt rendu par la Cour de cassation en date du 4 février 2005 qui fait une interprétation restrictive de la notion «d'empêchement» prévue par l'article 524, estimant que celui-ci peut se fonder sur des raisons de santé mais pas sur des raisons de confort personnel, ou en raison du souhait d'alléger la charge de travail. Les auteurs estimant, d'une part, qu'une telle interprétation risque d'entraîner une réelle insécurité juridique, préjudiciable au justiciable et, d'autre part, qu'il serait tout à fait acceptable, comme en témoignent les travaux préparatoires de la modification par le législateur en 1992 de l'article 524 du Code judiciaire, que l'huissier de justice puisse prendre «congé», pour des raisons de confort personnel, voire pour alléger sa charge de travail, proposent de modifier le Code en ce sens.

Notre groupe a déposé plusieurs propositions de loi afin de modifier la législation relative à la copropriété d'immeubles.

Il s'agit notamment de la proposition suivante :

proposition de loi visant à moderniser et à assurer une meilleure transparence dans le fonctionnement des copropriétés - Doc. 52 0684 - Déposée par M. Olivier Hamal, Mme Marie-Christine Marghem, MM. Pierre-Yves Jeholet et Bernard Clerfayt.

La proposition de loi vise à améliorer les dispositions du Code civil relatives à la copropriété, en donnant réponse à bon nombre de problèmes se posant dans la vie pratique des copropriétaires.

La proposition de loi prévoit ainsi, notamment :

- la possibilité de créer des entités juridiques distinctes au sein de la copropriété, afin de prendre en charge les problèmes concernant seulement certains copropriétaires;
- la possibilité d'imposer des pénalités particulières, à charge des copropriétaires en défaut de payer leur quote-part;

- de permettre l'élargissement de l'objet de l'association des copropriétaires, afin de permettre de l'étendre à des services en relation directe avec la copropriété (par exemple pour les senioreries);
- de rendre responsable l'association des copropriétaires des dommages causés aux copropriétaires et aux tiers par le vice de construction ou le défaut d'entretien, et de permettre à cette même association d'agir en justice dans l'intérêt des parties communes;
- de garantir que la liste des personnes en droit de participer aux assemblées générales soit mise à jour;
- de clarifier les dispositions relatives aux tenues des assemblées générales, tout en évitant les conflits d'intérêts;
- d'imposer des règles minimales relatives à la comptabilité des copropriétés;
- de redéfinir le rôle et les missions du conseil de gérance, afin d'éviter qu'il soit à la fois contrôleur et contrôlé;
- des garanties, pour l'acheteur d'une part de la copropriété, lui permettant de connaître les charges auxquelles il devrait faire face en cas d'acquisition.

Proposition de loi modifiant le Code judiciaire afin d'intégrer la notion d'inversion du contentieux dans une nouvelle procédure sommaire d'injonction de payer - Doc. 52 0790 - Déposée par MM Pierre-Yves Jeholet, Jean-Luc Crucke, Mme Carine Lecomte, MM Olivier Hamal, David Clarinval et Mme Corinne De Permentier.

En modifiant la technique de la procédure sommaire d'injonction de payer par l'introduction de la notion d'inversion du contentieux, la procédure visant l'obtention rapide d'un titre exécutoire sans débat contradictoire sera grandement simplifiée. Ce système veut que le juge saisi commence par prendre une décision au vu des apparences. À ce stade, la décision du juge ne constitue en rien un jugement.

Par la suite, la décision est portée à la connaissance du débiteur qui a alors le choix suivant:

- soit payer la dette immédiatement, et dans ce cas, le problème est réglé;
- soit ne pas réagir, et dans ce cas, la décision aura force de chose jugée et autorisera le recouvrement judiciaire;
- soit contester : un débat contradictoire sera alors organisé; il sera désormais provoqué en dernier recours par le débiteur, et non plus par le créancier au début de la procédure, comme c'est le cas actuellement.

Cette proposition permet d'augmenter considérablement le pourcentage de récupération des créances et, de surcroît, de manière beaucoup plus rapide.

Elle permet également de répondre au problème de l'arriéré judiciaire et du délai raisonnable.

Proposition de loi insérant un article 1584bis dans le Code civil concernant la convention de vente d'une habitation - Doc. 52 0923 - Déposée par Mme Josée Lejeune et M. Olivier Hamal.

La proposition de loi vise à insérer une condition suspensive dans les conventions de vente d'une habitation en vue d'offrir une meilleure sécurité juridique, tant à l'acheteur qu'au vendeur.

Proposition de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes - Doc. 52 0030/001 - Déposée par Mme Jacqueline Galant, MM. François Bellot et Denis Ducarme, Mme Marie-Christine Marghem, MM. Philippe Collard et Daniel Bacquelaine et Mme Corinne De Permentier.

La proposition vise à adapter la nouvelle loi du 8 juin 2006 réglant les activités économiques et individuelles avec des armes. Certaines habilitations accordées au Roi sont supprimées car elles sont jugées excessives par les auteurs.

La proposition introduit ensuite certains assouplissements en faveur de certains détenteurs d'armes:

- abaissement du seuil permettant aux musées et aux collectionneurs de bénéficier du régime des autorisations globales, valant pour plusieurs armes (le seuil passe de 10 armes à 5);
- possibilité de garder certaines armes reçues par succession, sans devoir être titulaire d'un permis de chasse;
- amélioration de la sécurité juridique pour ceux qui possédaient une arme avant l'entrée en vigueur de la loi et qui souhaitent la garder;
- possibilité pour certains anciens chasseurs de garder leur arme;
- possibilité pour les musées et les établissements scientifiques de recevoir des armes confisquées aptes au tir;
- prescriptions plus strictes concernant les délais dans lesquels le gouverneur ou le ministre de la Justice doivent prendre leurs décisions;
- assouplissement des règles de droit transitoire pour les personnes qui possédaient une arme avant l'entrée en vigueur de la loi.
- possibilité de neutraliser l'arme, de façon seulement temporaire.

Ce texte a largement été pris en compte dans le cadre du compromis intervenu sur la question.

Notre groupe a déposé plusieurs propositions destinées à mieux encadrer les auteurs d'infractions sexuelles, dont la proposition visant à créer un Registre national des auteurs d'infractions sexuelles au sein du casier judiciaire central - Doc. 52 0159 - Déposée par MM. Olivier Maingain, Daniel Bacquelaine, Charles Michel et Denis Ducarme.

Les infractions sexuelles comptent parmi les infractions les plus graves et sont malheureusement difficiles à prévenir. La justice ne dispose à ce jour d'aucun instrument qui lui permettrait de vérifier le taux de récidives durant ces dernières années pour ce type d'infraction. De plus, il n'existe aucun fichier spécifique tenu par ses services afin de répertorier les délinquants sexuels. L'objet de la présente proposition de loi est de créer un Registre national des délinquants condamnés pour infraction sexuelle. La création de ce fichier, inspirée du droit français et du droit canadien, a pour but de protéger la société en assurant une répression plus efficace des infractions sexuelles et de leur récidive.

Proposition de résolution visant à prévenir les «crimes d'honneur» - Doc. 52 0263/1 - Déposée par MM. Olivier Maingain, Daniel Bacquelaine, Bernard Clerfayt et Denis Ducarme.

Le crime d'honneur se définit comme «une notion complexe mais qui peut être qualifiée de crime qui a été justifié ou expliqué (voir atténué) par son instigateur comme une conséquence de la nécessité de défendre ou de protéger l'honneur de la famille.» L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté le 4 avril 2003 une résolution sur les prétendus «crimes d'honneur».

La proposition demande au gouvernement :

- d'approuver les principes directeurs énoncés dans le rapport étant à la base de la résolution du 4 avril 2003 ;

- de tenir compte des recommandations faites par le Conseil de l'Europe en cette matière ;
- de veiller à condamner ces crimes dits d'honneur dans ses contacts avec les États les pratiquant ;
- d'adopter des mesures juridiques concernant la prévention et les poursuites contre les crimes d'honneur ;
- d'inviter l'Office des étrangers à considérer favorablement toute demande de séjour émanant d'une femme réellement menacée de crime d'honneur ;
- d'inviter le Commissariat général aux réfugiés et apatrides à reconnaître la qualité de réfugiée à toute femme réellement menacée de crime d'honneur.

Notre groupe a déposé plusieurs propositions relatives au droit des victimes, dont la proposition de loi n° 354 visant à mettre en place des commissaires généraux aux droits des victimes - Déposée par MM. Daniel Bacquelaine, François-Xavier de Donnea, Jean-Luc Crucke, Denis Ducarme et Mme Marie-Christine Marghem.

La proposition vise à instituer des commissaires généraux aux droits des victimes, afin:

- d'assurer la promotion des droits et intérêts des victimes;
- de fournir des renseignements sur les moyens dont disposent les victimes;
- de traiter les plaintes des victimes;
- d'investiguer le fonctionnement des instances en contact avec les victimes;
- d'émettre des recommandations et un rapport.

Les auteurs estiment en effet que ces mesures permettent de mieux répondre aux besoins des victimes d'infractions.

Proposition de loi visant à réprimer le happy slapping – Doc. 52 0497 - Déposée par MM. Charles Michel, Jean-Luc Crucke et Denis Ducarme et Mme Kattrin Jadin.

La proposition de loi vise à :

- punir plus sévèrement l'auteur ou les auteurs de certaines agressions lorsqu'il(s) sait(savent) que celles-ci sont filmées;
- punir aussi sévèrement le ou les auteur(s) que celui qui filme l'une des agressions précitées.

Proposition de loi visant à réprimer plus sévèrement les assassinats et les meurtres commis à l'encontre des fonctionnaires de police – Doc. 52 0578 - Déposée par MM. François-Xavier de Donnea, Daniel Bacquelaine et Charles Michel.

En cas de meurtre, la peine actuellement prévue est de 20 à 30 ans de prison. La proposition impose dans le cas visé la perpétuité d'office avec, en plus, une peine de sûreté de 30 ans.

En cas d'assassinat, la peine actuellement prévue est la prison à perpétuité. La proposition envisage, dans le cas visé, d'alourdir la peine avec, en plus, une peine de sûreté de 30 ans.

En cas de meurtre commis pour faciliter le vol ou l'extorsion ou en assurer l'impunité, la peine actuellement prévue est la prison à perpétuité. La proposition envisage, dans le cas visé, d'alourdir la peine avec une peine de sûreté de 30 ans.

Proposition de loi modifiant l'article 76 du Code judiciaire en vue d'organiser les audiences du tribunal de l'application des peines uniquement dans les palais de justice - Doc. 52 0638 - Déposée par M. Daniel Bacquelaine, Mme Corinne De Permentier et M. Charles Michel.

Les auteurs estiment que les audiences du tribunal de l'application des peines ne peuvent avoir lieu que dans les palais de justice dans lesquels la sécurité est assurée par les services de police et le corps de sécurité. Ils proposent de modifier en ce sens le Code judiciaire.

Proposition de loi tendant à l'introduction dans notre législation pénale de périodes de sûreté en cas de condamnation pour des actes criminels d'une extrême gravité - Doc. 52 0735/1 - Déposée par MM. Daniel Bacquelaine, Philippe Collard, François-Xavier de Donnea, Mmes Carine Lecomte, Corinne De Permentier et Marie-Christine Marghem.

La proposition de loi vise à empêcher, pour des actes criminels d'une extrême gravité, toute libération du condamné avant l'expiration d'un délai déterminé par la juridiction de jugement, excluant ainsi toute libération conditionnelle durant cette période.

Proposition de loi modifiant l'article 119 du Code judiciaire visant à garantir qu'un mineur ayant fait l'objet d'une décision de dessaisissement soit jugé par une juridiction comprenant des magistrats ayant suivi une formation spécialisée, doc 1149/1 - Déposée par MM. Xavier Baeselen, Daniel Bacquelaine, Jean-Luc Crucke, Pierre-Yves Jeholet et Mme Marie-Christine Marghem.

La Cour constitutionnelle s'est penchée sur la validité des garanties procédurales en matière de dessaisissement introduites par loi du 13 juin 2006 modifiant la législation relative à la protection de la jeunesse et à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction. La Cour estime que le législateur aurait pu insérer dans les articles du Code judiciaire réglant la composition de la cour d'assises des dispositions garantissant que le mineur sera jugé par une juridiction comprenant des magistrats choisis parmi ceux qui ont la même formation ou la même expérience que ceux siégeant dans la chambre spécifique instaurée par la loi du 13 juin 2006 au sein du tribunal de la jeunesse. Les auteurs entendent rencontrer la suggestion de la Cour constitutionnelle, en précisant, à l'article 119 du Code judiciaire, que, si les poursuites sont exercées contre les personnes ayant fait l'objet d'une décision de dessaisissement dans le cadre d'un crime non correctionnalisable, la cour d'assises, pour être valablement composée, doit comprendre deux membres ayant suivi la formation spécialisée requise pour l'exercice des fonctions de juge au tribunal de la jeunesse.

Proposition de loi relative à la continuité des entreprises - Doc. 52 0160 - Déposée par MM Jean-Luc Crucke et Daniel Bacquelaine.

La loi du 17 juillet 1997 sur le concordat a rapidement montré ses limites. Cependant, certains de ses objectifs restent valables. Le texte proposé reprend ces objectifs, à savoir poursuivre le développement durable des entreprises et leur assainissement sans perturber par des décisions judiciaires les mécanismes normaux des marchés.

La proposition de loi apporte des solutions innovantes qui exigent une réforme en profondeur de l'ensemble de la loi sur le concordat.

Elle a été discutée et votée en commission.

En matière fiscale, financière et économique

Proposition modifiant le CIR 1992 afin d'étendre les avantages fiscaux liés aux libéralités en faveur de la recherche – Doc. 52 0105 - Déposée par MM. François-Xavier de Donnea, Daniel Bacquelaine et Daniel Ducarme.

La proposition suggère de porter à 120 % le montant de la déduction autorisée, lorsqu'il s'agit de libéralités au profit des institutions scientifiques visées à l'article 104, 3°, a) et b) du C.I.R. 1992. En outre, elle propose une adaptation du mécanisme de l'article 200 du C.I.R. 1992 pour les entreprises qui effectueraient des libéralités à de

telles institutions. Le dispositif viendrait s'ajouter opportunément aux mesures existantes (DPI et autres) ainsi qu'à celles nées des récentes décisions gouvernementales en faveur de la recherche.

Proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 afin de stimuler le recours aux chèques sport et culture - Doc. 52 0434 - Déposée par MM. Pierre-Yves Jeholet, François-Xavier de Donnea et Olivier Chastel.

Le chèque «Sport et Culture», s'il existe déjà aujourd'hui, ne bénéficie d'aucun encadrement légal clair sur les plans fiscal et social, qui lui permette d'être largement diffusé au sein des entreprises. Les auteurs proposent dès lors l'instauration d'une nouvelle loi décrivant le système «Chèque Sport et Culture» et précisant les modalités de leur octroi par les entreprises à leur personnel.

Proposition de loi visant à étendre le contrôle de la Cour des Comptes à l'utilisation des fonds récoltés par les organismes faisant appel à la générosité publique - Doc. 52 0522 - Déposée par MM. François-Xavier de Donnea et Daniel Bacquelaine.

Les auteurs proposent de compléter la loi relative à l'organisation de la Cour des Comptes afin d'habiliter celle-ci à contrôler, à l'instar de sa consœur française, des organismes privés ayant fait appel à la générosité publique dans le cadre de campagnes nationales. Ils déposent simultanément une proposition de révision de l'article 180 de la Constitution, afin d'étendre les compétences que cette disposition permet d'octroyer à la Cour des Comptes.

Proposition modifiant l'article 113 du CIR 1992 en ce qui concerne la déductibilité des frais de garde d'enfants atteints d'un handicap - Doc. 52 0600 - Déposée par Mme Marie Christine Marghem et M. Daniel Bacquelaine.

Le proposition organise une meilleure prise en compte sur le plan fiscal de la spécificité des frais de prise en charge des enfants handicapés en prévoyant la déductibilité des frais de garde des enfants âgés de moins de 21 ans, ainsi qu'en donnant au Roi la possibilité de prévoir un montant majoré pour les enfants atteints d'un handicap grave.

Notre groupe a déposé plusieurs propositions visant à améliorer l'accueil des jeunes enfants, dont la proposition de loi modifiant l'article 113 du Code des impôts sur les revenus 1992 visant à augmenter la déductibilité des frais de garde d'enfants de 0 à 3 ans - Doc. 52 0966 - Déposée par Mme Florence Reuter.

L'Union Européenne préconise un taux d'emploi des femmes de 60% en 2010. Il convient dès lors de mettre tout en œuvre pour permettre une conciliation de la vie familiale et professionnelle. L'accueil de la petite enfance en constitue un élément essentiel. L'auteur de la présente proposition souhaite faciliter leur activité professionnelle via l'augmentation pour les parents de la déductibilité fiscale (20 € par jour de garde et par enfant) pour la garde des enfants de 0 à 3 ans.

Proposition de loi relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes technologiques - Doc. 52 0071 - Déposée par Mme Marie-Christine Marghem.

La proposition vise à garantir le droit des victimes de catastrophes technologiques à être indemnisées en établissant, dans ces cas-là, une solidarité entre les assureurs des différentes sociétés impliquées dans lesdites catastrophes.

En matière d'Infrastructure, de Télécommunication et Communication

Proposition de loi modifiant l'article 216bis du Code d'instruction criminelle ainsi que les lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées le 16 mars 1968, en vue de permettre au ministère public de proposer une réponse alternative aux

poursuites judiciaires traditionnelles en matière de roulage - Doc. 52 0365/1 - Déposée par Mme Valérie De Bue, MM. François Bellot et Daniel Bacquelaine.

La proposition reprend le texte de la proposition de loi 51 0154/001. Les auteurs souhaitent permettre au procureur du Roi de recourir à une réponse judiciaire alternative aux poursuites pour les infractions de roulage ainsi que celles relatives à l'assurance obligatoire en matière de véhicules automoteurs. L'auteur d'infractions de roulage se verra laisser le choix entre des poursuites judiciaires et une formation, à ses frais. Au cas où l'infraction n'aurait pas causé de dommage corporel, le procureur du Roi pourra procéder à un simple rappel à la loi.

Proposition de loi visant à garantir un service minimum dans le cadre des missions de service public et des missions d'intérêt général - Doc 52 0055/001 - Déposée par MM. Daniel Bacquelaine et Olivier Chastel.

Cette proposition de loi reprend le texte de celle déposée sous la législature 51 - Doc. 51 0604/001. Certains conflits sociaux récents ont eu pour conséquence d'empêcher, parfois pour de longues périodes, la prestation de services dont le financement est assuré partiellement par de l'argent public. En imposant par la loi à ces entreprises une obligation de service minimum, les auteurs visent à améliorer la qualité des services proposés.

Proposition de loi modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, en vue d'accorder des facilités de stationnement aux professionnels de la santé lors des visites à domicile - Doc. 52 0487/1 - Déposée par MM. Daniel Bacquelaine, Pierre-Yves Jeholet, Olivier Chastel et Mme Carine Lecomte. Les professionnels de la santé qui effectuent des visites à domicile sont fréquemment confrontés, dans les agglomérations, à un manque de places de stationnement. Ils sont alors devant un dilemme : soit commettre une infraction (stationnement irrégulier), soit consacrer moins de temps à leurs patients. Il est donc proposé d'insérer dans la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, une disposition selon laquelle un stationnement irrégulier ne constituerait pas une infraction dès lors que le véhicule est muni d'un signe distinctif, dont le modèle est établi par le Roi, qu'il ne gêne pas la circulation et qu'il ne constitue pas un danger pour les usagers.

Notre groupe a déposé plusieurs propositions visant à améliorer la mobilité et la sécurité des deux roues. Suite à l'examen en commission de la proposition de loi modifiant l'AR du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique afin d'autoriser la circulation des motocyclettes dans les bandes réservées aux bus - Doc. 52 0096/1, le secrétaire d'État en charge de la mobilité s'est engagé à adopter un arrêté royal en la matière, qui reprend nos propositions (lesquelles avaient déjà fait l'objet d'une résolution votée en séance plénière lors de la législature 51).

En matière de Santé - Affaires sociales - Emploi

Proposition de loi modifiant la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994 - Doc. 52 0977.

La proposition a pour but de simplifier les tâches administratives à charge des médecins, en matière de prescription des médicaments.

Proposition de résolution visant à généraliser l'accès public aux défibrillateurs automatiques - Doc. 52 1000/1 - Déposée par Mme Carine Lecomte, M. Daniel Bacquelaine, Mme Josée Lejeune et M. Philippe Collard.

Cette proposition de résolution vise à prendre des mesures pour généraliser l'accès public aux défibrillateurs automatiques.

Proposition de résolution visant à interdire l'utilisation de dispositifs répulsifs anti-jeunes de type «Mosquito» - Doc. 52 1186 - Déposée par Mme Katrin Jadin, MM. Olivier Destrebecq, David Clarinval, Xavier Baeselen et Daniel Ducarme pour le MR, M. Willem-Frederik Schiltz, Mme Katia della Faille de Leverghem, M. Mathias De Clercq et Mme Sofie Staelraeve pour l'Open Vld. Ce texte déposé à l'initiative de Mme Katrin Jadin a été adopté en séance plénière le 26 juin 2008.

Proposition de loi visant la remise au travail des invalides suite à une pathologie grave - Doc. 52 0436 - Déposée par Mme Valérie De Bue et M. Daniel Bacquelaine.

Certains travailleurs ayant été victimes de pathologies graves et désirant reprendre un travail se heurtent aux réticences des employeurs soumis à un risque majoré en matière de salaire garanti en cas de nouvelles incapacités (ces personnes étant susceptibles de s'absenter plus souvent pour cause de maladie, motivées par la continuation de traitement ou de rechutes).

Afin d'éviter cette difficulté, et d'ainsi favoriser la remise au travail de ces personnes, il est proposé de dispenser l'employeur d'une partie du paiement des salaires garantis en cas d'incapacité de ces travailleurs.

Proposition de résolution visant à réformer le système d'assurance-chômage - Doc. 1204 - Déposée par MM. Daniel Bacquelaine, Xavier Baeselen, Pierre-Yves Jeholet, Mmes Florence Reuter, Carine Lecomte, MM. Jean-Luc Crucke et Daniel Ducarme.

Les auteurs souhaitent améliorer le système d'assurance-chômage. D'une manière générale, ils proposent de tirer les enseignements de l'évaluation du plan d'accompagnement, de renforcer le suivi des demandeurs d'emplois et d'accroître la coopération entre les différents organismes par la négociation d'un nouvel accord de coopération.

Proposition de loi modifiant l'article 7 de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations des personnes handicapées, visant à supprimer les réductions d'allocations liées aux revenus du conjoint ou du cohabitant (Prix de l'Amour) - Doc. 52 1041 - Déposée par M. Daniel Bacquelaine.

Proposition de loi modifiant la loi du 20 juillet 2001 visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité - Doc. 52 0168/1.

En matière de Défense et de Relations extérieures

Proposition de résolution relative au viol utilisé comme arme de guerre au Congo - Déposée par M. Daniel Ducarme et Mme Hilde Vautmans.

Le Congo est durement touché par les viols commis dans le cadre de conflits armés, et utilisés véritablement comme une arme de guerre, dans le but de propager le virus du sida, de provoquer le rejet des femmes violées par leur famille, de briser la structure familiale, de marginaliser les femmes, pourtant maillon essentiel de la culture africaine.

La proposition de résolution a pour objectif de demander au Gouvernement belge de prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au désarmement des milices, de sensibiliser la population à la problématique du respect des droits de la personne humaine, de porter la problématique des violences sexuelles au Congo à l'agenda des Organisations internationales, d'apporter son soutien aux autorités locales afin que cesse l'impunité des auteurs et afin que les victimes soient soignées et encadrées.

Cette proposition a été adoptée en séance plénière.

Dans le domaine des Affaires intérieures et des Affaires institutionnelles

Révision de l'article 180 de la Constitution afin d'étendre le contrôle de la Cour des Comptes au-delà de sa compétence strictement limitée aux comptes de l'État - Doc. 52 0531/1 - Déposé par MM. François-Xavier de Donnea et Daniel Bacquelaine.

Les auteurs proposent de compléter la loi relative à l'organisation de la Cour des Comptes afin d'habiliter celle-ci à contrôler, à l'instar de sa consœur française, des organismes privés ayant fait appel à la générosité publique dans le cadre de campagnes nationales. C'est pourquoi ils déposent cette proposition de révision de l'article 180 de la Constitution, afin d'étendre les compétences que cette disposition permet d'octroyer à la Cour des Comptes.

Le texte a été adopté par la Chambre. Il doit encore l'être par le Sénat.

Révision de l'article 22bis de la Constitution - Doc. 52 0175/001 - Déposé par Mmes Marie-Christine Marghem et Clotilde Nyssens.

Ladite révision a pour objet d'intégrer dans la Constitution les principes de base de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Ce texte a également été adopté par la Chambre des représentants. Il doit encore l'être par le Sénat.

Révision de l'article 28 de la Constitution relatif au droit de pétition en vue d'y inscrire le Collège des médiateurs fédéraux - Doc. 52 0260/001 - Déposé par M. Olivier Chastel (repris par M. Olivier Destrebecq).

Ce texte a également été adopté par la Chambre des représentants. Il doit encore l'être par le Sénat.

Notre groupe a déposé plusieurs propositions visant à étendre aux ressortissants belges résidant à l'étranger le droit de vote lors des élections régionales et européennes - Doc. 52 0106, 0107 et 0132. Nous avons également déposé une proposition visant à simplifier la procédure d'inscription et de vote des électeurs belges résidant à l'étranger lors des élections fédérales (doc. 52 0092).

Dans le même registre, a été déposée une proposition de résolution relative à la définition d'une politique spécifique à l'égard des Belges de l'étranger - Doc. 52 0130, déposée par MM. Daniel Ducarme, Philippe Collard, Charles Michel, Denis Ducarme, Olivier Chastel, François Bellot, Daniel Bacquelaine et Pierre-Yves Jeholet.

Le texte formule diverses demandes au gouvernement en vue de :

- renforcer le lien entre les Belges de l'étranger et la Belgique;
- promouvoir une citoyenneté dans l'égalité et par la nationalité et le droit de vote;
- prévoir un statut fiscal et social des Belges de l'étranger;
- garantir aux étudiants belges de l'étranger un accès à la culture ;
- garantir la protection juridique et la sécurité des Belges de l'étranger.

Proposition de loi modifiant le code électoral et la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen en vue d'instituer pour les élections de la Chambre des représentants, du Sénat et du Parlement européen, une circonscription électorale composée des arrondissements administratifs de Bruxelles-Hal-Vilvorde, Nivelles et Louvain - Doc. 52 0169 - Déposée par MM. Daniel Bacquelaine et Olivier Maingain.

Par deux lois du 13 décembre 2002, le législateur a modifié la législation électorale, notamment pour tenir compte de la division de l'ancienne province du Brabant. Le

système imaginé alors fut cependant annulé partiellement par la Cour d'Arbitrage dans son arrêt n° 73/2003. Par la présente proposition, les auteurs, tirant les enseignements de l'arrêt n° 73/2003 de la Cour d'Arbitrage, proposent la mise en place, à côté des huit circonscriptions provinciales, d'une nouvelle circonscription englobant les arrondissements administratifs de Bruxelles-Capitale, Nivelles, Hal-Vilvorde et Louvain.

Proposition de loi spéciale modifiant la loi du 2 août 1963 sur l'emploi des langues en matière administrative en vue de supprimer la condition de résidence permettant d'accéder à l'enseignement en français organisé dans les communes périphériques - Doc. 52 0769/1 - Déposée par MM. Olivier Maingain, Bernard Clerfayt et Mme Corinne De Permentier.

L'article 7, § 3, de la loi du 2 août 1963 sur l'emploi des langues en matière administrative régit l'emploi des langues dans l'enseignement dans les six communes périphériques. Dans un arrêt prononcé le 23 juillet 1968, la Cour européenne des droits de l'homme a déclaré l'article en question contraire à l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, combiné à l'article 2 du protocole additionnel, dans la mesure où l'enseignement organisé en français dans ces communes n'est accessible qu'aux enfants dont les parents y résident.

Ce faisant, la loi empêche les enfants francophones, en raison du lieu de résidence de leurs parents, d'accéder à un établissement scolaire. Il a été soutenu qu'en supprimant, par la loi du 23 décembre 1970, l'arrondissement spécial des six communes dites à facilités, et en les incluant dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, ces communes, transférées à la région de langue néerlandaise, devaient être assimilées aux autres communes de la région de langue néerlandaise.

Dans sa résolution 1301 du 26 septembre 2002, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, faisant suite au rapport fait par Madame Nabholz-Haidegger le 5 septembre 2002, a appelé la Belgique à mettre en oeuvre l'arrêt de la Cour européenne du 23 juillet 1968, selon lequel les enfants de parents qui ne résident pas dans les six communes à facilités doivent néanmoins être autorisés à aller dans les écoles francophones de celles-ci.

La présente proposition de loi vise donc à modifier la loi du 2 août 1963 à cet effet.

Dès lors que le régime linguistique de ces communes doit, aux termes de l'article 129, § 2, de la Constitution, être modifié par le législateur statuant à la majorité spéciale, il s'agit d'une proposition de loi spéciale.

Activité de contrôle

Le questionnement du gouvernement fédéral par le biais des questions orales ou des interpellations, principalement à l'occasion des réunions des commissions permanentes de la Chambre des représentants et des questions d'actualité en séance plénière, permet à notre groupe d'exercer son activité de contrôle sur l'exécutif fédéral et renforce l'information des membres de la Chambre des représentants sur l'orientation des décisions prises par le gouvernement.

Au cours de la session parlementaire 2007-2008, le groupe MR de la Chambre des représentants a posé de nombreuses questions orales en commission et en séance plénière.

Sans reprendre ici une liste exhaustive, nous tenons à mentionner, dans différents secteurs d'activité, les sujets abordés par nos parlementaires :

En matière de Relations extérieures et de Défense

- le tir d'essai de MECAR à Elsenborn (Katrin Jadin) ;
- la coopération militaire belge en RDC (François-Xavier de Donnea) ;
- la situation au Nord Kivu (Josée Lejeune et Jean-Luc Crucke) ;
- l'aide budgétaire pour le Rwanda (Jean-Luc Crucke) ;
- les activités iraniennes en matière nucléaire (François-Xavier de Donnea et Josée Lejeune) ;
- la situation au Kenya (François-xavier de Donnea) ;
- l'Union de la Méditerranée (Jean-Luc Crucke et Xavier Baeselen) ;
- l'urgence d'une intervention de la Communauté internationale contre les viols commis au Congo (Bukavu) (Daniel Ducarme) ;
- la situation en Birmanie (Jean-Luc Crucke) ;
- la mission européenne au Kosovo (Katrin Jadin) ;
- le piratage des nouveaux passeports (Olivier Destrebecq) ;
- la crise alimentaire mondiale (Xavier Baeselen) ;
- la ratification par la Belgique de la Convention du Conseil de l'Europe sur la traite des être humains (Daniel Ducarme) ;
- la marche européenne du Souvenir et de l'Amitié (Philippe Collard) ;
- l'impasse dans les négociations au sein de l'OMC (Jean-Jacques Flahaux).

En matière Sociale et de Santé

- l'accompagnement des jeunes chômeurs (Jean-Jacques Flahaux) ;
- le shopping de médicaments à l'étranger (Florence Reuter) ;
- l'évaluation du plan d'accompagnement des chômeurs (Pierre-Yves Jeholet, Katrin Jadin, Daniel Bacquelaine et Carine Lecomte) ;
- le modèle Kiwi (Carine Lecomte) ;
- le plan alcool (Valérie De Bue) ;
- la coopération transfrontalière entre la Belgique et l'Allemagne en matière de service de secours d'urgence (Katrin Jadin et Jean-Luc Crucke) ;
- les maisons médicales (Daniel Bacquelaine) ;
- la réforme de la cardiologie (Jean-Luc Crucke) ;
- la promotion des matériaux de construction écologique (Jean-Jacques Flahaux) ;
- le handicap salarial belge (Jean-Luc Crucke) ;
- l'accueil de la petite enfance (Florence Reuter et Jean-Luc Crucke) ;
- la mobilité des chercheurs d'emploi (Jean-Jacques Flahaux, Katrin Jadin et Jean-Luc Crucke) ;
- l'extension du système des titres-service à la garde d'enfants (Florence Reuter, Pierre-Yves Jeholet et Xavier Baeselen) ;
- le numerus clausus et les quotas INAMI (Valérie De Bue) ;
- la pénurie de sang (Josée Lejeune) ;
- la dynamisation du fonds Impulseo pour faire face à la pénurie grandissante de médecins généralistes dans les régions rurales (David Clarinval) ;
- l'ambiguïté évidente qui découle de la mission dévolue aux syndicats de payer les allocations de chômage (Jean-Luc Crucke) ;
- l'immigration économique (Xavier Baeselen).

En matière d'Environnement

- la prolongation de l'énergie nucléaire en Belgique (Denis Ducarme et Jean-Luc Crucke) ;
- la distribution urbaine d'hydrogène (Jean-Luc Crucke) ;

- l'implantation des éoliennes (Jean-Luc Crucke) ;
- le débat autour des biocarburants (Jean-Luc Crucke) ;
- la mise en œuvre de sources d'énergie à partir du soleil (Jean-Jacques Flahaux) ;
- l'aide à la recherche au développement des énergies alternatives (Jean-Jacques Flahaux).

En matière d'Affaires intérieures, de Fonction publique, de Simplification administrative, d'Affaires institutionnelles

- l'ouverture d'un coffee-shop géant à la frontière belgo-hollandaise (Katrin Jadin et Pierre-Yves Jeholet) ;
- le vote électronique (Corinne De Permentier et Jean-Luc Crucke) ;
- l'absentéisme au sein de la fonction publique (Pierre-Yves Jeholet) ;
- la menace terroriste de la fin de l'année 2007 (Denis Ducarme et Jacqueline Galant) ;
- la lutte antiterroriste (Jean-Luc Crucke) ;
- les mariages blancs (Florence Reuter) ;
- les mesures à prendre pour accroître la sécurité des équipes d'intervention des services de police (Jacqueline Galant) ;
- la réforme de la sécurité civile, la création des zones de secours, le statut des pompiers volontaires (Jacqueline Galant, Jean-Jacques Flahaux, David Clarinval et Jean-Luc Crucke) ;
- les congés syndicaux accordés pour participer aux réunions des commissions aux comités nationaux créés au sein d'une organisation syndicale (Jacques Otlet) ;
- la procédure de recrutement dans la fonction publique et l'opportunité de mettre sur pied une commission d'enquête sur le sujet (Jean-Luc Crucke et Corinne De Permentier).

En matière de Justice

- la violence conjugale (Valérie De Bue) ;
- l'évaluation et réforme de la loi sur la copropriété (Olivier Hamal) ;
- l'emploi des langues en matière judiciaire dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles (Olivier Maingain) ;
- les diverses questions relatives au sous-effectif de magistrats (Katrin Jadin, Jean-Luc Crucke, François-Xavier de Donnea et Olivier Hamal) ;
- les moyens et le personnel mis à la disposition de la cellule d'enquête sur les tueries du Brabant (Jean-Luc Crucke) ;
- les règlements communaux pris par certaines communes flamandes visant à réserver leurs terrains communaux à des personnes s'engageant à apprendre le néerlandais (Denis Ducarme) ;
- l'information de la victime dans le cadre de l'exécution des peines (Xavier Baeselen) ;
- l'exécution des peines (Pierre-Yves Jeholet, Jean-Luc Crucke) ;
- le système alerte enlèvement européen en cas d'enlèvement d'enfants (Xavier Baeselen) ;
- les actions collectives en justice (Jean-Luc Crucke) ;
- le projet pilote «soin probatoire» pour toxicomanes (Daniel Bacquelaine et Josée Lejeune) ;
- la surpopulation carcérale (Jean-Luc Crucke, Katrin Jadin et Josée Lejeune) ;
- la crise rencontrée par l'Exécutif des Musulmans de Belgique et les décisions relatives à la suppression de son financement (Denis Ducarme) ;
- la poursuite des délits en matière de contrefaçons (Marie-Christine Marghem) ;

- l'application de la réforme de la procédure d'expertise judiciaire (Daniel Bacquelaine) ;
- les suites éventuelles à réserver au plan judiciaire pour ce qui concerne le centre de plaintes linguistiques mis en place par la commune d'Overijse (Olivier Maingain).

En matière d'Entreprises publiques et d'Infrastructure

- la troisième directive postale (Valérie De Bue) ;
- les équipements à destination des voitures au gaz naturel (François Bellot) ;
- la fermeture des guichets dans les gares (François Bellot) ;
- les horaires de la SNCB et le retard des trains (Jean-Luc Crucke, Olivier Chastel, François Bellot et Jean-Jacques Flahaux, Olivier Destrebecq, Katrin Jadin et Valérie De Bue) ;
- l'instauration d'un service minimum à la SNCB et continuité du service public (Jean-Luc Crucke et François Bellot) ;
- la répartition des investissements de la SNCB Wallonie-Flandre (François Bellot) ;
- le redéploiement de l'offre commerciale de la Poste (Jean-Luc Crucke, François Bellot, Denis Ducarme, Olivier Destrebecq, David Clarinval et Valérie De Bue) ;
- les diverses questions relatives à l'état d'avancement du dossier RER (Valérie De Bue) ;
- les diverses questions sur l'état des gares, la sécurité dans les gares et le confort dans les installations de la SNCB (Valérie De Bue, Katrin Jadin, Jean-Jacques Flahaux, Jean-Luc Crucke, Jacques Otlet et François Bellot) ;
- la concurrence déloyale des réseaux d'auto-écoles non agréées par l'État (David Clarinval) ;
- l'emploi des langues dans les documents de la Poste et dans le cadre des informations diffusées dans les entreprises publiques (François Bellot) ;
- le contrôle des avions de la compagnie Kalitta (Xavier Baeselen) ;
- le plan de dispersion des vols au dessus de Bruxelles (François-Xavier de Donnea, Corinne De Permentier, Jean-Jacques Flahaux, Olivier Maingain et Xavier Baeselen).

En matière d'Economie et de Protection du consommateur

- la liste noire des assureurs (Jean-Luc Crucke) ;
- l'arnaque aux SMS non désirés (Corinne De Permentier) ;
- les achats groupés de mazout (Jacqueline Galant et Jean-Luc Crucke) ;
- le musée Magritte (Jean-Luc Crucke) ;
- l'exploitation des archives géologiques congolaises du Musée royal de l'Afrique centrale (François-Xavier de Donnea) ;
- la protection de la résidence principale du travailleur indépendant (Olivier Destrebecq).

En matière de Finances

- la nouvelle réglementation en vue d'éviter la double imposition entre la France et la Belgique (Jean-Luc Crucke) ;
- la moins-value fiscale pour Bruxelles résultant du statut fiscal des fonctionnaires de l'Union européenne (Bernard Clerfayt) ;
- les résultats de la cellule de traitement des informations financières (Jean-Luc Crucke) ;

- la coopération internationale en matière de lutte contre la fraude fiscale (Jean-Luc Crucke) ;
- le taux de l'impôt des sociétés (Xavier Baeselen) ;
- l'exonération du précompte immobilier (Jacques Otlet).

Activité extra parlementaire

Le groupe MR tient des réunions hebdomadaires sur des thèmes d'actualité en invitant des ministres fédéraux.

Le groupe MR de la Chambre des représentants organise également des journées d'étude et de travail, des colloques (cancer, pénurie de médecins en zone rurale et dans certains quartiers).

Du 17 au 19 septembre 2008, le groupe a tenu ses « journées de groupe ».

Le groupe MR continue de faire savoir à l'extérieur l'activité de ses parlementaires par le biais d'un site Internet : www.mr-chambre.be. On y retrouve l'ensemble des textes déposés par notre groupe, les communiqués de presse et une sélection de questions orales posées par nos parlementaires en séance plénière.

Le groupe alimente aussi en informations le site du MR ainsi que les sites personnels des parlementaires.

7.3. PARTI SOCIALISTE (PS) 20 MEMBRES

Cette session parlementaire fut évidemment très particulière. La formation du gouvernement a, comme tout le monde le sait, fait l'objet d'interminables négociations qui ont conduit à la formation du Gouvernement Leterme I^{er} en mars dernier. Présidé par Monsieur Thierry Giet, les parlementaires du groupe PS, épaulés par des collaborateurs et le Centre d'études du parti, ont tout fait pour mener leur travail avec la plus grande rigueur qui soit. Une importance toute particulière a ainsi été accordée aux dossiers ci-dessous.

Économie

Le groupe PS a largement nourri le débat sur la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation et d'assurances. D'une part, il faut souligner notre «paquet» assurances : instauration d'un bonus-malus obligatoire en matière d'assurance obligatoire de responsabilité civile automobile, suppression de la possibilité de résiliation après sinistre en matière d'assurance terrestre et clarification des critères de segmentation. D'autre part, en matière de crédit, le groupe PS s'est attelé à renforcer le contrôle des prêteurs et intermédiaires de crédit car il s'agit de professions ayant une responsabilité directe dans bon nombre de cas de surendettement.

Par ailleurs, le groupe PS se réjouit d'avoir pu amener le débat sur le contrôle de l'évolution et de la formation des prix des biens de consommations. En effet, dans le contexte économique que nous connaissons, il est indispensable que l'ensemble des citoyens ait accès aux biens essentiels et à une vie décente. Depuis quelques années, nous voyons en effet les prix s'envoler sans que personne ne puisse réellement identifier la cause. Notre résolution visant à « moderniser et à actualiser le système des contrôles des prix et à créer un observatoire du coût de la vie quotidienne » (Doc.

52/173) propose de créer un outil capable de déterminer les abus des différents secteurs dans la formation des prix et ainsi permettre plus de clarté.

Enfin, les députés socialistes ont activement participé aux débats concernant le rapport final de la « Commission Énergie 2030 ». Dans ce cadre, les membres de la commission ont eu l'occasion de procéder à de nombreuses visites sur le terrain et d'auditionner de nombreux acteurs issus du secteur énergétique et environnemental. Ce dialogue constructif avec les industriels, les scientifiques et les associations a permis une meilleure sensibilisation aux défis qu'impose une politique énergétique tournée vers le développement durable.

Climat et Développement durable

Face aux défis que nous impose le réchauffement de la planète, le groupe PS a activement participé à la mise sur pied d'une Commission spéciale « Climat et Développement durable ». A l'initiative de Jean Cornil, les députés ont auditionné Olivier De Schutter, rapporteur spécial auprès des Nations Unies pour le Droit à l'Alimentation. Ce dernier a sensibilisé la commission aux causes majeures de la crise alimentaire mondiale à laquelle nous avons à faire face actuellement.

Parce que le développement durable doit être le phare qui dirige toutes nos actions, le groupe socialiste s'est également investi dans le processus de consultation organisé pour l'élaboration du nouveau Plan fédéral de développement durable. Nous nous réjouissons d'être impliqués dans la confection des mesures en matière environnementale et sociale qui figureront dans ce futur plan.

Infrastructure, Communications et Entreprises publiques

Dans le cadre de la prochaine libéralisation totale du secteur postal, le groupe PS s'est montré proactif et fidèle à sa volonté d'encadrer au maximum celle-ci afin de garantir le maintien du service universel et d'éviter tout dumping social au sein de La Poste.

A cet égard, soulignons le dépôt de deux propositions de résolution : l'une portant sur la création d'agences postales communales (Doc. 52/1116) et l'autre visant à assurer et renforcer la qualité des services postaux (Doc. 52/0402). Si le groupe PS déplore que ces propositions ne soient toujours pas votées, il demeure confiant quant à la bonne volonté de ses partenaires à soutenir une libéralisation réfléchie.

Enfin, le groupe socialiste a alimenté le débat concernant la future libéralisation du transport ferroviaire et l'avenir de la SNCB. Le succès public croissant de l'entreprise publique de chemins de fer démontre tout l'intérêt d'une politique ferroviaire misant tant sur la quantité que la qualité de son offre. Dans cette optique, les députés socialistes se sont régulièrement fait l'écho des difficultés et des problèmes rencontrés tant par les cheminots que par les associations d'usagers ou les citoyens eux-mêmes.

Droit commercial

Le groupe PS est heureux d'avoir pu faire évoluer positivement la problématique de l'excusabilité des ex-conjoints avec sa proposition de loi « modifiant l'article 82 alinéa 2, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites en ce qui concerne l'excusabilité des ex-conjoints » (Doc. 52/1032). Cette proposition vise à étendre à l'ex-conjoint du failli les effets de l'excusabilité accordée à ce dernier après le divorce. Cette proposition a

rencontré un très large consensus parmi les partis démocratiques, ce qui a permis son adoption.

En matière de continuité des entreprises, le groupe PS ne peut se montrer que satisfait d'une profonde réforme de la loi dont l'initiative revenait à Laurette Onkelinx, ministre de la Justice sous la précédente législature. Si cette réforme permettra de sauver de nombreuses entreprises, elle permettra surtout d'aider les travailleurs qui sont les premières victimes des entreprises en difficulté. Néanmoins, il s'agit bien d'un compromis. Nous nous montrerons donc particulièrement attentifs à ce que les droits des travailleurs soient effectivement pris en considération dans le sens de la protection de leurs intérêts.

Santé et Intégration sociale

En matière d'intégration sociale, on retiendra tout particulièrement l'adoption de la proposition visant « à élargir le public-cible pouvant bénéficier d'une allocation de chauffage du Fonds social Mazout et à augmenter la quantité de mazout donnant droit à cette allocation » (Doc. 52/376), ou encore les importants et fructueux débats et auditions en matière de Plan de lutte contre la pauvreté.

Dans le domaine de la santé publique, soulignons l'adoption du plan national cancer qui est le résultat de concertations et de discussions approfondies. Mentionnons également l'adoption de la loi e-Health qui tend à optimaliser la qualité et la continuité des prestations de soins et ce avec un souci singulier de simplification, de rationalisation de notre système de soins de santé.

D'autres initiatives ont été honorées : l'interdiction de la commercialisation et de l'utilisation des appareils de type « Mosquito », la prévention en matière de maladies liées à la nutrition, en matière d'accident vasculaire cérébral ou encore le renforcement de la sécurité tarifaire des patients dans les hôpitaux.

Enfin, l'évaluation de l'interdiction de fumer dans les établissements Horeca a fait l'objet de débats importants.

Relations extérieures et Défense

Un intérêt particulier a été porté sur la crise alimentaire mondiale avec le dépôt d'une proposition de résolution relative « à une nouvelle politique générale de lutte contre la faim dans la perspective de la crise alimentaire mondiale » (Doc. 52/1197). Afin d'agir sur l'envolée des prix agricoles et donner aux populations affamées des moyens d'autosubsistance alimentaire, le PS souhaite agir par différents moyens : renforcer la politique agricole au niveau de la politique belge en matière de coopération au développement, créer au sein du Parlement fédéral une commission spécifique « Coopération au développement », transférer les compétences de l'OMC en matière de commerce agricole à la FAO, renforcer et assister les organisations paysannes faitières de manière à investir dans le développement rural et l'agriculture vivrière, demander à l'Union européenne d'adopter des critères de durabilité sociaux et environnementaux en ce qui concerne les biocarburants ou encore soutenir la création d'une plateforme belge des acteurs actifs dans la problématique agricole.

En matière de défense, une proposition de résolution a été déposée concernant la situation en Afghanistan et l'envoi des militaires belges dans cette région du monde dans le cadre de l'OTAN. Elle est le fruit d'une inquiétude grandissante sur la situation

politique en Afghanistan. Le PS souhaite que des garanties précises puissent être octroyées concernant la sécurité des militaires qui y sont déployés mais également qu'une stratégie de sortie puisse être définie par l'OTAN de manière à réfléchir sur le long terme à des perspectives de sortie du conflit.

Affaires sociales

Dès octobre 2007, le groupe PS a mis à l'ordre du jour sa proposition de loi visant à augmenter les pensions, en particulier les pensions minimum, à abroger la cotisation de solidarité et à augmenter le financement alternatif de la sécurité sociale.

Pour les députés PS, supprimer la cotisation de solidarité sans un financement compensatoire et sans octroyer un avantage comparable à tous ceux qui ne sont pas assujettis à la dite cotisation était, en effet, inacceptable! Sous l'impulsion du groupe PS, tous les acteurs concernés par la problématique des pensions ont été auditionnés.

Le début de la législature a aussi été marqué par le projet de loi complétant la transposition de la directive européenne sur l'information et la consultation des travailleurs. Dans ce dossier, les commissaires PS se sont particulièrement investis au regard de leur propre proposition de loi sur la représentation des travailleurs au sein des PME et ont veillé scrupuleusement à ce que l'accord intervenu entre les partenaires sociaux soit respecté.

Le budget 2008 a également fait l'objet de longs débats en commission au cours desquels les députés PS ont défendu leurs positions, en particulier sur la problématique du pouvoir d'achat, les pensions et l'emploi.

Parmi les propositions de loi importantes qui ont été déposées, soulignons celle sur le cumul entre les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, celle sur la formation professionnelle et les clauses d'écolage (Doc. 52/1432) ou encore celle sur le travail intérimaire.

Enfin, de nombreuses questions orales, en particulier sur le suivi du Pacte des générations, ont été posées.

Finance et Budget

Pour le groupe PS, la justice fiscale est un des grands principes à respecter dans nos démocraties, elle est au cœur du système de redistribution des richesses au sein de la collectivité. Pour améliorer la justice fiscale, il faut combattre toutes les formes de fraude qui détournent de l'intérêt général des recettes importantes.

Le groupe PS se réjouit de la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale suite à l'adoption d'une proposition initialement signée par les verts et les socialistes. Cette commission doit permettre de tirer les leçons des grandes affaires de fraude qui ont secoué le pays pour renforcer les moyens et l'arsenal législatif destinés à lutter contre la fraude fiscale. Il y a déjà des mesures qui pourraient rapidement être prises et qui se retrouvent dans notre résolution (Doc. 52/1067).

La justice fiscale c'est aussi empêcher que des systèmes fiscaux destinés à maintenir l'ancrage belge de certaines activités et à soutenir la création d'emplois soient détournés à des fins de montage purement comptable. Face au risque que le système

des intérêts notionnels ne soit détourné de ses finalités de soutien à l'activité et à l'emploi, le groupe PS a déposé une proposition de loi qui n'a pas été mise à l'ordre du jour - le gouvernement s'engageant à mettre le système des intérêts notionnels sous monitoring -. Le résultat de ce dernier conditionnera l'avenir de la proposition.

La très grave crise financière qui frappe de plein fouet notre pays, notre système bancaire mais surtout les épargnants et les petits actionnaires, a été l'objet de beaucoup de débats en commission. Ce système qui a dérapé doit être repensé et fortement régulé. Mais il faut aussi savoir ce qui s'est passé exactement, connaître les failles qui ont entraîné nos grandes banques dans la tourmente, et éventuellement en tirer certaines responsabilités. C'est pour cette raison que le groupe PS a déposé une proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner «la prise de risque des acteurs financiers et le contrôle de leurs activités par les différents organes responsables» (Doc. 52/1461).

La commission devra aussi rapidement examiner une série de propositions qui veulent renforcer la régulation du monde financier. Le groupe PS sera très attentif à ce que ses propositions visant les paradis fiscaux et souhaitant créer une agence de protection des consommateurs des produits financiers soient mises à l'ordre du jour.

Intérieur

Nous pouvons mettre en exergue trois sujets sur lesquels nous avons été particulièrement actifs et qui nous ont fortement interpellés : le dossier immigration, la réforme des polices sur le plan local et le vote électronique.

Concernant le dossier immigration, nous nous sommes attelés à faire en sorte que le ministre Turtleboom respecte les accords de Gouvernement et mette en place la circulaire sur la régularisation des sans papiers à partir de critères clairs, notamment l'ancrage durable, et la régularisation pour les personnes dont la demande a été introduite depuis un certain temps. Malheureusement, jusqu'à présent aucune circulaire n'a vu le jour. Nous continuerons donc à suivre assidûment ce dossier.

Au sujet de la réforme des polices au niveau local, nous avons demandé des auditions à propos du dernier rapport concernant l'évaluation de la réforme sur le plan local. Nous nous sommes particulièrement intéressés au financement des zones de police car, dans l'état actuel des choses, les dépenses s'avèrent trop lourdes pour de nombreuses communes. Nous plaidons, de facto, pour une intervention plus grande du fédéral. Dans les prochaines semaines, nous suivrons également de près le dossier concernant la réforme de la sécurité civile en défendant les mêmes idées. Enfin, en ce qui concerne le vote électronique, nous avons prôné, dans l'état actuel du système de vote automatisé, le retour au vote papier pour les prochaines élections car ce système ne permet pas de garantir une sécurité optimale, ne permet pas le contrôle démocratique par les citoyens et n'est pas à l'abri d'erreurs non détectables. Toutefois, nous ne sommes pas opposés aux nouvelles technologies dans ce domaine tant qu'elles garantissent les principes élémentaires de la souveraineté populaire.

7.4. OPEN VLAAMSE LIBERALEN EN DEMOCRATEN (OPEN VLD) 18 MEMBRES

SESSION EXTRAORDINAIRE

Au cours de la session extraordinaire, les représentants nouvellement élus ont été familiarisés avec le Parlement.

En raison de la brièveté de cette session extraordinaire, le travail parlementaire des membres du groupe Open Vld de la Chambre a été limité.

SESSION ORDINAIRE

Composition

Compte tenu de la longueur des négociations gouvernementales, le président du parti, Bart Somers, a temporairement assuré la présidence de groupe jusqu'au 29 novembre 2007. Bart Tommelein lui a succédé.

Le groupe a rendu hommage à Herman De Croo en sa qualité de Président sortant de la Chambre et l'a présenté à la vice-présidence.

Maggie De Block et Rik Daems ont été respectivement désignés Secrétaire et Questeur de la Chambre.

Hilde Vautmans a été appelée à la présidence de la Commission des Relations extérieures, Luk Van Biesen à celle de la sous-commission «Cour des comptes».

Le 21 décembre 2007, le groupe a accueilli de nouveaux représentants: Bruno Steegen, en remplacement de Patrick Dewael, nommé vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, et Mathias De Clercq, en remplacement de Karel De Gucht, nommé ministre des Affaires étrangères.

Sofie Staelraeve a prêté serment en tant que membre de la Chambre le 20 mars 2008, en remplacement de Vincent Van Quickenborne, nommé ministre pour l'Entreprise et la Simplification.

Journée de groupe

Comme d'habitude, la nouvelle année parlementaire a été inaugurée par un week-end de groupe, les 14 et 15 septembre à Ostende.

L'évaluation intermédiaire des négociations en vue de la formation du gouvernement fédéral ont constitué l'essentiel des discussions. La problématique de la hausse des prix et de la baisse du pouvoir d'achat a également retenu l'attention.

Travaux parlementaires

Malgré un certain ralentissement des travaux parlementaires en raison des longues négociations gouvernementales, les députés de l'Open Vld sont toujours restés actifs à ce niveau.

Par leurs nombreuses questions orales et écrites, ils ont exercé un contrôle sur le pouvoir exécutif et recueilli des informations destinées à la formulation ultérieure de propositions ou d'options politiques.

Le groupe Open Vld de la Chambre s'est penché sur différentes matières où prédominent les questions économiques et sociales.

Les initiatives citées ci-après ne sont que quelques-unes des diverses propositions formulées par les membres du groupe.

Ainsi, Bart Tommelein et Willem-Frederik Schiltz ont déposé des propositions de loi visant à modifier la réglementation relative au marché de l'énergie (DOC 1132/1 - 2007-2008 et 1135/1 - 2007-2008) et pris des initiatives au niveau de la protection du consommateur (voir notamment DOC 1021/1 - 2007-2008 et 673/1 - 2007-2008).

Les anomalies de la loi sur les armes ont été rectifiées à l'initiative de Sabien Lahaye-Battheu (DOC 474/1 - 2007-2008). Le groupe Open Vld de la Chambre avait déjà eu l'occasion, au cours de la dernière législature, d'attirer l'attention sur certains problèmes posés par cette loi.

Herman De Croo s'est quant à lui attaché à promouvoir l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail par le biais de l'adaptation des incitants fiscaux (DOC 816/1 - 2007-2008).

Hilde Vautmans et Guido De Padt ont insisté sur la nécessité de réformer le contrôle technique (DOC 998/1 - 2007-2008), et Katia della Faille s'est penchée sur un certain nombre d'aspects du domaine des soins de santé, parmi lesquels la réduction de l'utilisation de sel, de sucres et de graisses dans les aliments préparés (DOC 1205/1 - 2007-2008).

Bruno Steegen a suivi la problématique du vote électronique, et le groupe Open Vld de la Chambre a réitéré, par le biais d'une nouvelle initiative législative, la proposition de supprimer l'obligation de vote (DOC 1216/1 - 2007-2008).

Carina Van Cauter, membre effective de la commission des Naturalisations, a déposé une proposition visant à imposer, dans la législation sur la nationalité, des conditions supplémentaires relatives à la volonté d'intégration dans le chef des étrangers (DOC 985/1 - 2007-2008).

Hilde Vautmans, présidente de la commission des Relations extérieures, a pris la tête d'une délégation parlementaire qui a rencontré début juin, à Moscou, son homologue russe des Relations extérieures. La rencontre a porté sur les relations entre la Russie et la Belgique.

Contacts

La coopération avec le groupe Open Vld du Sénat a lieu par le biais d'une réunion hebdomadaire des deux groupes.

Le site internet www.vld-parlement.be fournit en permanence des informations sur les thèmes d'actualité auxquels se consacrent les membres du groupe Open Vld de la Chambre.

Divers

Le 26 juin 2008, un hommage a été rendu à Herman De Croo et à Rik Daems, respectivement à l'occasion du quarantième et du vingtième anniversaire de leur mandat parlementaire. Les intéressés ont reçu les félicitations du Président de la Chambre, ainsi que du Premier ministre.

7.5. VLAAMS BELANG (VB) 17 MEMBRES

COMPOSITION

Président : Gerolf Annemans

Vice-président : Filip De Man

POLITIQUE GÉNÉRALE

Les thèmes prioritaires de l'ordre du jour des journées de groupe qui se sont tenues en septembre 2007, étaient la stratégie politique qu'il convenait de suivre face à des faits politiques majeurs et des initiatives parlementaires importantes : l'évaluation des résultats des élections fédérales, le fonctionnement du groupe Vlaams Belang de la Chambre et de ses membres, la stratégie politique du groupe et du parti, la modification du paysage politique ...

Le groupe Vlaams Belang de la Chambre a vécu au cours de la session ordinaire 2007-2008 un certain nombre d'épisodes qui ont revêtu une signification toute particulière:

- nos initiatives parlementaires visant la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvoorde ont constitué le fil rouge des travaux du Vlaams Belang tout au long de la session. Nous avons été les premiers à déposer les indispensables propositions de loi (DOC 0027/001 et 0028/001) en vue d'obtenir la scission légitime. Le président de groupe, Gerolf Annemans, a jeté un pavé dans la marre dès la séance d'ouverture de la session, le 12 juillet 2007, en demandant l'urgence pour l'examen des propositions en commission de l'Intérieur; cette urgence a été acquise par un vote historique de la majorité flamande contre les francophones. Après des demandes répétées du Vlaams Belang, les discussions en commission ont été enfin entamées le 26 septembre 2007. Les membres flamands de la commission (abstraction faite de Groen!) ont finalement adopté les propositions le 6 novembre 2007. Le Parlement de la Communauté française a immédiatement entamé une procédure en conflit d'intérêt afin d'empêcher la poursuite de l'examen en séance plénière ;
- après avoir épuisé toute la procédure de concertation dans le cadre d'un conflit ; d'intérêt, à la fin avril 2008, le Vlaams Belang a demandé l'inscription des propositions de scission à l'ordre du jour de la séance plénière. Après un nouveau report - et même l'annulation (sans précédent au cours des dernières décennies) de la séance plénière du 30 avril 2008 - et au terme d'un vaudeville écoeurant joué par le CD&V et la N-VA (qui, hypocritement, ont réclamé l'examen, mais ont en réalité supplié les francophones d'activer un conflit d'intérêt), la Cocof, au su du «cartel flamand», a activé un nouveau conflit d'intérêt, l'affaire étant ainsi désamorcée jusqu'à la fin 2008. Le Vlaams Belang reste sur ses positions et

estime qu'il ne peut absolument pas être question de compromis! La scission de l'arrondissement électoral permettra tout simplement d'enrayer la politique bruxelloise d'ingérence et de supprimer une discrimination inacceptable. Il ne peut être question de payer un nouveau prix pour l'annulation de cette injustice, a fortiori s'il renforçait encore davantage la mainmise de Bruxelles sur la périphérie flamande ;

- fin octobre 2007, le gangster Benallal s'est évadé de manière spectaculaire de la prison d'Ittre. Il a été arrêté deux jours plus tard par la police néerlandaise après une attaque à main armée. Le Vlaams Belang estime que cet incident illustre de manière exemplaire le laxisme de la politique pénitentiaire. Du côté de la ministre, on a insisté pour que Benallal soit détenu aux Pays-Bas jusqu'à ce que les dispositifs de protection nécessaires soient installés en Belgique. Le Vlaams Belang a préconisé de suivre l'exemple néerlandais des prisons hypersécurisées et de donner la priorité absolue à l'installation de filets et de câbles pour empêcher l'atterrissage d'hélicoptères ;
- début 2008, le Vlaams Belang a demandé qu'une commission d'enquête parlementaire examine les trop nombreuses affaires dans lesquelles M. Marc Uyttendaele, mari de Mme Laurette Onkelinx, ministre socialiste, intervenait au titre d'avocat du gouvernement. Cette demande a fait suite à la publication d'un article de presse concernant un plan stratégique élaboré par M. Uyttendaele et plusieurs personnalités du PS afin de garantir « l'emploi » dans son cabinet (y compris si le PS était dans l'opposition). Ce document expliquait en détail comment conserver et augmenter le nombre de ses clients aux niveaux fédéral et wallon, ainsi que dans un assez grand nombre de villes et de communes. Plusieurs questions de M. Francis Van den Eynde, député du Vlaams Belang, ont fait apparaître que, jusque fin 2006, M. Uyttendaele avait perçu plus de 300.000 euros d'honoraires des cabinets fédéraux ;
- début mars 2008, des informations spectaculaires en provenance du Maroc ont révélé le rôle joué par la Sûreté de l'État dans l'affaire Abdelkader Belliraj, du nom d'un chef terroriste responsable de plusieurs assassinats dans le pays. Dès lors que le gouvernement voulait étouffer cette affaire en commission de suivi du Comité R (où ne siègent que des membres des partis de la majorité), le Vlaams Belang a déposé une proposition de loi visant à créer une commission d'enquête parlementaire ;
- au cours du même mois, le Vlaams Belang a révélé le scandale de l'utilisation abusive des avions militaires par la famille royale :
 - 2007 : la famille royale utilise des avions militaires pendant 153 heures pour un montant de 492.902 euros (nonante-six heures dans l'un des quatre Embraers, vingt-cinq heures dans l'un des deux Airbus A310, vingt-six heures à bord d'un Falcon 900 et six heures dans un Falcon 20) ;
 - 2006 : le coût des vols effectués pour la famille royale s'élève à 470.000 euros ;
 - 2005 : le coût des vols effectués pour la famille royale s'élève à 672.171 euros ;
 - 2004 : le coût des vols effectués pour la famille royale s'élève à 626.277 euros ;
 - ce sont surtout les souverains et la reine Fabiola qui ont utilisé les avions de l'armée. La plupart de ces vols avaient pour destination le lieu de villégiature du Roi dans le Sud de la France et des aéroports en Espagne.

Il a en outre été fait état de l'implication du Prince Laurent dans plusieurs activités immobilières douteuses financées à l'aide de sa dotation (dotation annuelle de 312.000 euros dont il dispose depuis 2001). Dans les réponses qu'il a données aux questions posées à ce sujet par le Vlaams Belang, M. Leterme, premier ministre, n'a pas eu d'autre choix que d'admettre que le Prince Laurent exerçait des activités incompatibles avec le bénéfice d'une dotation.

Le Vlaams Belang préconise la suppression du régime des dotations aux membres de la famille royale. Il souhaite que les enfants de la famille royale gagnent leur vie eux-mêmes, qu'ils apprennent ainsi à apprécier la valeur de l'argent, et qu'ils cessent de dilapider l'argent du contribuable.

ACTIVITÉ LÉGISLATIVE

Nous avons notamment déposé les propositions de loi et de résolution suivantes (cette liste n'est pas exhaustive):

- 0027/001 et 0028/001: propositions de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde;
- 0202/001: proposition de loi modifiant la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales en ce qui concerne la suppression des cotisations de solidarité sur les pensions;
- 0288/001: proposition de résolution pour un meilleur soutien des soins palliatifs;
- 0290/001: proposition de résolution visant à organiser une enquête concernant la possibilité d'interdire le financement des mosquées et des instituts islamiques au moyen de fonds internationaux provenant des milieux fondamentalistes musulmans;
- 0292/001: proposition de résolution relative au démembrement de l'État belge en vue d'accorder l'indépendance au peuple flamand et au peuple wallon souverains;
- 0333/001: proposition de loi modifiant la législation en vue d'accueillir des demandeurs d'asile dans des centres fermés;
- 0334/001: proposition de loi supprimant les dotations allouées à certains membres de la famille royale;
- 0359/001: proposition de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles en vue de la scission de la sécurité sociale;
- 0362/001: proposition de loi instaurant une indemnité-éducation et un statut social pour le parent au foyer;
- 0421/001: proposition de loi instaurant un statut unique pour les travailleurs salariés;
- 0426/001: proposition de loi modifiant la législation en matière de reconnaissance du culte islamique;
- 0427/001: proposition de loi modifiant les lois relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés coordonnées le 19 décembre 1939, en ce qui concerne la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire;
- 0425/001: proposition de loi spéciale fixant définitivement la frontière entre la Flandre et la Wallonie et supprimant les facilités dans les communes de la frontière linguistique;
- 0437/001: proposition de résolution relative à la réalisation d'une analyse coût-profit objective de la présence d'étrangers dans notre pays;
- 0441/001: proposition de loi modifiant la réglementation relative au droit au congé parental, au congé pour soins palliatifs et au congé d'assistance;
- 0538/001: proposition de loi modifiant les règles légales relatives à la légitime défense et introduisant la cause absolutoire générale de l'excès de légitime défense;

- 0551/001: proposition de loi modifiant la législation pénale en ce qui concerne la répression de certaines infractions graves;
- 0569/001: proposition de loi étendant le système du prélèvement obligatoire de l'ADN chez certains groupes de condamnés;
- 0581/001: proposition de loi visant à supprimer en principe la possibilité pour le CPAS de récupérer les frais exposés au titre de l'aide sociale dans le cadre de l'admission de personnes âgées en maison de repos;
- 0607/001: proposition de résolution relative aux violations des droits de l'homme en Chine dans la perspective des Jeux olympiques de Pékin en 2008;
- 0752/001: proposition de loi modifiant l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux en ce qui concerne le taux de TVA applicable au gaz naturel et à l'électricité;
- 0776/001 et 0777/001: proposition de loi concernant la sécurité sociale des travailleurs en vue d'exonérer la prime d'équipe des cotisations sociales et en vue de l'exonération fiscale de la prime d'équipe;
- 0882/001: proposition de résolution visant à augmenter la quotité du revenu exemptée d'impôt en cas de garde à domicile de parents atteints d'une maladie chronique grave;
- 0883/001: proposition de résolution visant à défédéraliser l'impôt des sociétés;
- 1020/001: proposition de résolution relative à l'organisation d'une enquête internationale indépendante de l'ONU sur la répression féroce à l'encontre des Tibétains;
- 1033/001: proposition de loi modifiant, en vue d'adapter annuellement les pensions afin de les lier au bien-être, la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations;
- 1098/001: proposition de loi modifiant l'annexe de l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant le taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, en ce qui concerne la diminution des taux relatifs à la construction et à la livraison d'habitations privées;
- 1210/001: proposition de loi abrogeant la loi du 31 janvier 2003 sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité;
- 1238/011: proposition de loi modifiant l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, en ce qui concerne la diminution du taux appliqué aux combustibles;

...

Le Vlaams Belang a adressé au gouvernement toute une série d'interpellations, parmi lesquelles on citera les suivantes:

- interpellation de Gerolf Annemans sur la situation politique après la démission du premier ministre Leterme;
- interpellation de Gerolf Annemans sur la stabilité du gouvernement dans la perspective du deuxième paquet de réformes institutionnelles et de la scission de BHV;
- interpellation de Koen Bultinck sur le rétablissement éventuel de l'aide financière aux demandeurs d'asile et sur l'évaluation de la nouvelle loi sur le droit d'asile;
- interpellation de Filip De Man sur les trois rapports du Comité P et sur le rôle joué en la matière par M. Koekelberg et le ministre Dewael;
- interpellation de Filip De Man sur le contrôle des mosquées et des imams et sur le renforcement de la présence policière pendant les fêtes de fin d'année par suite de menaces terroristes;

- interpellation de Filip De Man sur la contradiction insoutenable entre la volonté du gouvernement Leterme de renforcer la «cohésion sociale» au sein de notre société et la politique prévue en matière d'immigration;
- interpellation de Hagen Goyvaerts sur la situation budgétaire 2008 et les conditions de la confection du budget 2009;
- interpellation de Hagen Goyvaerts sur l'incident nucléaire survenu sur le site de l'IRE à Fleurus;
- interpellation de Bart Laeremans sur le nouveau stade national de football;
- interpellation de Bart Laeremans sur l'institut de formation judiciaire;
- interpellation de Peter Logghe sur la mesure objective de la charge de travail à la Justice;
- interpellation de Jan Mortelmans sur le service minimum à la SNCB;
- interpellation de Jan Mortelmans sur la loi instaurant une procédure accélérée de naturalisation;
- interpellation de Bert Schoofs sur le recensement de la criminalité en fonction de l'origine ethnique des auteurs;
- interpellation de Luc Sevenhans sur le choix d'un canon de 90 mm pour équiper les véhicules AIV;
- interpellation de Bruno Stevenheydens sur le tunnel ferroviaire du Liefkenshoek;
- interpellation de Francis Van den Eynde sur la politique en matière de grèves et de syndicats à la SNCB.

LE VLAAMS BELANG EN CHIFFRES

- Propositions de lois et de résolution, motions, amendements	: 1.259
- Interpellations	: 42
- Interventions, explications de vote	: 156
- Questions orales	: 575
- Questions écrites	: 1.677

7.6. SOCIALISTISCHE PARTIJ ANDERS + VLAAMS PROGRESSIEVEN (SP.A + VL.PRO) 14 MEMBRES

Président: Peter Vanvelthoven

Au lendemain des élections de 2007, le groupe sp.a s'est mis au travail avec un effectif réduit. Comme, en outre, le sp.a ne participait pas aux négociations fédérales, le groupe a entamé une nouvelle mission ; mission à laquelle il s'est attelé dès après l'installation du nouveau parlement.

- Énergie

L'énergie a été un thème récurrent tout au long de l'année parlementaire. Dès après les élections, Electrabel a augmenté les prix du gaz et de l'électricité, alors que l'admissibilité de l'augmentation était loin d'être évidente. Diverses discussions et études ont ensuite été menées, le régulateur, la CREG, faisant clairement valoir qu'une intervention s'imposait. Il n'y a toutefois pas été donné suite. Dès juillet 2007, le groupe sp.a a déposé des propositions de loi visant à contrer les hausses de prix, d'une part, et à renforcer la régulation des prix, d'autre part. Ces propositions ont d'abord été rejetées par la nouvelle majorité en devenir, avant de l'être une nouvelle fois après l'entrée en fonction des nouveaux gouvernements.

En matière d'énergie, la proposition visant à élargir l'application du fonds mazout est la seule proposition sp.a à avoir abouti. Le sp.a a défendu cet élargissement au cours de l'automne 2007. Initialement, cette proposition avait, elle aussi, été rejetée, mais en janvier 2008, le gouvernement intérimaire a adopté une proposition édulcorée. On déplorera, à cet égard, que les consommateurs qui se sont approvisionnés en mazout avant le 31 décembre 2007 n'ont pu bénéficier de l'élargissement. À l'entame des vacances, le parlement n'avait adopté aucun des remèdes proposés par le sp.a ni de ceux suggérés par le régulateur.

- Pouvoir d'achat

Parallèlement à la discussion relative à l'énergie, le pouvoir d'achat a fait l'objet d'une discussion générale. Divers prix, tels ceux des denrées alimentaires, les primes de l'assurance hospitalisation et d'autres, ont suivi l'évolution des prix de l'énergie. Un certain nombre de propositions ont été avancées par le groupe sp.a et examinées au parlement. Jusqu'à présent, la majorité n'a adopté aucune de ces propositions. Un exemple de proposition concerne l'automatisation du contrôle des prix. La proposition consiste à analyser les prix collectés par l'administration de façon permanente afin de repérer des valeurs anormales et, lors de la constatation de celles-ci, à procéder automatiquement à une analyse de ces prix.

- Budget et finances

Au cours de l'année parlementaire écoulée, un certain nombre de mesures et leurs répercussions ont alimenté les débats. En tête figurent sans aucun doute la déduction des intérêts notionnels, la discussion étant toujours en cours, ainsi qu'un rapport portant sur le coût et les répercussions éventuelles tant en termes d'emploi qu'en termes d'investissements, qui n'a été publié qu'après le début des vacances parlementaires. Le groupe sp.a s'est efforcé d'obtenir davantage de clarté dans les chiffres en ce qui concerne à la fois les recettes globales et les mesures spécifiques.

Ce contrôle a porté pour une large part sur les mesures contenues dans la loi-programme adoptée en exécution du budget. Un certain nombre de mesures ont été contestées et amendées lors de la discussion. À titre d'exemple, la mesure relative à la TVA sur la construction a été fustigée par le groupe et finalement soustraite de la loi-programme. Il a été procédé à une réduction d'impôt par l'augmentation du minimum exonéré, sauf pour les pensionnés, les malades et les invalides. Le groupe a amendé la loi-programme afin de réintroduire ces catégories dans le champ d'application de la mesure, mais cet amendement a été rejeté par la majorité.

Enfin, dans le cadre de l'évolution des intérêts et de la dépréciation de l'épargne, le groupe a déposé une proposition visant à simplifier le système en portant de 4% à 5% le plafond d'intérêt sur la partie exonérée du carnet d'épargne tout en simplifiant le système des primes. Cela a amené le gouvernement à accepter de porter, dans un premier temps, le plafond à 4,25%. Ce débat doit finalement être poursuivi afin de relever le plafond et d'arriver à un système plus concurrentiel et transparent.

- Défense

Alors que peu de décisions ont été prises au sein du gouvernement au cours des douze derniers mois, des mesures extrêmes ont été annoncées en matière de défense. L'annonce du démantèlement des opérations à caractère humanitaire au profit de réelles opérations de guerre constitue l'un des choix caractéristiques du

gouvernement en fonction, le débat parlementaire ayant en l'occurrence à plusieurs reprises été minimalisé, voire ignoré. Aussi le sp.a a-t-il déposé une proposition visant notamment à réviser la Constitution, afin de faire en sorte que de tels choix capitaux fassent l'objet d'un débat parlementaire, et ce, d'autant plus que la politique suivie en matière de défense nationale a d'importantes répercussions budgétaires. Ici encore, le contrôle parlementaire est trop souvent ignoré.

**7.7. ÉCOLOGISTES CONFÉDÉRÉS POUR L'ORGANISATION DE LUTTES ORIGINALES - GROEN! (ECOLO - GROEN!)
12 MEMBRES**

COMPOSITION

Président : Jean-Marc Nollet

Ecolo-Groen! est le groupe commun des 4 députés de Groen! et des 8 députés d'Ecolo, des 5 sénateurs d'Ecolo et des 2 sénatrices de Groen. Les députés sont aidés dans leur travail par des collaborateurs universitaires et administratifs. Les députés développent leurs propositions sur la base de nombreuses réunions, journées d'études et colloques, mais aussi sur la base des nombreux contacts qu'ils entretiennent avec la société civile, les personnes sur le terrain et les citoyens.

FONCTIONNEMENT

Le groupe Ecolo-Groen se trouve actuellement dans l'opposition au Parlement fédéral.

À l'instar des autres groupes démocratiques, le groupe exerce globalement deux fonctions:

- la prise d'initiatives législatives, par le dépôt de propositions de loi et de propositions de résolution;
- l'exercice du contrôle parlementaire, par le biais de 1.371 questions (orales et écrites) et interpellations adressées aux ministres et secrétaires d'État. Ce contrôle est exercé au sein des commissions permanentes du Parlement et en séance plénière, pendant l'heure des questions, le jeudi après-midi.

ACTIVITÉ LÉGISLATIVE DU GROUPE

Au cours de cette année parlementaire, le groupe Ecolo-Groen a travaillé sur de nombreux dossiers. L'énumération qui suit n'est qu'une sélection des plus marquantes des 131 propositions de loi, propositions de révision de la Constitution et propositions de résolution que le groupe écologiste a déposées à la Chambre.

Dans le domaine des finances et du budget et bien que nous appartenions à l'opposition, notre proposition (52K0034) visant à instituer une commission d'enquête parlementaire sur la fraude fiscale a été adoptée par une majorité à la Chambre. La nouvelle « commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale » a dès lors commencé ses travaux par des auditions d'experts.

Nous avons également déposé une proposition de loi (52K1024) visant à corriger le

système des intérêts notionnels, en y ajoutant la condition de la création d'emplois, en adaptant davantage le système aux PME, en prévenant les usages impropres et en encourageant la recherche et le développement.

Le groupe a par ailleurs présenté des amendements à la proposition de la majorité visant à augmenter la TVA sur les constructions neuves, proposition que la majorité a finalement suspendue.

En matière d'affaires sociales, le groupe Ecolo-Groen se félicite que la commission des Affaires sociales ait entamé l'examen de sa proposition de loi (52K0051) visant à porter le niveau du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté. À la demande de cette commission, la Cour des comptes a estimé le coût de cette proposition à 1,2 milliard d'euros. Dès la reprise des travaux, Ecolo-Groen inscrira l'augmentation de toutes les allocations sociales dans cette proposition de loi.

En matière de politique intérieure, le groupe Ecolo-Groen a notamment déposé une proposition de loi (52K0305) concernant l'interdiction de la détention de mineurs dans les centres fermés. Le ministre compétent a déjà déclaré que le gouvernement mettrait fin à la détention des mineurs dans les centres fermés. Les membres du groupe Ecolo-Groen contrôleront attentivement la réalisation de cette promesse et plaident pour que cette interdiction soit inscrite dans la loi grâce au vote de sa proposition de loi.

En matière d'énergie, de climat, de santé publique et d'environnement, le groupe Ecolo-Groen a déposé une proposition de loi (52K1244) concernant le modèle des factures d'électricité et de gaz afin de permettre au consommateur de comparer les conditions des fournisseurs avec une plus grande facilité. Le groupe Ecolo-Groen a en outre déposé une proposition de loi (52K0991) visant à introduire une taxe d'un montant d'1 milliard sur les superbénéfices des centrales nucléaires amorties et une proposition de loi sur les bénéfices de Synatom (52K0349). Le groupe Ecolo-Groen a par ailleurs déposé une proposition de loi (52K1388) en faveur d'une loi sur le climat, ainsi qu'une résolution concernant la protection contre la pollution électromagnétique (52K0405). En matière économique, des auditions ont notamment été organisées, dans le cadre de l'examen de la proposition de loi sur le commerce équitable, avec les parties prenantes du secteur.

En matière de justice, les membres du groupe Ecolo-Groen se sont vivement opposés à la loi sur les armes. Ils ont également demandé l'évaluation de la loi sur le terrorisme et ils ont suivi le dossier de la formation des magistrats de manière critique. De plus, le groupe Ecolo-Groen a présenté des amendements visant à améliorer la concertation en cas de conflit locatif. L'intervention du groupe Ecolo-Groen a par ailleurs permis de rayer la proposition des partis de la majorité -qui présentait des lacunes d'ordre légistique- sur la circulation des motos dans les couloirs de bus. Le groupe Ecolo-Groen a par ailleurs déposé une résolution sur les créances alimentaires (52K0711).

En ce qui concerne les relations extérieures et la défense, notre proposition de résolution (52K0367) relative au respect des droits de l'homme en Chine dans le cadre des Jeux olympiques a donné lieu à l'organisation d'auditions des différentes parties. Ecolo-Groen a par ailleurs critiqué le manque de limpidité de la procédure de ratification du Traité de Lisbonne. Notre groupe a également déposé une proposition de résolution concernant le Moyen-Orient (52K0201).

Cette énumération de quelques-unes des cent trente et une propositions de loi déposées témoigne de la volonté du groupe Ecolo-Groen d'intégrer de manière créative son programme politique ainsi que les demandes des citoyens dans des

propositions concrètes. Les députés verts prennent part à tous les débats qui ont lieu au Parlement et entendent mener, de cette manière, une opposition constructive et utile.

Notre groupe a également participé activement au travail législatif en soutenant certains projets et propositions de loi, ou en présentant des amendements en vue d'adapter ou d'améliorer les rares projets déposés par le gouvernement. Ainsi, le groupe des verts a présenté des amendements tendant à interdire la détention d'enfants dans les centres fermés et à obtenir un moratoire sur les expulsions. Nous avons également présenté des amendements circonstanciés tendant à renforcer la CREG, notre régulateur de l'énergie. Grâce aux amendements sur les droits d'auteur que nous avons présentés au projet de loi concernant « diverses mesures non urgentes », ce chapitre spécifique a été ôté du projet.

Mme Muriel Gerken a présidé la commission de la Santé publique, qui a traité un agenda abondant au cours de l'année parlementaire écoulée. Par le biais de cette commission, notre groupe a participé à la création d'une commission spéciale Climat et Développement durable, qui s'est immédiatement attelée au dossier de la crise alimentaire internationale.

CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT

La mission de contrôle confiée à l'opposition démocratique siégeant au Parlement est indispensable au bon fonctionnement de nos pouvoirs publics. Le contrôle de la politique gouvernementale est donc une priorité absolue pour le groupe Ecolo-Groen. Ce contrôle est exercé par le biais de questions orales, d'interpellations et de questions écrites adressées aux ministres, ainsi que par des interventions abondantes dans les débats sur la déclaration gouvernementale et sur le budget.

Lors du débat concernant l'accord de gouvernement Leterme I^{er}, les présidents de groupe Meyrem Almaci et Jean-Marc Nollet ont critiqué le manque de redistribution sur le plan social et l'absence de mesures environnementales. Ils ont commenté de manière détaillée la dégradation de la situation socio-économique et budgétaire de notre pays.

Les membres de la Chambre d'Ecolo-Groen ont adressé pas moins de 898 questions orales et interpellations aux ministres au cours de la dernière année parlementaire. De plus, ils ont posé 473 questions écrites aux ministres.

Les questions et interpellations en commission et en séance plénière traitaient notamment des thèmes suivants :

- Tinne Vanderstraeten, Philippe Henry et Muriel Gerken ont développé des interpellations concernant l'évolution du dossier en matière d'énergie : les 250 millions en faveur du budget que le ministre de l'Énergie avait promis d'obtenir du secteur de l'électricité, la perte du «golden share» belge, le dossier du transit du gaz ;
- les normes d'émission dans le cadre des conférences de Kyoto et de Bali ;
- Thérèse Snoy et d'Oppuers, Tinne Vanderstraeten et Muriel Gerken ont assuré le suivi de la réalisation des promesses du Printemps de l'environnement ;
- Wouter Devriendt et Juliette Boulet ont critiqué la mission de guerre en Afghanistan ;
- Georges Gilkinet a développé une interpellation concernant le nombre des pensionnés vivant sous le seuil de pauvreté ;

- le dossier d'asile et de régularisation, à propos duquel Zoé Genot, Fouad Lahssaini et Tinne Vanderstraeten ont fait pression sur le gouvernement afin qu'il publie la circulaire en matière de régularisations, et ont demandé un moratoire sur les expulsions ainsi qu'une interdiction d'enfermer des enfants dans des centres fermés ;
- à l'occasion des déclarations fallacieuses du Secrétaire d'État à la lutte contre la pauvreté et de la diminution du budget consacré à la lutte contre la pauvreté, le groupe a été le premier à demander sa démission ;
- Stefaan Van Hecke a développé des interpellations concernant les factures en souffrance auprès des autorités et les dossiers relatifs à la justice, à la police et à l'administration pénitentiaire ;
- Jean-Marc Nollet, Meyrem Almaci et Georges Gilkinet ont dénoncé le manque de sécurité nucléaire et le non-fonctionnement du système Telerad ;
- toute une série de dossiers locaux, notamment sur la fermeture de bureaux de poste et l'accueil dans les gares, etc., ont été abordés par les membres du groupe.

Afin de renforcer structurellement le contrôle parlementaire, le groupe a obtenu du gouvernement :

- des éclaircissements sur le partage des compétences entre les ministres ;
- que le gouvernement transmette désormais au Parlement les notifications du Conseil des ministres ;
- la présence du Premier ministre lors de la discussion budgétaire au Parlement ;
- une explication du Premier ministre lors de sa « démission » en juillet. Nous avons déposé une motion de défiance accompagnée de propositions de fond.

Dans les débats institutionnels, le groupe Ecolo-Groen, en tant que seul groupe bilingue au Parlement, a toujours appelé au dialogue et à la concertation. Sur le plan institutionnel, le groupe Ecolo-Groen a réitéré sa demande constructive de circonscription électorale fédérale et d'un large pacte institutionnel.

Le groupe s'est systématiquement plaint que les querelles communautaires au sein du gouvernement empêchassent tout progrès sur les plans social, économique et environnemental. Meyrem Almaci et Jean-Marc Nollet se sont dès lors abstenus lors du vote sur l'inscription à l'ordre du jour de la proposition BHV en séance plénière. La paralysie du gouvernement est apparue notamment dans le cadre de notre évaluation, qui révèle que le gouvernement actuel a déposé huit fois moins de projets de loi que les gouvernements précédents au cours de la première année de législature.

ACTIVITÉS ET CONTACTS EXTRAPARLEMENTAIRES

Comme les parlementaires d'Ecolo et Groen! souhaitent une solide concertation avec les experts et la population sur des idées et des propositions, le groupe a organisé plusieurs journées d'étude et colloques publics, notamment sur la réforme de l'État, la sécurité routière, la crise pétrolière, le numerus clausus, la lutte contre le cancer et les violences sexuelles perpétrées sur les femmes. Ces colloques ont connu un large succès et ont débouché sur des recommandations concrètes. Les membres du groupe Ecolo-Groen ont souvent pris part aux actions visant à interdire l'enfermement des enfants dans les centres fermés et ont soutenu à plusieurs reprises les actions des sans-papiers.

Sur le site internet www.slechtbestuur.be, le groupe a attiré l'attention sur le retard enregistré dans des dizaines de dossiers du gouvernement en raison des interminables négociations gouvernementales. Sur le site internet www.2303.be, le groupe a évalué le travail du gouvernement pour un large public. À l'occasion des principaux débats parlementaires, le groupe a également organisé chaque fois une

session de «chat» permettant à des parlementaires verts de s'entretenir avec la population.

7.8. CENTRE DÉMOCRATE HUMANISTE (cdH) 10 MEMBRES

COMPOSITION

Depuis les dernières élections législatives du 10 juin 2007, le groupe cdH de la Chambre s'est renforcé passant de 7 à 10 députés. Depuis 2004, le cdH exerçait déjà des responsabilités ministérielles dans les Régions wallonne et bruxelloise ainsi qu'à la Communauté française. Vu l'augmentation de sa représentativité, tant à la Chambre qu'au Sénat, le cdH a été amené à participer aux négociations qui ont abouti à la formation des gouvernements fédéraux Verhofstadt III et Leterme Ier et donc à la présence de notre groupe au sein d'une large majorité parlementaire.

Les désignations de Mme. Joëlle Milquet (députée, réélue en 2007) en qualité de Vice-Première Ministre, Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des Chances et de M. Melchior Wathelet comme Secrétaire d'État au Budget et à la Politique des familles ont également entraîné certains changements dans la composition de notre groupe. Au total, quatre nouveaux députés sont venus renforcer nos rangs. Il s'agit de Georges Dallemagne (Bruxelles), Joseph George (Liège), Maxime Prévot (Namur) et de Marie-Martine Schyns (Liège). Les autres députés étaient déjà élus sous la précédente législature. Il s'agit de M. Josy Arens (Luxembourg), Christian Brotcorne (Hainaut), David Lavaux (Hainaut), Clotilde Nyssens (Bruxelles), Véronique Salvi (Hainaut) et Brigitte Wiaux (Brabant Wallon). Quant à la responsabilité de Président de groupe, elle est exercée, depuis le 21 mars 2008, par M. Christian Brotcorne qui a succédé ainsi à M. Melchior Wathelet, qui avait été élu à cette fonction en septembre 2004.

Soucieux de mener une politique active et cohérente, nous nous sommes regroupés au sein d'une seule et même équipe « Chambre et Sénat ». Les députés, sénateurs et collaborateurs des deux groupes travaillent de concert, au mieux des capacités et des centres d'intérêt de chacun. Ce travail est coordonné lors d'une réunion commune qui se tient tous les jeudis à 11H30, avant les séances plénières de la Chambre et du Sénat.

La coordination du travail des collaborateurs chargés de la préparation et du suivi du travail parlementaire (rédaction de notes, de propositions, d'amendements, de questions, ...) ainsi que l'aide au Président pour les missions de gestion journalière est assurée par M. Christian Radermecker qui, depuis septembre 2004, exerce la fonction de Secrétaire politique de nos groupes de la Chambre et du Sénat.

LE TRAVAIL DU GROUPE

Depuis le début de la législature, les parlementaires cdH se sont montrés particulièrement actifs tant en matière législative qu'en matière de contrôle de la politique gouvernementale. Le groupe cdH se veut être une force de proposition, un outil de contrôle de l'action gouvernementale, un vecteur de l'expression citoyenne ainsi qu'un lieu de rencontre et de réflexion sur l'ensemble des enjeux qui relèvent de la compétence du pouvoir fédéral.

- Force de proposition

L'organisation de notre groupe a permis au cdH de rester leader en matière d'initiatives parlementaires, en particulier sur le plan du travail législatif. Nous avons en effet déposé, depuis le début de cette législature, 132 propositions de loi et 26 résolutions à la Chambre des représentants. Celles déposées dans le cadre de la session 2007-2008 sont reprises dans le chapitre 2 du présent rapport.

A titre d'exemple, voici cependant quelques initiatives très récentes qui ont fait l'objet de propositions émanant de parlementaires du cdH au cours de la session :

- reconnaissance de la fièvre catarrhale, dite « maladie de la langue bleue », comme calamité agricole (proposition de résolution déposée par J. Arens et M. Prévot) ;
- interdiction de détentions des mineurs accompagnés dans les centres fermés (proposition de résolution déposée par C. Nyssens, J. Arens et G. Dallemagne) ;
- installation d'alcolocks dans certains véhicules (proposition de loi déposée par J. Arens) ;
- accélération du traitement des demandes en matière d'allocations pour personnes handicapées (proposition de loi déposée par J. Arens et M. Prévot) ;
- mesures relatives aux chiens dangereux (proposition de loi déposée par Christian Brotcorne) ;
- amélioration de la transparence sur les frais de gestion des caisses d'assurances sociales (proposition de loi déposée par J. George, C. Brotcorne et M. Prévot) ;
- adaptation des barèmes du précompte professionnel en fonction de l'augmentation actuelle des pensions (proposition de résolution de M. Prévot et C. Brotcorne) ;
- soutien de la nouvelle station belge en Antarctique et intensification de l'action de la Belgique dans le cadre de l'année polaire internationale (proposition de résolution déposée par G. Dallemagne) ;
- solutions à mettre en œuvre en vue de vaincre la crise alimentaire mondiale (proposition de résolution déposée par G. Dallemagne, M.-M. Schyns et Brigitte Wiaux) ;
- apposition d'un pictogramme sur le conditionnement extérieur ainsi que sur la notice de certains médicaments et produits ayant des effets sur la capacité de conduire (proposition de résolution de D. Lavaux et J. Arens) ;
- meilleure transparence dans le fonctionnement des copropriétés (proposition de loi déposée par C. Nyssens).

Ceci démontre, si besoin était, l'esprit créatif et la capacité des élus cdH à porter notre programme politique ainsi que les préoccupations des citoyens et à les traduire en propositions concrètes. Nous sommes également présents dans l'ensemble des débats menés au niveau fédéral où nous menons une politique à la fois volontariste et constructive.

Par ailleurs, le groupe cdH a largement participé au travail législatif en soutenant, comme membre de la majorité, les projets du gouvernement, souvent améliorés par des amendements déposés ou soutenus par des députés de notre groupe.

Tel a été le cas notamment lors de la discussion du projet de loi e-Health en vue de gérer un réseau offrant des services de base, auquel tous les acteurs des soins de santé seront raccordés. Lors de cette discussion, la députée Marie-Martine Schyns, tout en soutenant le texte gouvernemental, a participé à la rédaction de nombreux amendements en vue de mieux tenir compte des réflexions émises par les acteurs de terrain. Ces amendements visaient essentiellement à renforcer la sécurisation des données du système, à améliorer la représentation des médecins dans l'organe de concertation et à organiser un système de contrôle parlementaire a posteriori.

Autre exemple : le député Joseph George a déposé plusieurs amendements à la proposition de loi sur la continuité des entreprises. La majorité de ceux-ci ont été adoptés et visaient notamment à permettre aux avocats d'intervenir pour conseiller les justiciables dans le cadre de la procédure, afin de formuler des conseils ou de proposer des choix à opérer, mais également à permettre aux mandataires de justice d'exercer leur mission dans le respect des règles du code judiciaire.

Tel a été le cas encore dans le cadre des projets de loi-programme ou portant des dispositions diverses. Ainsi dans le cadre du projet de loi-programme débattu à la Chambre en juillet 2008, le député Maxime Prévot a fait ajouter au texte une disposition permettant aux intérimaires de bénéficier comme les autres travailleurs d'une entreprise des avantages non récurrents liés aux résultats.

- Outil de contrôle

Que ce soit dans l'opposition ou, comme aujourd'hui, dans le cadre d'une majorité gouvernementale, le groupe cdH est particulièrement attentif au contrôle de l'action du gouvernement. Ce contrôle, nous l'assurons notamment en interrogeant les ministres sur les politiques menées et sur la gestion de leur département.

Sur la session 2007/2008, près de 600 questions ou interpellations qui ont été adressées par les membres de notre groupe aux différents membres du gouvernement (204 questions écrites, 44 questions d'actualité en séance plénière et 334 questions orales posées en commission). Parmi les sujets ayant fait l'objet de multiples questions : les menaces d'attaques terroristes qui planent sur la Belgique, la surpopulation carcérale et les peines alternatives, la pérennisation et le développement des titres-services, le fonctionnement des entreprises publiques (SNCB, Belgacom, La Poste,...), les nuisances occasionnées par le trafic aérien de Bruxelles-national, les relations de la Belgique avec le Congo, le manque d'effectifs policiers, les conditions de régularisation des sans-papiers et l'enfermement de mineurs en centres fermés, les discriminations linguistiques,...

A noter que les parlementaires du cdH ont toujours aussi été très attentifs au respect de la loyauté fédérale entre les différents gouvernements de notre pays.

Au niveau du respect de ses engagements par le Gouvernement, le groupe cdH n'a pas manqué de l'interpeller régulièrement sur ses principaux objectifs. Ainsi, notamment, de nombreuses questions et interpellations, notamment en séance plénière, ont été adressées par des membres de notre groupe à propos de la mise en œuvre de l'accord gouvernemental en ce qui concerne l'établissement d'une circulaire fixant des conditions claires de régularisation des sans-papiers. Le cdH a rappelé plusieurs fois au Parlement la position qu'il a soutenue lors des élections fédérales de juin 2007, à savoir la mise en œuvre d'une politique d'asile juste et humaine, respectant l'unité familiale. Le cdH exige que l'exécution complète de l'accord du gouvernement relatif aux régularisations soit réalisée à la rentrée.

La fonction de contrôle exercée par l'opposition démocratique au Parlement est essentielle dans la mesure où elle est garante du bon fonctionnement de notre État. Rien que lors de l'examen de la dernière loi-programme et de la loi portant des dispositions diverses, les membres de notre groupe ont relevé à de nombreuses reprises les difficultés, voire les erreurs, survenues lors de la rédaction de certaines parties de ces textes. A cet égard, le groupe cdH s'est régulièrement appuyé sur les avis rendus par le Conseil d'État à propos des différentes législations proposées.

Certes, nous avons dénoncé les manquements qui subsistent nonobstant la mise en place, particulièrement longue et pénible, du gouvernement Leterme Ier auquel le cdH est partie prenante. Mais nous avons également souligné ce qui marche. Ainsi, le député Maxime Prévot, notamment, n'a pas manqué d'encourager la politique sociale et d'emploi menée par le gouvernement. De nombreuses mesures ont en effet déjà été prises pour augmenter le pouvoir d'achat, principalement concrétisées par le gouvernement Leterme Ier.

Il convient de poursuivre et de renforcer encore cette politique. Les députés du groupe cdH n'ont pas manqué de le rappeler. Ainsi encore, lors de la journée spéciale consacrée à la pauvreté du 4 juin 2008. Cet échange d'idées a contribué à l'élaboration du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté présenté par Jean-Marc Delizée. Les députés Marie-Martine Schyns et Maxime Prévot ont insisté sur la nécessité d'informer les bénéficiaires de leurs droits et ils ont défendu l'ensemble de nos priorités, telles que l'emploi ou l'accès aux soins de santé. A cette occasion, nous avons rappelé le succès des titres-services en matière de création d'emploi et les efforts entrepris et à poursuivre pour garantir la qualité de l'emploi dans ce secteur d'activité, en garantissant par exemple l'indexation des salaires.

En tout état de cause, les membres du groupe cdH de la Chambre veillent à ce que le gouvernement respecte ses engagements à l'égard des belges et les mette en œuvre dans le respect de l'intérêt général. Le cdH veut un gouvernement qui réussit et aboutit dans ses projets. Par rapport aux enjeux essentiels que sont (et seront) notamment les débats sur la sécurité, l'emploi, les carrières, le financement de la sécurité sociale et l'équilibre budgétaire, nous n'avons cessé d'avoir une attitude constructive.

- Vecteur de l'expression citoyenne

Le Parlement est, par excellence, le lieu de l'expression démocratique. Cette expression ne peut avoir de sens que si elle est le reflet des préoccupations quotidiennes des citoyens.

Tous les jours, les membres de notre groupe interrogent ou interpellent les ministres en relayant de cette façon les préoccupations des citoyens. Des questions relatives à l'emploi, aux pensions, à la fiscalité, à l'organisation de nos services de sécurité face aux différentes catastrophes ou menaces auxquelles notre pays doit faire face, de nombreuses interrogations aussi sur les difficultés rencontrées par les citoyens par rapport à la complexité des réglementations fédérales ou à leurs applications par eux-mêmes ou les administrations. Par ces interpellations, nous incitons les ministres à la vigilance et nous formons une courroie de transmission indispensable des préoccupations citoyennes.

A ce niveau, le dossier des vols d'avions au dessus de Bruxelles et de sa périphérie a occupé une place importante. Le groupe cdH n'a eu de cesse, par la voix des députés C. Nyssens, G. Dallemagne et David Lavaux, d'interroger le Premier Ministre ainsi que le Secrétaire d'État à la Mobilité quant au respect des décisions judiciaires prononcées suite à la mise en œuvre du plan de dispersion des vols à l'aéroport de Bruxelles-National. Le cdH veut une reprise en main de ce dossier afin d'aboutir à une solution qui tienne d'avantage compte de la santé et de la sécurité des personnes survolées, en particulier celles qui habitent dans des zones à forte densité de population.

A côté de ce dossier, le groupe cdH a aussi été actif dans le cadre de la défense des droits des francophones. Nous avons rappelé la nécessité pour les francophones, parallèlement à leur ouverture et bonne volonté, de rester fermes, unis et cohérents

dans leur stratégie. Si une réforme doit certes se négocier sérieusement et aboutir, cela ne peut se faire au mépris de certains principes fondamentaux tels que la non remise en cause de la solidarité interpersonnelle notamment de la sécurité sociale, l'absence de concurrence fiscale importante entre Régions, le financement adéquat des compétences transférées et la défense des droits des francophones autour et dans Bruxelles.

Par ailleurs, ainsi qu'il l'a rappelé dans plusieurs débats au Parlement, le groupe cdH estime que le dialogue institutionnel doit être organisé en impliquant sur un même pied d'égalité tous les niveaux de pouvoir et notamment l'État fédéral, les trois Régions et les trois Communautés.

Enfin, le groupe cdH, et plus particulièrement le député Josy Arens, a fait preuve de beaucoup de vigilance pour relayer les préoccupations des populations qui habitent les zones rurales dans les politiques de mobilité, de sécurité et de santé ainsi que celles des populations frontalières.

- Lieu de rencontre et de réflexion

Comme force de réflexion, le groupe cdH se veut aussi un lieu de rencontre des initiatives et des idées. Chaque semaine, les députés rencontrent des citoyens et des organisations qui leur font part de leurs souhaits et préoccupations. Les organisations sociales de notre pays sont consultées régulièrement afin de connaître leurs réactions par rapport à telle ou telle initiative ou tout simplement pour nous faire part des dossiers qu'elles souhaiteraient voir aboutir. Il nous est impossible ici de faire état des multiples rencontres organisées avec des personnalités susceptibles de nous apporter un éclairage ou une expertise sur les dossiers en cours de discussion à la Chambre. Ces rencontres, organisées à l'initiative des parlementaires ou de leurs collaborateurs, sont pour nous l'occasion d'élargir ou de compléter notre information et notre réflexion sur tous les sujets qui relèvent de la compétence du pouvoir fédéral.

Par ailleurs, le groupe cdH de la Chambre, en collaboration avec le groupe cdH du Sénat, a organisé deux moments importants qui témoignent de sa volonté d'une part de consulter avant de proposer et, d'autre part, de rencontrer les besoins des gens.

Le premier a eu lieu le 17 septembre 2007 où, à l'occasion de notre journée de rentrée politique, nous avons invité les principaux experts en matière budgétaire que compte notre pays. A cette occasion, il nous a été donné, notamment d'approfondir les missions des principaux acteurs qui interviennent lors de la confection ou de la vérification du budget fédéral (SPF Budget, Inspection des finances, Bureau du plan et Cour des comptes étaient représentés). Cette journée a permis à l'ensemble des Parlementaires de notre groupe et des collaborateurs, d'être familiarisés aux techniques budgétaires.

Le second moment s'est tenu le 9 mai 2008, à l'initiative du député Georges Dallemagne. Les groupes cdH de la Chambre et du Sénat ont organisé un colloque au Parlement intitulé « La Belgique et le terrorisme ». La lutte contre le terrorisme s'est progressivement imposée comme un objectif important pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. Les groupes cdH au Parlement fédéral ont donc fait le point sur la politique belge en ce domaine.

7.9. LIJST DEDECKER (LDD) 5 MEMBRES

Le Groupe Lijst Dedecker (LDD) de la Chambre est un groupe récent du Parlement belge et est dirigé par son fondateur et président, Jean-Marie Dedecker. À la Chambre, il compte, outre son président, 4 autres élus: Martine De Maght, Ulla Werbrouck, Robert Van de Velde et Dirk Vijnck. Il travaille en étroite collaboration avec la seule sénatrice élue de la LDD, Lieve Van Ermen. La LDD peut également compter sur l'assistance de la cellule de réflexion Cassandra, afin de donner au parti une large structure sociale et scientifique.

Le groupe a démarré avec un petit groupe de cinq universitaires qui, durant la première année, a été renforcé par la venue d'autres collaborateurs principalement universitaires qui, d'abord sous la houlette d'Eric Indeherberghe, et de Jan Van Brussel, ensuite, assistent les députés dans leurs travaux parlementaires. Le service d'étude se réunit au début de chaque semaine pour parcourir l'agenda politique de la semaine. Chaque jeudi, le groupe se réunit pour préparer les séances plénières.

Session extraordinaire.

Étant donné que la LDD siège dans l'opposition, le groupe s'est surtout employé à suivre d'un oeil critique les difficiles formations de gouvernement, en épinglant les faiblesses et les erreurs des gouvernements successifs. Mais les négociations interminables ont eu pour effet de retarder de plusieurs mois la mise à disposition de documents de contrôle utiles. Le groupe a mis ce temps à profit pour se consacrer principalement à l'initiation des nouveaux parlementaires aux différents instruments et actions à la disposition des députés.

Alors que le président du groupe est avant tout employé à suivre toute l'actualité et les formations de gouvernement, les autres députés se sont attelés aux travaux en commission. Martine de Maght a pris en charge la commission des Affaires sociales, la commission des Relations extérieures et la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société, tandis qu'Ulla Werbrouck se chargeait de la Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques. Robert Van de Velde, quant à lui, assurait le suivi de la Commission de la Justice et de celles des Finances et du Budget, laissant à Dirk Vijnck la commission de la Défense nationale et la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture. Enfin, Jean-Marie Dedecker se focalisait sur les travaux de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique.

Les parlementaires étaient par conséquent bien informés au moment où le travail proprement dit a pu débuter. Mais ici aussi, le maigre palmarès du gouvernement a joué des tours au groupe. Beaucoup de réunions n'ont pratiquement pas fait l'objet d'un suivi de la part du gouvernement, ou les ministres étaient remplacés lorsqu'ils devaient venir présenter leur note de politique générale.

En dépit du chaos permanent et des innombrables tentatives du gouvernement pour se soustraire au contrôle parlementaire, la LDD s'est rendue utile en déposant plusieurs propositions de loi et/ou amendements en vue de rétablir la législation caduque des précédents gouvernements libéraux socialistes. La loi sur les armes, la loi sur les baux à loyer et la loi sur les conseils d'entreprise en sont autant d'exemples. À chaque fois, la majorité a en fait repris les propositions de la LDD, même si elle a

bien camouflé cette pratique en déposant elle-même des propositions parallèlement à celles de la LDD.

La LDD a par ailleurs surtout fait œuvre utile en contrôlant le gouvernement sur sa « bonne gouvernance ». Les innombrables bourdes et disputes au sein du gouvernement ont permis assez facilement à l'opposition de mettre en lumière les problèmes et l'affolement régnant dans les rangs des gouvernements successifs. C'est ainsi que la LDD a révélé au grand jour, en commission de l'Intérieur, le dossier (ou plutôt les dossiers) du Comité P. Les falsifications et autres malversations au sommet de la police fédérale furent admises du bout des lèvres dans un premier temps, mais sont apparues au grand jour par la suite, pour se clôturer provisoirement par un certain nombre d'enquêtes judiciaires et/ou disciplinaires.

Tout au long de l'année, les activités des parlementaires ont également bénéficié du soutien du service de presse, qui a rendu publiques les initiatives et critiques de la LDD par le biais de communiqués de presse et de conférences de presse qui ont été également organisées dans les locaux de la Chambre. Le groupe de la Chambre a également organisé des après-midi d'étude sur certains thèmes, en vue de recueillir l'avis des responsables des secteurs concernés et de prendre le pouls du terrain.

RÉSULTATS

DES

ÉLECTIONS

DU

10 JUIN 2007

RÉPARTITION DES SIÈGES PAR CIRCONSCRIPTION**ÉLECTORALE¹****ANVERS**

	<u>2007</u>	<u>2003</u>
sièges à pourvoir:	24	24
électeurs inscrits:	1.274.721	1.253.541
bulletins déposés:	1.164.851	1.158.568
bulletins valables:	1.118.548	1.117.213
bulletins blancs ou nuls:	46.303	39.653

Liste	Suffrages 2007	Suffrages 2003	% 2007	% 2003	Sièges 2007
CD&V - N-VA	327.558	-	29,28 %	-	8 (+3)
CD&V	-	220.127	-	19,67 %	-
N-VA	-	49.028	-	4,38 %	-
Vlaams Belang	269.236	-	24,07 %	-	6 (-1)
Vlaams Blok	-	269.523	-	24,09 %	-
Open Vld	179.089	-	16,01 %	-	4 (-2)
VLD	-	243.623	-	21,77 %	-
Groen!	76.790	-	6,87 %	-	1 (+1)
Agalev	-	50.366	-	4,50 %	-
sp.a-spirit	184.686	243.879	16,51 %	21,80 %	4 (-2)
LDD	60.570	-	5,42 %	-	1 (-)

¹ Source: site Internet Portail fédéral «élections.fgov.be»

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE ET DE LEURS PREMIERS SUPPLÉANTS

Open Vld	sp.a.spirit	CD&V - N-VA	Vlaams Belang
Somers B.	Janssens P.	Vervotte I.	Annemans G.
Avontroodt Y.	Van Broeckhoven Ch.	De Wever B.	Colen A.
Schiltz W.-F.	Peeters J.	Peeters K.	Valkeniers B.
Van Campenhout L.	Detiège M.	Verherstraeten S.	Mortelmans J.
		De Schamphelaere M.	Dillen M.
		Van den Bergh J.	De Bont R.
		Van Noppen F.	
		Verhaegen M.	
		Jambon J.	Sevenhans L.

LDD	Groen!
Verstrepen J.	Almaci M.
Van de Velde R.	Brits E.

BRABANT WALLON

	<u>2007</u>	<u>2003</u>
sièges à pourvoir:	5	5
électeurs inscrits:	267.811	256.429
bulletins déposés:	241.835	233.110
bulletins valables:	231.330	222.007
bulletins blancs ou nuls:	10.505	11.103

Liste	Suffrages 2007	Suffrages 2003	% 2007	% 2003	Sièges 2007
cdH	32.070	31.542	13,86 %	14,21 %	1 (0)
MR	103.657	92.873	44,81 %	41,83 %	2 (-1)
PS	41.561	53.902	17,97 %	24,28 %	1 (0)
Ecolo	36.692	20.843	15,86 %	9,39 %	1 (+1)

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE ET DE LEURS PREMIERS SUPPLÉANTS

PS	MR	cdH	Ecolo
Flahaut A.	Michel Ch.	Antoine A.	Snoy et d'Oppuers Th.
	De Bue V.		
Ghenne V.	Otlet J.	Wiaux B.	Ponchau B.

BRUXELLES – HAL - VILVORDE

	<u>2007</u>	<u>2003</u>
sièges à pourvoir:	22	22
électeurs inscrits:	1.018.715	1.005.028
bulletins déposés:	888.488	879.505
bulletins valables:	850.248	843.367
bulletins blancs ou nuls:	38.240	36.138

Liste	Suffrages 2007	Suffrages 2003	% 2007	% 2003	Sièges 2007
cdH	79.521	53.129	9,35 %	6,30 %	2 (+1)
CD&V - N-VA	103.202	-	12,14 %	-	3 (+1)
CD&V	-	73.776	-	8,75 %	-
N-VA	-	18.634	-	2,21 %	-
Vlaams Belang	81.046	-	9,53 %	-	2 (0)
Vlaams Blok	-	86.830	-	10,30 %	-
MR	193.249	182.290	22,73 %	21,61 %	6 (0)
Open Vld	77.129	-	9,07 %	-	2 (-1)
VLD	-	97.237	-	11,53 %	-
PS	116.826	129.434	13,74 %	15,35 %	3 (-1)
Groen!	23.202	-	2,73 %	-	1 (+1)
Agalev	-	13.152	-	1,56 %	-
sp.a.spirit	40.598	71.572	4,77 %	8,49 %	1 (-1)
Ecolo	77.444	52.295	9,11 %	6,20 %	2 (0)

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE ET DE LEURS PREMIERS SUPPLÉANTS

MR	Open Vld	PS	Ecolo	cdH
Maingain O.	De Block M.	Onkelinx L.	Genot Z.	Milquet J.
De Permentier C.	Van Biesen L..	Mayeur Y.	Lahssaini F.	Cerexhe B.
De Donnée F.-X.		Picqué Ch.		
Reuter F.				
Ducarme D.				
Clerfayt B.				
Baeselen X.	De Klippel V.	Lalieux K.	Bierin E.	Nyssens C.

sp.a-spirit	CD&V - N-VA	Vlaams Belang	Groen!
Bonte H.	Van Rompuy H.	De Man F.	Van der Straeten T.
	Becq S.	Van Linter G.	
	Doomst M.		
Segers K.	Weyts B.	Laeremans B.	Sanctorum-Vandevoorde H.

FLANDRE OCCIDENTALE

	<u>2007</u>	<u>2003</u>
sièges à pourvoir:	16	16
électeurs inscrits:	910.482	897.004
bulletins déposés:	847.163	841.021
bulletins valables:	803.768	793.416
bulletins blancs ou nuls:	43.395	47.531

Liste	Suffrages 2007	Suffrages 2003	% 2007	% 2003	Sièges 2007
CD&V - N-VA	274.888	-	34,20 %	-	6 (0)
CD&V	-	212.932	-	26,84 %	-
N-VA	-	55.292	-	6,97 %	-
Vlaams Belang	115.982	-	14,43 %	-	2 (0)
Vlaams Blok	-	111.795	-	14,09 %	-
Open Vld	133.238	-	16,58 %	-	3 (-1)
VLD	-	172.307	-	21,72 %	-
Groen!	46.763	-	5,82 %	-	1 (+1)
Agalev	-	25.577	-	3,22 %	-
sp.a-spirit	131.764	197.669	16,39 %	24,91 %	2 (-2)
LDD	90.403	-	11,25 %	-	2 (-)

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE ET DE LEURS PREMIERS SUPPLÉANTS

Open Vld	sp.a-spirit	CD&V - N-VA	Vlaams Belang
Van Quickenborne V.	Landuyt R.	Bogaert H.	Bultinck K.
Lahaye-Battheu S.	Douifi D.	De Clerck S.	Vandenhoudt G.
Tommelein B.		Goutry L.	
		Muyllé N.	
		Deseyn R.	
		De Rammelaere E.	
Staelraeve S.	Lansens P.	De Groote P.	Logghe P.

LDD	Groen!
De Decker J.-M.	De Vriendt W.
Werbrouck U.	
Vanhie P.	Vandaele H.

FLANDRE ORIENTALE

	<u>2007</u>	<u>2003</u>
sièges à pourvoir:	20	20
électeurs inscrits:	1.094.740	1.080.391
bulletins déposés:	1.019.395	1.009.445
bulletins valables:	976.097	967.010
bulletins blancs ou nuls:	43.298	42.435

Liste	Suffrages 2007	Suffrages 2003	% 2007	% 2003	Sièges 2007
CD&V - N-VA	260.584	-	26,70 %	-	6 (+2)
CD&V	-	184.713	-	19,10 %	-
N-VA	-	41.255	-	4,27 %	-
Vlaams Belang	181.331	-	18,58 %	-	4 (0)
Vlaams Blok	-	162.166	-	16,77 %	-
Open Vld	234.906	-	24,07 %	-	5 (-2)
VLD	-	296.999	-	30,71 %	-
Groen!	70.438	-	7,22 %	-	1 (+1)
Agalev	-	43.737	-	4,52 %	-
sp.a-spirit	154.536	213.413	15,83 %	22,07 %	3 (-2)
LDD	60.909	-	6,24 %	-	1 (-)

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE ET DE LEURS PREMIERS SUPPLÉANTS

Open Vld	sp.a-spirit	CD&V - N-VA	Vlaams Belang
De Gucht K.	Van den Bossche F.	De Crem P.	D'haeseleer G.
De Croo H.	Van der Maelen D.	Smeyers S.	Van Steenberge G.
Van Tittelboom - Van Cauter C.	Tuybens B.	Leyman P.	Van den Eynde F.
Versnick G.		Vercamer S.	Stevenheydens B.
De Padt G.		Dierick L.	
		Uyttersprot I.	
De Clercq M.	Plasman C.	Van Daele L.	Pas B.

LDD	Groen!
De Maght M.	Van Hecke S.
Seels M.	Keytsman E.

HAINAUT

	<u>2007</u>	<u>2003</u>
sièges à pourvoir:	19	19
électeurs inscrits:	899.356	881.769
bulletins déposés:	807.200	794.960
bulletins valables:	742.214	726.418
bulletins blancs ou nuls:	64.986	68.452

Liste	Suffrages 2007	Suffrages 2003	% 2007	% 2003	Sièges 2007
FN	58.408	52.332	7,87 %	7,20 %	1 (0)
cdH	104.565	87.975	14,09 %	12,11 %	3 (+1)
MR	199.859	159.487	26,93 %	21,96 %	6 (+1)
PS	254.070	320.144	34,23 %	44,07 %	7 (-3)
Ecolo	78.777	46.400	10,61 %	6,39 %	2 (+1)

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE ET DE LEURS PREMIERS SUPPLÉANTS

PS	MR	cdH	Ecolo	FN
Di Rupo E.	Chastel O.	Fonck C.	Nollet J.-M.	Cocriamont P.
Arena M.	Galant J.	Brotcorne Ch.	Boulet J.	
Demotte R.	Marghem M.-Ch.	Salvi V.		
Moriau P.	Ducarme D.			
Burgeon C.	Flahaut J.-J.			
Dupont Ch.	Crucke J.-L.			
Thiébaud É.				
Van Grootenbrulle B.	Destrebecq O.	Lavaux D.	Balcaen R.	Huygens D.

LIÈGE

	<u>2007</u>	<u>2003</u>
sièges à pourvoir:	15	15
électeurs inscrits:	742.896	723.859
bulletins déposés:	661.716	648.187
bulletins valables:	624.459	607.249
bulletins blancs ou nuls:	37.257	40.938

Liste	Suffrages 2007	Suffrages 2003	% 2007	% 2003	Sièges 2007
cdH	88.874	91.469	14,23 %	15,06 %	2 (0)
MR	190.699	186.582	30,54 %	30,73 %	5 (-1)
PS	200.450	216.293	32,10 %	35,62 %	6 (0)
Ecolo	84.604	46.026	13,55 %	7,58 %	2 (+1)

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE ET DE LEURS PREMIERS SUPPLÉANTS

PS	MR	cdH	Ecolo
Daerden M.	Reynders D.	Wathelet M.	Gerkens M.
Coëme G.	Jadin K.	Simonet M.-D.	Henry Ph.
Lambert M.-C.	Bacquelaine D.		
Mathot A.	Jeholet P.-Y.		
Frédéric A.	Jamar H.		
Musin L.			
Giet Th.	Hamal O.	George J.	Jadot E.

LIMBOURG

	<u>2007</u>	<u>2003</u>
sièges à pourvoir:	12	12
électeurs inscrits:	606.374	590.216
bulletins déposés:	571.085	559.384
bulletins valables:	543.332	535.022
bulletins blancs ou nuls:	27.753	24.362

Liste	Suffrages 2007	Suffrages 2003	% 2007	% 2003	Sièges 2007
CD&V - N-VA	177.345	-	32,64 %	-	5 (+2)
CD&V	-	116.367	-	21,75 %	-
N-VA	-	22.826	-	4,27 %	-
Vlaams Belang	100.301	-	18,46 %	-	2 (0)
Vlaams Blok	-	83.756	-	15,65 %	-
Open Vld	99.860	-	18,38 %	-	2 (-1)
VLD	-	113.440	-	21,20 %	-
sp.a-spirit	109.994	174.864	20,24 %	32,68 %	3 (-1)

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE ET DE LEURS PREMIERS SUPPLÉANTS

Open Vld	sp.a-spirit	CD&V - N-VA	Vlaams Belang
Dewael P.	Vanvelthoven P.	Vandeurzen J.	Schoofs B.
Vautmans H.	Kitir M.	Sauwens J.	Vissers L.
	Claes H.	Van der Auwera L.	
		Kindermans G.	
		Peumans J.	
Steege B.	Vandenhove L.	Belet I.	Janssens Ch.

LOUVAIN

	<u>2007</u>	<u>2003</u>
sièges à pourvoir:	7	7
électeurs inscrits:	362.715	357.523
bulletins déposés:	335.447	332.873
bulletins valables:	320.334	317.911
bulletins blancs ou nuls:	15.113	14.962

Liste	Suffrages 2007	Suffrages 2003	% 2007	% 2003	Sièges 2007
CD&V - N-VA	91.373	-	28,52 %	-	2 (0)
CD&V	-	62.834	-	19,76 %	-
N-VA	-	14.364	-	4,52 %	-
Vlaams Belang	50.581	-	15,79 %	-	1 (0)
Vlaams Blok	-	47.337	-	14,89 %	-
Open Vld	65.223	-	20,36 %	-	2 (0)
VLD	-	85.617	-	26,93 %	-
sp.a-spirit	62.812	78.353	19,61 %	24,65 %	1 (-1)
LDD	18.716	-	5,84 %	-	1 (-)

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE ET DE LEURS PREMIERS SUPPLÉANTS

Open Vld	sp.a-spirit	CD&V - N-VA	Vlaams Belang	LDD
Daems H.	Tobback B.	Devlies C.	Goyvaerts H.	Vijnck D.
della Faille de Leverghem		Partyka K.		
Rutten G.	Bex S.	Claes D.	Strackx F.	Albert N.

LUXEMBOURG

	<u>2007</u>	<u>2003</u>
sièges à pourvoir:	4	4
électeurs inscrits:	194.885	188.307
bulletins déposés:	179.626	173.636
bulletins valables:	166.164	158.401
bulletins blancs ou nuls:	13.462	15.235

Liste	Suffrages 2007	Suffrages 2003	% 2007	% 2003	Sièges 2007
cdH	49.141	43.860	29,57 %	27,69 %	1 (0)
MR	50.537	48.121	30,41 %	30,38 %	2 (0)
PS	35.351	41.585	21,27 %	26,25 %	1 (0)

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE ET DE LEURS PREMIERS SUPPLÉANTS

PS	MR	cdH
Perpète A.	Collard Ph.	Arens J.
	Lecomte C.	
Pirlot S.	Mathieu G.	Poncelet I.

NAMUR

	<u>2007</u>	<u>2003</u>
sièges à pourvoir:	6	6
électeurs inscrits:	348.101	336.570
bulletins déposés:	315.271	306.112
bulletins valables:	294.866	282.473
bulletins blancs ou nuls:	20.405	23.639

Liste	Suffrages 2007	Suffrages 2003	% 2007	% 2003	Sièges 2007
cdH	49.906	51.685	16,92 %	18,30 %	1 (0)
MR	97.072	79.599	32,92 %	28,18 %	2 (0)
PS	76.529	94.634	25,95 %	33,50 %	2 (-1)
Ecolo	43.532	24.297	14,76 %	8,60 %	1 (+1)

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE ET DE LEURS PREMIERS SUPPLÉANTS

PS	MR	cdH	Ecolo
Eerdekens Cl.	Laruelle S.	Prévot M.	Gilkinet G.
Declercq-Robert M.	Bellot F.		
Delizée J.-M.	Clarival D.	Nihoul J.-C.	Brouir C.

RÉSULTATS NATIONAUX

	<u>2007</u>	<u>2003</u>
électeurs inscrits:	7.720.796	7.570.637
bulletins déposés:	7.032.077	6.936.801
bulletins valables:	6.671.360	6.572.189
bulletins blancs ou nuls:	360.717	364.612

Liste	Suffrages 2007	Suffrages 2003	% 2007	% 2003	Sièges 2007
FN	131.385	130.012	1,97 %	1,98 %	1 (0)
cdH	404.077	359.660	6,06 %	5,47 %	10 (+2)
CD&V - N-VA	1.234.950	-	18,51 %	-	30 (+8)
CD&V	-	870.749	-	13,25 %	-
N-VA	-	201.399	-	3,06 %	-
Vlaams Belang	799.844	-	11,99 %	-	17 (-1)
Vlaams Blok	-	761.407	-	11,59 %	-
MR	835.073	748.952	12,52 %	11,40 %	23 (-1)
Open Vld	789.445	-	11,83 %	-	18 (-7)
VLD	-	1.009.223	-	15,36 %	-
PS	724.787	855.992	10,86 %	13,02 %	20 (-5)
Groen!	265.828	-	3,98 %	-	4 (+4)
Agalev	-	162.205	-	2,47 %	-
sp.a-spirit	684.390	979.750	10,26 %	14,91 %	14 (-9)
Ecolo	340.378	201.118	5,10 %	3,06 %	8 (+4)
LDD	268.648	-	4,03 %	-	5 (-)

LISTE DES MEMBRES ÉLUS

ALMACI	Meyrem	Ecolo-Groen!
ANNEMANS	Gerolf	VB
ARENS	Joseph	cdH
AVONTROODT	Yolande	Open Vld
BACQUELAINE	Daniel	MR
BECQ	Sonja	CD&V - N-VA
BELLOT	François	MR
BOGAERT	Hendrik	CD&V - N-VA
BONTE	Hans	sp.a-spirit
BOULET	Juliette	Ecolo-Groen !
BROTCORNE	Christian	cdH
BULTINCK	Koen	VB
BURGEON	Colette	PS
CHASTEL	Olivier	MR
CLERFAYT	Bernard	MR
COCRIAMONT	Patrick	FN
COËME	Guy	PS
COLEN	Alexandra	VB
COLLARD	Philippe	MR
CRUCKE	Jean-Luc	MR
DAEMS	Rik	Open Vld
DE BLOCK	Maggie	Open Vld
DE BONT	Rita	VB
DE BUE	Valérie	MR
DE CLERCK	Stefaan	CD&V - N-VA
DE CREM	Pieter	CD&V - N-VA
DE CROO	Herman	Open Vld
DEDECKER	Jean-Marie	LDD
DE DONNEA	François-Xavier	MR
DE GUCHT	Karel	Open Vld
DELIZÉE	Jean-Marc	PS
DELLA FAILLE DE LEVERGHEM	Katia	Open Vld
DE MAGHT	Martine	LDD
DE MAN	Filip	VB
DEMOTTE	Rudy	PS
DEOM	Valérie	PS
DE PADT	Guido	Open Vld
DE PERMENTIER	Corinne	MR
DE RAMMELAERE	Els	CD&V - N-VA
DE SCHAMPHELAERE	Mia	CD&V - N-VA
DESEYN	Roel	CD&V - N-VA
DETIEGE	Maya	sp.a-spirit
DEVLIES	Carl	CD&V - N-VA
DE VRIENDT	Wouter	Ecolo-Groen!
DEWAELE	Patrick	Open Vld
DE WEVER	Bart	CD&V - N-VA
D'HAESELEER	Guy	VB
DIERICK	Leen	CD&V - N-VA
DIEU	Camille	PS
DOOMST	Michel	CD&V - N-VA
DOUIFI	Dalila	sp.a-spirit
DUCARME	Daniel	MR
DUCARME	Denis	MR
DUPONT	Christian	PS
FLAHAUT	André	PS
FLAHAUX	Jean-Jacques	MR
FRÉDÉRIC	André	PS

GALANT	Jacqueline	MR
GEERTS	David	sp.a-spirit
GEORGE	Joseph	cdH
GENOT	Zoé	Ecolo-Groen!
GERKENS	Muriel	Ecolo-Groen!
GIET	Thierry	PS
GILKINET	Georges	Ecolo-Groen!
GOUTRY	Luc	CD&V - N-VA
GOYVAERTS	Hagen	VB
HAMAL	Olivier	MR
HENRY	Philippe	Ecolo-Groen!
JADIN	Katrin	MR
JAMBON	Jan	CD&V - N-VA
JEHOLET	Pierre-Yves	MR
KINDERMANS	Gerald	CD&V - N-VA
KITIR	Meryame	sp.a-spirit
LAEREMANS	Bart	VB
LAHAYE-BATTHEU	Sabien	Open Vld
LAHSSAINI	Fouad	Ecolo-Groen !
LALIEUX	Karine	PS
LAMBERT	Marie-Claire	PS
LANDUYT	Renaat	sp.a-spirit
LARUELLE	Sabine	MR
LAVAU	David	cdH
LECOMTE	Carine	MR
LEYMAN	Peter	CD&V - N-VA
LOGGHE	Peter	VB
MAINGAIN	Olivier	MR
MARGHEM	Marie-Christine	MR
MATHOT	Alain	PS
MAYEUR	Yvan	PS
MICHEL	Charles	MR
MILQUET	Joëlle	cdH
MORIAU	Patrick	PS
MORTELMANS	Jan	VB
MUSIN	Linda	PS
MUYLLE	Nathalie	CD&V - N-VA
NOLLET	Jean-Marc	Ecolo-Groen !
NYSSENS	Clotilde	cdH
ONKELINX	Laurette	PS
PARTYKA	Katrien	CD&V - N-VA
PAS	Barbara	VB
PEETERS	Jan	sp.a-spirit
PERPÈTE	André	PS
PRÉVOT	Maxime	cdH
REUTER	Florence	MR
REYNDERS	Didier	MR
SALVI	Véronique	cdH
SCHILTZ	Willem-Frederik	Open Vld
SCHOOFS	Bert	VB
SEVENHANS	Luc	VB
SMEYERS	Sarah	CD&V - N-VA
SNOY ET D'OPPUERS	Thérèse	Ecolo-Groen !
SOMERS	Bart	Open Vld
STEVENHEYDENS	Bruno	VB
TERWINGEN	Raf	CD&V - N-VA
THIÉBAUT	Éric	PS
TOBBACK	Bruno	sp.a-spirit
TOMMELEIN	Bart	VLD
TUYBENS	Bruno	sp.a-spirit

UYTTERSROT	Ilse	CD&V - N-VA
VALKENIERS	Bruno	VB
VAN BIESEN	Luk	Open Vld
VAN BROECKHOVEN	Christine	sp.a-spirit
VAN CAMPENHOUT	Ludo	Open Vld
VAN CAUTER	Carina	Open Vld
VAN DEN BERGH	Jef	CD&V - N-VA
VAN DEN BOSSCHE	Freya	sp.a-spirit
VAN DEN EYNDE	Francis	VB
VANDENHOVE	Ludwig	sp.a-spirit
VAN DER AUWERA	Liesbeth	CD&V - N-VA
VAN DER MAELEN	Dirk	sp.a-spirit
VAN DER STRAETEN	Tinne	Ecolo-Groen!
VANDEURZEN	Jo	CD&V - N-VA
VAN DE VELDE	Robert	LDD
VAN GROOTENBRULLE	Bruno	PS
VAN HECKE	Stefaan	Ecolo-Groen!
VAN NOPPEN	Flor	CD&V - N-VA
VAN QUICKENBORNE	Vincent	Open Vld
VAN ROMPUY	Herman	CD&V - N-VA
VANVELTHOVEN	Peter	sp.a-spirit
VAUTMANS	Hilde	Open Vld
VERCAMER	Stefaan	CD&V - N-VA
VERHAEGEN	Mark	CD&V - N-VA
VERHERSTRAETEN	Servais	CD&V - N-VA
VERSNICK	Geert	Open Vld
VERVOTTE	Inge	CD&V - N-VA
VIJNCK	Dirk	LDD
VISSERS	Linda	VB
WATHELET	Melchior	cdH
WERBROUCK	Ulla	LDD
WIAUX	Brigitte	cdH
YALÇIN	Hilâl	CD&V - N-VA

**LISTE
DES
MEMBRES
DE
LA
CHAMBRE**

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE
(S.E. 2007 ET S.O. 2007 - 2008)**

Almaci Meyrem	Groen!
Annemans Gerolf	VB
Antoine André	cdH
Arena Marie	PS
Arens Josphe	cdH
Avontroodt Yolande	Open Vld
Bacquelaine Daniel	MR
Baeselen Xavier	MR
Becq Sonja	CD&V - N-VA
Bellot François	MR
Bogaert Hendrik	CD&V - N-VA
Bonte Hans	sp.a+VI.Pro
Boulet Juliette	Ecolo
Brotcorne Christian	cdH
Bultinck Koen	VB
Burgeon Colette	PS
Cerexhe Benoît	cdH
Chastel Olivier	MR
Claes Ingrid	CD&V - N-VA
Clarival David	MR
Clerfayt Bernard	MR
Cocriamont Patrick	FN
Coeme Guy	PS
Colen Alexandra	VB
Collard Philippe	MR
Cornil Jean	PS
Crucke Jean-Luc	MR
Daems Hendrik	Open Vld
Dardenne Michel	PS
Dallemagne Georges	cdH
De Block Maggie	Open Vld
De Bont Rita	VB
De Bue Valérie	MR
De Clerck Stefaan	CD&V - N-VA
De Clercq Mathias	Open Vld
De Crem Pieter	CD&V - N-VA
De Croo Herman	Open Vld
Dedecker Jean-Marie	LDD
de Donnea François-Xavier	MR
De Gucht Karel	Open Vld
Delizée Jean-Marc	PS
della Faille de Leverghem Katia	Open Vld
De Maght Martine	LDD
De Man Filip	VB
Demotte Rudy	PS
Déom Valérie	PS
De Padt Guido	Open Vld
De Permentier Corinne	MR
De Potter Jenne	CD&V - N-VA
De Rammelaere Els	CD&V - N-VA
De Schampelaere Mia	CD&V - N-VA
Deseyn Roel	CD&V - N-VA

Destrebecq Olivier	MR
Detiège Maya	sp.a+VI.Pro
Devlies Carl	CD&V - N-VA
De Vriendt Wouter	Groen!
Dewael Patrick	Open Vld
De Wever Bart	CD&V - N-VA
D'haeseleer Guy	VB
Dierick Leen	CD&V - N-VA
Dieu Camille	PS
Di Rupo Elio	PS
Doomst Michel	CD&V - N-VA
Douifi Dalila	sp.a+VI.Pro
Ducarme Daniel	MR
Ducarme Denis	MR
Dupont Christian	PS
Eerdekens Claude	PS
Flahaut André	PS
Flahaux Jean-Jacques	MR
Fonck Catherine	CdH
Frédéric André	PS
Galant Jacqueline	MR
Geerts David	sp.a+VI.Pro
Genot Zoé	Ecolo
Georges Joseph	cdH
Gerkens Muriel	Ecolo
Giet Thierry	PS
Gilkinet Georges	Ecolo
Goutry Luc	CD&V - N-VA
Goyvaerts Hagen	VB
Hamal Olivier	MR
Henry Philippe	Ecolo
Jadin Kattrin	MR
Jambon Jan	CD&V - N-VA
Jeholet Pierre-Yves	MR
Kindermans Gerald	CD&V - N-VA
Kittir Meryame	sp.a+VI.Pro
Laeremans Bart	VB
Lahaye-Battheu Sabien	Open Vld
Lahssaini Fouad	Ecolo
Lalieux Karine	PS
Lambert Marie-Claire	PS
Landuyt Renaat	sp.a+VI.Pro
Laruelle Sabine	MR
Lavaux David	cdH
Lecomte Carine	MR
Lejeune Josée	MR
Leyman Peter	CD&V - N-VA
Logghe Peter	VB
Luykx Peter	CD&V - N-VA
Maingain Olivier	MR
Marghem Marie-Christine	MR
Mathot Alain	PS
Mayeur Yvan	PS
Michel Charles	MR
Milquet Joëlle	cdH

Moriau Patrick	PS
Mortelmans Jan	VB
Musin Linda	PS
Muylle Nathalie	CD&V - N-VA
Nollet Jean-Marc	Ecolo
Nyssens Clotilde	cdH
Onkelinx Laurette	PS
Otlet Jacques	MR
Partyka Katrien	CD&V - N-VA
Pas Barbara	VB
Péciaux Sophie	PS
Peeters Jan	sp.a+VI.Pro
Perpète André	PS
Prévot Maxime	cdH
Reuter Florence	MR
Reynders Didier	MR
Salvi Véronique	cdH
Schiltz Willem-Frederik	Open Vld
Schoofs Bert	VB
Schryvers Katrien	CD&V - N-VA
Schyns Marie-Martine	cdH
Sevenhans Luc	VB
Simonet Marie-Dominique	cdH
Smeyers Sarah	CD&V - N-VA
Snoy et d'Oppuers Thérèse	Ecolo
Somers Bart	Open Vld
Staelraeve Sofie	Open Vld
Steegen Bruno	Open Vld
Stevenheydens Bruno	VB
Terwingen Raf	CD&V - N-VA
Thiébaud Éric	PS
Tobback Bruno	sp.a+VI.Pro
Tommelein Bart	Open Vld
Tuybens Bruno	sp.a+VI.Pro
Uyttersprot Ilse	CD&V - N-VA
Valkeniers Bruno	VB
Van Biesen Luk	Open Vld
Van Broeckhoven Christine	sp.a+VI.Pro
Van Campenhout Ludo	Open Vld
Van Cauter Carina	Open Vld
Van Daele Lieve	CD&V - N-VA
Van den Bergh Jef	CD&V - N-VA
Van den Bossche Freya	sp.a+VI.Pro
Van den Eynde Francis	VB
Vandenhove Ludwig	sp.a+VI.Pro
Van der Auwera Liesbeth	CD&V - N-VA
Van der Maelen Dirk	sp.a+VI.Pro
Van der Straeten Tinne	Groen!
Vandeurzen Jo	CD&V - N-VA
Van De Velde Robert	LDD
Van Grootenbrulle Bruno	PS
Van Hecke Stefaan	Groen!
Van Noppen Flor	CD&V - N-VA
Van Quickenborne Vincent	Open Vld
Van Rompuy Herman	CD&V - N-VA

Vanvelthoven Peter	sp.a+VI.Pro
Vautmans Hilde	Open Vld
Vercamer Stefaan	CD&V - N-VA
Verhaegen Mark	CD&V - N-VA
Verherstraeten Servais	CD&V - N-VA
Versnick Geert	Open Vld
Vervotte Inge	CD&V - N-VA
Vijnck Dirk	LDD
Vissers Linda	VB
Wathelet Melchior	cdH
Werbrouck Ulla	LDD
Wiaux Brigitte	cdH
Yalçin Hilâl	CD&V - N-VA

**LISTE
DES
COMMISSIONS
ET DES
COMITES D'AVIS**

**COMPOSITION DES BUREAUX DES COMMISSIONS PERMANENTES, DES
COMMISSIONS SPÉCIALES, DES COMITÉS D'AVIS, DES GROUPES DE TRAVAIL
ET DE LEURS SOUS-COMMISSIONS**

SESSION ORDINAIRE 2007-2008

LES COMMISSIONS PERMANENTES ET LEURS SOUS-COMMISSIONS

Commission des Affaires sociales

Présidente	Camille Dieu
1 ^{ère} vice-présidente	Sonja Becq
2 ^{ème} vice-présidente	Florence Reuter

Commission de la Défense nationale

Président	Ludwig Vandenhove
1 ^{er} vice-président	Denis Ducarme
2 ^{ème} vice-présidente	Liesbeth Van der Auwera

Commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique

Présidente	Sarah Smeyers
1 ^{er} vice-président	Olivier Hamal
2 ^{ème} vice-président	Luk Van Biesen

Commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Président	Bart Laeremans
1 ^{er} vice-président	Olivier Hamal
2 ^{ème} vice-présidente	Liesbeth Van der Auwera

Commission des Finances et du Budget

Président	François-Xavier de Donnea
1 ^{er} vice-président	Hendrik Bogaert
2 ^{ème} vice-président	Luk Van Biesen

Sous-commission de la commission des Finances et du Budget «Cour des Comptes»

Président	Luk Van Biesen
-----------	----------------

Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Président	François Bellot
1 ^{er} vice-président	Ludo Van Campenhout
2 ^{ème} vice-président	Bruno Van Grootenbrulle

Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Président	André Frédéric
1 ^{ère} vice-présidente	Jacqueline Galant
2 ^{ème} vice-président	Jan Peeters

Commission de la Justice

Présidente	Mia De Schamphelaere
1 ^{ère} vice-présidente	Sabien Lahaye-Battheu
2 ^{ème} vice-présidente	Clotilde Nyssens

Sous-commission « Droit de la famille »

Présidente	Clotilde Nyssens
------------	------------------

Commission des Relations extérieures

Présidente	Hilde Vautmans
1 ^{er} vice-président	Georges Dallemagne
2 ^{ème} vice-président	Dirk Van der Maelen

Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

Président	Herman Van Rompuy
1 ^{er} vice-président	Jean-Marc Nollet
2 ^{ème} vice-président	Bruno Tobback

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

Présidente	Muriel Gerkens
1 ^{er} vice-président	Luc Goutry
2 ^{ème} vice-présidente	Marie-Claire Lambert

LES COMMISSIONS SPÉCIALES

Commission parlementaire de Concertation

Président	Herman Van Rompuy
1 ^{er} vice-président	Herman De Croo

Commission de la Comptabilité

Président Herman Van Rompuy

Commission de Contrôle des Dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques

Présidents Herman Van Rompuy et Armand De Decker (S)
1^{er} vice-président Thierry Giet
2^{ème} vice-président Wouter Beke (S)

Commission des Naturalisations

Président David Lavaux
1^{er} vice-président Stefaan Vercamer
2^{ème} vice-président Olivier Hamal

Commission des Pétitions

Président Jean-Luc Crucke
1^{er} vice-président Jan Mortelmans
2^{ème} vice-présidente Juliette Boulet

Commission des Poursuites

Président Thierry Giet
1^{er} vice-président Stefaan De Clerck

Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du Travail parlementaire

Président Herman Van Rompuy
1^{er} vice-président N.
2^{ème} vice-président Bert Schoofs

Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du Comité permanent de contrôle des services de police

Président Herman Van Rompuy
1^{er} vice-président François-Xavier de Donnea
2^{ème} vice-président André Frédéric

Commission « Achats militaires »

Président Gerald Kindermans
1^{er} vice-président Éric Thiébaud
2^{ème} vice-président Luc Sevenhans

Commission spéciale « Mondialisation »

Président	Dirk Van der Maelen
1 ^{er} vice-président	Fouad Lahssaini
2 ^{ème} vice-président	Hilâl Yalçin

Commission spéciale « Climat et Développement durable »

Président	Herman Van Rompuy
-----------	-------------------

COMMISSION D'ENQUÊTE

Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale

Président	François-Xavier de Donnea
1 ^{er} vice-président	Dirk Van der Maelen
Vice-président	Luk Van Biesen
Vice-président	Christian Brotcorne

COMITÉS D'AVIS

Comité d'avis pour l'Emancipation sociale

Présidente	Alexandra Colen
1 ^{ère} vice-présidente	Sophie Pécriaux
2 ^{ème} vice-présidente	Leen Dierick

Comité d'avis chargé de Questions européennes

Président	Herman De Croo
-----------	----------------

Comité d'avis des questions scientifiques et technologiques

Présidente	Yolande Avontroodt
1 ^{er} vice-président	Hagen Goyvaerts
2 ^{ème} vice-président	Mark Verhaegen

GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail « Fonds de survie »

Président Patrick Moriau
Vice-présidents Roel Deseyn et Hilde Vautmans
Groupe de travail « Propositions de résolution »

Président François-Xavier de Donnea

**LISTE
DES
RAPPORTS,
BILANS
ET
COMPTES**

**LISTE DES RAPPORTS, BILANS ET COMPTES TRANSMIS A
LA CHAMBRE EN VERTU DE DISPOSITIONS LEGALES
AU COURS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE 2007**

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Constitution Art. 180	Fascicule IIB du 157ème cahier d'observations et fascicule IIB du 158 ^{ème} cahier d'observations de la Cour des Comptes	12.07.2007	Dépôt au greffe
Code judiciaire Art. 259bis-7	Rapport annuel 2006 du Conseil supérieur de la Justice	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Code judiciaire Art. 259bis-7, § 3	Rapport sur le fonctionnement général de l'ordre judiciaire - années 2004 et 2005 - du Conseil supérieur de la Justice	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Loi 18.07.1991 Art. 35	Rapport d'activités 2006 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Accompagne- ment parlementair e Comité P &R
Loi 21.12.1998 Art. 30, § 3, alinéas 1 ^{er} & 5	Rapport de gestion 2006 de la Coopération technique belge, rapport du Collège des commissaires concernant l'exercice clôturé le 31 décembre 2006 et les comptes annuels 2006	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Relations extérieures
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Comptes annuels 2006 de Belgocontrol, rapport de gestion et rapport du collège des commissaires	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 15.02.1993 Art. 6	Rapport annuel 2006 du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Loi 02.08.2002 Art. 65	Rapport annuel 2006 de la Commission bancaire, financière et des assurances	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Loi 29.04.1999 Art. 15/14, § 3	Rapport annuel 2006 de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Loi 06.08.1990 Art. 52, 9°	Rapport annuel 2006 de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque
A.R. n° 150 18.03.1935 Art. 36	Rapport sur les opérations de la Caisse des Dépôts et Consignations pendant l'année 2006	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Loi 02.12.1957 Art. 2	Rapport annuel 2006 sur les activités de l'Union européenne	12.07.2007	Distribution (doc. n° 21/1)
Loi 05.05.1997 Art. 11, § 5	Rapport annuel 2006 du Conseil fédéral du Développement Durable	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Santé publique
Loi 02.06.1998 Art. 11	Rapport bisannuel 2005-2006 du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 21.03.1991 Art. 213, § 5	Rapport relatif à l'application du titre VIII de la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne Infrabel pour l'exercice 2005	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 162 <i>nonies</i> , § 6	Rapport relatif à l'application des titres I et V de la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la Société nationale des chemins de fer belges pour l'exercice 2004	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 230, § 5	Rapport relatif à l'application du titre IX de la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la Société nationale des chemins de fer belges pour l'exercice 2005	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 162 <i>nonies</i> , § 6	Rapport relatif à l'application des titres I et V de la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la SNCB Holding pour l'exercice 2005	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Accord de Coopération 15.01.1993 Art. 17, alinéa 2	Rapports des activités des comités d'éthique locaux couvrant la période du 1 ^{er} mai 2004 au 31 décembre 2004 et l'année 2005	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice Commission Santé publique
Accord de Coopération 15.01.1993 Art. 17, alinéa 2	Rapport d'activités du Comité consultatif de Bioéthique pour l'exercice 2006-2007	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice Commission Santé publique

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 16.07.1973 Art. 26	Rapport annuel 2006 de la Commission nationale permanente du Pacte culturel	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque
Loi 05.09.2001 Art. 41	Rapport annuel 2006 du Fonds de vieillissement	12.07.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Code judiciaire Art. 340, § 3	Rapport annuel 2006 de la Cour de Cassation	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2006 de la Cour d'Appel d'Anvers, approuvé par l'assemblée générale du 11 mai 2007	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement de la Cour d'Appel de Mons pour l'année 2006	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2006 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mai 2007 de la Cour d'Appel de Gand	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement de la Cour d'Appel de Liège pour l'année 2006	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2006 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mai 2007 de la Cour du Travail d'Anvers	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement de la Cour du Travail de Bruxelles pour l'année 2006	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2006 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mai 2007 de la Cour du Travail de Gand	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2006 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2007 de la Cour du Travail de Liège	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2006 du tribunal de première instance d'Arlon, approuvé par l'assemblée générale du 29 mars 2007	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de première instance de Namur pour l'année 2006	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2006 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mai 2007 du tribunal de première instance de Nivelles	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur général près la Cour d'Appel d'Anvers relatif à l'année 2006 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 14 mai 2007	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur général près la Cour d'Appel de Mons relatif à l'année 2006 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 30 mai 2007	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur général près la Cour d'Appel de Bruxelles relatif à l'année 2006, approuvé par l'assemblée de corps du 7 juin 2007	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur général près la Cour d'Appel de Liège relatif à l'année 2006 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 9 mai 2007	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la Cour du Travail d'Anvers relatif à l'année 2006	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la Cour du Travail de Mons relatif à l'année 2006 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 16 mai 2007	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la Cour du Travail de Bruxelles relatif à l'année 2006, approuvé par l'assemblée de corps du 25 mai 2007	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la Cour du Travail de Gand relatif à l'année 2006 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 9 mai 2007	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la Cour du Travail de Liège relatif à l'année 2006 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 20 avril 2007	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Bruxelles relatif à l'année 2006 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 16 mai 2007	12.07.2007	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 25.05.1999 Art. 6	Note stratégique Algérie	09.10.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Relations extérieures
Loi 15.02.1993 Art. 6	Rapport annuel 2006 «Les victimes sous les projecteurs» sur la traite des êtres humains du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme	09.10.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Loi 07.05.1999 Art. 16	Rapport d'activité 2006 de la Commission des jeux de hasard	09.10.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Loi 21.03.1991 Art. 46	Rapport annuel 2006 du Service de médiation pour les Télécommunications	09.10.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 17.01.2003 Art. 4, alinéa 2	Rapport annuel 2006 du Comité consultatif pour les télécommunications	09.10.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure

**LISTE DES RAPPORTS, BILANS ET COMPTES TRANSMIS A
LA CHAMBRE EN VERTU DE DISPOSITIONS LEGALES
AU COURS DE LA SESSION ORDINAIRE 2007-2008**

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes «Impact de la réforme des polices sur la sécurité sociale»	18.10.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission Intérieur
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes «Le contrôle fiscal des assujettis à la TVA»	18.10.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Loi 17.01.2003 Art. 34, alinéa 3	Rapport semestriel des activités de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (octobre 2007)	18.10.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 08.09.1983 Art. 2	Rapport 2006-2007 du Fonds belgo-congolais d'amortissement et de gestion	22.11.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque
Loi 05.08.1991 Art. 17	Rapport (1 ^{er} janvier 2006 au 31 juin 2006) relatif à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente	22.11.2007	Dépôt au greffe Commission Relations extérieures
Loi 14.06.2005 Art. 2	Deuxième rapport sur l'action de la Belgique en vue de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.	22.11.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Relations extérieures
Loi 21.03.1991 Art. 46	Rapport annuel 2006 et janvier 2007 du Service de médiation auprès de La Poste	22.11.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 25.04.2007 Art. 11	Rapport comprenant un relevé des lois qui ont posé des difficultés d'application ou d'interprétation pour les cours et tribunaux au cours de l'année judiciaire 2006-2007	22.11.2007	Dépôt au greffe Doc. n° 844/1
Code judiciaire Art. 340, § 3, alinéa 2	Rapport intermédiaire sur le fonctionnement des chambres supplémentaires et l'arriéré judiciaire de la Cour d'Appel d'Anvers	22.11.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, alinéa 2	Rapport intermédiaire sur le fonctionnement des chambres supplémentaires et l'arriéré judiciaire de la Cour d'Appel de Bruxelles	22.11.2007	Dépôt au greffe Commission Justice
Lois coordonnées A.R. 18.07.1966 Art. 62	Rapport annuel 2006 de la Commission permanente de contrôle linguistique ainsi que les avis rendus au cours de l'année 2006	29.11.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Intérieur
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes «La Déclaration libératoire unique - Traitement et suivi par l'administration fiscale»	13.12.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Constitution Art. 180	Fascicule III du 160ème cahier d'observations de la Cour des Comptes	13.12.2007	Dépôt au greffe
Constitution Art. 180	Fascicule III du 161ème cahier d'observations de la Cour des Comptes	13.12.2007	Dépôt au greffe
Loi 11.01.1991 Article unique, 11°	Rapport annuel 2006 de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF)	13.12.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque
Constitution Art. 180	Fascicule 1 ^{er} du 164ème cahier d'observations de la Cour des Comptes	19.12.2007	Dépôt au greffe

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 08.12.1992 Art. 32, § 2, alinéa 2	Rapport d'activité 2006 de la Commission de la protection de la vie privée	19.12.2007	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des Comptes «La politique fédérale des grandes villes - Examen des contrats de ville et des contrats de logement 2005-2007»	10.01.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission santé publique
Loi 14.07.1991 Art. 101	Rapport annuel 2006 sur le fonctionnement de la procédure d'avertissement	10.01.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des Comptes «Le Fonds de la sécurité routière - Financement et évaluation des plans d'action des services de police»	17.01.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission Infrastructure
Accord de coopération Art. 17, alinéa 2	Rapport général d'activité des comités d'éthique médicale pour l'année 2006	17.01.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice Commission Santé publique
Loi 21.12.1998 Art. 30, § 3, alinéa 4	Rapport de la Cour des Comptes relatif à la mise en œuvre des tâches de service public par la Société de droit public belge «Coopération Technique Belge» durant l'exercice 2006	31.01.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Relations extérieures
Code judiciaire Art. 259bis-16 & 18	Rapport d'enquête particulière au parquet de Hasselt, rédigé par le Conseil supérieur de la Justice	31.01.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Constitution Art. 180	Complément I des 162 ^e et 163 ^e cahiers d'observations de la Cour des Comptes, reprenant les comptes des organismes d'intérêt public de, respectivement, l'année 2004 (conjointement avec ceux des années antérieures, qui n'ont pas encore été publiés) et de l'année 2005	14.02.2008	Dépôt au greffe
Constitution Art. 180	Complément 2 du 162 ^e cahier d'observations de la Cour des Comptes	14.02.2008	Dépôt au greffe
Constitution Art. 180	Complément 2 du 163 ^e cahier d'observations de la Cour des Comptes	14.02.2008	Dépôt au greffe
Loi 07.12.1998 Art. 4, alinéa 2	Plan national de sécurité 2008-2011	14.02.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Intérieur Commission Justice Doc. n° 812/1
Loi 07.12.1998 Art. 7, alinéa 2	Avis du conseil fédéral de police sur le plan national de sécurité 2008-2011	14.02.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Intérieur Commission Justice Doc. n° 812/1
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 janvier 2008 du tribunal de commerce de Termonde	14.02.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code d'instruction criminelle Art. 90 <i>decies</i>	Rapport d'évaluation 2007 (sur l'année 2006) de la loi du 30 juin 1994 relative à la protection de la vie privée contre les écoutes, la prise de connaissance et l'enregistrement de communications et de télécommunications privées	21.02.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes «Contrats-cadres - Suivi de recommandations formulées antérieurement au sujet des contrats-cadres»	06.03.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Gand relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 26 février 2008	06.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 259 <i>bis</i> -14, § 3 et Art. 259 <i>bis</i> -18	Rapport du Conseil supérieur de la Justice sur la surveillance générale et la promotion de l'utilisation des mécanismes de contrôle interne au sein de l'ordre judiciaire pour l'année civile 2005	13.03.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Mons relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 3 mars 2008	13.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Tongres relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 27 février 2008	13.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 22.03.1995 Art. 15	Rapport annuel 2007 du Collège des médiateurs fédéraux	19.03.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Pétitions

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENGOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 mars 2008 du tribunal de première instance de Marche-en-Famenne	19.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mars 2008 du tribunal de commerce de Bruges	19.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Tournai relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal des assemblées de corps du 10 mars 2008	19.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Malines relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 12 mars 2008	19.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 17.01.2003 Art. 34, alinéa 3	Rapport semestriel des activités de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (mars 2008)	22.03.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mars 2008 du tribunal du travail de Termonde	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mars 2008 du tribunal du travail de Tournai	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENGOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2008 du tribunal de première instance de Malines	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2008 du tribunal de première instance de Neufchâteau	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2008 du tribunal de commerce de Termonde	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2008 du tribunal de commerce de Dinant	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2008 du tribunal de commerce de Liège	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2008 du tribunal de commerce de Marche-en-Famenne	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Nivelles relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 11 mars 2008	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail d'Arlon, Marche-en-Famenne et Neufchâteau relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 19 mars 2008	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Bruges relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 17 mars 2008	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Hasselt relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 14 mars 2008	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Liège relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 5 mars 2008	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement des auditorats du travail de Namur et de Dinant relatif à l'année 2007	22.03.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des Comptes «Calcul du montant des pensions publiques - Fiabilité des données»	09.04.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission Intérieur
Loi 25.05.1999 Art. 8	Note stratégique «Le Respect des Droits de l'Enfant dans la Coopération au Développement»	09.04.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Relations extérieures

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 05.05.1997 Art. 8	Rapport fédéral «Accélérer la transition vers un développement durable» du Bureau fédéral du Plan	09.04.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Santé publique
A.R. 27.04.1997 Art. 17	Rapport annuel 2007 du Service de médiation Pensions	09.04.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Affaires sociales
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2008 du tribunal du travail d'Anvers	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2008 du tribunal du travail de Mons	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mars 2008 du tribunal du travail de Bruges	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2008 du tribunal du travail de Bruxelles	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2008 du tribunal du travail de Charleroi	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mars 2008 du tribunal du travail de Gand	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mars 2008 du tribunal du travail de Hasselt	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2008 du tribunal du travail de Louvain	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mars 2008 du tribunal du travail de Liège	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2008 du tribunal du travail de Malines	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mars 2008 des tribunaux du travail de Namur et de Dinant	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2008 du tribunal du travail de Nivelles	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2008 du tribunal du travail d'Audenaerde	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mars 2008 du tribunal du travail de Tongres	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2008 du tribunal du travail de Turnhout	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2008 des tribunaux du travail de Verviers et d'Eupen	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mars 2008 du tribunal de première instance de Mons	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2008 du tribunal de première instance de Bruges	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2008 du tribunal de première instance de Gand	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2008 du tribunal de première instance de Huy	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de première instance d'Ypres pour l'année 2007	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENVOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2008 du tribunal de première instance de Courtrai	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2008 du tribunal de première instance de Liège	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de première instance d'Audenaerde pour l'année 2007	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement des tribunaux de commerce d'Arlon et de Neufchâteau pour l'année 2007, approuvé par les assemblées générales des 18 et 20 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de commerce d'Anvers pour l'année 2007	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mars 2008 du tribunal de commerce de Bruxelles	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de commerce de Charleroi pour l'année 2007, approuvé par l'assemblée générale du 20 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2008 du tribunal de commerce de Courtrai	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mars 2008 du tribunal de commerce de Louvain	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2008 du tribunal de commerce de Malines	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de commerce de Tongres pour l'année 2007, approuvé par l'assemblée générale du 20 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mars 2008 du tribunal de commerce de Turnhout	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mars 2008 des juges de paix et juges au tribunal de police du ressort de la Cour d'Appel d'Anvers	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 de l'assemblée générale des juges de paix et juges au tribunal de police du ressort de la Cour d'Appel de Bruxelles (F)	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2008 des juges de paix et juges au tribunal de police du ressort de la Cour d'Appel de Bruxelles (N)	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Bruges relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 17 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Dinant relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 12 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Gand relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 13 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi d'Ypres relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 19 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Marche-en-Famenne relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 27 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Malines relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 14 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Turnhout relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 18 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail d'Anvers relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 21 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Bruxelles relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 20 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Charleroi relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 20 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Termonde relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 3 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement des auditorats du travail de Courtrai, d'Ypres et de Furnes relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 19 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Nivelles relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 20 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail d'Audenaerde relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 25 mars 2008	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement des auditorats du travail de Verviers et Eupen relatif à l'année 2007	09.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de première instance de Termonde pour l'année 2007	10.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de première instance de Tournai pour l'année 2007	10.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Courtrai relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 20 mars 2008	10.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Louvain relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 21 mars 2008	10.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Huy relatif à l'année 2007	10.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes «La convention de premier emploi - Un dispositif de lutte contre le chômage des jeunes»	17.04.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission Affaires sociales
Loi 05.05.1997 Art. 4, § 1 ^{er} , alinéa 2	Avant-projet de plan fédéral de développement durable 2009- 2012	17.04.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie Commission Santé publique

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport annuel 2007 de la Cour de Cassation	17.04.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2008 des tribunaux du travail de Courtrai, d'Ypres et de Furnes	17.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de commerce de Tournai pour l'année 2007	17.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de commerce de Namur pour l'année 2007	17.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2008 du tribunal de commerce d'Audenaerde	17.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi d'Audenaerde relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 20 mars 2008	17.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Furnes relatif à l'année 2007, approuvé par l'assemblée de corps du 10 avril 2008	17.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Turnhout relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 31 mars 2008	17.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de première instance de Dinant pour l'année 2007	24.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2008 des juges de paix et juges au tribunal de police du ressort de la Cour d'Appel de Liège	24.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Tongres relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 15 avril 2008	24.04.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 15.02.1993 Art. 6	Rapport annuel 2007 "Migration" du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme	08.05.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Loi-programme (I) 24.12.2002 Art. 263, § 2	Rapport annuel 2007 du Centre fédéral d'expertise des soins de santé	08.05.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Santé publique
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 avril 2008 du tribunal de première instance de Hasselt	08.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de première instance de Louvain pour l'année 2007, approuvé par l'assemblée générale du 11 avril 2008	08.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 avril 2008 du tribunal de commerce de Huy	08.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 11.05.2003 Art. 10, § 4	Premier rapport d'activités de la Commission fédérale pour la recherche médicale et scientifique sur les embryons in vitro	15.05.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Santé publique
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 avril 2008 de la Cour d'Appel d'Anvers	15.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement de la cour du travail de Mons pour l'année 2007, approuvé par l'assemblée générale du 29 avril 2008	15.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 2008 du tribunal de première instance d'Arlon	15.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2008 du tribunal de première instance d'Anvers	15.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la cour du travail de Liège relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 25 avril 2008	15.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Namur relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 25 avril 2008	15.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 25 ventôse an XI Art. 49 ^{quater}	Rapport d'activités (arrêté au 30 juin 2007) des Commissions réunies de nomination pour le notariat	21.05.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 21.03.1991 Art. 213, § 5	Rapport relatif à l'application du titre VIII de la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne Infrabel pour l'exercice 2006	21.05.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 230, § 5	Rapport relatif à l'application du titre IX de la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la Société nationale des chemins de fer belges pour l'exercice 2006	21.05.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 162 <i>nonies</i> , § 6	Rapport relatif à l'application des titres I et V de la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la SNCB Holding pour l'exercice 2006	21.05.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur général près la Cour d'Appel d'Anvers relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 5 mai 2008	21.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la Cour du Travail d'Anvers relatif à l'année 2007	22.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 259 <i>bis</i> -17, § 1 ^{er}	Rapport d'audit du Conseil supérieur de la Justice réalisé à la Cour d'Appel de Bruxelles	29.05.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement de la Cour d'Appel de Liège pour l'année 2007	29.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 2008 de la Cour du Travail de Gand	29.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de première instance de Furnes pour l'année 2007, approuvé par l'assemblée générale du 22 mai 2008	29.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur général près la Cour d'Appel de Liège relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 16 mai 2008	29.05.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes «Caisses privées d'assurances sociales pour travailleurs indépendants - Contrôle par les pouvoirs publics»	05.06.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission Affaires sociales
Loi 01.09.2004 Art. 9	Rapport d'évaluation sur l'application de la loi relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation	05.06.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Loi 20.07.2006 Art. 2	Rapport annuel 2008 - activités 2007 (période du 1 ^{er} mars 2007 au 29 février 2008) de la Commission de Modernisation de l'Ordre judiciaire	05.06.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2008 de la Cour d'Appel de Mons	05.06.2008	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement de la Cour du Travail de Bruxelles pour l'année 2007	05.06.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 2008 du tribunal de première instance de Nivelles	05.06.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur général près la Cour d'Appel de Gand relatif à l'année 2007, approuvé par l'assemblée de corps du 26 mai 2008	05.06.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la Cour du Travail de Bruxelles relatif à l'année 2007, approuvé par l'assemblée de corps du 23 mai 2008	05.06.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la Cour du Travail de Gand relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 14 mai 2008	05.06.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Liège relatif à l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 28 mai 2008	05.06.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 259bis-17, § 1 ^{er}	Rapport d'audit du Conseil supérieur de la Justice réalisé au tribunal de police et au parquet de police de Bruxelles	12.06.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 18.07.1991 Art. 35	Rapport d'activités 2007 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements	12.06.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission accompa- gnement parlementaire Comité P &R
Loi 05.05.1997 Art. 19	Rapport 2007 de la Commission interdépartementale du développement durable	12.06.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie Commission Santé publique
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2008 de la Cour d'Appel de Gand	12.06.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Lois coordonnées A.R. 17.07.1991 Art. 81	Situation générale du Trésor public au 31 décembre 2007	19.06.2008	Commission Finances Doc. n° 1241/1
Loi 15.02.1993 Art. 6	Rapport annuel 2007 «La traite et le trafic des êtres humains» du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme	19.06.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2008 de la Cour du Travail d'Anvers	19.06.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 15.04.1994 Art. 26	Rapport annuel 2007 de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire	26.06.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Intérieur

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 07.05.1999 Art. 16	Rapport d'activité 2007 de la Commission des jeux de hasard	26.06.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur général près la Cour d'Appel de Bruxelles relatif à l'année 2007, approuvé par l'assemblée de corps du 13 juin 2008	26.06.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 02.08.2002 Art. 65	Rapport annuel 2007 de la Commission bancaire, financière et des assurances	03.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Loi 05.09.2001 Art. 41	Rapport annuel 2007 du Fonds de vieillissement	03.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Loi 21.03.1991 Art. 46	Rapport annuel 2007 du Service de médiation auprès du Groupe SNCB	10.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.02.2003 Art. 29	Rapport 2007 de la Commission d'évaluation du Service des créances alimentaires	10.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Loi 28.05.2002 Art. 9	Troisième rapport (2006-2007) de la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie	10.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Santé publique Distribution (Doc. n° .../1)

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Accord de Coopération 15.01.1993 Art. 17, alinéa 2	Rapport d'activités du Comité consultatif de Bioéthique pour l'exercice 2007-2008	10.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice Commission Santé publique
Loi 24.12.2002 Art. 25	Rapport annuel relatif aux demandes de décisions anticipées introduites au cours de l'année 2007	10.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Loi 25.06.1992 Art. 68-9, § 6	Rapport annuel 2007 du Bureau de Tarification Catastrophes naturelles	10.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2007 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 juin 2008 de la Cour d'Appel de Bruxelles	10.07.2008	Dépôt au greffe Commission Justice
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes «Service public fédéral Finances - Situation administrative et pécuniaire des agents et mise en oeuvre du plan de personnel»	23.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes «Transferts et cotisations de pension du secteur privé au secteur public»	23.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport annuel 2007 de Belgocontrol, comptes annuels 2007, rapport de gestion et rapport du collège des commissaires	23.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 15.02.1993 Art. 6	Rapport annuel 2007 «Discrimination / Diversité» du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme	23.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 06.08.1990 Art. 52, 9°	Rapport annuel 2007 de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités	23.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque
Loi 07.02.1994 Art. 3	Rapports sur la coopération au développement et les droits de l'homme pour l'année 2007	23.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Relations extérieures
Loi 14.06.2002 Art. 8	Rapport d'évaluation 2007 de la Cellule d'évaluation soins palliatifs	23.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Santé publique Commission Affaires sociales
Loi 21.03.1991 Art. 46	Rapport annuel 2007 du Service de médiation pour les Télécommunications	23.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 17.01.2003 Art. 4, alinéa 2	Rapport annuel 2007 du Comité consultatif pour les Télécommunications	23.07.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des Comptes «Le respect des contrats de gestion par la SNCB, Infrabel et la SNCB- Holding»	15.10.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission Infrastructure
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes «Traitement administratif des réclamations en matière de contributions directes - suivi d'audit»	15.10.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 259bis-7	Rapport annuel 2007 du Conseil supérieur de la Justice	15.10.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Loi 13.04.1995 Art. 12	Rapport du gouvernement relatif à la lutte contre la traite des êtres humains et la pornographie enfantine en 2004	15.10.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
A.R. n° 150 18.03.1935 Art. 36	Rapport sur les opérations de la Caisse des Dépôts et Consignations pendant l'année 2007	15.10.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Loi 02.12.1957 Art. 2	Rapport annuel 2007 sur les activités de l'Union européenne	15.10.2008	Dépôt au greffe Distribution (doc. n° 1476/1)
Loi 05.05.1997 Art. 11, § 5	Rapport annuel 2007 du Conseil fédéral du Développement Durable	15.10.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Santé publique
Loi 05.08.1991 Art. 17	Rapport (1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 ainsi que 1 ^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008) relatif à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente	15.10.2008	Dépôt au greffe Commission Relations extérieures
Accord de Coopération 15.01.1993 Art. 17, alinéa 2	Rapport général d'activité des comités d'éthique médicale pour l'année 2007	15.10.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice Commission Santé publique

PUBLICATIONS

GÉNÉRALES

DISPONIBLES

AU

PUBLIC

PUBLICATIONS GÉNÉRALES DISPONIBLES AU PUBLIC

Magazine «La Chambre.be»

Magazine sur le fonctionnement de la Chambre et l'actualité politique, destiné à un large public.

Disponible en français et en néerlandais.

Le magazine est gratuit.

N°	Edition	Thème principal	Autres thèmes abordés:
8	Mai 2008	Le puzzle belge	La composition de la Chambre des représentants Les tâches de la Chambre La formation gouvernementale et Bruxelles-Hal-Vilvorde Le gouvernement Leterme et son programme gouvernemental Le Traité de Lisbonne Prolifération nucléaire Sondages d'opinion politiques
7	Octobre 2006	La Belgique dans le monde	Déclaration de politique générale du gouvernement fédéral Modernisation du droit de la jeunesse Nuisances sonores aux abords de l'aéroport de Bruxelles-National La nouvelle loi sur les armes La réforme de la loi d'asile Les militaires belges au Liban Le processus de décision européen Des députés en observateurs aux élections congolaises Les carburants alternatifs et la mobilité durable Un nouveau film sur le Parlement fédéral
6	Mai 2006	L'opposition	Les dix chantiers du gouvernement Le régime légal en matière de volontariat L'Organe de coordination pour l'Analyse de la Menace L'interdiction des bombes à fragmentation Une période de réflexion pour l'Europe L'appui aux parlements d'Afrique centrale Les reporters de la démocratie Les 175 ans de la Constitution belge

5	Février 2005	Europe	Les groupes politiques Le 161e cahier de la Cour des Comptes Les droits des détenus La note de politique générale du secrétaire d'Etat à la Simplification administrative La loi-programme Rétrospective : la guerre scolaire
4	Septembre 2004	Sécurité routière	La réforme du droit de la famille La protection du secret des sources journalistiques Le coût de la démocratie L'abolition de la peine de mort La mondialisation Le congé de maternité
3	Février 2004	Budget	La déclaration gouvernementale et le débat à ce sujet à la Chambre La loi-programme Le cahier d'observations de la Cour des Comptes Le financement des partis politiques La déclaration libératoire unique La loi sur les infractions terroristes L'élargissement de l'UE Le soutien de la Chambre au Parlement kosovar
2	Septembre 2003	La nouvelle Chambre	L'accord de gouvernement et le débat d'investiture La loi-programme La loi de compétence universelle La loi sur la publicité pour le tabac La régionalisation des exportations d'armes
1	Mars 2003	Dossier Elections	La nouvelle loi sur la drogue La nouvelle loi sur la police de la circulation routière La commission d'enquête Sabena Le mariage homosexuel Le service des créances à la Chambre Les débats sur l'Irak à la Chambre

Brochure «Le Parlement à la portée de tous»

Une brochure au contenu accessible à tous sur le fonctionnement de notre démocratie parlementaire.

Disponible en français et en néerlandais.

Gratuite pour les visiteurs de la Chambre.

Glossaire «Le Parlement en 100 mots»

Lexique explicatif à la portée de tous. Complément à la brochure «Le Parlement à la portée de tous».

Disponible en français et en néerlandais.
Gratuit pour les visiteurs de la Chambre.

Informations parlementaires

Bulletin d'information hebdomadaire sur les activités à la Chambre
Disponible en français et en néerlandais.
Prix: 13 € pour un abonnement annuel

Innovations à la Chambre 1999-2007

Disponible en français et en néerlandais
La brochure est gratuite.

Dépliant visiteurs

Dépliant contenant des informations pratiques sur les visites de groupe guidées et la possibilité d'assister à des réunions parlementaires
Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais
Le dépliant est gratuit.

Dépliant «L'hémicycle de la Chambre»

Contient des informations sur la salle des séances plénières: composition politique et informations techniques
Disponible en français et en néerlandais.
Le dépliant est gratuit.

Brochure «Portes ouvertes»

Brochure sur le Palais de la Nation et le fonctionnement de la Chambre et du Sénat; destinée aux visiteurs lors des journées portes ouvertes.
Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais.
La brochure est gratuite.

Fiches info parlementaires

Farde contenant 60 fiches techniques sur la structure fédérale de l'État et le fonctionnement ainsi que la composition de la Chambre et du Sénat.
Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais.
Prix: 1,20 €

- 01. La genèse de la Belgique
- 02. La séparation des pouvoirs
- 03. Le territoire de l'État fédéral de Belgique
- 04. La Constitution belge
- 05. *La répartition des pouvoirs
- 06. *La présentation schématique des niveaux de compétence
- 07. Le statut personnel du Chef de l'État
- 08. L'arbre généalogique de la Maison royale
- 09. La Chambre des représentants - Élection
- 09.01. * La Chambre des représentants - Législation électorale
- 09.02. La Chambre des représentants - Résultats des élections fédérales du 18.5.2003

- 09.03. La Chambre des représentants - Résultats des élections fédérales du 10.6.2007
- 10. La Chambre des représentants - Composition
- 10.01. La Chambre des représentants - Les députés
- 11. La Chambre des représentants - Compétences
- 11.01. La Chambre des représentants - Contrôle politique: interpellations
- 11.02. La Chambre des représentants - Le budget
- 11.03. La Chambre des représentants - Compétence politique: questions
- 11.04. La Chambre des représentants - Compétence législative: procédure monocamérale
- 11.05. La Chambre des représentants - Compétence législative: procédure bicamérale
- 11.06. La Chambre des représentants - Compétence législative: procédure bicamérale optionnelle
- 11.07. *La commission parlementaire de concertation
- 11.08. *Le Conseil d'État
- 11.09. La Cour des Comptes
- 11.10. La Chambre des représentants - Contrôle politique: commissions d'enquête
- 11.11. La Chambre des représentants - Compétences spéciales: naturalisations
- 11.12. Les médiateurs fédéraux
- 12. *La Chambre des représentants - Organes
- 12.01. La Chambre des représentants - Assemblée plénière
- 12.02. La Chambre des représentants - Organes: les commissions
- 12.03. La Chambre des représentants - Organes: le Président
- 13. La Chambre des représentants - Fonctionnement
- 13.01. La Chambre des représentants - La Chambre en chiffres
- 13.02. La Chambre des représentants - Fonctionnement: vote
- 14. Le Sénat - Élection
- 15. Le Sénat - Compétences
- 16. Le Sénat - Composition
- 17. Le gouvernement fédéral - Formation
- 17.01. Les gouvernements belges - Aperçu historique
- 18. Le gouvernement fédéral - Composition
- 19. Le gouvernement fédéral - Fonctionnement
- 20. Le gouvernement fédéral - Démission
- 21. Le pouvoir judiciaire - Division du droit
- 22. Le pouvoir judiciaire - Organisation
- 22.01. Le pouvoir judiciaire - Principes généraux
- 23. Les Communautés et les Régions - Compétences
- 24. La Communauté flamande et la Région flamande
- 25. La Communauté française et la Région wallonne
- 26. La Région de Bruxelles-capitale
- 27. La Communauté germanophone
- 28. * Les provinces
- 29. Les communes
- 30. * La coopération et la résolution de conflits au sein de l'État fédéral belge
- 31. La Cour constitutionnelle
- 32. Les assemblées parlementaires internationales - Conseil interparlementaire consultatif du Benelux
- 33. Les assemblées parlementaires internationales - Le Conseil de l'Europe
- 34. L'Union européenne - les États membres
- 34.01. L'Union européenne - La genèse

- 34.02. L'Union européenne - Les institutions
34.03. L'Union européenne - Le processus de décision
34.04. L'Union européenne - Le financement

Dépliant «Le Parlement fédéral de Belgique»

Dépliant contenant une information succincte sur la composition et les compétences de la Chambre et du Sénat.

Disponible en néerlandais, français, allemand et anglais

Le dépliant est gratuit.

Parlamentum Belgicum

Guide illustré contenant une soixantaine de photos et des informations sur la structure fédérale de l'État belge et les activités du Parlement fédéral.

Disponible en édition quadrilingue

Prix : 4 €

Art et architecture à la Chambre des représentants de Belgique

Livre consacré au patrimoine artistique de la Chambre des représentants et à l'histoire du Palais de la Nation, de la Maison des parlementaires et du bâtiment de la questure de la rue Ducale.

Disponible en français et en néerlandais

Prix: 20 €

Manuel biographique

Manuel contenant des informations biographiques sur les membres de la Chambre.

Disponible en édition bilingue.

Prix : 5 €

Film «Le parlement fédéral - La maison de tous les citoyens»

Film sur les compétences et le fonctionnement de la Chambre et du Sénat, projeté dans le cadre des visites guidées et lors des journées portes ouvertes.

Disponible en version DVD quadrilingue (français, néerlandais, allemand, anglais).

Prix : 6,20 €

La Constitution

Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais.

Prix: 2,50 € pour l'édition ordinaire et 5 € pour l'édition de luxe.

Le Règlement de la Chambre

Le Règlement de la Chambre règle l'organisation des travaux parlementaires.

Disponible en français, néerlandais, anglais, allemand et espagnol (pour les versions allemande et espagnole, uniquement en version électronique sur www.lachambre.be)

Prix: 2,50 €

L'inviolabilité parlementaire

Disponible en français, néerlandais et anglais

Prix: 2,50 €

L'irresponsabilité parlementaire

Disponible en français, néerlandais et anglais
Prix: 2,50 €

Précis des règles budgétaires à usage parlementaire

La brochure passe en revue les différents documents budgétaires parlementaires.
Un lexique facilite les recherches.
Disponible en français et en néerlandais.
Prix: 2,50 €

La Cour d'arbitrage (Cour constitutionnelle) : compétence, organisation et fonctionnement

Disponible en français et en néerlandais.
Prix: 2,50 €

L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage (Cour constitutionnelle) sur le travail parlementaire

Disponible en français et en néerlandais.
Prix: 2,50 €

Rapport de la commission d'enquête parlementaire «La faillite de la Sabena»

Disponible en français et néerlandais (et également en anglais pour les chapitres les plus importants)
Prix: 5 €

L'histoire de la Chambre des représentants, 1831-2003

L'ouvrage compte 518 pages et contient 47 illustrations.
Disponible en français et néerlandais.
Prix: 15 €

The Belgian House of Representatives - From Revolution to Federalism

L'ouvrage compte 185 pages et contient 23 illustrations.
Disponible en anglais.
Prix: 15 €

Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat

Disponible en français et en néerlandais.
Prix: 5 €

Le rapport annuel de la Chambre est édité par le service Documentation et Archives.
Les informations qu'il contient ont été fournies par les services de la Chambre et par les secrétariats des groupes politiques.

Lay-out : Documentation et Archives
Impression : Imprimerie centrale

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
Palais de la Nation
Bruxelles

Adresse	Chambre des représentants 1008 Bruxelles	
Visites	13, Rue de Louvain - 1000 Bruxelles	
Centrale Téléphonique	02/549.81.11	
Fax	Services législatifs	02/512.65.33
	Questure	02/549.88.00
	Relations publiques et internationales	02/549.83.02

MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE - BON DE COMMANDE

TITRE	EURO	NOMBR.	PRIX TOTAL
Législation			
La Constitution belge (octobre 2007) <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	2,50	-----	-----
La Constitution belge – édition « cartonnée »	5,00	-----	-----
Loi du 13 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996	1,20	-----	-----
Série de brochures "Précis de Droit parlementaire"			
<input type="checkbox"/> L'irresponsabilité parlementaire (mars 2007)	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> L'inviolabilité parlementaire (mars 2007)	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> La Cour constitutionnelle (octobre 2007)	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage sur le travail parlementaire (novembre 2001)	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> Les lois spéciales de réformes institutionnelles (octobre 2001)	2,50	-----	-----
Information parlementaire			
<input type="checkbox"/> Liste d'adresses des députés - composition politique –groupes linguistiques -composition des commissions - relevé statistique des activités	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> Dépenses électorales: élections 18 mai 2003	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> Rapport annuel 2005-2006	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> Règlement de la Chambre + Annexes (octobre 2007)	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> L'Histoire de la Chambre des représentants	15,00	-----	-----
<input type="checkbox"/> La faillite de la Sabena (rapport + annexes)	5,00	-----	-----
Fiches "info" parlementaires			
Informations sur les structures de l'État fédéral et fonctionnement du parlement fédéral <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	1,20	-----	-----
Parlamentum Belgicum			
Livre de photographies	4,00	-----	-----
Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat ; Emile Toebosch, Chambre des représentants 2001 ; 182 pp. « Le Parlement » (iconographie) « Le Palais de la Nation » (W. Van den Steene) Les députés 1894-1969 – facsimilé (Van Molle) - biographie Brochure « Dessins satiriques »	5 2,50 30,00 2,50 2,00	----- ----- ----- ----- -----	----- ----- ----- ----- -----
Film DVD: "Le Parlement fédéral de la Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> DVD	6,20	-----	-----
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" encadrée	70,00	-----	-----
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" non encadrée	10,00	-----	-----
Dépliants			
Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	gratuit	-----	-----
Dépliant "L'hémicycle – Chambre des représentants" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N	gratuit	-----	-----
BON DE COMMANDE – MONOGRAPHIES DE LA CHAMBRE			
A renvoyer à : Chambre des représentants - Service des Affaires générales – 1008 BRUXELLES			
NOM _____			
ADRESSE _____			
Veuillez verser le montant correspondant au compte n° 000-0019220-14 de la Chambre des représentants – 1008 Bruxelles (IBAN BE94 0000 0192 2014 BIC BPOTBEB1)			
<i>La commande sera exécutée dès réception du paiement. Il n'est pas fourni de facture.</i>			